TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11482 — MARDI 29 DÉCEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les Brigades rouges détiennent toujours le général Dozier

LIRE PAGE 5

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'Afghanistan deux ans après

Une banderole « Pologne, Afghanistan, même combat » accrochée dimanche sur la façade de Notre-Dame de Paris, des Polonais manifestant au coude à coude avec des réfugiés afghans à Stockholm : la relation entre les événements de Varsovie et le deuxième anniversaire de l'intervention soviétique à Kaboul n'a pas manqué d'être soulignée par ce.. : qui sont descendus dans la rue en Occident à cette occasion. « Notre inquiétude actuelle concernant la Pologne ne nous fait pas oublier qu'il y a deux ans l'Union soviétique a déclenché une invasion massive contre la nation souveraine d'Afghanistan, cherchant à dominer l'un des peuples les plus farouchement indépendants du monde », disait de son côté le président Reagan en réaffirmant son soutien au « courageux peuple afghan ».

Cette déclaration et d'autres propos de responsables occidentaux — notamment ceux de M. Hans Dietrich Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, qui a rappelé en termes fermes le « droit du peuple afghan à l'indépendance » — sont-ils véritablement de nature à renforcer la détermination des résistants ? L'appel aux fournitures d'armements lancé par certains de leurs chefs venus en Europe ne paraît guère avoir été entendu, malgré les égards et les bonnes paroles qui leur sont prodigués.

Tout comme l'affaire polonaise aujourd'hui, l'arrivée de l'armée rouge à Kaboul avait suscité, fin 1979, une immense émotion. Peu après, l'ONU condamnait fermement Moscou. M. Babrak Karmal, installé au pouvoir par les Soviétiques, promettait leur retrait progressif. Effectivement, quelques mois plus tard, l'U.R.S.S. retirait, à grand renfort de publicité, quelques unités. Quelques pays non alignés voyaient dans cette décision une raison de persévérer dans une attitude de dialogue. Aujourd'hui, les Américains annoncent, sans que Moscou apporte de démenti convaincant, que le contingent soviétique a été récemment renforcé de quelque cinq mille hommes, ce qui porte ses effectifs à quatre-vingt-dix mille soldats. Les réfugiés, hauts fonctionnaires ou gradés ayant déserté avec leurs hommes révèlent que les conseillers soviétiques ont la haute main sur les principaux ministères, le rôle de l'administration afghane se limitant à « traduire dans la langue nationale » les instructions venues d'ailleurs.

Un arsenal de plus en plus perfectionné doit être utilisé contre des maquis qui ne disposent que de l'armement léger amené par les déserteurs et celui que leur livrent, sans publicité, les services spéciaux américains. Cependant, ces armes proviennent généralement des anciens stocks constitués par l'Egypte du temps de sa lune de miel avec Moscou, le président Reagan s'étant bien gardé, jusqu'à ce jour, de toute initiative qui puisse prêter à des accusations d'ingérence directe.

Tournés vers l'Iran et les pays islamiques, les intégristes acceptent difficilement de coopérer avec des nationalistes qui n'ont pas le même projet politique qu'eux, et il vrai que les anciennes élites les plus proches des démocraties occidentales ne sont pas les plus actives sur le terrain. Malgré d'éphémères alliances, la résistance n'offre pas un front uni dans une guerre qui, en 1981, aurait fait neuf mille morts parmi l'armée soviétique, seulement mille parmi les maquis, mais plus de vingt mille parmi la population civile.

LA POLOGNE EN « ÉTAT DE GUERRE »

L'Église fait dépendre l'ouverture de négociations de la levée des mesures d'exception

De retour à Rome après avoir passé quelques jours en Pologne, Mgr Poggi a déclaré, le dimanche 27 décembre, que M. Lech Walesa — qui s'est entretenu à deux reprises avec un représentant de l'épiscopat — était en résidence surveillée, et non pas interné dans un camp. L'envoyé de Jean-Paul II estime qu'un accord est encore possible entre les autorités et les forces sociales, au premier rang desquelles se trouvent les syndicats. Il apparaît cependant que l'Eglise se refuse à négocier une solution durable avec le gouvernement aussi longtemps que l'état de guerre est maintenu.

Dans le pays, la ration de viande va encore être réduite à dater du 1er janvier. D'autre part, la B.B.C. indique que l'évacuation de puits occupés par les grévistes a donné lieu à de violents affrontements entre mineurs et forces de l'ordre, et que, dans un cas, la police a inondé les installations pour venir à bout des récalcitrants.

A Moscou, la presse s'en prend, une fois de plus, aux Américains, accusés de vouloir exploiter la crise polonaise pour empêcher une négociation sur la réduction des armements.

Correspondance

Varsovie. — Sur le petit écran, un gros monsieur s'époumonne à remercier un officier qui le regarde d'un air légèrement méprisant. Le monsieur est directeur de l'entreprise dans laquelle l'officier a été nommé commissaire militaire. Criant, sans doute pour couvrir le bruit des machines, le directeur dit au commissaire que, depuis son arrivée à l'usine, la discipline s'est renforcée, l'absentéisme a diminué, la qualité s'est améliorée, que l'augmentation de la productivité est, au bout du compte, sensible.

Dans le coin gauche de l'écran, une ouvrière coud, l'air absent, des sacs de jute. Fin de la séquence. Gros plan sur le présentateur en uniforme du journal télévisé. Il lit un nouveau paquet de dépêches de l'agence PAF. Reportage : le responsable de la section Solidarité du chantier Commune de Paris de Gdynia, a été arrêté en Tchécoslovaquie, alors qu'il tentait de passer en Autriche. Le voici filmé pendant un interrogatoire à Prague, où il sera jugé. Il explique — lourd témoignage — comment les experts du syndicat comptaient se partager les portefeuilles du « gouvernement provisoire » qu'ils voulaient mettre en place. Autres séquences : la « neige » en Pologne. Une saisie chez un « spéculateur » et l'appel que lance un cadre local de Solidarité à ne pas faire grève et à ne plus se laisser manipuler par des extrémistes. Fin du journal. On enchaîne sur un film militaire : des soldats tombent pour la patrie, d'autres se font acclamer par des populations en liesse.

(Lire la suite page 3.)

L'EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC

Les dirigeants des groupes nationalisables pourraient être désignés le 13 janvier

Le Conseil constitutionnel continue d'examiner le projet de loi sur les nationalisations. Son avis pourrait être rendu public dans quelques jours, avant la fin du délai officiel d'un mois qui expire le 18 janvier. Selon le calendrier actuellement arrêté, le conseil des ministres du 13 janvier devrait approuver les nominations des administrateurs généraux qui remplaceront les actuels P.-D.G. des sociétés nationalisables.

Pour l'heure, le secrétariat d'Etat chargé de l'extension du secteur public met la dernière main aux décrets accompagnant la loi (modalité d'échange des titres, organisation des caisses chargées de gérer les obligations, désignation et choix des représentants de l'Etat, etc.). M. Le Garrec a, enfin, rencontré les syndicats pour procéder à un échange de vues quant au contenu de la future loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public.

Quel rôle pour les syndicats ?

Alors que le Conseil constitutionnel étudie le projet de loi de nationalisation et qu'à l'Elysée et à Matignon on met la dernière main à la liste des futurs P.-D.G. des entreprises nationalisables, le gouvernement a procédé ces derniers jours à une vaste consultation des syndicats en vue de l'élaboration du projet de loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public. Ce texte, qui devrait être prêt au printemps, est destiné à préciser et à compléter certaines dispositions du projet de loi soumis au Conseil constitutionnel, voire à modifier des lois et décrets qui s'appliquent à l'actuel secteur public.

Ce projet de loi traitera notamment de trois grands sujets. La définition précise du champ du secteur public ; les modalités de désignation des représentants des salariés dans les organes dirigeants des entreprises nationales ; la mise en place de conseils d'atelier.

Accompagné de représentants des divers ministères intéressés et des délégués du gouvernement auprès des entreprises nationalisables, M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, a donc rencontré au cours de quatre journées d'entretiens, la C.G.C., la C.F.D.T., la C.G.T. et F.O. Les syndicats avaient réuni chacun plusieurs centaines de leurs militants, représentants de toutes les entreprises concernées, des fédérations ainsi que des dirigeants confédéraux. Une journée avec les militants de la C.F.T.C. est prévue, en principe, pour le 12 janvier.

Deux enseignements peuvent déjà être tirés de ces entretiens. D'une part, ils se sont déroulés dans un bon climat, notamment avec la C.G.C. C'est peut-être avec F.O. que la discussion a été la plus difficile, certains de ses militants ayant critiqué avec vivacité le principe même des nationalisations et la politique du gouvernement. D'autre part, les quatre syndicats ont des vues divergentes sur les solutions qui devront être retenues dans le projet de loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 24.)

POINT

THÉATRE

Les rapports du cinéma et de la télévision ont, en France, l'allure féroce d'une passion shakespearienne, à ceci près qu'on ne sait trop qui, des deux, est la mégère, et qui devra l'apprivoiser. On prête ordinairement ce rôle à la télévision, parce qu'elle tourmente les producteurs de cinéma. Mais il n'est pas certain que le cinéma, auquel on prête la séduction, ait bien le rôle masculin d'un Petruccio.

D'après des récents chiffres la nouvelle télévision, celle de l'après-10 mai, n'a pas nui à la fréquentation des salles. L'idylle allait-elle se nouer ? Mais trois nouveaux épisodes viennent de montrer que l'orage gronde toujours. D'abord, et encore, des chiffres : ceux d'un sondage de l'IFRES pour le « Journal du dimanche », qui semble montrer que 76 % des téléspectateurs « réclament un film » le dimanche après-midi sur leur petit écran. Les chaînes de télévision, qui n'y songent plus depuis dix ans, vont-elles, devant une demande si pressante, céder, et chagriner alors les salles de quartier ? Antenne 2, deuxième épisode, chagrine déjà trop les professionnels du grand écran avec ses nuits « non-stop », celle du 24 juin dernier (neuf films), et celle à venir de la Saint-Sylvestre (six films) : une réunion houleuse a eu lieu, d'où sont repartis chagrins les représentants d'Antenne 2, qui souhaiteraient rester libres de leurs choix, et ceux du cinéma, qui craignent, dans ce mariage, de voir fondre leur dot. Enfin, troisième épisode, le ministre de la culture, qui exprimait dimanche dans le cadre de l'émission « Le grand jury »-R.T.L. « le Monde », a dit son intention de réconcilier les uns et les autres, d'intervenir pour que cessent ces brouilles répétées. S'agira-t-il de « mariage forcé » ou de « divorce à l'italienne » ?

(Lire page 19 et 28.)

AU JOUR LE JOUR

Crise

Le dernier message des Brigades rouges, qui détiennent toujours un général américain, contient cette proclamation martiale : « La crise du capitalisme engendre la guerre impérialiste. Seule la guerre civile anti-impérialiste peut enterrer la guerre. »

A propos de guerre civile anti-impérialiste, on se demande ce qui retient les « B.R. » d'agir aussi en Pologne. Sans doute un défaut d'analyse sur la crise du socialisme.

BRUNO FRAPPAT.

LA TURQUIE SUR LA VOIE D'UNE « DÉMOCRATIE AUTORITAIRE »

Le 24 décembre s'est ouvert devant le tribunal militaire d'Istanbul le procès de cinquante-deux dirigeants syndicalistes qui, sans avoir participé à des actes terroristes, encourent la peine de mort pour tentative de subversion (« le Monde » des 27-28 décembre). Ce procès rappelle que le régime militaire, en place depuis le 12 septembre 1980, n'entend pas seulement rétablir l'ordre public, mais aussi un certain ordre social et politique.

(Lire page 5 le début de l'enquête de Claire Tréan.)

LE BILAN DE 1981

- PAGES 13 à 16
  dans « le Monde de l'économie » un bilan économique et social.
- PAGE 12
  un bilan sportif.

***

Dans nos prochains numéros les bilans de l'année politique et de l'année internationale.

Au Zimbabwe

LE RÉGIME ENTEND CONSTRUIRE LE SOCIALISME TOUT EN RASSURANT LES MILIEUX D'AFFAIRES

(Lire page 25.)

Une dimension internationale pour le Plan

par JEAN-PIERRE COT (*)

Sept mois après le cinglant désaveu infligé par les Français à l'orléanisme giscardien, la gauche doit faire face aux premières difficultés de sa gestion. Difficultés aisément prévisibles compte tenu de l'héritage assumé, mais que les anciens dirigeants du pays voudraient néanmoins exploiter à leur avantage, osant encore donner des leçons à ceux qui s'emploient à assainir la situation qu'ils leur ont léguée !

La volonté populaire qui s'est exprimée au printemps a été cependant de la plus extrême clarté. L'élection de François Mitterrand d'abord, celle d'une majorité de députés de gauche ensuite, ont mis en lumière des aspirations qui définissent autant de tâches prioritaires pour le nouveau gouvernement.

D'abord, surmonter la crise : faire reculer le chômage, cette situation absurde et inacceptable où la force de travail de centaines de milliers de personnes demeure inemployée alors même que des besoins considérables restent à satisfaire ; mettre fin à la hausse répétée des prix, qui pénalise ceux qui sont déjà les plus démunis alors que les propriétaires de biens « réels », terrains ou logements, préservent une fois de plus leur position.

Ensuite changer la vie : vers une société plus égalitaire pour commencer, en matière de revenus bien sûr, mais également de santé et d'éducation ; vers une société plus démocratique aussi, dans la cité, face à la pesanteur de l'administration de l'Etat, dans l'entreprise surtout, demeurée encore monarchie au cœur de la République.

Enfin une autre priorité, peut-être moins explicitement mentionnée, apparaît également très présente dans l'esprit des Français : préserver la paix, dans un monde où la course aux armements est relancée, où les tensions Est-Ouest apparaissent chaque jour plus aiguisées depuis l'aggravation de la crise polonaise, où le maintien des inégalités Nord-Sud conduit à des situations sociales de moins en moins acceptées.

(Lire la suite page 7.)

(*) Ministre délégué chargé de la coopération et du développement.

UNE ÉDITION 100 % FRANÇAISE

harmonia mundi FRANCE
AIRS DE COUR
CONCERTO VOCALE
René Jacobs
OFFRE SPECIALE
2 DISQUES

harmonia mundi FRANCE
CHARPENTIER
PASTORALE
LES ARTS FLORISSANTS
William Christie
OFFRE SPECIALE
1 DISQUE

harmonia mundi FRANCE
VIVALDI
SERENATA A TRE
Opéra de Chambre
CLEMENCIC CONSORT
OFFRE SPECIALE
2 DISQUES

harmonia mundi FRANCE
DU MONT
GRANDS MOTETS
LA CHAPELLE ROYALE
Philippe Herreweghe
1 DISQUE

LIVRES ET EXPOSITIONS D'ARCHITECTURE

Le savetier et le financier

Aux Editions Pandora, on doit, en matière d'histoire de l'art, trois publications récentes de grande importance, même si l'indice de satisfaction ne s'élève pas au même niveau pour chacune d'entre elles. La première porte sur le *Journal de voyage du cavalier Bernin en France*, de l'illustre Chantelou, un texte capital, extraordinaire de vie et de charme narratif en dehors même de sa valeur historique. Un texte que l'on lira ou relira avec d'autant plus de plaisir qu'il était depuis longtemps pratiquement introuvable.

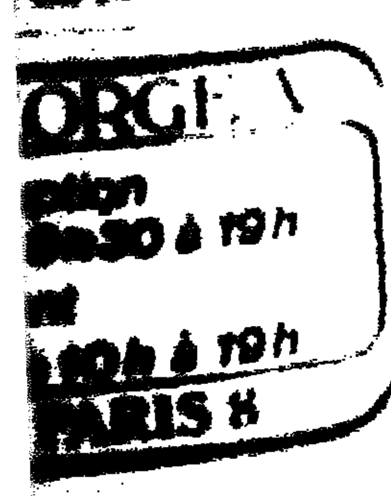
La graphie a été modernisée, ce dont on ne se plaindra pas, mais il est bien évident qu'un document de cette importance méritait une « petite oie », comme on disait au dix-septième siècle, un apparat critique, comme on dit aujourd'hui, d'une tout autre taille que celui qui nous est proposé.

Le second texte est une traduction de l'essai, publié en 1940 et repris en 1949, de Roberto Longhi consacré à *Masaccio et Masolino*. Cette œuvre, une des plus célèbres du grand historien italien, est aussi remarquable par son élégante concision que par la sagacité avec laquelle elle fait la part des deux artistes dans l'entreprise de la chapelle Brancacci et, malgré une certaine tendance à minorer le rôle de Masolino, définit ainsi l'esprit et les visées de la première Renaissance.

Le traducteur, qui est visiblement du métier, s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de patience et de scrupule. Il faut l'en féliciter, on n'a pas si souvent l'occasion de le faire, mais il faut aussi reconnaître que la prose hyper-sophistiquée et méandreuse de Roberto Longhi ne passe pas toujours très bien en français. L'illustration est lisible, il y a un index et le volume s'achève heureusement par la traduction de la *Vie*, de Vasari, consacrée à Masolino.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 17.)



idées

LES SAINTS INNOCENTS

Le 28 décembre, l'Église catholique fête l'anniversaire du massacre des enfants juifs par Hérode, les Saints Innocents. Occasion de penser à toutes sortes d'innocences auxquelles nos sociétés ne prennent pas assez garde : avec Amédée Thévenet, celle des handicapés, auxquels l'année 1981 était en principe consacrée. Avec Jean Toulat, aux enfants « non-nés », dont le nombre s'accroît au fur et à mesure que l'avortement se banalise. Avec Jacques Madaule, enfin, à ceux qui se refusent à subir passivement le sort promis aux victimes de la prochaine guerre.

Ils nous sont nécessaires

par AMÉDÉE THÉVENET (*)

L'ANNÉE qui s'achève a été celle des handicapés. Nous sortions de l'Année du patrimoine (1980) — très appréciée des smicards, des chômeurs et des marins-pêcheurs qui devront vendre leur bateau. Nous avons déjà eu l'Année de l'enfance (1979), après celle de la femme (qui n'en finit plus) ; avec la Journée de l'arbre, celle de l'apprenti, la Semaine du cœur ou des personnes âgées, peut-être s'achemine-t-on vers un nouveau calendrier laïque post-grégorien qui aura ses fêtes carillonnées et ses jours de jeûne au profit des miséreux. Pour en faire quoi ? Une occasion de se sentir bon et de s'offrir de bons sentiments ? Une entreprise d'infantilisation nationale telle que « Bison Futé » ou « la chasse au Gaspi » ? Ou l'opportunité d'une réflexion collective, le temps de mettre nos montres à l'heure, sur un problème national en un siècle où les mœurs et les lois tournent plus vite que nos mentalités. C'est bien le cas pour les handicapés dont on s'est beaucoup occupé pendant la décennie 70 et sur lesquels il n'est pas inutile de faire le point.

Comment ? D'abord en se débarrassant de l'idée simpliste et rousseauïste qu'il y avait jadis de bons handicapés comme de bons sauvages qui étaient bien intégrés dans la communauté locale. C'est faux, puisque l'Eglise dut créer pour les « déviants » et « exclus » de toutes espèces le réseau d'hôtels-Dieu, maisons-Dieu et hospices dont elle couvrit l'Occident chrétien.

Il est vrai que les enfants trouvés de l'époque pouvaient être recueillis à la porte des églises mais ce n'est pas toujours pour être adoptés. C'est souvent pour être volontairement et horriblement mutilés pour attirer la charité publique au profit de leurs tortionnaires. Ce furent les « estropiats » dont les grands esprits de l'époque ne paraissaient pas se scandaliser outre mesure.

Jusqu'à une époque toute récente, les arriérés mentaux étaient la honte de leur famille qui les cachait dans d'arrière-chambres obscures. Quant au fameux « idiot du village » qui a la « part du pauvre » dans les meilleures familles et sa place à la crèche parmi les santons provençaux (le « ravi »), il est aussi la risée et le souffre-douleur de la plupart des gens et les gamins lui jettent des pierres.

A un autre niveau intellectuel et moral, rappelons que le droit canon (dès le concile de Trente) refusait d'admettre aux ordres majeurs — et que les Constitutions d'Anderson (1772) — base de la franc-maçonnerie régulière actuelle — refusaient d'admettre à l'initiation — les hommes atteints de quelque infirmité. Celle-ci était définie selon la règle de la lettre B où l'on trouve le bigleux, le borgne, le bossu et le bancal. Cessons donc d'idéaliser le passé et de juger les mœurs d'un siècle avec la mentalité d'un autre.

Le nôtre paraît, en tout cas, marqué par deux caractéristiques :

— la première, c'est qu'il fait des lois et qu'il croit ainsi résoudre les problèmes ;

— la seconde, qui lui est consécutive, est qu'il laisse se creuser un fossé entre nos concepts théoriques et nos comportements pratiques.

La loi du 30 juin 1975 prévoit l'intégration sociale ; c'est même son but principal. Mais cette intégration ne se fait pratiquement pas, et l'on rejoint la seconde observation, à savoir que si tout le monde admet et proclame cette intégration, personne, dans la pratique, n'accepte volontiers d'avoir des handicapés (surtout mentaux) comme voisins dans son lotissement, son immeuble, voire son camping.

La presse ne rapporte que quelques-uns des incidents dont les directions départementales des affaires sanitaires et sociales sont les témoins et les arbitres. Comme la charité bien ordonnée, l'intégration des handicapés commence par les autres.

Ce qu'il faut, c'est faire progresser nos mentalités et... appliquer une loi qui est en avance sur les mœurs.

Appliquer la loi, c'est d'abord éviter ses abus ; d'autant plus que cette loi a été votée en 1975, donc encore en période de relative prospérité et que nous sommes entrés depuis dans une période de crise économique. Une société qui compte un million et demi de chômeurs ne pourra pas toujours se permettre de payer 500 francs par jour (ce sont les départements et les communes qui payent, et non l'assurance-maladie) ; soit le SMIC toutes les semaines, pour un handicapé mental placé en Centre d'aide par le travail (CAT) et en foyer d'accueil.

Les bons sentiments

Cela d'autant plus que ce prix s'applique, pendant toute une vie, à un handicapé qui pourrait souvent rester chez lui à la garde d'une tierce personne et s'occuper à la ferme, à l'atelier ou à l'usine la plus proche, au besoin à un poste de travail adapté. Les placements en CAT sont trop coûteux et si les handicapés, dit-on, s'épanouissent dans ces structures, rappelons que le travail n'est pas pour eux une nécessité économique surtout lorsque les valides sont au chômage.

Il faut rechercher des formules alternatives aux placements trop onéreux et toujours ségrégatifs. C'est, du reste, ce que la loi prévoit, mais, dans son application on observe qu'il est plus facile de réaliser des placements lourds et coûteux que des formules légères, matériellement et financièrement. Il y a une hyper-protection des personnes handicapées comme si rien n'était trop beau ou trop coûteux pour ces « pauvres gens » avec lesquels on culpabilise la société tout entière.

Cela tient sans doute au fait qu'on a laissé faire de ce problème un sujet lacrymogène alors qu'on devrait finir par savoir qu'on ne fait pas de bonnes actions sociales qu'avec de bons sentiments, mais avec son travail et sa lucidité. Il est malsain de pleurer sur les problèmes sociaux. C'est, de plus, très coûteux pour la collectivité. Rappelons que, depuis un an, nous payons plus de cotisations sociales que d'impôts à l'Etat.

Apprendre à les connaître, à les admettre comme voisins de palier, de transports, de travail, surtout les handicapés mentaux pour qui l'intégration est plus difficile. Mais là où elle se fait, chacun s'en déclare étonné et satisfait.

Apprendre à s'interroger sur nos comportements instinctifs à leur égard, sur le sentiment qui nous fait nous redresser quand on voit un bossu, à nous retourner sur le passage d'un handicapé mental disgracieux, à pleurer sur quelqu'un pour nous rassurer nous-mêmes.

Apprendre à les aimer ; ils font partie de la même vie que nous. Ils participent de la même aventure humaine et cosmique. Leur fréquentation nous fait découvrir qu'ils sont porteurs d'une richesse affective, d'une intériorité, d'une présence aux choses et au monde qui leur permettent d'entrer en contact initiatique avec la nature et les êtres vivants. A défaut de savoir, ils ont peut-être la connaissance. Dans leur monde intermédiaire, on leur devine des rêves éthérés qui nous délient de nos pesanteurs. Ils nous sont nécessaires.

(*) Auteur de *l'Aide sociale d'aujourd'hui*, E.S.F., 1980.

La révolte des victimes désignées

par JACQUES MADAULE

EN cette fin d'année, entre Noël et l'Epiphanie, le jour où l'Eglise catholique célèbre les Saints Innocents, il ne me paraît pas inconvenant d'évoquer l'un des événements les plus considérables de l'année qui s'achève, cette révolte, dans plusieurs pays, des gens voués au massacre en cas de conflit atomique en Europe.

Pour une fois, les innocents ne se laissent point préparer au massacre sans rien dire. Ils protestent à l'avance. Jusqu'à présent, on avait toujours disposé d'eux comme on l'avait voulu. Il n'est donc pas vrai que rien n'est jamais nouveau sous le soleil. C'est l'un des innombrables effets de l'arme atomique, de son perfectionnement, de sa diversification. L'homme est vraiment d'une prodigieuse ingéniosité à parfaire ce qu'il a une fois découvert, surtout lorsqu'il s'agit d'armes de destruction massive. Cette ingéniosité en toute matière a quelque chose de proprement effrayant.

Donc, il existe désormais tout un éventail d'armes atomiques, notamment des armes à moyenne portée (pas plus de 4 000 kilomètres), qui permettraient théoriquement de limiter le conflit à un seul continent, par exemple l'Europe. D'où les malencontreuses déclarations du président Reagan sur la possibilité d'un conflit nucléaire limité à l'Europe, qui ont mis le feu aux poudres. Comme si les Etats-Unis pouvaient se faire l'illusion qu'ils éviteraient ainsi la guerre sur leur propre sol !

Quoi qu'il en soit, une grande partie de l'opinion dans les pays concernés l'a cru et s'est révoltée. Pour la première fois, les victimes qui se sentaient désignées ne se sont pas résignées. Il est certain, dans tous les cas, qu'un conflit atomique majeur entre les deux superpuissances actuelles, quelles qu'en soient les modalités, aurait en Europe des effets particulièrement destructeurs. Or les Européens se considèrent volontiers comme innocents de cette péripétie. Ils estiment donc qu'elle devrait leur être épargnée, car il n'est pas juste que les innocents payent pour les coupables.

Mais que signifie ici le mot « innocent » ? Les Innocents de l'Évangile étaient des nourrissons auxquels on ne pouvait en bonne justice imputer aucun mal. Ceux qui ont manifesté naguère en plusieurs villes d'Europe ne sont pas des bébés, mais des adultes. Ils se considèrent comme innocents parce qu'ils n'ont et ne veulent avoir aucune responsabilité dans la catastrophe qu'ils redoutent et qui les menace incontestablement. Cette affaire ne les concerne pas. Que les Américains et les Russes se débrouillent comme ils veulent entre eux, mais qu'ils n'y mêlent pas l'Europe « innocente » !

C'est oublier qu'une des lois non écrites de l'histoire jusqu'à présent veut que, en ces règlements de comptes collectifs, les innocents aient toujours payé pour les coupables (ou du moins pour les responsables). Pas seulement lors de ces attentats aveugles qui prennent pour victimes ou pour otages à peu près n'importe qui, soit des passants, soit des diplomates quelconques, mais dans les guerres les plus régulières. Ces masses de combattants qui s'entretuent ne sont en rien responsables de la politique de leurs gouvernants, et pourtant ce sont ces anonymes, ces inconnus, ces innocents qui en meurent. Ils ont revêtu pour la circonstance un uniforme qui les désigne aux coups et à la haine de l'ennemi, et réciproquement. Car, de chaque côté, pour rendre ces victimes consentantes, on a pris soin de les exciter les unes contre les autres. Cette haine, cette horreur de l'ennemi considéré comme coupable d'abord de la guerre elle-même et ensuite de tous les excès qu'elle entraîne, est un élément essentiel du moral des armées. Pour que ses hommes consentent à se battre, à mourir et à tuer, il faut que ses hommes aient horreur de ceux d'en face, qu'ils les considèrent comme intrinsèquement mauvais.

Le commencement de la sagesse

Et c'est en cela que, barbouillés de haine, ils cessent eux-mêmes d'être innocents. Comment pourraient être innocents des gens qui considèrent leurs ennemis comme des « salopards » ? Voilà contre quelles manipulations se sont soulevées en Europe des foules à l'automne de 1981. Elles ont violemment recraché les propagandes opposées, même si elles ont paru conforter plutôt l'une d'entre elles. Il y a là un phénomène dont l'importance ne saurait être exagérée. La lutte contre la guerre commence par la lutte contre les intoxications rivales. Après tout les innocents adultes ne peuvent être massacrés que s'ils y consentent.

Ce consentement aujourd'hui tend à être refusé, du moins en Europe, et je suis sûr que si ceux de l'Est étaient libres de manifester, ils ne le feraient pas avec moins d'énergie que ceux de l'Ouest. On dit que c'est une réaction de peur. Mais la crainte est ici le commencement de la sagesse.

L'ennui c'est que si pareille crainte salutaire venait à se généraliser, elle compliquerait singulièrement la tâche de tous les gouvernements, de quelque idéologie qu'ils se réclament. Mais quel homme de cœur pourrait refuser de se compliquer un peu l'existance si ce sacrifice devait éloigner de nous l'horreur suprême d'un conflit dont la force d'anéantissement égalerait l'absurdité.

Pour 1982 et les années suivantes n'y a-t-il point là un peu d'espoir ?

Le « cinquième monde »

Par JEAN TOULAT (*)

TIERS-MONDE... Quart-monde... Ne pourrait-on pas parler aujourd'hui de « cinquième monde » pour les plus exclus des exclus : de quarante à cinquante-cinq millions d'être humains par an qui, selon les Nations unies, sont supprimés avant de naître ?

Les vieilles pierres sont protégées comme chefs-d'œuvre en péril. Les edelweiss ont leur association de sauvegarde. Les chevaux à bout de course trouvent des mécènes pour leur offrir une maison de retraite et leur épargner l'abattoir.

Mais la vie humaine commençante ? Dans tel débat télévisé sur l'avortement, celui dont la vie est en jeu a totalement été oublié : la discussion ne portait que sur les modalités et les risques de l'opération. Une revue pour jeunes filles affiche sur la couverture : « Où pouvez-vous avorter ? » *et annonce la réponse dans la rubrique :* « Les petites choses de la vie ». *I.V.G. : ce sigle devenu courant empêche de penser que l'intervention met fin à cette* « prodigieuse aventure » *dont parle Jean Rostand en préface du livre d'Edelmann :* les Premiers jours de la vie.

Propos masculins, dira-t-on. Et pourtant le docteur Marie-Andrée Lagroua-Weill-Hallé, pionnière de la contraception, s'inquiète : « Peu à peu, l'avortement se banalise (...). La femme l'adopte de plus en plus comme une mesure contraceptive : pourquoi s'astreindre à une pratique contraignante puisqu'il y a une « assurance-accident » ? (1) ». *Et si cette assurance était remboursée par la Sécurité sociale, la tendance abortive ne serait-elle pas renforcée ?*

En Angleterre, Anne O'Donnel, porte-parole du Life Labour Group, *créé au sein du parti travailliste, affirmait, au cours d'une campagne pour la vie :* « Le principe socialiste de la redistribution selon les besoins a inspiré notre action envers les personnes âgées, les malades, les handicapés, les chômeurs, les mal-payés : comment l'abandonnerions-nous à l'égard de celui qui est dans le plus grand besoin, l'enfant non né (unborn child) ? »

Anne et ses amis le savent : l'attitude de progrès, c'est de promouvoir une réelle liberté de ne pas avorter. Des mesures d'ordre familial et social seraient à prendre pour favoriser l'accueil de la vie. Elles aideraient la femme à éviter cette épreuve qu'est tout avortement et permettraient de mieux observer l'article 1er de la loi d'interruption volontaire de la grossesse qui proclame, en écho à notre Constitution : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. »

(*) Auteur de *le Droit de naître.*

(1) *Rencontre*, numéro 32.

SANTÉ : faut-il, là aussi, nationaliser ?

Bientôt le Ministère de la Santé présentera un projet de loi qui va bouleverser le système de santé auquel les Français sont attachés.

Ce projet, nous en connaissons la logique. C'est celle de l'étatisation, c'est le carcan de la bureaucratie, c'est la limitation du choix de son praticien par le malade. C'est la création de Centres de Santé Intégrés, fonctionnarisés et politisés.

A terme, c'est la disparition du système de santé "à la Française", fondé sur la liberté et la responsabilité des professionnels et sur la liberté de choix des malades.

Devant ces menaces, Solidarité Médicale s'est créée. En un mois, 50 Syndicats ou Associations nous ont rejoint.

Le 8 JANVIER, nous démontrerons notre unité, notre force et notre détermination.

Si l'avenir de la Santé des Français vous concerne, vous devez nous rejoindre le 8 JANVIER.

CONVENTION NATIONALE SOLIDARITÉ MÉDICALE

VENDREDI 8 JANVIER DE 14 A 18 HEURES
Grand Auditorium PALAIS DES CONGRÈS
Porte Maillot à Paris.

Renseignements. Inscriptions. 294.13.28. 25, rue de Madrid 75008 PARIS.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

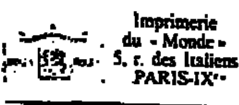
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : no 57 437

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN POLOGNE

L'évacuation des mines occupées aurait donné lieu à de violents affrontements entre grévistes et forces de l'ordre

La Pologne est entrée dans la troisième semaine de l'« *état de guerre* » avec l'annonce officielle, dimanche 27 décembre, d'une diminution de la ration de viande. A partir du 1er janvier, cette ration sera de 2,5 kg par mois pour la plupart des Polonais, mais pourra être maintenue à 4 kg pour les travailleurs de force, les femmes enceintes et les adolescents « grâce aux livraisons » d'U.R.S.S. et d'autres pays du pacte de Varsovie.

L'information vérifiable est, elle aussi, une denrée rare Selon Radio-Varsovie, à la mine de Piast en Silésie, il n'y aurait eu au fond que mille cent quatre grévistes occupants, dimanche à 18 heures G.M.T. ; trois heures auparavant la radio avait annoncé qu'il y en avait cent de moins. Les autorités continuent à promettre l'impunité aux mineurs qui sortiraient volontairement et à affirmer que seuls seront punis ceux qui ont « terrorisé » les autres pour les forcer à occuper les puits de mine.

Les autorités annoncent aussi que le travail reprendra le lundi 4 janvier dans les aciéries géantes de Huta Katowice évacuées la semaine dernièr par les forces de l'ordre et dans la mine de Ziemowit qui avait été occupée comme celle de Piast.

La branche varsovienne de Solidarité (Nazowsze) aurait demandé à ses adhérests de s'en tenir pour l'instant à la résistance passive afin de renforcer la position de l'Eglise dans ses négociations avec les autorités. Elle cite en exemple les ouvriers de la grande usine d'Ursus, près de Varsovie, qui au cours de la première semaine de l'état de guerre n'ont produit qu'un seul tracteur.

En revanche, le communiqué numéro 4 de Mazowsze, daté du 21 décembre, et parvenu à Vienne précisait qu'il y avait trois autres grèves dans des mines de la région de Katowice dont on n'avait pas eu connaissance jusqu'à présent.

L'attitude des soldats

Il s'agit des mines Wieczorek — où la milice est intervenue, a dévasté les locaux et arrêté le comité de grève alors que les mineurs prenaient la fuite dans une forêt voisine ; de la mine staszic — qui a été « pacifiée » dès le deuxième jour, avec une brutalité particulière — et de la mine « manifest lipoowy », où la grève d'occupation se poursuivait au moment de la rédaction du bulletin, alors que les mineurs menaçaient de « *tout faire sauter* » au cas ou les forces de l'ordre donneraient l'assaut.

Mazowsze — dont le président M. Zbigniew Bujak, est toujours en liberté, affirme que, dans ces trois cas, auxquels s'ajoute celui des acieries « baildon », où les femmes des ouvriers, massées devant la porte, le 18 décembre, ont empêché la milice de donner l'assaut. l'armée s'est tenue à l'écart. A la mine Staszic, selon le bulletin n° 4, on aurait même vu « *des soldats pleurer* », alors que « les gens sautaient par la fenêtre pour s'enfuir ».

A Poznan, une « *nouvelle forme de résistance* » aurait fait son apparition, selon ce bulletin : fabrication de produits défectueux, détérioration des installations. A Cracovie, 1 000 personnes notmanifesté le 17 sur la place du marché. Elles ont été dispersées par les unités spéciales de la milice, mais les soldats « *laissaient futr les gens* ». Le 18, les acieries huta lenina et l'usine de matériel de transport WSK étaient toujours en grève. Quatre autres entreprises avaient été « pacifiées », mais dans l'une d'elles, l'organisation du parti a été dissoute. A Wroclaw, la grève qui paralysait l'usine « Elwro » (matériel électrique) a été brisée, mais les ouvriers ont rendu en masse leurs cartes du parti, *que l'on a sorties de l'entreprise « à pleins paniers »*.

Une mine inondée

Des mineurs et des soldats ont été tués, le 26 décembre, au cours de l'évacuation d'une mine par inondation en Silésie, près de Katowice, a affirmé, dimanche 27 décembre, la télévision britannique B.B.C. 1, citant des informations qui lui sont parvenues de Pologne. La mine, dont le nom n'a pas été précisé, a été inondée par ordre des autorités. « *Des mineurs ont été tués, et d'autres sont morts, abattus par des soldats se trouvant à la surface, parce qu'ils refusaient de retourner au travail* », a ajouté la B.B.C. « *Quand les mineurs se sont précipités à la surface*, poursuit le rapport reçu par la B.B.C., *les troupes ont tiré sur eux et ont entassé leurs corps sur des camions pour aller les enterrer à la campagne.* » « *Certains militaires ont refusé d'agir ainsi, ils ont été tués par d'autres soldats et leurs cadavres ont été évacués pour être enterrés.* » La B.B.C. n'a pas été en mesure de preciser quelle est la mine où se sont produits ces événements.

On ignore toujours le nombre de personnes tuées ou incarcérées depuis le 13 décembre. Officiellement, on s'en tient à sept mineurs morts à la mine Wujek et à cinq mille « internements ». A la télévision soviétique, M. Valentin Faline, secrétaire adjoint du Bureau d'information international du P.C. a affirmé le 26 décembre qu'il y avait eu « *moins de dix morts* ». Quant au nombre de détenus, on précisait dimanche, de source sûre au Vatican, qu'il se situerait entre huit mille et douze mille cinq cents personnes et non entre quarante mille et quarante cinq mille comme on l'avait estimé de source occidentale jusqu'à présent.

On a appris aussi au Vatican que Mgr Dabrowski, secrétaire de l'épiscopat polonais. a indiqué au pape, lors de son bref séjour à Rome avant Noël que le premier objectif de la médiation de l'Eglise de Pologne demeure la cessation de l'état de siège. Ce n'est que lorsque cet objectif sera atteint que le primat, Mgr Glemp lui-même, pourra participer aux démarches en vue d'une reprise du dialogue entre les autorités militaires, le parti et Solidarité.

Radio-Varsovie continue à annoncer les condamnations prononcées pour infractions à « l'état de guerre » : la cour de la province de Koszalin a notamment condamné un homme à trois ans et demi de prison, et trois autres à trois ans de la même peine, pour avoir participé, le 14 décembre dernier, à une manifestation silencieuse dans une entreprise de Bialogard.

A Moscou, la *Pravda*, organe du P.C. soviétique, affirme que « *les événements en Pologne ne se déroulent pas conformément au scénario préparé par les impérialistes des Etats-Unis et de l'OTAN, scénario qui devait inévitablement entraîner, selon les stratèges politiques américains, une intervention soviétique* ». En fait, selon la *Pravda*, Moscou restera en dehors de l'affaire polonaise puisque « *le peuple polonais se rend de mieux en mieux compte à quel point le complot contre-révolutionnaire était dangereux* ».

L'appareil de l'armée remplace celui du parti

(Suite de la première page.)

La presse maintenant : *Zolnierz Wolnosci*, quotidien de l'armée, présente à ses lecteurs un portrait de M. Rozplochowski, membre (interné) de la commission de Solidarité où il représentait la Silésie. M. Rozplochowski, dit le quotidien, utilisait « *des méthodes de bandit* » et ne reculait pas devant « *les menaces et le chantage pour s'imposer dans les élections syndicales* ». Cet homme, sur lequel pesaient « *les soupçons justifiés* » de malversations financières, a aussi prononcé des phrases comme : « *Le socialisme est le plus pervers des systèmes.* »

Un autre article, consacré (il y en a beaucoup) au professeur Geremek, explique comment le conseiller de M. Walesa (interné) a tissé, pendant ses séjours à l'étranger, des liens avec les milieux « révisionnistes-sionistes ». M. Lipski, l'un des fondateurs de l'ex-KOR, est, lui, attaqué par l'organe du comité central *Trybuna Ludu* pour une publication à l'étranger qui refléterait le « trotsko-libertinisme » caractérisant « *l'idéologie du milieu de l'ancienne KOR* ». Chaque jour, au fil des pages, cette « galerie de portraits » s'enrichit et l'on finit par croire feuilleter un florilège de l'époque stalinienne. Il n'y manque ni l'impudeur, ni l'énormité des accusations, ni la verve de l'invective.

Parler d'un simple bond en arrière de trente ans serait pourtant faux. Ce à quoi l'on assiste en Pologne depuis la proclamation de l'état de guerre, c'est, au contraire, la première tentative de rupture de la continuité du pouvoir dans un pays communiste. L'effet de choc passé, on s'aperçoit que la militarisation des secteurs-clés de l'industrie, l'envol de commissaires militaires dans les usines et les administrations et la présence à tous les niveaux de l'appareil d'Etat, de représentants du Conseil militaire de salut national (WRON) n'ont pas seulement pour but d'intimider la population. Un appareil, celui de l'armée, en remplace un autre, celui du parti, après s'être assuré le contrôle de la milice et de la sécurité — des forces sur lesquelles s'appuyait le parti et qui avaient été placées sous l'autorité de l'état-major par la nomination préalable au ministère de l'intérieur d'un militaire, le général Kiszczak.

Les membres du bureau politique abasourdis

On ignore toujours tout, sauf à prendre en compte cent rumeurs contradictoires, des circonstances exactes de la proclamation simultanée de l'état de guerre et du WRON. On ne peut nullement exclure qu'il se soit agi d'une abdication consciente de l'appareil dirigeant du parti au nom des intérêts supérieurs d'un système à la perpétuation duquel les deux appareils étaient liés. Mais il reste que beaucoup d'indications concordantes montrent, le dimanche 13 décembre, les membres aussi bien « durs » que « modérés » du bureau politique, totalement abasourdis par la nouvelle du coup d'Etat.

Les « durs » exigeaient depuis plusieurs mois et surtout depuis le onzième plénum fin octobre, qu'on en découse avec Solidarité et que soit donc proclamé l'état de guerre. Il n'est pas certain, en revanche, qu'ils souhaitaient céder le pouvoir à l'armée. Les modérés poussaient, eux — rejoints en cela par bon nombre d'intellectuels libéraux, — le premier secrétaire à imposer son autorité à l'appareil, fût-ce en faisant bouger l'armée, ce qui avait déjà sauvé M. Kania l'année dernière au onzième plénum. Eux se sont retrouvés avec une vague massive d'arrestations et la suspension du peu de libertés individuelles existantes. Un seul homme au bureau politique était, à coup sûr, au courant de tout ce qui se préparait : M. Barcikowski, chargé d'aller dans la nuit de samedi à dimanche réveiller le primat pour l'informer de la situation nouvelle dans laquelle se trouvait le pays.

Depuis août 1980, M. Barcikowski, chargé de l'appareil au secrétariat, formait trio avec MM. Kania et Jaruzelski, et tous trois étaient devenus au fil des mois les bêtes noires des durs qui, après avoir réussi à faire tomber M. Kania, exerçaient une très forte pression sur le général Janzelski et M. Barcikowski.

Est-ce à dire alors que le coup d'Etat serait un moindre mal ? Qu'il aurait coupé l'herbe sous le pied à des durs dont la seule politique aurait été de susciter une situation de crise telle qu'une intervention soviétique serait devenue inévitable ? C'est ce dont les nouvelles autorités s'efforcent de convaincre la population en faisant circuler d'insistantes rumeurs sur la préparation pour la mi-décembre d'un coup de force au comité central qui aurait été ainsi devancé. C'est aussi ce qu'on glisse à l'oreille des correspondants étrangers et le message qu'on persiste, avec de moins en moins d'espoir, à vouloir faire passer aux gouvernements occidentaux — plus susceptibles d'entendre cette explication que la dénonciation des projets subversifs de Solidarité.

De fait, le parti n'a plus aujourd'hui aucun rôle. Il n'est pas — cohérence idéologique du bloc oblige — suspendu, mais il a disparu de la scène politique. Il n'a jamais été dit que le bureau politique avait lui-même décidé de mettre en place le WRON et de demander au Conseil d'Etat la proclamation de l'état de guerre. Le bureau politique (qui a tout de même été réuni mardi 22 décembre) n'a pas même avalisé ces décisions, et l'organe du comité central est allé lundi interviewer un général de division pour qu'il précise « *les différents aspects de la loi martiale* ».

Mais ce fait — en tout état de cause capital — mis à part, on cherche en vain ce qui plaiderait en faveur de la thèse du moindre mal.

D'abord parce qu'on voit mal en quoi l'instauration d'une dictature militaire pourrait sauver le processus de démocratisation. Ensuite, et surtout, parce que la situation créée aujourd'hui perpétue l'impasse d'hier avec en plus l'écoulement du sang, la « suspension » de Solidarité et les internements. Le pouvoir va répétant qu'il est décidé à mettre en place les réformes économiques prévues. C'est possible, mais il lui faudrait pour cela résoudre la quadrature du cercle : la cohabitation d'une centralisation absolue des décisions politiques et d'une décentralisation des décisions économiques dans le cadre de l'autonomie des entreprises. On ne peut pas non plus (sauf à introduire des représentations corporatistes généralement bien vues des militaires) proclamer sa fidélité à l'autogestion et suspendre les syndicats.

Le pouvoir jure qu'il n'est pas question de revenir à la période d'avant août 1980 et que sa politique est celle de l'entente nationale et de la démocratisation.

On ne va pas demander si c'est avec les internés que doit être conclue cette entente. On constatera seulement que toutes les forces du mouvement étant attaquées, toutes celles de la réaction se rangent derrière les militaires. Le phénomène a pris une telle ampleur que *Zolnierz Wolnosci* a dû pousser, mardi, un cri d'alarme en écrivant que la « *revanche* » est étrangère à la « morale socialiste », que les militants du parti devaient dépasser leurs rancœurs, que le passé devait (sauf pour les contre-révolutionnaires) être oublié et que seule comptait l'attitude présente face à la loi martiale.

Le pouvoir tarde trop à réussir, à vraiment prendre la situation en main pour que l'essai d'intimidation ait un effet total. Il a du sang sur les mains, même s'il est certainement vrai qu'il aurait souhaité s'imposer sans violence contre les usines. Une détente politique ne pourrait venir que d'une libération des internés (1), mais les autorités ne s'y résoudraient que si la détente était préalablement assurée. Il y a peu de chances que ce soit le cas s'il est vrai que des procès se préparent, y compris contre certains experts du syndicat. Le pays s'est installé dans le refus. Il y a des contacts entre les avocats de Solidarité et le pouvoir, mais aucune négociation (sur quoi ?) ne s'amorce. L'Eglise, avant tout désorientée, reste prudente mais fondamentalement hostile. Il y a de grands risques que des formes de terrorisme fassent leur apparition.

Dernier handicap et non le moindre : les réactions de plus en plus dures des capitales occidentales (qui étonnent visiblement à Varsovie) risquent de mettre le pays — et le pouvoir d'abord — en situation de banqueroute. Dans l'immédiat, les internés leur doivent sans doute, pour une bonne part, les efforts faits par les autorités pour améliorer leurs conditions de détention. Que compte faire le général Jaruzelski ? Réponse d'un homme qui l'approche et approuve son coup d'Etat : « *Il fallait d'abord arrêter l'engrenage de la tension. La partition est maintenant à écrire.* »

(1) Faute de publication d'une liste officielle, on ne peut retenir comme certain le chiffre avancé officiellement d'environ cinq mille « internés ». Le nombre s'élève vraisemblablement à quinze mille ou vingt mille personnes.

Le film des événements pendant cinq jours

MERCREDI 23 DECEMBRE

Mgr Dabrowski, secrétaire de la conférence épiscopale polonaise, regagne Varsovie après s'être entretenu pendant deux jours avec le pape au Vatican. Mgr Poggi, l'envoyé spécial du pape, poursuit de discrètes tractations en Pologne depuis le 20 décembre.

Le général Jaruzelski reçoit soixante-neuf intellectuels, dont le président de l'Académie des sciences, pour tenter de les convaincre « *d'agir pour sauver la patrie, renforcer l'Etat et construire une plate-forme d'entente sociale et patriotique* ».

Dans la soirée, Radio-Varsovie annonce l'évacuation du complexe sidérurgique de Katowice, occupé par les ouvriers. Pour la première fois, la radio mentionne la participation de l'armée, aux côtés de la milice, à une opération d'évacuation des lieux de travail.

A Moscou, l'agence Tass accuse Solidarité, le KOR et la Confédération de la Pologne indépendante d'avoir « *œuvré dans un sens contraire aux décisions de la conférence de Yalta* » et de souhaiter « *la révision de la situation consécutive à la deuxième guerre mondiale* ».

A Washington, le président Reagan, dans son message de Noël, dénonce la repression et annonce de nouvelles sanctions économiques contre la Pologne. Il lance un avertissement à l'U.R.S.S. en menaçant de « *prendre des mesures concrètes, politiques et économiques* » si la *répression se poursuit*.

JEUDI 24 DECEMBRE

Les déclarations de M. Reagan ne font l'objet d'aucun commentaire à Bonn ni à Paris. A Moscou, l'agence Tass dénonce les « *grossières inventions* » du président Reagan à propos de la Pologne. La *Pravda* accuse Solidarité de collusion avec la C.I.A.

L'ambassadeur de Pologne à Tokyo demande l'asile politique aux Etats-Unis.

Le général Jaruzelski s'entretient avec Mgr Poggi, qui lui remet un message du pape.

S'adressant à ses compatriotes pour la première fois depuis le 13 décembre, le général Jaruzelski annonce que l'état de guerre sera maintenu « *aussi longtemps que nécessaire, mais pas une heures de plus* », répondant ainsi par la négative au souhait exprimé par le primat de Pologne, Mgr Glemp, dans son message de Noël. Ce message est lu dans les églises lors de la messe de minuit et partiellement diffusé à la radio. Le général Jaruzelski dément que des dizaines de personnes aient été tuées et affirme qu'il y a place en Pologne pour « *des syndicats autogérés, vraiment indépendants, indépendants de l'Etat et des manipulations et du terrorisme de politiciens irresponsables* ». Il ne cite cependant pas Solidarité.

Les autorités de Varsovie annoncent dans la nuit que l'une des deux mines qui étaient occupées en Silésie, celle de Ziemowit, a été entièrement évacuée.

VENDREDI 25 DECEMBRE

La seule poche de résistance à la loi martiale reste, selon Radio-Varsovie, la mine de Piast, où près de treize cents mineurs poursuivent une grève sur le tas.

Le capitaine Gornicki, porte-parole du conseil militaire de salut national, annonce, dans une interview à la télévision ouest-allemande, que « *la plupart* » des personnes détenues depuis le 13 décembre vont être bientôt libérées.

Dans un tract qui circule clandestinement à Varsovie, Solidarité fait état de mauvais traitements infligés aux détenus dans une cinquantaine de prisons et de camps, et encourage la poursuite de la résistance passive pour renforcer la position de l'Eglise dans les négociations avec le parti.

Les *Izvestia* rendent hommage à la position de non-ingérence dans les affaires polonaises adoptée par Bonn.

A Washington, des intellectuels polonais, dont M. Czeslaw Milosz, prix Nobel de littérature, lancent un appel en faveur de MM. Jacek Kuron et Adam Michnik, qui auraient été « *battus et torturés* ».

SAMEDI 26 DECEMBRE

Le nombre des grévistes qui restent dans les galeries de la mine de Piast diminue, affirme Radio-Varsovie, qui avance le chiffre de onze cent vingt et un dans la soirée.

Dans une interview à l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, le général de brigade Dubicki, ancien confident du général Jaruzelski, passé à l'Ouest, affirme que les préparatifs du coup ont commencé dès février 1981.

Un membre du comité central du P.C.U.S. déclare à Moscou que dix personnes ont été tuées en Pologne depuis l'instauration de l'état de guerre.

DIMANCHE 27 DECEMBRE

Du Vatican on apprend que Mgr Dabrowski, secrétaire de l'épiscopat polonais, a eu deux entrevues avec M. Lech Walesa avant son voyage à Rome et que les négociations entreprises par le Conseil social avec les autorités militaires de Varsovie ont permis la remise en liberté d'au moins huit cents personnes. Toujours selon une source du Vatican, le nombre de détenus ne dépasserait pas huit à dix mille.

L'objectif de la médiation de l'Eglise de Pologne demeure avant tout la levée de l'« état de guerre ».

Selon Radio Varsovie, mille quatre mineurs poursuivent l'occupation de la mine de Piast.

Mgr Poggi, rentré à Rome, est reçu par le pape. Il affirme à son arrivée qu'il y a « des espoirs de dialogue entre les autorités et les forces sociales », annonce qu'il ne rapporte aucun texte écrit du général Jaruzelski en réponse au message du pape, et que M. Lech Walesa est en résidence surveillée. Il dément aussi avoir visité des camps de détention, comme la nouvelle en avait couru.

MARX : « VIVE LA POLOGNE ! »

« *Le 23 janvier 1875, Marx participa à la célébration du douzième anniversaire du soulèvement polonais de 1863 avec Wroblewski, Léo Frankel et Lissagaray. Marx exalta la lutte des Polonais pour leur indépendance et insista sur la nécessité pour les peuples de combattre l'occupant étranger. C'était le cas de l'Irlande.* « La Pologne, *conclut-il*, n'a et ne peut avoir en Europe qu'un seul allié et c'est le parti ouvrier, vive la Pologne ! »

Extrait de « Marx, sa vie, son œuvre », *de Jean Elleinstein (Fayard).*

UN APPEL EN FAVEUR DE JACEK KURON ET ADAM MICHNIK

Nous avons reçu l'appel suivant :

« *Parmi les milliers de personnes internées dans les camps et les prisons de Pologne dans des conditions tragiques, la situation de Jacek Kuron et Adam Michnik, animateurs du KOR et conseillers de Solidarité, inspire les plus vives inquiétudes. Il existe aujourd'hui des raisons précises de penser que leur intégrité physique est dès maintenant gravement menacée. De plus, leur sort ultérieur risque d'être scellé par un procès expéditif.*

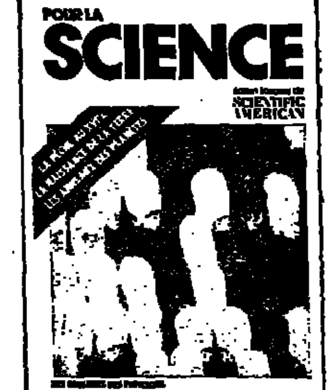
» *Par leur personnalité, leur action publique, leur courage politique et les sévices déjà subis par eux, ces deux hommes sont un symbole. C'est à ce titre qu'ils sont, aujourd'hui, parmi les plus exposés. Nous lançons cet appel afin que des informations soient rapidement publiées sur leur état et qu'ils puissent recevoir la visite d'un médecin de leur choix.* »

PIERRE EMMANUEL,
EUGÈNE IONESCO,
EMMANUEL LE ROY LADURIE,
RENÉ RÉMOND.

POUR LA SCIENCE

L'enfance de la Terre : un sujet tabou.

Dans le numéro de Janvier de POUR LA SCIENCE C. ALLEGRE expose les résultats de l'analyse des météorites et de la tectonique des plaques pour décrire les premiers jours tumultueux de la Terre.



Dans ce même numéro :

- L'intensificateur d'image. L'instrument nyctalope.
- Les couleurs des ailes de papillons.
- Une pêcherie basque au 16e siècle.

Chez votre marchand de journaux ou en vous abonnant dès aujourd'hui avec le bon ci-dessous.

Je désire m'abonner à POUR LA SCIENCE, pour la durée de :
FRANCE, ☐ 1 an (200 F) ☐ 2 ans (360 F) ☐ 3 ans (500 F)
ÉTRANGER, ☐ 1 an (245 F) ☐ 2 ans (440 F) ☐ 3 ans (600 F)
Nom : .... Prénom : ....
Adresse complète : ....
Je règle aujourd'hui par : ☐ chèque bancaire ☐ CCP ☐ mandat
Bon à retourner à POUR LA SCIENCE, 8, rue Férou 75006 PARIS

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN POLOGNE

DE RETOUR A ROME

Mgr Poggi estime qu'il y a « des espoirs de dialogue entre les autorités et les forces sociales »

De notre correspondant

Rome. — Mgr Poggi, envoyé par le pape en Pologne, est rentré dimanche 27 décembre à Rome par avion et a aussitôt été reçu par Jean-Paul II. Il était arrivé samedi à Vienne par le train parce que les vols pour Rome avaient été supprimés la veille. Les douaniers tchécoslovaques ont procédé à une fouille en règle des bagages du nonce apostolique.

A son arrivée à Rome, Mgr Poggi a été très laconique dans ses déclarations à la presse. Le nonce a confirmé avoir, durant les cinq jours passés à Varsovie, rencontré le général Jaruzelski, le ministre des affaires étrangères et plusieurs personnalités politiques et religieuses dont le primat de Pologne Mgr Glemp, l'archevêque de Cracovie, le cardinal Macharski et le secrétaire de l'épiscopat, Mgr Dabrowski.

« Je n'ai aucun message écrit du général Jaruzelski pour le pape, cette réponse arrivera peut-être plus tard », a-t-il déclaré. Il a indiqué cependant qu'il y avait *« des espoirs de dialogue entre les autorités et les forces sociales »*.

En ce qui concerne le sort de M. Lech Walesa, le nonce a précisé qu'il n'avait pas demandé à le rencontrer, mais que, selon ses informations, celui-ci n'était pas interné dans un camp : *« Je dirai plutôt qu'il est en quelque sorte assigné à résidence dans un lieu où il est assisté religieusement et peu se rendre à la messe. »*

Interrogé sur le climat qui règne en Pologne, Mgr Poggi s'est borné à dire : *« La situation est très difficile et les problèmes sont nombreux. Le trafic dans la capitale est très réduit, il y a de nombreuses patrouilles militaires. Les voitures doivent avoir des autorisations spéciales pour pouvoir circuler. Très souvent, nous avons été arrêtés dans la rue pour des contrôles de papiers. »*

La rencontre de Mgr Poggi avec le général Jaruzelski, au cours de laquelle il lui a remis un message personnel du souverain pontife, a eu lieu quelques jours avant l'intervention télévisée du général (dans la soirée du 24 décembre). Avec le retour à Rome de Mgr Poggi s'achève la première phase de la diplomatie vaticane en Pologne : rétablir un contact avec l'épiscopat, mais aussi communiquer directement un message du pape aux autorités militaires. Recevant l'envoyé du souverain pontife, le général Jaruzelski a ouvert une possibilité de dialogue avec l'Eglise. Mais l'objectif pour le Vatican est plus ample : il s'agit d'une *« relance du dialogue entre les parties »* dans le cadre, selon l'expression du pape, d'une *« collaboration mutuelle »*.

Il est vraisemblable que Mgr Poggi avait renouvelé au général Jaruzelski le « souhait » exprimé par Mgr Glemp, primat de Pologne, pour que soit levée la loi martiale pendant les fêtes de Noël, un retour à l'administration civile dont, semble-t-il, le Vatican fait une condition préalable à toute solution. En ce qui concerne Solidarité, l'Eglise paraît faire également de sa reconstitution un de ses objectifs, mais peut-être dans un second temps. Pour l'instant l'Eglise attend les initiatives des autorités de Varsovie avant de faire une éventuelle tentative de médiation. C'est pourquoi elle entend apparemment conserver le « profil bas » — à la fois vigilance et prudence — qu'elle a adopté depuis plusieurs jours.

PHILIPPE PONS.

● *L'Académie des sciences* (française) a adressé deux messages de « soutien moral » aux scientifiques polonais : une lettre de son président, M. Pierre Jacquinot, à son homologue M. Alexander Gieysztor, qui a été remise à l'ambassade de Pologne à Paris, et une lettre de l'ensemble de l'Académie des sciences. l'Académie des sciences morales et politiques (française) a, elle aussi, envoyé à l'Académie des sciences morales de Pologne un message de sympathie pour la nation polonaise.

● *Au Lucernaire Forum* (Théâtre Rouge), Laurent Terzieff, Pascale de Boysson et Philippe Laudenbach, verseront la recette du spectacle *O.V. de Milosz* du 31 décembre à Solidarité (en soirée, à 20 h. 30).

POINT DE VUE

La Pologne au cœur

par GUY BARBIER (*)

« JE n'ai jamais manifesté d'inquiétude sur une intervention extérieure, elle est impensable. » (G. Marchais, *l'Humanité* du 12 mars 1981), *« ... je dis qu'il n'y en aura pas. »* (*l'Humanité* du 24 mars), etc., etc. Brusque renversement de vapeur depuis le 13 décembre : l'intervention « extérieure » est menaçante et la solution Jaruzelski est la seule susceptible de l'éviter.

Ce énième retournement de la direction actuelle du P.C.F. laisserait indifférent s'il ne discréditait et n'affaiblissait pas un peu plus un grand parti. S'il ne révélait aussi un usage fort intéressé de la référence à l'Union soviétique : critique, voire alarmiste, ou au contraire dithyrambique selon qu'on veut se faire passer pour démocrates ou pour « révolutionnaires ».

Le général Jaruzelski aurait aussi prévenu, comme il le dit lui-même, une guerre civile, une insurrection sanglante déclenchée par Solidarité ou du moins par ses extrémistes.

Il y a deux ans, après l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique le 27 décembre 1979, *l'Humanité* titrait : « Le massacre devait avoir lieu le 2 janvier » (n° du 19 janvier 1980), et Charles Fiterman expliquait : *« Le choix est simple : ou bien ce pouvoir démocratique* (sic)... *ou bien... un Chili multiplié par dix ou par cent. »* (*l'Humanité* du 9 janvier 1980).

A Prague aussi, les Soviétiques étaient intervenus pour empêcher un coup d'Etat téléguidé par les revanchards de Bonn. Toujours, depuis Staline, la vigilance révolutionnaire a, à chaque fois et à temps, déjoué les infâmes complots des ennemis du peuple... Car toujours factieux et aspirants dictateurs se couvrent du drapeau de la défense de la légalité menacée et font couler le sang sous prétexte d'éviter une Saint-Barthélémy.

Je me souviens, il y a huit ans déjà, du putsch de Pinochet, un général ministre réputé loyaliste et ardent patriote comme Jaruzelski, devenu subitement le champion sanguinaire de la lutte contre la « subversion ». A *l'Humanité*, nous pressions de questions nos envoyés spéciaux rentrés récemment de Santiago : *« Les ouvriers ont-ils des armes ? Les milices d'usines vont-elles résister ? Le contingent basculera-t-il ? »* Trois mois après, en décembre, nous accueillions les premiers réfugiés chiliens, nos camarades du parti et d'*El Siglo*. C'était le temps de l'émotion et d'une solidarité sans retenue... C'est en pensant à ces hommes et à ces femmes courageux, injustement contraints à l'exil à l'autre bout de la terre, c'est en pensant à leur douleur que j'ai partagée, qu'aujourd'hui je me sens solidaire de ce nouveau pays crucifié : la Pologne.

Militant communiste, j'ai choisi depuis longtemps mon camp : celui des dominés et des exploités. Avec le réalisme qui sait que tous les empires, même ceux issus de Yalta, s'effondrent tôt ou tard sous la pression des peuples, lesquels font, en définitive, l'histoire. En rejetant cette paradoxale conception de la lutte des classes qui aboutit à approuver l'écrasement militaire de ce qui est indiscutablement toute une classe ouvrière ou au moins à s'y résigner au nom des intérêts supérieurs du « socialisme » : non ! une issue positive à la crise était possible, et un Dubcek polonais aurait conduit le processus de renouveau main dans la main avec Walesa. Et je laisse à Giscard et hélas ! à Georges Marchais le soin, s'ils en ont le courage, de défendre leur commun ami Gierek, jeté aujourd'hui dans les oubliettes...

Journaliste communiste, je voudrais m'inspirer de Peri et de Sampaix, exécutés par les nazis, de mes aînés hongrois de 1956 et tchèques (Jiri Pelikan !) de 1968, de mes confrères polonais actuels : mon camarade communiste Bratkowski, président du syndicat des journalistes de là-bas et mon camarade catholique Tadeusz Mazowiecki, rédacteur en chef de l'hebdomadaire de Solidarité. Tous adeptes du journalisme militant, pas du journalisme militaire...

Si ! humanité rime avec solidarité.

(*) Guy Barbier est l'un des vingt-cinq journalistes qui ont demandé aux dirigeants du P.C.F. de condamner le coup de force en Pologne.

De nombreuses associations recueillent des dons pour la population polonaise

Malgré l'état de siège, des milliers de tonnes de vivres, de médicaments et de matériel de secours sont acheminées lentement vers la Pologne, par bateaux mais surtout par camions. Pour ceux qui veulent venir en aide aux Polonais, nous publions la liste de quelques associations qui ont pris en charge cette aide. La plupart n'ont pas attendu la mi-décembre pour se mobiliser et ne font que prolonger des « opérations d'aide à la Pologne » commencées depuis des mois. Cela leur permet de choisir les produits qu'elles estiment de première nécessité, facilite le conditionnement, et les achats s'effectuent directement auprès du fabricant.

Pour la distribution, les organismes travaillent en relation étroite avec les églises en Pologne aidées par la Croix-Rouge. Les colis sont parfois directement livrés à des hôpitaux avec lesquels les associations avaient déjà des échanges avant les événements. Les dons doivent toujours porter la mention : « Solidarité Pologne ».

● *Terres et Progrès*, en collaboration avec la Croix-Rouge, recueille les dons qui lui permettent d'acheminer avec ses propres camions et de stocker dans ses entrepôts à Varsovie les colis alimentaires qu'elle confectionne dans les pays de la C.E.E. et distribue sous le contrôle de l'épiscopat polonais. Libeller les chèques au nom de Terres et Progrès, 11, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris. Tél. : 246-72-72 et 824-53-13.

● *Comité de coordination du syndicat polonais Solidarité en France :* C.C.P. 49 50-L Paris, au nom de René Salanne (Solidarité Pologne) ; 10, impasse des Deux-Sœurs, 75009 Paris. Tél. : 523-14-38.

● *Association Solidarité France-Pologne :* B.P. 176, 75665 Paris cedex 14 - C.C.P. 14 318 04-P Paris. Permanence : 8, rue Saint-Simon, 75007 Paris. Tél. : 544-66-38.

● *Les Amis de la Pologne :* 26, rue Chalgrain, 75016 Paris. Tél. : 500-42-54.

● *Comité d'aide à la Pologne :* C.C.P. 15 345 70-S Paris, 3, avenue de la Porte-de-Villiers, 75017 Paris. Tél. : 572-31-47.

● *Comité Solidarité avec Solidarité :* 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris. Tél. : 531-43-38.

● *Coordination syndicale C.G.T. pour Solidarité :* c/o Syndicat des correcteurs, Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél : 208-02-28. C.C.P. 1778 43-N Paris.

● *La C.F.D.T.* possède un compte postal en faveur de la Pologne : C.C.P. 283 24 Paris, 5, rue Cadet, 75439 Paris cedex 09. Tél : 247-75-00. Le syndicat propose des badges, des affiches, etc., dont le produit de la vente est transmis au Comité de coordination de Solidarité.

● *Secours populaire français :* C.C.P. 654 37-H Paris, 9, rue Froissard, 75003 Paris. Tél. : 278-50-48.

● *Croix-Rouge :* C.C.P. 600 00 Paris, 17, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris. Tél. : 261-51-05.

● *Secours catholique :* C.C.P. 5620 09-K Paris, 106, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. : 320-14-14.

● *Cimade :* C.C.P. 40 88 87-Y Paris, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 550-34-43.

● *Médecins du monde :* compte bancaire 93 385 20, B.N.P. agence 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine ; 17, rue du Fer-à-Moulin, 75005 Paris. Tél. : 624-22-37.

● *Médecins sans frontières :* C.C.P. 33 769 71 La Source, 161, boulevard Lefebvre, 75015 Paris. Tél. : 828-39-61.

Des organisations et des lecteurs suggèrent d'autres actions de solidarité avec la Pologne :

● *La F.N.S.E.A.* (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) demande aux autorités de la Communauté européenne d'utiliser les sommes non encore affectées de la taxe de coresponsabilité laitière au financement d'une aide alimentaire au peuple polonais. 8, avenue Marceau, 75008 Paris. Tél. : 723-55-40.

● *Des cartes postales.* — Les Amis du Vaucluse estiment que « dix millions de mains tendues valent autant qu'un long discours ». Hors de toutes contingences politiques, ils suggèrent l'envoi de cartes postales blanches avec quelques mots de solidarité pour le peuple polonais à l'ambassade à Paris, 1-3, rue Talleyrand, 75007 Paris.

● *Une journée de salaire* pour la Pologne, une heure de salaire pour la Pologne ou, pourquoi pas, une journée sans automobile pour la Pologne, propose Mme Marie-Thérèse Lorcin (professeur à l'université de Lyon-II).

LES RÉACTIONS A L'ÉTRANGER

La « Pravda » accuse les États-Unis d'exploiter la crise pour refuser les négociations sur la réduction des armements

« Les événements en Pologne ne se déroulent pas conformément au scénario préparé par les impérialistes des Etats-Unis et de l'OTAN, scénario qui devait inévitablement entraîner, de l'avis des stratèges politiques américains, une intervention soviétique », écrit dimanche 27 décembre la *Pravda*. Estimant que *« la situation se normalise progressivement »* en Pologne, l'organe du P.C. soviétique note que cette évolution ne peut qu'exaspérer *« les cercles impérialistes des Etats-Unis et des autres pays de l'OTAN »*. Ceux-ci, estime le journal, comptaient sur la réussite de leur scénario pour *« pouvoir se déployer à leur aise »*, *« chauffer la tension internationale, rejeter tout ce qui est lié à la détente, et refuser tous les pourparlers sur la limitation et la réduction des armements. »*

L'agence Tass de son côté rapporte en s'en félicitant les propos de M. Trudeau, premier ministre canadien, estimant que la situation actuelle est préférable à la guerre civile. Dans l'esprit de sa déclaration du 18 décembre, M. Trudeau a affirmé samedi à la chaîne de télévision C.T.V. que l'action de l'armée polonaise vaut mieux qu'une intervention militaire soviétique. Pour le premier ministre canadien, couper les liens entre l'Union soviétique et la Pologne n'est pas la meilleure façon de résoudre la crise.

***

A Bucarest, les autorités roumaines, rompant avec le silence qu'elles s'imposaient depuis le 15 décembre, critiquent implicitement les Etats-Unis. Le journal du P.C. roumain — *Scinteia* — de samedi écrit : *« Les véritables amis de la Pologne devraient se sentir concernés par l'aide à apporter à la nation polonaise pour surmonter la crise et s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse compliquer davantage la situation. »* S'en prenant, sans les nommer, aux *« gouvernements de certains pays »*, auxquels il reproche d'avoir recouru à *« diverses mesures de boycottage économique »*, *Scinteia* dénonce *« certains milieux de l'étranger qui continuent de soutenir et d'encourager dans leurs actions des éléments irresponsables »*.

***

A Bonn, M. Genscher, ministre des affaires étrangères, parlant dimanche à la radio, s'est efforcé de justifier la prudence de son gouvernement en déclarant que les Etats de l'Ouest comme de l'Est devaient éviter de s'ingérer dans les affaires du pays. *« Nul n'a le droit d'intervenir par la parole dans les affaires intérieures de la Pologne »*, a-t-il dit. Le chef de la diplomatie ouest-allemande a toutefois jugé essentiel que les dirigeants de Varsovie abrogent rapidement la loi martiale et libèrent les internés afin de rendre possible une reprise du dialogue avec l'Eglise et Solidarité. *« Je suis convaincu qu'il n'est pas trop tard pour cela »*, a-t-il dit.

***

Des représentants de l'Europe des Dix se réuniront à Londres mercredi — a-t-on annoncé dimanche dans la capitale britannique — pour examiner la situation en Pologne. Si cette réunion ne se tient pas au niveau ministériel, pense-t-on dans les milieux informés britanniques, c'est que les Dix n'estiment pas que la crise polonaise se soit aggravée de façon significative pendant le week-end de Noël.

***

Aux Etats-Unis, il se confirme que le président Reagan, qui a adressé un message au président Mitterrand (*le Monde* du 26 décembre), a écrit à plusieurs chefs de gouvernement occidentaux pour qu'ils organisent une action commune face à la crise polonaise. A Chicago, de dix mille à vingt mille manifestants ont défilé, dimanche, devant le consulat de Pologne au cours d'une « marche funèbre » en hommage aux Polonais victimes de la répression. L'hebdomadaire *Time* a désigné M. Lech Walesa comme *« l'homme de l'année 1981 »*.

L'écrivain d'origine polonaise Czeslaw Milosz, professeur à Harvard, prix Nobel de littérature 1980, a déclaré dans un entretien publié par le *San Francisco Examiner* : *« Le peuple polonais a été battu de nombreuses fois, et cette fois il est battu dans une machination particulièrement perfide, mais, connaissant l'histoire, je ne pense pas que le mouvement démocratique en Europe de l'Est soit un phénomène transitoire. Au contraire, sa présence patente ou latente s'avérera plus durable que toutes les juntes réunies de notre siècle. »*

***

A Pékin, l'agence Chine nouvelle estimait samedi qu'il est dangereux de penser que l'U.R.S.S. est *« sur le déclin »*. L'agence affirme : *« Même si elle est confrontée à des difficultés croissantes »*, l'U.R.S.S. n'a pas renoncé à son *« offensive stratégiques globale »*.

Diamantaires d'Anvers S.C.
INFORMEZ-VOUS
Plan Diamant
Diamant Investissement
Diamant Bijou
Saphir - Rubis - Emeraude
261.85.12
Ouvert du Lundi au Samedi inclus
24, place Vendôme PARIS

Depuis ISTH 1953
INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
EXPERTISE COMPTABLE
CERTIFICATS SUPERIEURS
● du 16 Janv. au 19 Juin 1982
- Juridique et Fiscal 120 h
- Organisation et Gestion 120 h
ISTH 83, Av. d'Italie - 75013 Paris
Tél. : 585.59.35

Washington est condamné à la modération

De notre correspondant

Washington. — Un dialogue assez obscur s'est engagé entre Washington et Moscou à propos de la Pologne. Le président Reagan avait écrit le 23 décembre à M. Brejnev pour l'informer que *« si la répression continue, les Etats-Unis n'auront pas d'autre choix que de prendre des mesures concrètes, politiques et économiques, affectant nos relations »*. La réponse du dirigeant soviétique est arrivée à Washington quarante-huit heures plus tard.

Le gouvernement américain n'a pas voulu en révéler la teneur avant de consulter ses alliés. Interrogé dimanche sur la tonalité — négative ou positive — de cette réponse, M. Reagan a lancé une boutade : *« Avec eux, c'est toujours négatif. »* Un collaborateur du président devait légèrement nuancer ce propos quelques heures plus tard, mais sans être beaucoup plus explicite. *« M. Brejnev,* a-t-il dit, *n'a pas complètement fermé la porte à des discussions ultérieures sur la Pologne »*. Un commentaire officiel de Washington serait imminent.

Les événements de Pologne n'ont pas affecté jusqu'à présent les relations soviéto-américaines. Ni dans le domaine économique, ni dans le domaine politique, L'U.R.S.S. continue à acquérir de grosses quantités de céréales aux Etats-Unis. Les discussions de Genève sur la réduction des armes nucléaires de théâtre en Europe doivent, en principe, se poursuivre après la pause du Nouvel An. Une rencontre entre les deux ministres des affaires étrangères, MM. Gromyko et Haig, est toujours programmée pour fin janvier. Et M. Reagan vient de déclarer à des journalistes américains que sa rencontre avec M. Brejnev aurait « probablement » lieu comme prévu dans le courant de 1982.

Il va sans dire qu'une intervention de l'armée rouge en Pologne bouleverserait ce tableau. Le gouvernement américain ne l'exclut pas. Dans une interview au *Washington Post* publiée le 27 décembre, M. Alexander Haig souligne l'échec de la loi martiale, la poursuite de la résistance passive et les sombres perspectives de l'économie polonaise. *« Beaucoup ont prématurément conclu que l'intervention soviétique était plus improbable que probable,* affirme le secrétaire d'Etat. *Je pense qu'il est beaucoup trop tôt pour tirer une telle conclusion. »* Personnellement, M. Haig serait enclin à dire que le risque est *« davantage possible »* aujourd'hui qu'avant la proclamation de la loi martiale.

Si M. Brejnev a répondu par écrit au président américain, il n'en est pas de même du général Jaruzelski qui avait également reçu une lettre de la Maison Blanche le 23 décembre. Mais le discours prononcé le 25 par l'homme fort de la Pologne a été considéré à Washington comme la réponse attendue. C'est un discours *« extrêmement modéré dans le ton, mais dépourvu d'assurances précises »*, a commenté le secrétaire d'Etat. Autant dire qu'il en faudrait beaucoup plus pour que les Etats-Unis lèvent leurs sanctions économiques contre les autorités de Varsovie.

Une riposte graduée

Ces sanctions sont interprétées ici comme *« la voie moyenne entre l'inaction et la réaction démesurée »*, ou, si l'on préfère, entre la passivité des Européens et les exigences publiques de certains Américains. Parmi ces derniers figurent des conservateurs de choc comme le sénateur républicain M. Jesse Helms, qui réclame l'arrêt immédiat des négociations de Genève et le rétablissement de l'embargo sur les céréales à destination de l'U.R.S.S. Mais on trouve aussi des syndicalistes démocrates, comme M. Lane Kirkland, président de l'A.F.L.-C.I.O., dont les souhaits sont à peu près identiques.

L'administration Reagan est bien embarrassée avec ses alliés ouest-européens. Elle sait que seule une intervention directe des Soviétiques en Pologne les amènerait à prendre des sanctions. C'est surtout vrai de la République fédérale allemande, dont l'attitude ambiguë inspire ici de grandes inquiétudes. Dans son interview au *Washington Post*, le général Haig souligne, tout à la fois, que l'Amérique reste le leader du « monde libre », qu'il lui faut donner l'exemple, qu'elle ne peut s'en tenir *« au plus petit commun dénominateur du consensus européen »*, mais qu'elle n'entend pas se couper de ses alliés, et encore moins les pousser dans les bras de Moscou par des mesures unilatérales décidées à Washington sans consultation.

Cela explique le caractère assez symbolique des sanctions annoncées le 23 décembre contre Varsovie, M. Reagan n'a pas interdit aux organisations privées américaines de poursuivre leur aide alimentaire, il n'a pas empêché le rééchelonnement de la dette polonaise. Mais le souci de préserver l'alliance atlantique n'est pas la seule raison de cette modération. On peut y voir deux autres, également importantes.

D'abord, les dirigeants américains ne pensent pas que les réformes en Pologne soient nécessairement condamnées. Malgré leur pessimisme, ils croient toujours à un possible compromis, grâce à la médiation de l'Eglise. Ils ne veulent pas — et rejoignent là l'attitude des Européens — agir de telle sorte que la Pologne devienne une nouvelle Hongrie ou une autre Tchécoslovaquie.

D'autre part, Washington économise ses munitions. On assiste ici, depuis deux semaines, à une escalade graduée, dans les mots comme dans les gestes. L'administration Reagan se sent déjà bien impuissante. Si elle brûlait trop vite ses maigres cartouches, son impuissance pourrait être demain éclatante. Les Soviétiques y verraient alors une raison supplémentaire pour aller de l'avant.

Le président actuel avait beaucoup critiqué Lyndon Johnson à propos de la Tchécoslovaquie, puis M. Carter à propos de l'Afghanistan. Le voilà dans une situation identique. Et même plus délicate puisque, contrairement à Prague et à Kaboul, les chars soviétiques ne sont pas dans Varsovie.

M. Reagan, qui passait pour le plus anticommuniste des présidents, est condamné à la modération et aux dénonciations verbales. Il a ainsi marqué le deuxième anniversaire de l'invasion de l'Afghanistan, dimanche 27 décembre, par la publication d'un texte qui condamne *« l'impérialisme soviétique »* et *« le gouvernement fantoche »* installé à Kaboul, et souligne *« l'échec de l'occupation »* et *« le courage du peuple afghan »*...

ROBERT SOLÉ.





هكذا من الأصل

EUROPE

LA TURQUIE SUR LA VOIE D'UNE « DÉMOCRATIE AUTORITAIRE »

I. — LA FIN DES MALENTENDUS

De notre envoyée spéciale
CLAIRE TRÉAN

Ankara. — *« Dommage que nos généraux ne soient pas des fascistes ; au moins nous saurions contre quoi lutter. »* L'expectative ambiguë dans laquelle vit la Turquie, depuis ce que l'on nomme pudiquement l'*« opération »* du 12 septembre 1980 — la prise du pouvoir par les militaires, — est tout entière contenue dans cette boutade amère. Les généraux font régner l'ordre, pas la terreur. On ne disparaît pas dans les prisons de Turquie. On n'y est pas pendu, sans autre forme de procès, aux potences d'une justice divine ou populaire. On n'y meurt que rarement. Et quand les cris des suppliciés portent un peu loin vers l'ouest, vers cette Europe à laquelle ce pays prétend encore appartenir, ses généraux espèrent échapper à l'opprobre en déclarant qu'ils *« n'encouragent pas »* la torture et qu'ils ont la franchise de ne pas la nier. Ils déplorent, ils réprouvent, mais le cœur n'y est pas. Ils s'efforcent, en ce domaine comme en d'autres, de donner au régime des allures présentables, avec une application pour le moins maladroite.

Il leur fallait d'abord arrêter le massacre. Le pays est encore sous le choc de trois années de terrorisme exacerbé, dans cet état d'hébétude repue de violences qui suit les déchaînements. Chaque interlocuteur que l'on interroge sur le régime actuel commence par se souvenir : les loups dans la bergerie ; la guerre des gangs, l'intimidation, le racket, les coups de poignard dans le dos, les représailles, les balles perdues, dans les rues d'Ankara, d'Istanbul ou d'Izmir. La prolifération de groupuscules armés qui, sous couvert d'idéologie (d'extrême gauche ou d'extrême droite), de nationalisme sécessionniste (les Kurdes) ou d'intégrisme religieux, semaient la terreur jusqu'au fin fond de l'Anatolie. La misère aussi. La déroute de l'économie et son cortège de pénuries, de marché noir et de contrebande. Un gigantesque trafic d'armes, un énorme trafic de drogue, une police elle-même aux prises avec les sectarismes. La classe politique, profondément divisée et largement corrompue, incapable de rétablir l'ordre, ne parvenait pas davantage à faire fonctionner les institutions — au demeurant très démocratiques — dont s'était doté le pays en 1961.

Les groupes terroristes démantelés

Les Turcs aujourd'hui n'ont plus peur, et c'est le motif essentiel du crédit dont jouissent encore les militaires. La plupart des groupes terroristes ont été démantelés. Plus de cinq cent mille armes ont été saisies. Les attentats se font rares, la fréquence des arrestations s'est ralentie ces derniers mois et la présence des soldats est plus discrète dans les rues des grandes villes. Les manquements aux droits de l'homme, dont s'est accompagné le rétablissement de l'ordre, pèsent peu en regard de la sécurité retrouvée, aux yeux d'une population qui a d'ailleurs largement collaboré à la tâche, dès qu'elle s'est sentie à l'abri des représailles.

« Des abus, mais comment ? », s'étonne l'amiral Isik Birren, coordonateur du Conseil national de sécurité, avec une conviction désarmante ; *« aucune législation répressive nouvelle n'a été introduite ; on s'en tient strictement au code pénal et aux pouvoirs que confère à l'armée la loi martiale qui était en vigueur dans la plupart des provinces turques avant même le 12 septembre 1980 »*. Il reste que, en dépit de ce légalisme affiché, la garde à vue est encore de quarante-cinq jours (après avoir été de quatre-vingt-dix jours), que toute possibilité d'appel a été supprimée pour les peines inférieures à trois ans de prison et que les droits de la défense sont assez peu scrupuleusement respectés. Il reste aussi que, si l'on s'est gardé des exécutions sommaires à froid, de nombreux terroristes présumés (certains parlent de plusieurs centaines) ont *« trouvé la mort »* au cours d'arrestations. Il reste enfin la torture. Trois cent quarante-deux plaintes ont été déposées, affirme le dernier rapport du commandement de l'état de siège, cent quarante ont été jugées recevables, *« dont quarante sérieuses »*. 89 militaires font l'objet de poursuites, mais les sanctions n'ont visé jusqu'à présent que trois officiers responsables de sévices qui avaient entraîné la mort de prisonniers.

Près de quarante cinq mille personnes, selon les statistiques militaires, ont été arrêtées depuis le 12 septembre 1980, dont trente mille environ ont fait l'objet d'une inculpation. Certains réquisitoires font froid dans le dos : les peines de mort sont requises par dizaines, parfois par centaines devant les tribunaux militaires. C'est parfaitement légal, rétorque-t-on, le code pénal turc prévoyant la peine capitale pour un très grand nombre de délits, ce qui ne préjuge en rien de la rigueur finale du verdict. Quatre-vingt-cinq peines de mort ont jusqu'à présent été prononcées et onzes appliquées.

Enfin, les généraux se targuent de cette sorte d'équité qui consiste à frapper ostensiblement un coup à droite et un coup à gauche. Sans entrer dans le détail de cette arithmétique peut-être sujette à caution, il faut reconnaître que, contrairement au précédent de 1971 lorsque la répression militaire s'était abattue sur les seuls milieux de gauche et les intellectuels, l'armée, cette fois, est intervenue à son heure et non sous les pressions d'une extrême droite qu'elle n'a, par la suite, pas épargnée. Même si elle s'efforce encore aujourd'hui de faire la part des choses, avec une minutie comptable qui laisse d'ailleurs rêveur : *« Six cent soixante-deux organisations opèrent actuellement de l'étranger contre la Turquie, dont deux cent quatre-vingt-six d'extrême gauche, cent neuf d'extrême droite, vingt-sept séparatistes et deux cent quarante religieuses extrémistes. »* Le cas des syndicalistes illustre cependant le laxisme avec lequel le principe selon lequel nul n'est détenu pour ses opinions est appliqué par le régime du général Evren : un millier de militants de la DISK, la centrale ouvrière progressiste, seraient actuellement détenus et cinquante-deux d'entre eux encourent la peine de mort, sans que leur participation à des actes terroristes ait pu être prouvée.

Dans ce pays où les moyens d'information sont, soit aux mains des militaires soit pratiquent une autocensure qui — sauf exception — dispense le pouvoir de sévir, ce pays où quiconque a eu quelque activité politique dans le passé ne répond aux questions qu'en demandant à n'être pas cité, où les partis sont dissous et la grève interdite, dans ce pays pourtant, personne, ou presque, pendant un an, n'a désespéré. Que ce soit sur le mode du chauvinisme (*« Nous ne sommes pas des Grecs, nous ne vivrons pas neuf ans sous le régime de la dictature »*) ou sur celui de la profession de foi parfois teintée d'un certain complexe vis-à-vis de l'Occident, on voulait croire jusqu'à l'automne au rétablissement prochain de la démocratie.

La réforme des institutions

A trop longtemps se maintenir au pouvoir, les généraux mettraient en effet en péril leur cohésion. On peut déjà se demander si c'est seulement *« le jeu normal des promotions militaires »* qui a valu au général Saltik, deuxième homme du régime, partisan de la manière forte, d'être envoyé récemment à Istanbul comme commandant de la première armée. Le pouvoir, comme promis, sera rendu aux civils et la question aujourd'hui est moins de savoir quand que comment. A mesure qu'ils avancent, avec une opiniâtreté besogneuse, vers les buts qu'ils s'étaient fixés (rétablissement de l'ordre, restauration des institutions et redressement économique), les généraux sont en effet contraints de lever un à un les malentendus jusqu'ici entretenus. Le 16 octobre dernier, le Conseil national de sécurité, fidèle à son programme, désignait les membres d'une Assemblée consultative, sans odeur ni saveur politique, qui doit participer à la réforme des institutions. Le lendemain, il décrétait la dissolution des partis dont les activités étaient suspendues, mais qui n'étaient pas jusque-là formellement interdits. La leçon était claire : les erreurs du passé ne se reproduiront pas ; les militaires ne regagneront leurs casernes qu'une fois terrassés les vrais ennemis de la République : les partis, les idéologies, le système parlementaire.

Après approbation des nouvelles institutions par référendum, l'Assemblée consultative sera associée à la refonte des lois sur les partis et le système électoral. Le projet est celui d'un régime fort dans lequel seront réduites les prérogatives parlementaires et « limitées » les libertés, avec un mode de scrutin favorisant le bipartisme et un organe suprême de contrôle, coiffant les institutions, qui permettrait à l'armée de jouer les garde-fous sans avoir à nouveau à intervenir directement. Certains soupçonnent en outre le général Evren de vouloir abandonner l'uniforme pour se présenter — devant le suffrage universel peut-être — à la présidence de la République. *« Pouvoir militaire ou pouvoir civil*, dit l'un d'eux, *de toute façon, nous sommes partis pour neuf ans. »* C'est sur les ruines de la Constitution de 1961 que travaillera l'Assemblée et certaines pièces détachées du futur système échappent d'ailleurs à sa compétence. Ainsi le décret par lequel les généraux viennent d'enterrer l'autonomie des universités. Ainsi le projet de réglementation des droits syndicaux dont on redoute qu'il n'étrangle les organisations ouvrières, par le biais d'un contrôle financier notamment.

Les vraies difficultés

Mais le Conseil national de sécurité ne peut éternellement compter sur la gratitude ou la passivité d'une population qui finira par oublier les années de terreur. Le rêve d'un pouvoir neutre, d'un *« gouvernement non politique »*, pour reprendre l'expression de l'amiral Isik Birren, pourrait bientôt apparaître dans toute sa naïveté, tandis que resurgiraient les vraies difficultés. Le renforcement du nationalisme et de la centralisation ne laissent guère aux minorités ethniques et religieuses l'espoir de s'exprimer à l'avenir. Le sentiment national kurde, même s'il s'est fourvoyé ces dernières années dans la collusion avec des groupes d'extrême droite ou d'extrême gauche, n'en reste pas moins très vivant. D'autre part, même si le Parti du salut national qui prônait l'avènement d'un Etat théocratique n'a jamais pu recueillir, dans un pays « laïcisé » par Ataturk, plus de 10 % des suffrages, l'intégrisme à l'iranienne rencontre dans l'est du pays un écho dont les militaires sont conscients. En témoigne le soin mis par le général Evren, à l'occasion de la fête du Ramadan, à présenter la religion comme une affaire exclusivement personnelle. En témoigne également le souci de contrôler l'enseignement religieux et, en luttant contre la prolifération anarchique des petites écoles coraniques, de trouver dans un islam bien compris le fondement d'une morale sociale qui fait singulièrement défaut.

Dans ce pays essentiellement rural, les milieux urbains syndicaux, intellectuels et politiques, tournés vers l'Europe, coexistent avec une énorme masse de la population qui n'a pas assimilé les fondements de la démocratie de type occidental.

Les militaires s'en tiennent pour l'instant à un projet d'un Etat fort, unitaire et paternaliste qui puiserait sa légitimité dans un renouveau du kémalisme. Mais le peu d'empressement avec lequel les Turcs ont célébré cette année le centenaire de la naissance d'Ataturk révèle à quel point ce kémalisme est aujourd'hui abstrait et peu mobilisateur. L'autoritarisme comblera le vide. C'est ce qu'a voulu dire M. Ecevit, ancien premier ministre et leader du parti républicain du peuple, en dénonçant publiquement, au mépris de l'interdiction qui lui était faite, la décision des généraux de dissoudre les partis. Ce geste provocateur, et qui lui vaut trois mois de prison, s'adressait à l'Europe. C'est vers l'Europe aussi que se tourne tel autre ancien homme politique qui regrette que, pour assurer la stabilité de ce pays, stratégique entre tous, *« certains alliés de la Turquie semblent prêts à se satisfaire pour elle d'une démocratie au rabais »*.

Prochain article :

TANDIS QUE L'EUROPE S'ÉLOIGNE...

Union soviétique

● *Actes de vandalisme sur les voitures de l'A.F.P.* — Depuis trois semaines, les correspondants de l'A.F.P. à Moscou sont victimes d'actes répétés de vandalisme. Le 1er décembre, la vitre arrière de la voiture d'un correspondant a été brisée à coups de pierres, devant la guérite du milicien chargé de *« veiller à la sécurité »* des résidants étrangers à Moscou. Le 22 décembre, deux pneus du véhicule de service de l'A.F.P. étaient lacérés, au même endroit. La nuit de Noël, le pneu d'une voiture d'un correspondant a été crevé à coups de poinçon, opération renouvelée sur le même véhicule le 27 décembre. — *(A.F.P.)*.

● *Condamnation d'un fondateur d'un syndicat libre.* M. Vsevolode Kouvakine a été condamné par un tribunal de Moscou à un an de camp et à cinq ans de relégation pour « propagande et agitation antisoviétiques », a-t-on appris le 27 décembre. Il était l'un des fondateurs du SMOT, association interprofessionnelle libre des travailleurs, qui a succédé en 1978 aux « syndicats libres », démantelés après un an d'existence et fondés par Vladimir Klebanov, actuellement détenu dans une prison psychiatrique. *(A.F.P.)*

● *Demande d'intervention en faveur de Serge Kovalev.* Le Comité français de défense des biologistes prisonniers d'opinion, vient d'adresser à M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, une lettre attirant son attention sur le cas de l'électro-physicien Serge Kovalev, emprisonné en U.R.S.S. depuis décembre 1974. Ce militant des droits de l'homme, a achevé dimanche 27 décembre sa peine de détention. Il avait été transféré l'année dernière du camp de Perm à la prison de Tchistopol. Le Comité craint une prolongation de son internement

Italie

Les brigades rouges ont diffusé une photographie du général Dozier

De notre correspondant

Rome. — Les Brigades rouges, responsables de l'enlèvement du général Dozier, chef d'état-major adjoint des forces terrestres de l'OTAN en Italie, ont diffusé à Milan, dimanche 27 décembre dans la soirée, leur second communiqué accompagné de la rituelle photographie du prisonnier sous un drapeau frappé d'une étoile à cinq branches, et portant une pancarte sur laquelle sont inscrits des slogans contre la « guerre impérialiste » et l'OTAN.

Pour la police, cette photographie au polaroïd semble un montage. On ne voit que le visage du général immédiatement au-dessus de la pancarte, que tient une main. Le prisonnier des B.R. porte une ecchymose autour de l'œil gauche qui témoigne que son « interrogatoire » ne se déroule pas sans violences. Le fait que dans le communiqué des B.R. ne figure aucune mention des « aveux » ou de déclarations du général, indique, selon les enquêteurs, que le prisonnier ne collabore pas avec ses ravisseurs. Aucune précision n'est donnée en ce qui concerne les conditions de libération du général.

Des dissensions

L'épais document des B.R. trouvé dans une poubelle à la suite d'un coup de téléphone anonyme à l'agence Ansa, à Milan, n'est pas qu'un simple communiqué. Il fait référence explicitement en effet aux dissensions et aux divisions au sein de l'organisation terroriste.

Alors qu'il y a trois semaines, peu avant l'enlèvement du général Dozier, un autre document diffusé par les B.R. — *« journal des Brigades rouges, numéro 4. Résolution théorique, politique et stratégique. Décembre 81 »* — laissait penser que l'organisation pourrait surmonter ses divisions internes, le dernier texte indique en fait l'existence de profondes scissions. Le premier document est présenté comme émanant de « dissidents ». Celui trouvé avec la photo du général Dozier intitulé *« les contradictions n'ont pas trouvé de solution ni à l'intérieur de l'organisation ni sur la base d'un plan stratégique »*. *Le document n'est pas signé B.R. comme habituellement mais* « Brigades rouges pour la constitution d'un parti communiste combattant ».

Albanie

● *La succession de M. Mehmet Shehu.* — Le Parlement albanais a été convoqué pour le 14 janvier. Il devrait pourvoir à la succession de M. Mehmet Shehu, le chef du gouvernement qui s'est suicidé le 18 décembre dernier. Il pourrait désigner M. Adil Carcani, vice-premier ministre depuis 1974. Agé de cinquante-neuf ans, celui-ci appartient au bureau politique du P.C. depuis 1961. — *(A.F.P.)*

RÉSIDENCES - CLUBS
3e AGE
Spécialiste Côte d'Azur
Cabinet INDEXA
52, av. Jean-Médecin - 06000 NICE
Tél. : (93) 80.98.31 (F.N.A.I.M.)

LES PRIX SUEDOIS SONT GELES.

FURI 190 F — LUTA KATARINA 295 F — IKEA 21 F — SNACK 6 F — STEN 180 F — KAJ 490 F

UPPSALA : Canapé 2 places, châssis bois massif, revêtement sable 52 % polyester, 48 % chanvre, housse amovible. 183 x 85 x 75. 1 600 F.
STEN : Etagère 3 planches dont 2 pour bouteilles. Sapin massif non traité. 110 x 89 x 31. 180 F.
FURI : Table rabattable, support et bordure pin massif naturel. Plateau pin naturel plaqué sur aggloméré traité laque polyuréthane. 75 x 60. 190 F.
IKEA : Verres à cognac 25 cl, supporte lave-vaisselle. 4 pièces. 21 F.
LUTA KATARINA : Lampadaire, abat-jour coton écru ou bleu clair, Ø 47, pied pin massif vernis incolore, H. totale 131. 295 F.
SNACK : Carton à périodiques. Carton ondulé plastifié rouge ou vert. 30 x 25 x 10. 6 F.
KAJ : Armoire à habits. 1 étagère fixe + 1 tringle à habits revêtement blanc plaqué sur aggloméré portes avec poignées blanches. 80 x 60 x 180. 490 F.





ILS SONT FOUS CES SUEDOIS.

IKEA. CENTRE COMMERCIAL BOBIGNY 2. OUVERTURE. LUNDI AU JEUDI : 10 h à 20 h VENDREDI : 10 h à 21 h. SAMEDI : 9 h à 20 h.

FFG / Groupe DDB.

PROCHE-ORIENT

Egypte

JUGÉ « NON DANGEREUX »

Le chef des Frères musulmans a été libéré

De notre envoyé spécial

Notre ancien correspondant en Egypte, J.-P. Péroncel-Hugoz, qui avait été expulsé de ce pays en septembre peu avant l'assassinat de Sadate, vient d'être autorisé à y retourner pour un reportage.

Le Caire. — Alors que le procès des vingt-quatre extrémistes islamiques accusés d'être responsables de l'assassinat de Sadate et des troubles sanglants d'Assiout, survenus en octobre, se poursuit au Caire à huis clos, le président Moubarak a décidé, le samedi 26 décembre, de libérer trente-neuf personnes arrêtées en septembre sur ordre de son prédécesseur, pour « *participation à la sédition confessionnelle* ».

Ces libérations, quoique annoncées à mots couverts depuis plusieurs jours par la presse cairote officieuse, ont suscité quelque étonnement en Egypte, leur bénéficiaire principale en étant la confrérie des Frères musulmans, jusqu'ici ennemie déclarée du régime. M° Omar Telmessani, guide suprême du principal mouvement fondamentaliste égyptien, ainsi que son adjoint, M. Saleh Achmaoui, ancien animateur de la revue islamique *El-Daoua*, interdite depuis septembre, ont donc recouvré la liberté en compagnie d'autres militants intégristes ainsi que d'une dizaine de laïcs coptes et de quatre marxistes, tous emprisonnés un mois avant l'assassinat de Sadate.

L'élargissement du « cheikh Omar » et de quelques-uns de ses partisans fait suite à celui d'opposants nassériens, communistes et wafdistes (nationalistes libéraux) emprisonnés sous Sadate, déjà décidé à l'initiative du nouveau raïs, mais il se veut d'une tout autre portée politique. Le président Moubarak, dont le fragile pouvoir est à la recherche d'appuis et d'un apaisement général dans le pays, tente apparemment — en dépit de l'échec dramatique enregistré par son prédécesseur sur une voie similaire — de se concilier la fraction « institutionnelle » du courant islamiste, étant entendu que « *tous ceux [des intégristes] qui sont soupçonnés d'être dangereux ou en relation avec la sédition confessionnelle demeureront en prison* », soit un millier de personnes, auxquelles il faut ajouter deux mille cinq cents autres extrémistes musulmans interpellés après la tuerie du 6 octobre au cours de laquelle périt Sadate.

De son côté, M. Telmessani, qui n'a jamais été un foudre de guerre et qui est âgé aujourd'hui de soixante-douze ans, a accepté de donner des gages au nouveau chef de l'Etat, déclarant au quotidien *El Goumhouria* : « *J'ai horreur de ce qui s'est passé le 6 octobre. Cela est totalement contraire à l'esprit de l'islam. (...) J'appuie le gouvernement de M. Moubarak sur toute la ligne.* » Le guide de la confrérie a toutefois ajouté : « *J'œuvrerai toujours pour l'application de la loi coranique.* » Quant à son principal lieutenant, M. Achmaoui, également libéré, il s'était fait le défenseur, ces dernières années, d'une sorte d'apartheid entre musulmans et non-musulmans, scandalisant ainsi nombre de ses compatriotes de toutes origines, qui espèrent aujourd'hui que la liberté de parole ne lui sera pas rendue.

La grande oubliée des mesures de clémence prises au Caire est la communauté chrétienne. Huit évêques et treize prêtres, sans compter le pape Chenouda III, chef spirituel de l'Eglise copte orthodoxe, restent pour le moment sous la garde de l'armée dans le désert Libyque en compagnie d'une bonne centaine de leurs fidèles. Tous avaient été accusés par Sadate d'avoir trempé dans la « *sédition confessionnelle* », qui n'était, en réalité, qu'une suite d'exactions intégristes contre les chrétiens. La poursuite de leur détention peut difficilement se justifier au moment où le général Moubarak prétend ouvrir une ère nouvelle dans la vallée du Nil. Aussi laisse-t-on entendre à Kasr El-Orouba — le « palais de l'arabisme » où travaille le président Moubarak, dans la banlieue cairote — que « *d'autres chrétiens et musulmans* » pourraient être libérés « *avant le 7 janvier 1982* ». Les hasards des calendriers copte et hégirien font que, ce jour-là, seront commémorées en même temps, en Egypte, la naissance du Messie et celle du Prophète. Ce serait une occasion d'exalter cette « *unité nationale* » que le troisième raïs veut s'attacher à restaurer.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Iran

Le premier ministre dément que Téhéran ait acheté des armes en U.R.S.S.

Le chef du gouvernement iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a démenti le dimanche 27 décembre que la République islamique ait acheté récemment des armes à l'Union soviétique. Dans une déclaration à l'agence officielle iranienne Pars, M. Moussavi répondait aux récentes affirmations en ce sens du porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fisher.

Le premier ministre iranien a précisé que « *l'Iran pouvait acheter des armes où bon lui semble, mais que de telles commandes n'avaient pas lieu dans un cadre susceptible de créer des liens spéciaux entre l'Iran et les superpuissances, de l'Est comme de l'Ouest* ». « *Les principaux achats d'armes de l'Iran se font sur les marchés libres et sont plus coûteux* », a-t-il ajouté, en déplorant leur impact sur la « *santé de l'économie iranienne* ».

Le *Sunday Times* croit savoir qu'une délégation militaire iranienne vient de faire une visite secrète à Washington, où elle a été notamment reçue au Pentagone, afin de persuader les Américains de reprendre leurs ventes d'armes à l'Iran.

Selon l'hebdomadaire britannique, la délégation, composée de trois officiers, était conduite par le lieutenant-colonel Reza Mosharrafi et a regagné l'Iran la semaine dernière, après s'être rendue à Washington via Paris. Les militaires iraniens ont demandé aux Américains d'honorer les contrats signés avec l'Iran sous le chah, engageant les Etats-Unis à approvisionner l'armée de l'air iranienne en pièces détachées pour les Phantom F-4 et les F-14 jusqu'à la fin de 1985.

D'autre part, M. Massoud Radjavi, dirigeant des Moudjahidine du peuple en exil à Paris, a adressé un message aux travailleurs iraniens ainsi qu'aux « conseils de résistance » dans les usines et autres unités de production pour leur demander de préparer une « *grève ouvrière* ». Dans un communiqué diffusé le samedi 26 décembre, M. Radjavi, après avoir indiqué que « *le ministre du travail du régime de Khomeiny vient de supprimer la prime spéciale due aux travailleurs et de leur adresser une mise en garde officielle spécifiant que les protestataires seraient punis* », a rappelé que « *le régime du chah a finalement été renversé par les grèves ouvrières* ». — (A.F.P.)



L'ARABIE SAOUDITE ACCROIT SON SOUTIEN A L'IRAK CONTRE L'IRAN

En signant à Bagdad, le samedi 26 décembre, un traité frontalier avec l'Irak, l'Arabie Saoudite a franchi un nouveau pas dans son soutien à l'Irak face à l'Iran, alors que les pays du Golfe renforcent leur coopération en matière de sécurité pour se protéger des « complots iraniens ».

L'accord frontalier « *est en réalité un traité* », a déclaré le prince Nayef Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de l'intérieur, à son retour à Ryad. Il « *traduit le renforcement de la coopération entre les deux pays en vue d'assurer la stabilité de la région* », a-t-il ajouté avant de lancer un appel aux pays arabes à « *sortir de leur neutralité* » et à soutenir l'Irak « *qui défend la nation arabe tout entière* ».

Cette véritable déclaration de guerre de l'Arabie Saoudite, est le dernier épisode d'une lente dégradation des relations entre Ryad et l'islam révolutionnaire prôné à Téhéran par l'imam Khomeiny. Elle semble marquer, aussi, l'abandon définitif de la commission islamique de bons offices entre l'Iran et l'Irak. Créée au sommet islamique de Taef en janvier 1981 cette commission était restée des plus discrètes ces derniers mois. — *(A.F.P.)*

Israël

« L'ACCORD STRATÉGIQUE ISRAÉLO-AMÉRICAIN EST TOUJOURS EN VIGUEUR »

estime le président Reagan

Le président Reagan estime que l'accord stratégique américano-l'accord stratégique israélo-américain est toujours en vigueur. lien le tienne pour annulé du fait des vives réactions américaines à l'annexion du Golan.

Dans l'interview accordée mercredi dernier à plusieurs groupes de journaux américains et dont le texte complet a été publié le dimanche 27 décembre par la Maison Blanche, M. Reagan s'est expliqué dans ces termes : « *Il y a eu des paroles un peu vives (...) mais nous demeurons engagés, comme nous l'avons toujours été, par nos relations avec Israël, par l'obligation que notre pays ressent envers le fait qu'Israël existera en tant que nation et, nous l'espérons, en paix avec ses voisins* ». Comme on lui demandait de préciser quand l'accord stratégique israélo-américain serait réactivé, il a répondu : « *Le plus vite possible, j'espère.* » — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

L'EUROPE ET LE PROCHE-ORIENT SONT AU CENTRE DES ENTRETIENS DE M. CHEYSSON A ATHÈNES

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, commence, ce lundi 28 décembre à Athènes, un voyage qui le conduira ensuite à Addis-Abeba (bien que cette visite ne soit pas encore officiellement annoncée), puis au Caire, les 2 et 3 janvier. La visite au Caire, précédemment prévue pour le 20 décembre, avait été ajournée en raison de la situation en Pologne.

Le cas de la Grèce montre, une fois de plus, que les bonnes relations personnelles (elles sont excellentes entre M. Mitterrand et le nouveau premier ministre grec, M. Papandreou) ne suffisent pas à résoudre les problèmes entre Etats.

Discret sur le sort de la Pologne, le gouvernement d'Athènes entend réviser ses relations avec l'OTAN, celle-ci ne prenant pas assez en considération, à ses yeux, la menace turque sur les frontières orientales de la Grèce. Nettement pro-arabe, le gouvernement grec a retardé l'annonce d'une participation européenne à la force de paix dans le Sinaï.

Enfin, sans avoir encore précisément défini sa politique communautaire, le gouvernement grec entend reconsidérer les conditions de sa participation à la Communauté européenne. Le Proche-Orient et les affaires européennes seront, vraisemblablement, au centre des conversations de M. Cheysson à Athènes.

AMÉRIQUES

Brésil

LE PROCÈS DE DEUX MISSIONNAIRES FRANÇAIS

Les autorités souhaitent intimider l'Église

De notre envoyé spécial

Brasilia. — Voici quatre mois que deux prêtres français, les Pères Aristide Camio et François Gouriou, sont incarcérés dans une caserne de Belem, au nord du pays. Accusés d'avoir incité des paysans à tendre une embuscade meurtrière à la police, ils risquent de huit à trente ans de prison. Leur procès a commencé à la mi-novembre devant un tribunal militaire dans la capitale de l'Etat de Para, et il a été interrompu à la mi-décembre en raison des fêtes de fin d'année.

On s'attend, dans les milieux ecclésiastiques, que les deux missionnaires soient condamnés puis expulsés. Le dossier d'accusation a été forgé avec des déclarations visiblement dictées aux paysans arrêtés après l'embuscade et qui, selon plusieurs témoignages, ont été torturés. « *Il s'agit d'une histoire montée de toutes pièces*, dit-on dans les milieux ecclésiastiques : *elle vise l'action sociale de l'Eglise qui gêne le noyau le plus dur du pouvoir, constitué de militaires obsédés par la « subversion », et de représentants du grand capital latifundiste ou multinational.* »

Les faits se sont déroulés dans une des régions les plus « chaudes » du pays, le Bas-Araguaia, où l'armée a combattu pendant deux ans et demi jusqu'en 1974 un foyer de guérilleros organisé par le parti communiste du Brésil (P.C. do B.), de tendance maoïste. Comme beaucoup de zones d'exploitation récentes, le Bas-Araguaia est en proie à des conflits incessants pour la possession de la terre. Le scénario est presque toujours le même : des sociétés ou de grands propriétaires terriens conçoivent des projets d'exploitation sur des terrains déjà occupés par des petits paysans sans titres de propriété, les « posseiros ». Bien que dépourvus eux-mêmes de titres — ou alors il s'agit de certificats douteux en raison des difficultés du cadastre — ils s'emploient à déloger les « posseiros » à l'aide de leurs hommes de main. Le plus souvent ils obtiennent l'appui des autorités et de la police, notoirement corrompue.

A Sao-Geraldo-do-Araguaia, les « posseiros » menacés par les fermiers voisins avaient été prévenus du jour où les pistoleiros devaient les expulser. Ils s'étaient cachés. Et quand le groupe de tueurs était arrivé, le 13 août dernier, ils avaient tiré sur eux : il y avait eu un mort et deux blessés. Parmi les hommes de main se trouvaient des policiers.

Les treize paysans qui avaient tendu le traquenard ont été aussitôt arrêtés, torturés. Leur chef, Joao Matias, a été isolé, attaché pendant huit jours à une jeep et soumis à un tel traitement qu'il est devenu le principal accusateur des deux prêtres. Le Père Aristide Camio vit depuis trois ans et demi à Sao-Geraldo. Comme tant d'autres missionnaires, il a entrepris de « conscientiser » les paysans ignorants, sans défense, qui travaillent dans ce morceau d'Amazonie dont il a la charge. Ce qu'il leur dit est simple : Vous avez le droit de rester sur la terre que vous travaillez. Ne vous laissez pas expulser !

Un document « subversif »

La police s'efforce de démontrer que les deux prêtres sont assimilables à des guérilleros. Cinq jours avant l'embuscade, le Père Aristide Camio avait célébré une messe dans la maison de Joao Matias et encouragé les paysans « *à ne pas se laisser faire* ». Ses propos ont été déformés et présentés comme un encouragement à attaquer ceux qui font la loi.

Une fouille a d'autre part eu lieu le 29 août dans la maison pastorale de Sao-Geraldo. Le Père François Gouriou, arrivé depuis quatre mois, avait dans ses affaires un rapport des Missions étrangères de Paris, dont relèvent les deux prêtres. Les Missions s'étaient réunies à Rio en janvier pour débattre du problème de la terre. Le rapport contenait des références marxistes : il n'en fallait pas plus aux autorités pour le taxer de « subversif ». Le Père Aristide Camio devait constater par la suite que deux documents émanant du comité central du P.C. do B. avaient été glissés parmi les papiers réquisitionnés chez lui.

Les prêtres ont été arrêtés, emprisonnés. Une procédure d'expulsion a été d'abord entamée contre eux avec l'assentiment du ministre de la justice. Mais seul le président de la République pouvait prendre une décision. En l'absence du chef de l'Etat, alors malade, le président par intérim, M. Chaves, a estimé, le 5 novembre, que l'expulsion ne pouvait être décrétée qu'une fois le délit dûment établi et la sentence exécutée. Cette prise de position aurait dû aboutir à une libération immédiate des missionnaires. En fait, ils sont restés en prison : les juges militaires de Belem ont décidé de prolonger leur détention préventive, soi-disant pour les besoins de l'instruction. Les avocats des deux prêtres ont présenté un recours devant le tribunal militaire supérieur, mais celui-ci ne reprendra ses travaux qu'en février

Bien d'autres éléments montrent qu'il a été décidé au plus haut niveau de faire un exemple afin d'intimider l'Eglise. Non seulement les treize « posseiros » arrêtés ont été forcés de témoigner contre les deux prêtres, mais l'avocat qui leur a été imposé, et qui est un ancien policier, a demandé au président de la République l'expulsion des missionnaires sous prétexte que leur présence est « *nocive aux intérêts et à la sécurité du pays* ». Le président du Sénat, M. Jarbas Passarinho, lui-même grand propriétaire dans la région, a fait une violente campagne il y a quelques mois, contre le clergé qui prend la défense des petits paysans.

L'incident a fait grand bruit au Brésil. C'est la première fois depuis longtemps que des prêtres sont jetés en prison. L'un des derniers en date était aussi un Français, le Père François Jentel, arrêté à l'époque la plus noire de la répression, « *quand on arrêtait n'importe qui* », dit-on à la C.N.B.B. (Conférence nationale des évêques du Brésil) En outre, l'incident s'est produit au moment même où le régime militaire manifeste une volonté de durcissement après une période de libéralisation qui a duré environ deux ans. Que les victimes en soient une fois de plus des prêtres étrangers n'a rien d'étonnant : ceux-ci constituent 40 % du clergé exerçant au Brésil. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans les « terres de mission » de l'Ouest amazonien.

On pourrait croire à un nouvel épisode du conflit qui dure depuis plusieurs années entre l'Eglise et l'Etat si la hiérarchie épiscopale ne récusait elle-même une telle conception. « *Il n'y a pas de conflit entre l'Etat et l'Eglise*, dit-on dans les milieux ecclésiastiques. *Il y en a un, en revanche, entre l'Etat et le peuple. Le régime militaire opprime le peuple. Il a un profond mépris pour lui. Certes, il ne s'est pas donné pour objectif une telle oppression, mais c'est une réalité quotidienne du pays. Les militaires ne veulent rien changer à la structure actuelle du pouvoir car ils savent qu'ils devraient se retirer immédiatement si la participation populaire s'exerçait réellement. Les conflits pour la terre ne sont pas nouveaux. Il n'y en a ni plus ni moins qu'avant. Mais ce qui est nouveau, c'est la conscience politique des gens.* »

CHARLES VANHECKE.

● *Douze cadavres criblés de balles* ont été découverts dans la banlieue de Rio, a-t-on appris samedi 26 décembre. — *(A.F.P.)*

Argentine

● CINQUANTE ET UNE PERSONNES se trouvant « à la disposition du pouvoir exécutif » ont été remises en liberté, et deux dirigeants péronistes également détenus ont été placés en résidence surveillée, a-t-on appris samedi 26 décembre, à Buenos-Aires.

D'autre part, MM. Julio Guillen, dirigeant syndical, et Jorge Copernic, ancien gouverneur de la province de Santa-Cruz, ont été élargis et seront désormais en résidence surveillée. Ils étaient détenus sans qu'aucune charge ait été formulée contre eux. — *(A.F.P.)*.

États-Unis

LE MEURTRE DE 28 JEUNES NOIRS A ATLANTA

Le procès du principal suspect a commencé

De notre correspondante

New-York. — Le procès de Wayne Williams, un photographe noir de vingt-trois ans, principal suspect dans l'affaire des meurtres de vingt-huit jeunes Noirs, à Atlanta, qui a défrayé la chronique nationale et internationale pendant près de deux ans, commence, ce lundi 28 décembre, à Atlanta.

Wayne Williams n'est, pour l'instant, inculpé que des deux derniers meurtres : ceux de Nathaniel Cater, vingt-sept ans, et de Jimmy Payne, vingt et un ans, dont les corps — et plusieurs autres — ont été retrouvés dans la rivière Chattahoochee. Contrairement aux précédentes victimes, Cater et Payne étaient des adultes, mais ils étaient légèrement handicapés mentaux et d'une stature frêle qui pouvait les faire passer pour plus jeunes qu'ils n'étaient.

Wayne Williams est un étrange personnage. Né dans la petite bourgeoisie, très instable, passionné de photo et de radio, il n'a jamais eu de profession bien définie, mais il aimait à se faire passer pour journaliste ou, parfois, pour un jeune impresario de la chanson à la recherche de nouveaux talents. Pendant toute la durée de l'enquête, on l'a vu hanter les lieux où se retrouvait la presse accourue du monde entier pour « couvrir » une affaire qui devenait, chaque jour, plus extraordinaire. Il était très connu des policiers, qui le retrouvaient à chaque instant sur leurs pas.

Suspect depuis plusieurs semaines, Wayne Williams a été arrêté le 21 juin, après que des témoins eurent déclaré l'avoir vu parler à de jeunes garçons noirs dans les quartiers dont étaient originaires plusieurs des victimes et qu'on eut découvert chez lui des morceaux de tapis et des fibres synthétiques pareils à ceux qui avaient été trouvés sur les corps. Il semble que Williams, qui est soupçonné de dix-huit autres meurtres, ait attiré certaines de ses victimes en leur proposant de leur faire passer une « audition ». Ces victimes, de jeunes garçons, en majorité âgés de sept à quinze ans, appartenant à des familles très pauvres, étaient connus dans la ville pour être toujours en quête de petits « jobs » qui leur permettraient de gagner quelques dollars.

L'affaire a profondément traumatisé la ville, où le comportement de la police, dont le chef est, lui aussi, noir, a été très critiqué. Le couvre-feu, qui avait été appliqué de 7 heures du soir à 6 heures du matin pour tous les enfants âgés de moins de seize ans, est toujours en vigueur.

Malgré les doutes qui subsistent sur la culpabilité de Wayne Williams, les meurtres ont cessé du jour de son arrestation. Pourtant, les habitants d'Atlanta se demandent s'il est coupable des vingt-huit assassinats. On rappelle, en ville, que certains des meurtres ont été imputés à des proches des victimes, qui auraient profité des circonstances pour régler des comptes ou se débarrasser de bouches inutiles.

Williams sera défendu par deux avocats, un Blanc et une Noirs, qui ont tous deux émis des réserves sur les conditions dans lesquelles les débats pourront être menés, étant donné le climat de suspicion qui règne dans la ville. L'attitude de la police et celle de la municipalité vont sans doute être passées au crible. Le maire noir de l'époque, M. Maynard Jackson, inéligible après deux mandats, vient d'être remplacé par M. Andrew Young, l'ancien ambassadeur auprès des Nations unies.

NICOLE BERNHEIM.

A TRAVERS LE MONDE

Danemark

● M. JOERGENSEN VA FORMER UN GOUVERNEMENT MINORITAIRE SOCIAL-DEMOCRATE. — Le premier ministre danois sortant, qui avait démissionné le 9 décembre dernier, a annoncé samedi 26 décembre qu'il allait constituer un nouveau gouvernement minoritaire social-démocrate. Il lui faudra donc pour gouverner, après les élections législatives anticipées qui lui ont fait perdre 9 sièges, trouver comme auparavant un appui parlementaire sur sa gauche ou sur sa droite selon les problèmes à résoudre. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● L'ARMEE SALVADORIENNE aurait massacré environ un millier de civils dans la région de Morazan, située au nord-est du pays, au cours d'une opération anti-guérilla réalisée il y a deux semaines, affirme dans un communiqué publié samedi 6 décembre au Costa-Rica le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (F.M.L.N.). — *(A.F.P.)*

Mozambique

● DEUX ENSEIGNANTS ETRANGERS, ont été enlevés il y a dix jours par des membres du Mouvement de résistance nationale (M.N.R.), organisation armée antigouvernementale, dans le centre du pays, a-t-on appris dimanche 27 décembre à Maputo. Selon un porte-parole du ministère de la défense, cité par l'Agence mozambicaine de presse AIM, les deux hommes — un zoologue britannique, M. Burlison, et un mathématicien, qui serait de nationalité espagnole, M. Carril — ont été enlevés le 17 décembre lors de l'attaque par les guérilleros du village de Chitengo, dans le parc national de Gorongosa. MM. Burlison et Carril enseignaient tous deux à l'école de la faune du parc national. Les forces armées du Mozambique ont lancé des opérations de recherche après l'enlèvement, a indiqué le porte-parole. Selon lui, les « bandits » du M.N.R. ont détruit une école primaire, un bureau de poste et commis des vols et des rapines au cours de leur raid sur Chitengo, situé à 190 km à l'ouest de Beira. L'enlèvement a précédé de trois jours le meurtre de deux techniciens portugais tués à Guru, au nord-ouest de Chitengo, vraisemblablement par des partisans du M.N.R. — *(A.F.P. Reuter)*

Nicaragua

● SEPT GARDE-FRONTIERES ont été tués par des rebelles installés au Honduras voisin, a annoncé le samedi 26 décembre le ministère nicaraguayen de la défense, qui a ajouté que vingt-sept militaires étaient portés manquants. La semaine dernière, M. Tomas Borge, ministre de l'intérieur, avait déclaré que quinze soldats nicaraguayens avaient été tués à la frontière avec le Honduras. — *(U.P.I.)*.

COOPÉRATION

Une dimension internationale pour le Plan

(Suite de la première page.)

Déjà, nombre de mesures très fortes ont été réalisées ou entreprises : une relance, mesurée mais sensible, de la croissance pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois ; une modification de la fiscalité pour réduire l'éventail des revenus ; une loi de décentralisation afin que les décisions soient prises le plus près possible des citoyens. Les nationalisations prévues vont permettre de soumettre les décisions des groupes dominants de notre économie à l'intérêt de la collectivité dans son ensemble. La réduction de la durée du travail permettra d'arriver à une meilleure répartition des activités. Demain, de nouveaux droits pour les travailleurs trouveront à leur tour force de loi.

L'ensemble de ces premières mesures répond aux espérances exprimées. Leur définition et le début de leur mise en œuvre conduisent, aujourd'hui, à prendre une vue plus exacte des résistances qu'il nous faudra surmonter, en particulier dans un domaine capital, bien que le plus souvent éloigné des préoccupations quotidiennes : celui de notre environnement international.

Inquiétude et pesanteur

D'abord, en cette fin 1981, pèse le risque considérable d'une nouvelle contraction de la demande mondiale exprimée en termes marchands, alors même que, tout au long des années écoulées, le nombre d'hommes et de femmes du tiers-monde pour lesquels le premier problème est de survivre n'a cessé de croître, alors même que les pays de l'O.C.D.E. connaissent maintenant plus de 25 millions de chômeurs !

D'un autre côté, il est impossible d'ignorer que, dans le même temps, l'environnement est devenu pour la France de plus en plus pesant, au fur et à mesure que le libéralisme giscardien ouvrait sans retenue nos frontières aux échanges mondiaux et que se renforçait la concentration internationale des entreprises. Aujourd'hui, notre commerce extérieur représente près du quart de notre produit intérieur brut. Notre dépendance extérieure est devenue considérable pour nombre de biens d'équipements vitaux (des machines-outils à l'électronique) et même pour une partie croissante des biens de consommation courante. Les produits énergétiques représentent plus du quart de nos importations. Plus de 20 % de notre production industrielle est contrôlée par de grandes firmes multinationales dirigées de l'étranger, tandis que nos principales entreprises elles-mêmes ont multiplié leurs ramifications extérieures : faut-il rappeler à cet égard que, sur les neuf groupes industriels dont la nationalisation était prévue dans le programme commun de 1972, trois sont aujourd'hui sous le contrôle financier ou technologique extérieur, tandis que cinq des six autres font à l'étranger plus de 45 % de leur chiffre d'affaires et bien plus de 50 % de leurs bénéfices ?

Les réponses classiques

Dans un tel contexte, les affrontements des doctrines économiques traditionnelles perdent beaucoup de leur pertinence.

L'approche libérale, tout d'abord, achève de faire sous nos yeux la démonstration de son échec. Fondée en théorie sur le jeu concurrentiel des forces du marché, elle se heurte à la réalité de quelques grandes entreprises établissant leur pouvoir à travers les rapports de force les plus brutaux. Ainsi, d'une part, la liberté des échanges, loin de permettre le développement des avantages de chacun, a accru les inégalités entre pays et à l'intérieur des pays, favorisant les plus puissants et ignorant jusqu'à certains des besoins les plus élémentaires de nourriture et de santé, dès lors que ceux-ci étaient non solvables. D'autre part, le libéralisme, par son incapacité à prendre en compte les phénomènes de long terme, n'a su éviter ni les sursauts brutaux du type pétrolier ni la phase de récession et de chômage que nous connaissons actuellement.

De son côté, les limites de l'approche keynésienne conduite dans un cadre national apparaissent aujourd'hui aussi clairement. Une forte reprise de la croissance et une réduction sensible du chômage par l'effet de la seule relance de la consommation intérieure privée conduiraient la France à un déficit extérieur insupportable et à des risques de dévaluation dont la responsabilité serait cette fois, clairement, celle de ceux qui auraient décidé d'une telle politique. Par ailleurs, un développement trop important du rôle et des dépenses de l'Etat peut conduire aux mêmes extrémités et engendrer de plus – l'évolution des sociales démocraties nordiques nous en a instruit ces dernières années – des phénomènes de bureaucratisation qui finissent par être rejetés en bloc par les citoyens. La fragilité de l'appareil industriel et le degré d'ouverture de notre pays, légués par le pouvoir giscardien, rendent aujourd'hui non pertinentes des recettes qui avaient pourtant, en leur temps, été considérées à juste titre comme de considérables progrès.

Une dernière politique « traditionnelle » ne peut être passée sous silence, qui se situe pour partie hors du champ économique mais a malheureusement fait ses preuves il n'y a pas si longtemps encore : c'est l'économie de guerre et la course au surarmement, dont l'observation du monde d'aujourd'hui ne permet malheureusement pas d'écarter le spectre. Alors que l'U.R.S.S. poursuit depuis des années, malgré ses difficultés intérieures, un formidable effort en ce sens, alors que les U.S.A., sous la houlette du président Reagan, semblent décidés à retrouver leur supériorité militaire incontestée d'antan, il y a là en effet une évolution que des socialistes ne peuvent que suivre avec la plus extrême inquiétude.

Parce que donc les réponses classiques se révèlent inopérantes ou inacceptables, faudrait-il alors se résigner au bout du compte au discours sur la fatalité de la crise qui est si facilement répété par ceux qui en sont le moins les victimes ? Les socialistes ne le pensent pas qui, avec l'élaboration d'un plan intérimaire puis d'un plan quinquennal, considèrent qu'ils proposent un remède déterminant à la situation de notre pays. Encore doit-il être clair que ces plans, d'aujourd'hui et de demain, devront, entre autres, différer des diverses expériences antérieures par une caractéristique essentielle, dont la nécessité découle de l'analyse qui vient d'être développée : celle d'une importante dimension internationale. Et cette dimension à son tour implique une autre conséquence forte : puisque notre environnement extérieur échappe bien évidemment pour partie à notre commande, il nous faut raisonner en termes non de programmation classique mais de stratégie.

Dimension internationale

Parler de la dimension internationale du Plan suppose pour commencer d'aborder frontalement un sujet trop souvent tabou : celui des restrictions et des contrôles qu'il peut se révéler nécessaire d'apporter à notre commerce extérieur. Dans quelles conditions ? Un unique critère ici peut servir de guide : il n'est pas imaginable pour des socialistes que, à cause du laisser-faire du gouvernement précédent, soit accepté le dépérissement de l'emploi d'activités industrielles ou de régions entières. Dans de telles situations, hélas ! trop fréquentes, les clauses de sauvegarde des différents traités internationaux dont nous sommes signataires doivent être utilisées et des négociations extérieures engagées.

Palliatifs de court terme, diront certains. C'est vrai, si l'on en reste là, c'est faux, si l'aboutissement des négociations permet de fixer pour les quelques années nécessaires des évolutions acceptables pour certains taux de pénétration. Est-ce un rêve ? Il existe déjà, au niveau des Communautés européennes, un accord multifibre qui, quels que soient par ailleurs ses défauts, commence à appliquer de telles procédures aux domaines du textile et de l'habillement. Et il est bien évident que, dans le plus grand nombre de cas, c'est au niveau de la C.E.E. que de tels accords doivent être recherchés lorsque nécessaire.

Est-ce là alors léser brutalement d'autres partenaires, et en particulier ces pays du tiers-monde dont les socialistes disent vouloir prendre en compte les intérêts ? La réponse est négative, puisque, d'une part, ce sont des importations supplémentaires qu'il s'agit seulement de réguler et que nul pays aujourd'hui – la pratique le montre bien – ne peut plus accepter le jeu d'un réel libéralisme sauvage ; d'autre part, la différenciation entre pays permet de réserver sans difficulté des régimes préférentiels intéressants aux États réellement déshérités de notre planète. Ce qui est tout à fait vrai, par contre, est que la signature de tels accords n'a son plein sens qu'en prélude à la mise en œuvre du Plan lui-même, et qu'elle ne saurait à elle seule assurer de façon durable l'emploi.

Pour réduire substantiellement la durée du travail – faute de quoi il n'y aura pas restauration du plein emploi, – pour réduire effectivement les inégalités – ce qui suppose une autre distribution, – des revenus et des consommations, – un objectif central du Plan doit être alors la limitation des dépendances extérieures. Celle-ci suppose une politique industrielle dans les activités en difficulté, utilisant les délais préalablement obtenus pour assurer la mise en place de nouvelles capacités de production compétitives. Une politique de recherche et de développement doit permettre, par ailleurs, sous l'impulsion en particulier du secteur nationalisé, de créer dans les créneaux d'avenir les emplois rendus nécessaires, y compris par certaines reconversions malgré tout indispensables. Enfin, une politique énergétique vigoureuse, dans le domaine des économies d'énergie (le premier gisement français, selon beaucoup) et des énergies nouvelles, doit permettre de soulager notre balance des paiements, tout en limitant l'appoint inévitable du nucléaire à ce qu'il peut encore demeurer : une énergie de transition.

Cependant, reconquête du marché intérieur et limitation des dépendances externes ne font qu'accroître notre marge de manœuvre sans remettre réellement en question l'environnement international. Un autre objectif du Plan doit donc être également la mise en œuvre d'une audacieuse politique Nord-Sud.

Le développement du Sud est, pour les socialistes – n'y revenons pas longuement – une nécessité morale (la lutte pour les droits élémentaires de l'homme, et d'abord celui de ne pas mourir de faim) et une nécessité politique (un maintien durable de la paix ne saurait être vraisemblable tant que coexistent misère et course aux armements). Au risque de choquer certains, il nous paraît cependant nécessaire d'indiquer aussi qu'il y va en plus aujourd'hui de notre intérêt : pour éviter les risques d'une récession mondiale catastrophique pour tous, pour développer l'emploi chez nous (le solde de notre commerce extérieur avec les pays en développement non pétroliers a été excédentaire de plus de 10 milliards de francs en 1980), une élévation du niveau de vie du Sud est indispensable. Et, après tout, l'idée de la recherche de réels intérêts mutuels n'est-elle pas au bout du compte un fondement à la fois plus sûr et plus sain pour une relance effective du dialogue Nord-Sud ?

Trois directions semblent envisageables pour la mise en œuvre par la France d'une politique Nord-Sud. Au niveau des grandes instances internationales d'abord, il s'agit de soutenir la mise en route rapide de négociations globales, où il soit accepté que figurent sur la table l'ensemble des revendications des pays en voie de développement : souveraineté sur les ressources naturelles, réforme des institutions monétaires mondiales, ratification des accords sur les produits de base, élévation de l'aide publique, etc., et aussi l'ensemble des soucis des pays industriels : emploi et sécurité des approvisionnements en matières premières en particulier.

Un tel choix peut conduire aujourd'hui, il nous faut le savoir, à des affrontements qui pourront être rudes avec les États-Unis de Reagan : notre conviction est que nous défendrons au mieux ce faisant les intérêts à long terme de tous les peuples, peuple américain compris ! Ensuite, le niveau européen doit être le niveau privilégié de la réalisation de certains objectifs que notre seul pays aurait parfois du mal à atteindre seul.

Développement de la coopération avec l'Afrique, mise en œuvre d'une politique d'aide alimentaire efficace, contrôle des firmes multinationales et défense de normes minimums en matière de droits du travail, sont autant de dossiers où la Communauté européenne peut et doit utilement affirmer son identité. Enfin, au niveau de notre propre pays, la recherche de relations privilégiées avec certains États soucieux de s'engager dans les voies originales de développements plus endogènes, soucieux de pratiquer une réelle politique de non-alignement, peut donner lieu à des accords de codéveloppement novateurs, contrats à moyen terme d'approvisionnements et d'échanges réciproques échappant aux seules forces du marché mondial. Nul doute que les traditions et les cultures communes orientent plus particulièrement vers l'Afrique la recherche de tels accords. Mais les autres pays qui, en Amérique latine ou en Asie, seraient désireux de tenter de développer des relations originales de ce type seraient naturellement les bienvenus.

Une dimension internationale pour le Plan, c'est finalement tout simplement le constat qu'il n'y a pas de sortie de crise possible pour nous à travers un repli frileux et durable sur l'Hexagone et sans la claire manifestation d'une politique planétaire affirmée.

Il est plus que temps que la France se retrouve, après de trop longues années de doute, voire d'éclipse, fidèle à son image de pays des droits de l'homme et de tous les hommes, de pays des libertés, de pays de lutte contre l'exploitation et toutes les exploitations.

Dans la reprise d'une telle démarche nous retrouverons notre âme, en sachant que du mieux-vivre nous sera donné par surcroît. La générosité d'une stratégie résolument internationaliste est aujourd'hui, pour les autres et pour nous-mêmes, la seule possibilité d'échapper aux tensions sociales et à la guerre.

JEAN-PIERRE COT.

(Publicité)

APPEL DES PONDICHÉRIENS

Les Français des anciens Comptoirs des Indes furent parmi les premiers à défendre, parfois au prix de leur vie, la France pendant les guerres. Ils répondirent, notamment, à l'appel du général de Gaulle en juin 1940.

Il est donc inhumain qu'une vie commune de trois siècles soit brisée par une loi telle que celle de 1973 sur les immigrés, qui avait fait des Pondichériens des étrangers pour la France. Leurs rapports avec le consulat de France à Pondichéry sont devenus vexatoires. Depuis la promulgation de cette loi, l'accueil fait aux Pondichériens a varié considérablement d'une préfecture à l'autre en fonction de la bonne ou de la mauvaise volonté des responsables préfectoraux.

A Paris, grâce à quelques hauts fonctionnaires, les dossiers des Pondichériens ont été examinés avec bienveillance. Jusqu'à présent, leurs successeurs semblent poursuivre cette politique de compréhension.

Au niveau ministériel, les demandes de cartes de travail et de réintégration dans la nationalité française ont été examinées favorablement par le gouvernement entre 1975 et la mise en place de l'administration de M. Stoléru, époque à partir de laquelle les Pondichériens ont eu le sentiment de se heurter à un mur d'incompréhension.

Nous sommes, notamment, choqués de constater que certains fonctionnaires rejettent avec indifférence les demandes de pensions auxquelles ces Français peuvent légitimement prétendre, à titre d'anciens combattants, de personnel civil ou administratif ayant droit à une retraite.

Aujourd'hui, nous faisons appel au nouveau président de la République française, qui a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de justice. Les services du ministère des Relations extérieures et de M. Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés auprès du ministre de la solidarité nationale, ont ménagé un bon accueil aux représentants des Pondichériens en France.

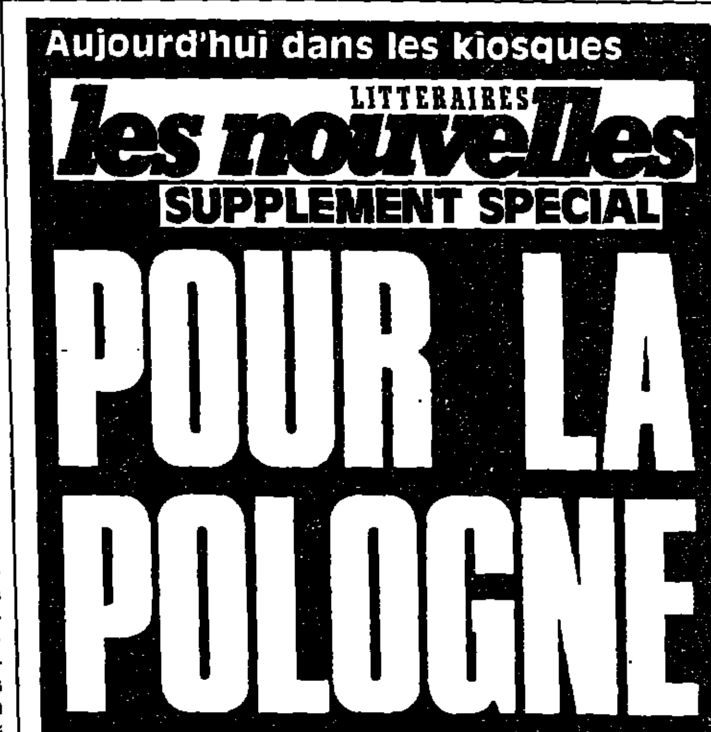
Il n'en reste pas moins que ceux-ci sont dans l'incertitude quant à la suite qui sera réservée à leur demande essentielle : la reconnaissance d'un statut particulier pour les anciens Français de l'Inde.

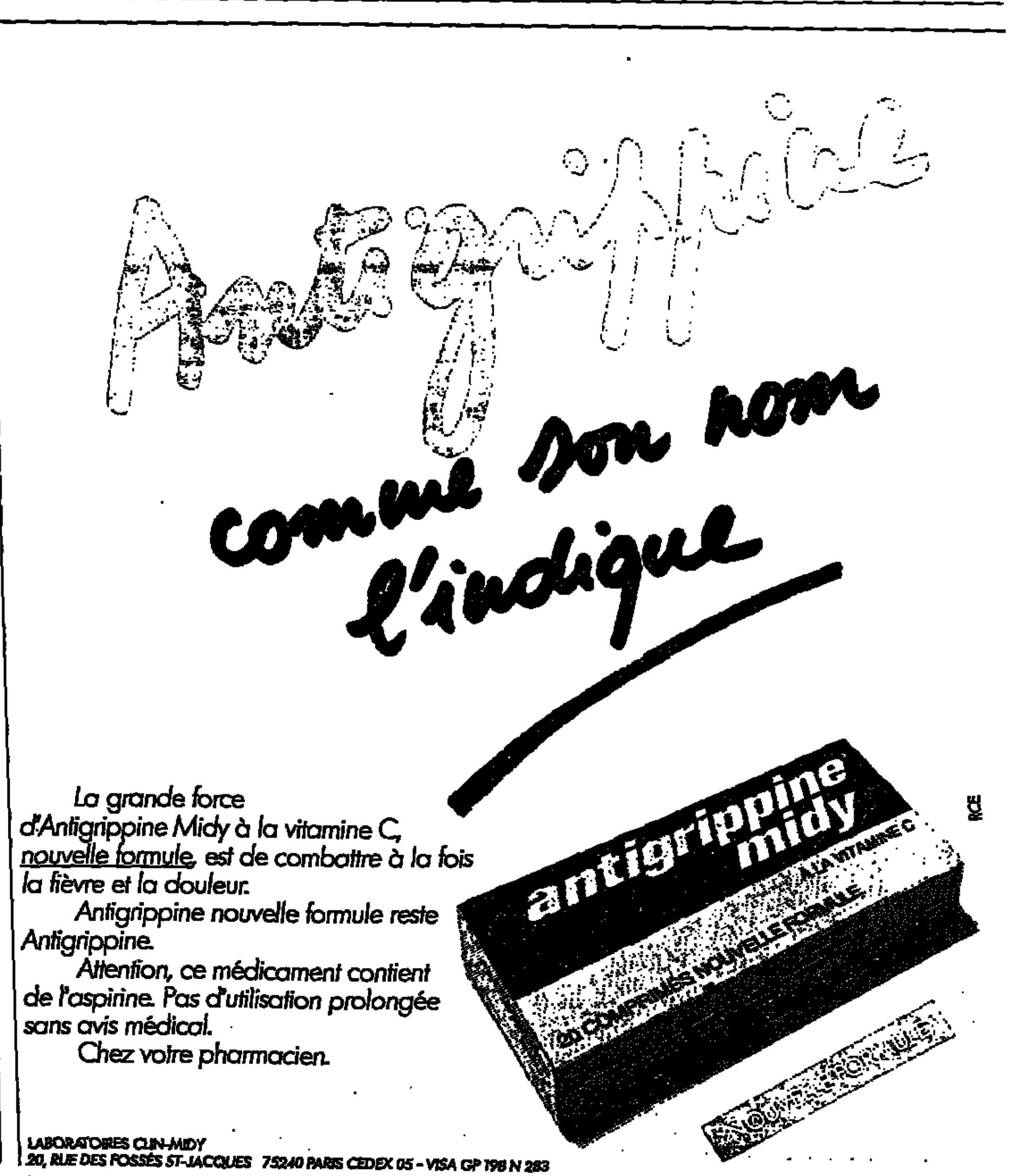
Au nom de trois siècles d'amitié avec la France, les Pondichériens demandent un peu plus d'attention sur leur sort.

Pour les Pondichériens
M. THOMAS VILLEFRANCHE,
Président de l'Association Tamij Nadou
15, rue Perdonnet 75010-PARIS - Tél. : 206-14-91

Chaque semaine
faites valider vos bulletins chez tous les dépositaires portant l'enseigne
LOTO
c'est facile
c'est pas cher
ça peut rapporter gros
LO 781

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
LA LAÏCITÉ
Envoyer 30 francs (timbres à 1 F ou chèque) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 90 F pour abonnement annuel (60 % d'économie) qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.





AFRIQUE

Algérie

Le comité central du F.L.N. recommande des mesures destinées à stimuler le secteur privé

De notre correspondant

Alger. — Le comité central du F.L.N. a terminé jeudi 24 décembre ses travaux par l'adoption d'une résolution, publiée dimanche, sur la place du secteur privé dans l'économie. Après avoir réaffirmé en préambule que « *le secteur privé n'est pas un substitut du secteur public, non plus que son concurrent, mais plutôt son complément* », ce texte définit quelques grandes orientations, vagues et prudentes, dont le caractère réellement novateur ne pourra être exactement mesuré qu'à la lecture des décisions qui seront prises pour leur application.

Le document du comité central vise un double objectif : redonner confiance aux investisseurs privés et réhabiliter ce type d'activité, tout en prodiguant des apaisements aux gardiens vigilants de l'orthodoxie socialiste, enclins à voir dans un « réajustement » l'amorce d'un virage vers une libéralisation de l'économie. La mesure de suspension du comité central prise à l'encontre de M. Abdesselam (*le Monde* du 24 décembre) ne pouvait qu'aviver les craintes de ces derniers, l'ancien ministre de l'industrie et de l'énergie ayant consacré toutes ses forces à l'édification d'une puissant secteur économique d'Etat dont il s'était fait le défenseur intransigeant. Mais, par son côté exemplaire, cette sanction était plus éloquente que de longs discours de nature à rassurer le capital privé. Or celui-ci a fait l'objet, surtout à partir de 1971, date du lancement de la révolution agraire et du « *tournant socialiste algérien* », d'une vive suspicion et s'est heurté, surtout dans le secteur industriel, à des obstacles qui ont entravé considérablement son développement et ont incité nombre d'entrepreneurs à se tourner vers des activités commerciales et de services, voire à exporter leurs capitaux à l'étranger, surtout en France.

Globalement, cependant, le secteur privé continue à jouer un rôle non négligeable dans l'économie, puisqu'il réalise encore un peu plus du tiers de la production nationale (1). Dans l'agriculture, il récolte sur 60 % de la surface agricole utile les deux tiers des céréales (2) et produit la majeure partie des fruits et des légumes. Il contrôle en presque totalité l'élevage, fournissant 90 % de la production de viande et 85 % de celle du lait. Dans le bâtiment et les travaux publics, quelque cinq mille entreprises (3) emploient plus du tiers des travailleurs du secteur. Trois cent mille commerçants et artisans jouent un rôle essentiel dans la distribution et les services. Enfin, dans l'industrie, les entrepreneurs privés sont très actifs dans certains domaines : textiles, chaussures, conserveries, biscuiteries, notamment.

Dans sa résolution, le comité central demande aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour stimuler, orienter et contrôler le secteur privé afin que celui-ci déploie son activité dans un cadre clair et dispose de garanties. Son existence et son développement devront être pris en compte par les planificateurs. Une « instance nationale » sera créée pour orienter, encourager et coordonner les investissements privés et un nouveau code des investissements sera élaboré pour remplacer celui de 1966, aujourd'hui largement dépassé. Le comité central demande aussi que « *soient révisés les textes d'application ayant trait à l'organisation et à la gestion du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, en vue d'améliorer l'approvisionnement de tous les opérateurs de l'économie nationale* ». Les sociétés nationales importatrices ont trop souvent tendance à privilégier l'approvisionnement en matières premières, équipements et pièces détachées des unités du secteur public, ce qui entraîne parfois de longues périodes d'immobilisation pour les entreprises privées.

L'aide aux paysans

Le comité central consacre de longs développements à l'agriculture, qui fait actuellement l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. L'Algérie ne couvre que la moitié de ses besoins alimentaires et doit importer le reste, ce qui entraîne une forte sortie de devises. Tout en tentant d'améliorer la production des domaines dits « autogérés » constitués sur les terres de colonisation et qui vont être restructurés, le gouvernement a décidé d'aider les petits et moyens propriétaires plus motivés mais qui disposent de faibles possibilités. Il est demandé aux autorités de faire en sorte que les terres du secteur privé bénéficient davantage des actions de mise en valeur à la charge de l'Etat, de modifier les critères de limitation de la surface des exploitations et d'accession à la propriété (4), de préserver les terres agricoles et de veiller à ce que la coopération « *soit l'expression de la volonté propre des paysans* ».

Encouragement donc au secteur privé, mais la résolution souligne aussi « *la nécessité de consolider et d'élargir la place stratégique que doit occuper le secteur socialiste à la fois comme instrument déterminant de direction et d'organisation de l'économie et moteur fondamental du développement économique et du progrès social* ». Ainsi est proclamée une volonté de continuité sur laquelle le chef de l'Etat a mis l'accent dans son allocution de clôture. Soucieux sans doute d'effacer l'impression négative faite dans certains milieux politiques algériens, comme dans une partie de l'opinion publique, par la mesure de discipline prise à l'encontre de MM. Bouteflika et Abdesselam, qui furent les principaux exécutants de la politique menée par Houari Boumediène, il s'est incliné devant la mémoire du président défunt. A l'occasion du troisième anniversaire de sa mort, le 27 décembre 1978, l'agence A.P.S. a salué dimanche dans le même esprit le « martyr » qui a consacré sa vie « *à la mobilisation et au développement de la nation, à sa défense, à son unité, à la concrétisation de l'égalité et de la justice* ».

DANIEL JUNQUA.

(1) Il en assurait près des deux tiers en 1968, avant le développement du secteur industriel d'Etat.

(2) Dix-neuf millions de quintaux en 1981. Les importations seraient de l'ordre de vingt-cinq millions de quintaux cette année.

(3) Les deux tiers d'entre elles emploient moins de six travailleurs et les trois quarts moins de vingt.

(4) L'accession à la propriété de terres du Fonds national de la révolution agraire est liée au moins à terme à l'adhésion à un groupement de coopérateurs.

● *Le programme des importations algériennes* pour l'année 1982 s'élèvera à 70 milliards de dinars (plus de 80 milliards de francs), selon un communiqué officiel publié le dimanche 27 décembre, à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres. Plus de 67 % du montant de ce programme sont destinés à l'importation de matières premières et d'équipements, précise le communiqué, qui indique que 7 milliards de dinars seront exclusivement réservés à l'achat d'éléments préfabriqués pour l'habitat. — *(A.F.P.)*

CORRESPONDANCE

Le général Massu et le commandant Azzedine

Le général d'armée Jacques Massu nous adresse la lettre suivante :

Antenne 2, dans le journal de 20 heures du 28 novembre, a diffusé des propos du commandant Azzedine qui ont ému, par leur violence à mon égard, un certain nombre de mes camarades. Or cet ancien militant F.L.N. a omis de rappeler que, capturé au combat par le 3e régiment de parachutistes coloniaux, le 17 novembre 1958, à 20 kilomètres de Palestro, il m'a dû sa libération.

En effet, le capitaine Bernard Marion, auquel je l'ai confié, lui a montré le nouveau visage d'Alger délivrée du terrorisme par l'armée française avant de le renvoyer chez les siens leur offrir la « paix des braves » proposée alors par le général de Gaulle.

La guerre que le pouvoir politique nous a demandé, à nous soldats de faire au F.L.N. fut cruelle, certes, mais nous l'avons faite sans haine et nous avons manifesté de mille manières notre attachement à la population algérienne. J'ai ouvert ma propre famille à deux jeunes Arabes, j'ai adopté l'un d'eux. Depuis 1957, à Alger, et ensuite au Béarn, ma femme et moi avons consacré beaucoup d'efforts et de temps à une organisation de formation de jeunes Algériens, dont je continue à m'occuper.

Par comparaison, c'est la haine au cœur que nous avions combattu les Allemands en 1941-1945. Pourtant, de 1966 à 1969, nous nous sommes dépensés au service de l'amitié franco-allemande.

Aujourd'hui, je souhaite vivement que « Si Azzedine », qui fut un valeureux combattant, plusieurs fois blessé, et un chef habile, se dégage de certaines influences partisanes et accepte la main que je lui tends, afin que nous nous retrouvions pour travailler franchement à l'amitié franco-algérienne.

Rwanda

L'ÉLECTION D'UNE ASSEMBLÉE MARQUE LE TERME DU PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le processus de démocratisation des institutions rwandaises parvient à son terme, lundi 28 décembre, avec l'élection au suffrage universel direct et pour cinq ans d'une assemblée législative, baptisée Conseil national de développement. Quelque deux millions d'électeurs sont invités à choisir soixante-quatre députés. Les candidats, deux fois plus nombreux que les sièges à pourvoir, appartiennent nécessairement au parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (M.R.N.D.).

Il aura fallu attendre sept ans et demi après la « *révolution morale* » du 5 juillet 1973, qui porta au pouvoir le général Juvenal Habyarimana, pour que le Rwanda se dote à nouveau d'une assemblée législative. Selon la Constitution, approuvée par référendum en décembre 1978, le Conseil peut censurer le gouvernement, l'obliger à changer de politique ou lui imposer un remaniement ministériel. En revanche, il ne peut contraindre le chef de l'Etat à la démission.

Lors de son troisième congrès, en décembre 1980, le M.R.N.D. avait programmé les élections législatives pour 1981 (*le Monde* du 26 décembre 1980). Son vœu aura donc été exaucé de justesse. En fait, le scrutin fut retardé par la tenue, cet automne, d'un procès politique contre trente personnes, dont plusieurs anciens dirigeants accusés d'avoir voulu « *déstabiliser le régime* » en avril 1980 en organisant une distribution de tracts subversifs. Parmi les accusés figurait le colonel Alexis Kanyarengwe, ancien ministre de la fonction publique, exilé en Tanzanie depuis un an. Tenu pour l'un des hommes forts du régime, il était l'officier le plus gradé après le chef de l'Etat. Le commandant Theoneste Lizinde, présenté comme le cerveau de l'opération, avait longtemps dirigé les services de renseignements du Rwanda. Deux des inculpés, dont le commandant Lizinde, reconnus coupables d'atteinte à la sécurité de l'Etat, ont été condamnés à mort.

Le rang et la qualité des « comploteurs » ont révélé, sous l'apparente stabilité politique, l'existence d'une opposition interne à l'égard d'un régime qui prône et pratique la réconciliation dans un pays trop longtemps déchiré par des affrontements ethniques entre la majorité hutu, au pouvoir, et la minorité tutsi. Les conspirateurs attendent, dans la cellule des condamnés à mort, une éventelle grâce présidentielle.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Afrique du Sud

L'attaque d'un commissariat proche de Pretoria a fait un mort et quatre blessés

Cinq policiers ont été blessés, dont un mortellement, au cours de l'attaque lancée, dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 décembre, contre un commissariat de la banlieue de Pretoria. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais il est probable que le Congrès national africain (A.N.C.), interdit en Afrique du Sud, en est le responsable.

L'efficacité croissante de l'A.N.C.

De notre correspondant

Johannesburg. — Si jamais, dans l'esprit du gouvernement sud-africain, il subsistait le moindre doute quant à la détermination du Congrès national africain (A.N.C.), l'attaque du commissariat de Wonderboom — le huitième coup de main armé lancé en 1981 contre des représentants de l'ordre — l'a définitivement levé. Les militants de l'A.N.C. démontrent, de manière croissante, qu'ils peuvent frapper quasiment au cœur des villes blanches et disparaître sans laisser de traces. Les plans d'attaques et de sabotages, — une cinquantaine cette année, — les types d'armes utilisées (bazookas, mortiers, mitraillettes, grenades, etc.), le choix des cibles et les opérations de replis, montrent que l'organisation semble de plus en plus aguerrie.

Si l'on en croit M. Oliver Tambo, président en exil du mouvement, ce n'est qu'un début. Il a confié ce mois-ci à une revue britannique, le *New African* : « *Nos opérations vont s'accroître en 1982. (...) Nous avons maintenant la capacité de nous attaquer directement aux forces armées. (...) Pour marquer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'A.N.C. (...) et unifier notre peuple, nous frapperons en premier lieu dans les Bantoustans.* »

En s'abstenant, pour l'instant, d'attenter à la vie et aux biens des civils, même quand ils symbolisent le pouvoir de l'apartheid, l'ANC recueille non seulement la sympathie grandissante des populations africaines, mais également la « *compréhension* », parfois active, des jeunes Blancs les plus radicaux. Selon un sondage publié par un quotidien de Johannesburg (*The Star*), en septembre dernier, 40 % des Noirs urbanisés du pays (environ dix millions de personnes) soutiennent les objectifs de l'organisation dirigée par M. Tambo. Un score particulièrement significatif si on se souvient que l'A.N.C., interdite en 1960, ne dispose depuis d'aucun moyen de se faire entendre des masses et subit quotidiennement une campagne officielle de démolition sur les ondes des radios et à la télévision nationale (1).

Pourtant, malgré la propagande — à moins que ce ne soit à cause d'elle, — il ne fait guère de doute que les candidats à l'action violente trouvent refuge dans les *townships* noires tolérées à la lisière des villes blanches. Selon des estimations officieuses, les membres de la « lance de la nation », branche armée de l'A.N.C. créée en 1961, seraient au nombre de huit mille entraînés et armés, prétend-on à Pretoria, par l'Union soviétique et ses satellites.

Ces huit mille hommes n'ont évidemment ni l'intention ni la capacité de se lancer à l'assaut des forces armées du pouvoir. La tactique consiste simplement à les harceler et à créer, par des actions spectaculaires, hautement symboliques ou économiquement coûteuses, l'insécurité chez les Blancs tout en faisant renaître la dignité, la fierté et l'espoir chez les Noirs. Selon l'A.N.C., le soulèvement des vingt millions d'Africains contre le pouvoir de l'apartheid soutenu par une majorité des quatre millions et demi de Blancs, constituera le stade ultime de la lutte pour leur libération.

Beaucoup, parmi la population d'origine européenne, ne croient pas à cette éventualité. Mais, bercés par les déclarations lénifiantes des personnalités africaines tolérées sur les antennes nationales en raison de leur « modération », voire leur complicité, la majorité des Blancs urbanisés ne connaissent de l'âme noire que ce que leurs domestiques acceptent de leur confier. L'interdiction, fin 1980, des principaux journaux rédigés et lus par les Africains, le black-out total imposé sur les opinions de ceux qui ne pensent pas « bien », contribuent à rendre encore plus difficile leur appréhension de l'état d'esprit qui règne dans les *townships*. De fait, par indifférence, crainte ou interdiction policière (comme à Soweto), beaucoup n'y ont jamais mis les pieds.

L'absence de communication entre les deux principales composantes de la population du pays s'accroît dangereusement.

PATRICE CLAUDE.

(1) La loi défend par ailleurs à la presse de publier les déclarations des membres de l'A.N.C. et interdit la distribution de livres et de films faisant référence aux objectifs du mouvement.

Tchad

Les FAN de M. Hissène Habré ont progressé vers le centre du pays

Les FAN (Forces armées du Nord de M. Hissène Habré) ont occupé la localité d'Oum-Hadjer, dans la province du Batha, à 150 km à l'ouest d'Abéché, a-t-on appris samedi 26 décembre, de source informée, à N'Djamena.

Cette avance des FAN, stationnées dans l'est du pays, semble avoir créé une nouvelle situation militaire, ce qui expliquerait le déploiement du contingent zaïrois de la force interafricaine de maintien de la paix, jeudi, vers Ati, à mi-chemin entre la capitale tchadienne et Abéché. Le contingent zaïrois, dont l'effectif est passé de 700 hommes à un millier, devait initialement se rendre à Faya-Largeau (Nord).

Oum-Hadjer est un verrou qui commande l'accès à la province du Batha, dont la capitale, Ati, est maintenant directement menacée par la poussée des forces de M. Hissène Habré.

Un représentant de l'Organisation de l'unité africaine à N'Djamena, le commandant Zoulou, a déclaré à l'A.F.P. que le contingent zaïrois était parti renforcer les positions des autres forces interafricaines, c'est-à-dire les Nigérians cantonnés à Ati depuis le 8 décembre. Cet emplacement « transitoire », a-t-il expliqué, permettrait aux soldats zaïrois d'intervenir à Ati au cas où cette localité serait « menacée ». Pour le fonctionnaire de l'OUA, il est clair que la force interafricaine « *ne se croiserait pas les bras* » en cas d'attaque « ennemie ». Il a également estimé qu'un contingent sénégalais pourrait être également déployé dans cette région dans les prochains jours.

De leur côté, dans un communiqué diffusé dimanche à Khartoum, les FAN se sont engagées à faciliter la tâche de la mission de la force interafricaine de paix à condition que cette dernière s'engage à une totale neutralité. — *(A.F.P., Reuter.)*

Tanzanie

● LES PAYS OCCIDENTAUX se sont engagés à fournir près de 260 000 tonnes d'aide alimentaire d'urgence à la Tanzanie, afin d'y faire face aux risques de famine, a-t-on appris samedi 26 décembre, de source diplomatique, à Dar-Es-Salaam. Cette aide a été promise au cours des cinq dernières semaines à la suite d'un appel lancé par le président Nyerere. — *(A.P.)*

POLITIQUE

LES 17 ET 24 JANVIER

Vingt-six candidats pour quatre sièges aux élections législatives partielles

La campagne pour les élections législatives partielles, qui se dérouleront les 17 et 24 janvier, est ouverte depuis ce lundi 28 décembre dans les quatre circonscriptions dont les résultats électoraux de juin ont été annulés par décision du Conseil constitutionnel en date du 3 décembre (*le Monde* du 10 décembre).

Vingt-six candidatures avaient été enregistrées dimanche à minuit.

PARIS (2e circ.). — M. Jacques Dominati, député U.D.F. sortant, avait été battu de 57 voix, au second tour, par M. Pierre Dabezies, gaulliste de gauche soutenu par le P.S., dont l'élection a été invalidée.

Sont candidats : MM. Dabezies ; Dominati ; Guy Pluvinage, parti des Forces Nouvelles-P.F.N. ; Dominique Filoche, Front National ; Alexandre Stere-Seilinger (Ecologiste Ile-de-France) ; Jean-Marie Garcin (Eco 82) ; Patrick Meyer, s. étiq. ; André Dupont, « éco-Don Quichotte » ; Mmes Sigrine Genest, P.S.U. ; Geneviève Jurgenesn, s. étiq., soutenue par l'Association des victimes d'accident de la circulation (ses deux filles sont mortes dans un accident de la route (*le Monde* du 23 décembre).

PARIS (12e circ.). — M. Stellio Farandjis, P.S., avait été battu de 48 voix par M. Pierre de Bénouville, député R.P.R. sortant, dont l'élection est invalidée.

Sont candidats : MM. de Bénouville ; Farandjis : Thierry Rogister, Front National ; Jean-Louis Croquet, s. étiq. ; Mme Catherine Bonnel, Eco. 82).

SEINE-ET-MARNE (4e circ., Provins). — M. Marc Fromion (P.S.), invalidé, avait battu de 183 voix M. Alain Peyrefitte, ancien député R.P.R., ancien ministre, qui tente de récupérer son siège.

Sont candidats : MM. Fromion, Alain Peyrefitte, Robert Laugier (écologiste), Maurice Battais (Union républicaine et gaulliste), Jean-François Yalkh (Front-national), Mlle Joëlle Pénoche, opposante à la centrale atomique de Nogent-sur-Seine.

MARNE (3e cir., Châlons-sur-Marne). — Mme Annette Chépy-Léger (membre du secrétariat national du P.S.), invalidée, avait battu de 256 voix M. Jean Bernard, député sortant R.P.R.

Sont candidats : Mme Chépy-Léger, MM. Bruno Bourg-Broc, C.G. de Châlons, R.P.R. (suppléant M. Jean Bernard) ; Serge Boussagol (P.S.U.), Max David (Front national) ; Mme Dominique Martin (écologie 82).

Le P.C.F. et le M.R.G. ont décidé d'apporter leur soutien dès le premier tour aux candidats du P.S. Le mouvement des radicaux de gauche déclare notamment que : « *S'agissant d'élections invalidées, il lui paraît tout à fait légitime que ceux qui ont été élus en juin dernier ou placés en tête de la gauche par le suffrage universel puissent disposer dès le premier tour du soutien de l'ensemble des forces de gauches.* »

● *Le Recours* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer) « *enregistre avec satisfaction le vote définitif de la loi relative à la réinstallation et aux meubles meublants que les derniers amendements du Sénat rendent particulièrement équitable. Cent quarante mille familles de rapatriés vont enfin bénéficier de dispositions qu'aucun gouvernement précédent n'avait voulu prendre. L'opposition tente d'occulter ce bilan positif en montant la communauté rapatriée contre le gouvernement à travers l'affaire des archives* ». Le Recours « *considère que les rapatriés ne tomberont pas dans le piège de ces manipulations alors même que le président de la République a donné les apaisements espérés.* »

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE ET DANS LE SUD-OUEST

M. Mitterrand annonce que l'aide de 200 millions de francs en faveur des victimes des inondations pourra être complétée

Alors que la décrue qui s'est amorcée simultanément depuis le samedi 26 décembre, en Bourgogne et dans le Sud-Ouest semblait, ce lundi 28 décembre, continuer lentement mais régulièrement — sous réserve de nouvelles chutes de pluies, hypothèse que n'excluent pas les services météorologiques, — le président de la République a visité, samedi 26, les deux régions sinistrées.

A Mâcon (Saône-et-Loire), où il a présidé, en fin de matinée, une réunion de travail, après avoir survolé, à bord d'un hélicoptère, les campagnes toujours submergées par les eaux de la Saône, M. François Mitterrand, qui était accompagné de MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Charles Hernu, ministre de la défense, et Haroun Tazieff, commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels, a annoncé que le crédit de 200 millions de francs, dont le déblocage avait été décidé par le dernier conseil des ministres (*le Monde* du 25 décembre), « *pourra être complété* ». M. Mitterrand a insisté sur la nécessité d'utiliser ces aides « *de la meilleure façon possible, c'est-à-dire avec un délai n'excédant pas trois mois* ».

En début d'après-midi, M. Mitterrand devait présider une deuxième séance de travail, à Langon (Gironde), où l'avaient accueilli Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, et M. Pierre Lagorce, député (P.S.) d'une circonscription qui compte cent trente-cinq des cent quarante-deux communes sinistrées de la Gironde, et maire de Langon. M. Dominique Perben, président de la mission interministérielle pour l'aide aux victimes des inondations, a indiqué, au terme de cette réunion, à laquelle il avait assisté, que les 200 millions de francs débloqués serviraient à alimenter le fonds de secours pour les inondations, le fonds de secours aux calamités agricoles ainsi que la bonification des prêts aux petites entreprises et des crédits agricoles.

D'autre part, on a appris que, à la suite d'une démarche entreprise par M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, auprès des compagnies d'assurances, la plupart de ces dernières avaient d'ores et déjà accepté de participer volontairement à l'effort national en faveur des victimes des inondations. Ainsi couvriront-elles, exceptionnellement, les dégâts des eaux subis par les véhicules, alors que cette clause de risque exceptionnel n'est généralement pas incluse dans les contrats d'assurance « automobile ». Le montant de cette contribution n'a pas encore été fixé.

Enfin, on a appris que la crue de la Saône avait fait deux nouvelles victimes. Après la noyade d'un septuagénaire, originaire de Feillens (Ain), survenue le 23 décembre (*le Monde* du 25 décembre), deux jeunes habitants de Baudrières (Saône-et-Loire), MM. Bernard Floret et Jean Ronnin, tous deux âgés de vingt-quatre ans, ont péri noyés, le samedi 26 décembre, la barque à bord de laquelle ils avaient pris place pour chasser le canard ayant chaviré.

● *Le typhon Lee* a balayé la région centrale des Philippines, le 26 décembre. On aurait dénombré une vingtaine de morts et plusieurs milliers de sinistrés. Les dégâts matériels atteindraient 3 millions de dollars (17 millions de francs). — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

JUSTICE

Une affaire d'escroquerie aux dépens de syndicats intercommunaux agite un village du Vexin

Vigny, mille cent habitants. Un petit village du Val-d'Oise au cœur du Vexin. M. Yves Le Coat de Kerveguen, maire, conseiller général, conseiller régional, qui fut suppléant de M. Michel Poniatowski, y fait figure de maître. Un village où il fait bon vivre mais qui se trouve agité depuis quelques semaines par un scandale qui paraissait pourtant résolu à peine découvert, avec son pourquoi, son comment et surtout son auteur, Solange Schroetter, quarante-deux ans, secrétaire d'un syndicat intercommunal de Vigny, inculpée pour faux en écriture publique et escroquerie portant sur une somme estimée à quelque 400 000 F.

Aujourd'hui ce scandale est placé sous un jour différent avec la récente décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une requête du procureur de la République de Pontoise, en application de l'article 681 du code de procédure pénale stipulant qu'un élu président d'un syndicat intercommunal ou autre mandataire « susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de ses fonctions » doit être entendu ailleurs que dans la juridiction dont il dépend. Cette nouvelle juridiction sera la cour d'appel de Versailles et le président du syndicat intercommunal « susceptible d'être inculpé » est M. Yves de Kerveguen.

L'affaire est loin d'être simple. La région de Vigny compte six syndicats intercommunaux. M. de Kerveguen est le président de cinq d'entre eux. Afin d'assurer une meilleure gestion de ces structures, un septième syndicat avait été créé, le SASIRV (Syndicat pour l'administration des syndicats intercommunaux de la région de Vigny). M. Yves de Kerveguen en était également le président et Solange Schroetter, la secrétaire.

Le SASIRV a pour mission notamment les débats budgétaires des syndicats. Pour permettre aux délégués des communes de mieux les suivre, des bordereaux ronéotypés leur étaient jusqu'à ce jour distribués, l'original étant quant à lui envoyé après délibération au trésorier-payeur général. Le procédé laissait, en fait, toute liberté à la secrétaire de gonfler le bordereau original dont elle avait la charge, la somme inscrite sur les duplicata et votée lors des débats. Quel président et quels délégués de syndicat, au terme d'une longue réunion, allaient ensuite vérifier le chiffre au moment de la signature ? Pour égarer d'éventuels soupçons, la différence entre les deux sommes était alors versée sur le compte de deux associations régies par la loi de 1901 et donc exemptes de comptabilité publique, avant d'être transférée sur le compte personnel de Solange Schroetter. Ces deux associations étaient le comité social du personnel de la mairie de Vigny et des syndicats, dont l'inculpée était vice-président, et le comité d'expansion et de défense des intérêts du Vexin (CEDIV), dont elle était secrétaire. Quant aux syndicats victimes, selon M. Yves de Kerveguen de ces malversations, il s'agirait du syndicat intercommunal de transport des ordures ménagères et du syndicat de ramassage des verres.

Une accusation lourde

Dévoilée à la fin de l'été après enquête auprès de l'administration des P.T.T. par des membres de la mairie de Vigny, qui commençaient à trouver bizarre la comptabilité du comité social, l'escroquerie de Solange Schroetter, qui durait depuis cinq ans, prenait fin avec son licenciement et deux plaintes déposées contre elle les 12 et 13 octobre dernier par M. Yves de Kerveguen auprès du parquet de Pontoise. La brigade financière de la P.J. devait alors rapidement confondre la suspecte, actuellement détenue à la prison de Fleury-Mérogis.

L'affaire aurait dû s'arrêter là si Solange Schroetter n'avait pas mis en cause, depuis sa prison, M. Yves de Kerveguen lui-même. Oui, elle falsifiait les budgets, oui, elle encaissait les différences, mais c'était pour les reverser aussitôt en espèces au maire de Vigny, n'étant récompensée, pour sa part, qu'au travers d'heures supplémentaires. Une accusation lourde, à l'origine de la requête présentée à la chambre criminelle de la Cour de cassation pour que soit entendu M. de Kerveguen. Quant au nouveau juge d'instruction de Versailles, il devra faire la part du vrai et du faux dans ces accusations, tout comme dans les rumeurs persistantes dans la région, mais démenties par M. Yves de Kerveguen, et selon lesquelles l'affaire aurait été connue, mais alors étouffée, dès le début de l'année 1981.

En poste à la mairie de Vigny depuis onze ans, Solange Schroetter affirme aujourd'hui avoir toujours obéi aux ordres de son employeur « *pour la bonne cause* », c'est-à-dire la cause politique, qui nécessite souvent des banquets, des réceptions, des générosités et donc de l'argent. Un argument repris par les avocats de la défense, Mes Jean-Jacques Teani et Dominique Jourdain pour atténuer la responsabilité de leur cliente. Le maire de Vigny, lui, refuse d'être mêlé à une telle escroquerie. « *C'était une employée efficace*, dit-il de Solange Schroetter ; *elle était très bien considérée par tous les maires. C'est cette confiance qu'elle avait acquise de tous qui lui avait permis de réaliser ses malversations sans être inquiétée.* » Il devra tout de même expliquer comment autant de délibérations falsifiées ont pu, pendant plusieurs années, lui échapper.

JACQUELINE MEILLON.

● *Le maire de Montgenèvre (Hautes-Alpes) révoqué pour ingérences graves.* — Le maire de la station de sports d'hiver de Montgenèvre, M. Jean-Michel Hurth, vient d'être révoqué par le ministre de l'intérieur pour « ingérences graves » dans le fonctionnement de la régie municipale des remontées mécaniques. L'administration lui reproche d'avoir « *usé de mesures dilatoires* » en vue de retarder la mise en place de cette régie ainsi que d'avoir passé des commandes de matériel de téléportage sans y avoir été habilité et sans que le financement soit assuré. On lui reproche enfin des commandes ou des paiements de factures ne correspondant à aucune prestation de biens ou de services.

● *Nomination de magistrats* — M. Raymond Vaissette, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Robert Devismes.

La mort du « Christ de Montfavet »

Georges Roux, âgé de soixante-dix-huit ans, ancien inspecteur des P.T.T., plus connu sous le nom de Christ de Montfavet, est décédé, samedi 26 décembre, dans sa propriété de Montfavet, près d'Avignon, apprend-on auprès de ses proches. A la suite de sa mort, son gendre a diffusé un communiqué dans lequel il indique que Georges Roux, « développant les bases dynamiques de l'Evangile et son enseignement, avait suscité, il y a vingt-cinq ans, un certain nombre de controverses ».

Né à Cavaillon (Vaucluse) en 1903, Georges Roux se découvre guérisseur en 1947 et se met à « imposer les mains » *à tous les malades qui se présentent. A la fin de 1950, il annonce au monde qu'il est le* « Christ revenu », *publie plusieurs ouvrages —* Journal d'un guérisseur, Parole de guérisseur *et* Mission divine *— puis fonde, en 1954, l'Eglise chrétienne universelle.*

Les membres de cette « Eglise » n'ont jamais dépassé quelques milliers et, après avoir fait beaucoup parler d'eux dans les années 50, lors de la mort de trois enfants auxquels leurs parents, adeptes de la secte, avaient refusé des soins médicaux, l'Eglise n'a plus guère fait parler d'elle. La fille de Georges Roux avait pris le relais de son père, malade depuis plusieurs années.

La sérénité des disciples

De notre correspondant régional

Avignon. — Une belle et grande demeure de style Renaissance à la sortie de Montfavet, sur la route du Pontet, entourée d'un vaste parc. Pour les gens du pays, c'est « le château », plutôt que « la Préfète », le nom de la propriété de la banlieue d'Avignon où Georges Roux, l'ancien inspecteur adjoint des P.T.T., devenu en 1950 le Christ de Montfavet, s'est éteint.

En cet après-midi gris et froid de dimanche, ses adeptes arrivent par petits groupes, des couples, des familles, des gens de tous âges, de mise modeste ou plus cossue. Avant la cérémonie d'« adieu au corps » fixée à 16 heures, ils seront une centaine à franchir le portail de fer forgé ouvert sur une allée bordée de buis qui monte vers la maison. Des habitants de la région, mais aussi, comme l'attestent les plaques minéralogiques des voitures, des fidèles venus de l'est de la France, du Rhône, de la Charente, de Corse, des Yvelines, de l'Essonne et même de Belgique, où « l'Eglise chrétienne universelle », association créée en 1953 par Georges Roux, compte de nombreux adhérents.

Nulle trace d'affliction sur les visages, éclairés au contraire par une sorte de sérénité intérieure. C'est que, comme nous le dira dans un bref entretien le gendre de Georges Roux, M. René Van Gerdinge, « *son enseignement n'est pas quelque chose qui meurt avec sa personne humaine, de même que Dieu n'est pas mort à la mort de Jésus.* » Tous donc sont prêts « *à prendre le relais* » et à propager avec une ferveur renouvelée les préceptes d'amour et de fraternité du bon citoyen de Montfavet. « *Tout commence aujourd'hui, monsieur,* affirme avec conviction un jeune homme imberbe. *C'est comme le socialisme, ça mettra peut-être du temps, mais c'est une chose qui doit entrer dans les crânes* ».

Georges Roux laisse derrière lui ses écrits, trois ouvrages, des poèmes, des articles parus dans la revue du mouvement, *Lumière*, et *Messidor*, par lesquels beaucoup de ses fidèles intellectuels disent avoir été convertis avant de l'avoir rencontré. Tel est, notamment, le cas de ce professeur de philosophie zaïrois, M. Albert Tschibangu-Wa-Mulumba, venu se recueillir devant la dépouille mortelle du Christ de Montfavet avec femme et enfants. « *J'avais perdu la foi*, dit-il. *Les écrits de Georges Roux me l'ont redonnée. Un étudiant de ses disciples me les avait fait connaître. Mais il a révélé sa force en guérissant ma fille aînée, que les médecins avaient condamnée pour une soi-disant tumeur maligne. Depuis, je crois en sa parole.* » Douterait-on de ce miracle ? Mme Mulumba tire de son sac un petit livre à couverture bleue, *Mon expérience afro-occidentale*, un témoignage écrit par son mari.

Des guérisons imaginaires

« *Si vous suivez la loi d'amour,* renchérit une adepte de Beaulieu (Alpes-Maritimes), *vous ne pouvez pas être malade.* » Fille de médecin, mais ne croyant « *surtout pas en la médecine* », elle souffrait d'un mal de dos tenace. « *M. Roux m'a guérie, comme tout le monde, et j'ai guéri à mon tour. On a tous le même pouvoir. On a tous en nous une parcelle de Dieu.* » Les ennuis faits par la justice à M. Roux, à la suite du décès de trois enfants auxquels leurs parents, adeptes du Christ de Montfavet, n'avaient pas donné les soins médicaux nécessaires ? « *Des calomnies. M. Roux n'a jamais prononcé d'interdit, puisqu'il croyait en la liberté.* »

Dans ce flot de déclarations mystiques, une seule opinion réaliste, celle d'un corpulent négociant en antiquités, de nationalité belge. « *Pour moi, Georges Roux était un homme comme un autre. Ni Christ, ni prophète, ni prêtre, mais quelqu'un qui avait percé tous les défauts de l'âme humaine ; il dégageait un incontestable magnétisme. Mais je pense qu'il n'a pas été compris, que certains ont fait sombrer son enseignement dans le fanatisme. Ses guérisons ? S'il s'agissait de maladies réelles, alors il a fait des miracles ; mais si elles étaient imaginaires il n'a fait que des guérisons imaginaires...* »

Quant aux habitants de Montfavet la mort de leur « Christ » les a, semble-t-il, laissés impavides. Pour l'adjoint spécial, M. Robert Chiousse, les Roux « *étaient des gens qui ne faisaient de tort à personne. Ils auraient certainement rendu des services si on leur en avait demandé, mais on ne les a jamais sollicités* ». Au Bar des négociants, où l'on tape le carton dans la fumée des cigarettes, l'événement est passé totalement inaperçu. Personne, il est vrai, dans ce gros hameau ne connaissait M. Roux de *visu* puisqu'il vivait reclus depuis des années dans sa maison et ne se déplaçait jamais pour accomplir son devoir électoral. Seule réflexion d'un consommateur : « *C'est un homme qui a planté des poiriers et qui a récolté des poires grosses comme la maison. On peut rien dire d'autre...* » M. Roux sera incinéré mercredi 30 décembre à Orange.

GUY PORTE.

FAITS ET JUGEMENTS

Neuf Chinois de Hongkong arrêtés pour trafic de drogue.

10 kilos d'héroïne pure à 97 % ont été saisis à Paris, dans la nuit du 24 au 25 décembre. Neuf Chinois de Hongkong ont aussi été arrêtés cette nuit-là — huit à Paris et un dans la région de Rennes. Placés en garde à vue, les neuf hommes doivent être présentés au parquet de Bobigny ce lundi 28 décembre. Cette opération est l'aboutissement d'une longue enquête menée par le commissaire Jacques Franquet, chef de l'Office central pour la répression du trafic des stupéfiants, et les inspecteurs de l'Office, en vue de démanteler la filière chinoise de la drogue basée à Hongkong.

Sur les neuf Chinois arrêtés, quatre résidaient occasionnellement à Paris pour réceptionner la drogue, la couper avec de la caféine et la redistribuer sur les marchés français et hollandais. Les autres faisaient la navette entre la Malaisie, le Triangle d'or — surtout la Thaïlande — et Hongkong. Les passeurs acheminaient la drogue en Europe, par avion, à partir de Hongkong et de Bangkok.

Le démantèlement de cette filière a commencé au mois de juillet. Des inspecteurs de l'Office central de répression du trafic des stupéfiants, aidés par des enquêteurs de la Direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.), ont arrêté à Paris une dizaine de trafiquants asiatiques et saisi 10 kilos d'héroïne. En novembre, à l'aéroport de Roissy, un Italien qui arrivait de Bangkok a été interpellé. Il était porteur de 3 kilos d'héroïne.

Depuis ces arrestations, les trafiquants se méfiaient. Ainsi les passeurs qui viennent d'être interpellés avaient suivi des itinéraires compliqués, allant de Bangkok à Copenhague (Danemark), puis à Nice, avant d'arriver à Paris. Mais ils étaient filés sans relâche. 23 kilos d'héroïne provenant de cette filière ont été saisis à ce jour (1 kilo représente une valeur d'environ 400 000 francs).

● *Quinze personnes sont mortes* et plusieurs autres sont ensevelies sous les décombres d'un immeuble qui s'est écroulé dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 décembre, près de Braga, dans le nord du Portugal. — (*A.F.P.*)

Assassinat à l'hôpital de Bastia.

M. Joseph Paccioni, agriculteur à Calacuccia (Haute-Corse), a été tué, le samedi 26 décembre dans la soirée, de plusieurs balles de pistolet sur son lit à l'hôpital de Bastia, par deux inconnus portant des cagoules. Ceux-ci portant des cagoules. Ceux-ci qui la fuite. M. Paccioni était hospitalisé pour des blessures par balles au bras gauche, provoquées le 17 décembre dernier, lors d'une tentative de meurtre dont il fut victime dans sa voiture, près de Barchetta (Haute-Corse). La police ignore si les deux agressions ont la même origine et les raisons de celles-ci.

● *Autodéfense.* — Un artisan des Pyrénées-Orientales, M. Christian Gonet, quarante-cinq ans, qui a tué à coup de fusil un gitan et en a blessé grièvement un autre, alors que les deux hommes étaient entrés subrepticement chez lui, a été inculpé, samedi 26 décembre, d'homicide volontaire et de tentative d'homicide volontaire. Il a été immédiatement écroué. M. Gonet, rentrant à son domicile, à Saint-Feliu-d'Avall, jeudi 24 décembre, aurait entendu sa femme appeler au secours et aurait découvert deux gitans, M. Karim Dangin, vingt-deux ans, et son frère Joseph, vingt ans, battant cette dernière avec un tisonnier. M. Gonet se serait porté à son secours avec un fusil. M. Karim Dangin a été grièvement blessé et son jeune frère tué dans la bagarre qui aurait suivi.

● *Un attentat a été commis à Toulouse*, dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 décembre, contre une agence de la Banque populaire Toulouse-Pyrénées. Les dégâts, importants, n'ont pas été évalués. Un correspondant anonyme a revendiqué cette action auprès de la police au nom des « commandos anarchistes » inconnus jusqu'à présent.

● *Incendie à bord du paquebot Norway.* — Les huit cent vingt passagers du paquebot *Norway* (l'ancien *France*) ont été évacués dimanche 27 décembre, à la suite d'un incendie à bord. Le feu, qui n'a pas fait de victime, s'est déclaré près de la salle des machines, produisant une épaisse fumée noire qui s'est étendue au-dessus du port de Miami, où le paquebot faisait escale. Le sinistre a été rapidement circonscrit. — (*A.F.P.*)

SOLIDARITÉ PARTAGÉE

On voit éclore tant de clubs politiques ces derniers temps que l'on a du mal à s'y retrouver. Les intéressés eux-mêmes s'y perdent, ainsi qu'en atteste l'instance en référé que vient d'engager le Mouvement de solidarité et libertés, présidé par M. Maurice Bugat, journaliste à Bordeaux, fondé en mai dernier, déclaré le 5 août.

Car MM. Charles Pasqua (R.P.R.) et Paul d'Ornano (U.D.F.), tous deux sénateurs, viennent d'annoncer à grands renforts de publicité, la création d'une association portant le même nom (« le Monde » du 9 décembre).

Au nom de M. Bugat, Mes Huglo et Lepage-Jessua soutiennent qu'il y a un risque de confusion entre deux associations dont les tendances politiques sont différentes, mais dont l'objectif semble être analogue, et ils demandent qu'il soit interdit sous astreinte à l'organisation la moins ancienne d'utiliser la presse écrite, parlée ou télévisée, pour se faire connaître.

L'affaire sera examinée le 17 décembre devant M. Marcel Caratini, président du tribunal de Paris.

● *Le volcan Niragongo* (situé dans l'est du Zaïre, près de la frontière du Rwanda) est entré en éruption le 26 décembre. Des coulées de lave descendent le long de la montagne sans avoir fait, jusqu'à présent, de victimes ou de dégâts. En janvier 1977, le Niragongo avait été le théâtre d'une éruption catastrophique : son célèbre lac de lave permanent s'était vidé soudainement en énormes coulées qui avaient tué plusieurs dizaines de personnes, englouti plusieurs villages et des cultures. — (*A.F.P., Reuter.*)

« L'Humanité » et les incidents du 23 mars 1979.

La première chambre civile du tribunal de Paris vient de condamner le directeur du journal *l'Humanité* à verser 1 000 francs de dommages-intérêts à la société les Vigiles de la Seine et la Vigilante réunis. Plusieurs articles publiés en février 1980 par ce journal ont été jugés diffamatoires. Ils accusaient la société requérante d'avoir organisé des provocations destinées à créer des incidents lors de la manifestation des ouvriers sidérurgistes du 23 mars 1979, place de l'Opéra, à Paris. *L'Humanité* avait fait état des allégations d'un ancien employé de la société, M. Gérard Abdallah, qui prétendait avoir été chargé, comme ses collègues, de briser des vitrines. Ce vigile s'était cependant rétracté ultérieurement.

Le jugement déclare notamment : « ... *S'agissant d'accusations d'une extrême gravité... le journal avait le devoir de vérifier avec plus de rigueur ses sources d'information ou de les présenter avec plus de nuances, alors que cet article intervenait presque un an après les faits dénoncés...* »

Institut des Petites et Moyennes Entreprises

• 3 Années d'Études :
- pratiques et concrètes
- internationales (6 mois aux USA)

• Des Débouchés d'Avenir dans les PME : Finances, Marketing, Informatique

• Admission : Bac ou Niveau Bac

5, rue Oberkampf 75011 Paris Tél: 357 48 10

Le Monde

sports

BILAN 1981 : un changement long

Dans les stades, les gymnases et les piscines, le sport français a connu en 1981 des vicissitudes communes à tous les jeux, même lorsque le hasard est réduit à sa plus petite part. Simplement médiocres dans les disciplines olympiques à l'exception du judo (une médaille de chaque métal aux championnats du monde) les champions français ont été à peine plus brillants dans les disciplines non olympiques (grand chelem en rugby ; victoires aux championnats du monde de canoë-kayak) et en sports professionnels (qualification difficile des footballeurs pour le « Mundial » de 1982). En la matière, il n'y a pas eu d'état de grâce.

L'élection de M. Mitterrand, suivie de la nomination d'un ministre du temps libre, M. André Henry, et d'un ministre délégué à la jeunesse et aux sports, Mme Edwige Avice, portait néanmoins en germe le changement.

Encore fallait-il liquider l'héritage de l'ancienne majorité et de M. Jean-Pierre Soisson en particulier. Accentuation du rôle des commanditaires (les fameux « sponsors » désormais omniprésents), financement extra-budgétaire des activités sportives (indispensables et convoités crédits du Loto), aides aux sportifs de haut niveau (inévitables, mais contestables plans de carrière), mariage douloureux de la compétition et des diplômes (difficulté des actions sports-études), situation des cadres techniques (incertitudes des directeurs et entraîneurs nationaux), projets d'équipements (agrandissement de six stades et construction de mille terrains de grands jeux et de cinq mille courts de tennis) : le tri entre le bon et le mauvais apparut à l'expérience moins aisé que ne le laissait croire une réflexion politique jusqu'alors essentiellement polémique.

L'idéologie (favorable aux activités physiques de masse) et la pratique (fondée sur le sport de compétition) semblaient aussi devoir se télescoper jusqu'à ce que le premier ministre, M. Mauroy (1), remette chacune à sa place : « La France ne peut pas se contenter des seconds rôles. Il est essentiel qu'il y ait une grande politique pour permettre à nos athlètes d'être au premier rang. »

Sur la base d'un « contrat moral » entre les champions et la nation, il s'agissait d'élaborer un « statut des sportifs de haut niveau », de former « des cadres techniques de première qualité », de définir « les relations entre sport et argent », de lutter contre violence et dopage. Ainsi esquissées, ces réformes, évidemment moins prioritaires que celles du système bancaire ou du code pénal, ont été mises en chantier d'autant plus lentement que le dialogue avec le mouvement sportif ne s'était pas ouvert en raison de l'engagement politique du président du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.), M. Claude Collard.

La situation s'est dénouée en fin d'année. Un nouveau statut du C.N.O.S.F. a été adopté sous l'impulsion de MM. Fernand Sastre (football) et Nelson Paillou (handball), nouvau statut qui doit provoquer des élections en 1982.

Cet ajournement du dialogue entre le mouvement sportif et les pouvoirs publics —

Champions et records

Janvier

4 — HANDBALL : La Roumanie gagne le championnat du monde universitaire en battant la France (20 à 16).
TENNIS : L'Américain Brian Teacher gagne à Melbourne les Internationaux d'Australie en battant l'Australien Kim Warwick 7-5, 7-6, 6-3.
Le Français Thierry Tulasne est désigné champion du monde juniors.

12 — TENNIS : L'Américaine Tracy Austin gagne le Masters féminin à Landover (Maryland) aux dépens d'Andréa Jaeger (6-2, 6-2).

18 — TENNIS : Bjorn Borg gagne pour la deuxième année consécutive le Masters de New-York (400 000 dollars) en battant le Tchécoslovaque Ivan Lendl (6-4, 6-2, 6-2).

30 — AUTOMOBILISME : L'équipage Jean Ragnotti-Jean-Marc Andrié (Renault 5 turbo) gagne le Rallye de Monte-Carlo.

29 — TENNIS : Chris Evert-Lloyd et Bjorn Borg sont désignés champions du monde.

Février

8 — PATINAGE ARTISTIQUE : Le Français Jean-Christophe Simond se classe deuxième du championnat d'Europe à Innsbruck derrière le Soviétique Igor Bobrin.

14 — SKI NORDIQUE : Le Français Yvon Mougel se classe troisième des 10 kilomètres du championnat du monde de biathlon (ski de fond + tir), à Lahti.

18 — FOOTBALL : L'équipe de France est battue (0-1), à Madrid par celle d'Espagne.

22 — ATHLETISME : Aux championnats d'Europe en salle à Grenoble, Thierry Vigneron égale la meilleure performance mondiale à la perche (5,70 m) du Soviétique Volkov.

Mars

1 — HANDBALL : La Pologne gagne le championnat du monde B organisé en France en battant la Tchécoslovaquie ; la France est sixième.

5 — PATINAGE ARTISTIQUE : Jean-Christophe Simond se classe cinquième du championnat du monde à Hartford (Etats-Unis) gagné par l'Américain Scott Hamilton.

7 — TENNIS : En huitième de finale de la Coupe Davis, à Lyon, l'Australie élimine la France (3-2).

18 — FOOTBALL : En quart de finale de la Coupe de l'U.E.F.A., Saint-Etienne qui s'était incliné (4-1) au match aller est éliminé à Ipswich (3-1).

19 — BOXE : Louis Acaries devient champion d'Europe des super mi-moyens, à Paris, en battant aux points le Yougoslave Marjan Benes.

21 — C.N.O.S.F. : L'assemblée générale du C.N.O.S.F. réélit M. Claude Collard président pour la troisième fois.

21 — RUGBY : Tournoi des Cinq Nations : après sa victoire sur l'Angleterre (16-12) à Londres, l'équipe de France, qui a précédemment battu l'Ecosse (16 à 9), l'Irlande (19 à 13) et le Pays de Galles (19 à 15), remporte son troisième grand chelem.

21 — FOOTBALL : A Rotterdam, en match de qualification pour la Coupe du monde, les Pays-Bas battent la France (1-0).

29 — ATHLETISME : L'Américain Craig Virgin conserve, à Madrid, son titre de champion du monde de cross-country tandis que la Norvégienne Grete Waitz est victorieuse pour la quatrième année consécutive et que les Ethiopiens enlèvent le titre par équipes.

29 — SKI ALPIN : Les dernières épreuves de la Coupe du monde à Laax (Suisse) assurent le trophée de cristal à l'Américain Phil Mahre, les coupes de spécialité revenant à Harti Weirather (descente), Ingemar Stenmark (slalom spécial et géant) tandis que chez les dames tout était joué depuis Furano (Japon), où Marie-Thérèse Nadig avait remporté le trophée et la coupe de descente alors que Erika Hess décrochait la coupe du spécial et Tamara McKinney celle du géant.

Avril

8 — NATATION : L'Américain Ambrose Gaines établit à Austin (Texas) un nouveau record du monde du 100 m en 49 sec. 36/100e.

5 — JUDO : Les titres de champions de France sont attribués à Maurel (super-légers), Rey (mi-légers), Danieli (légers), Nowak (mi-moyens), Tchoullouyan (moyens), Vachon (mi-lourds) et Del Colombo lourds).

12 — CYCLISME : Vingt-cinq ans après Louison Bobet, un Français, Bernard Hinault, s'impose dans Paris-Roubaix.

22 — FOOTBALL : Battue (3-2) à Alkmaar, Sochaux est éliminé en demi-finale de la Coupe de l'U.E.F.A., après avoir fait match nul (1 à 1) au match aller.

25 — BASKET-BALL : Quinzième titre national pour Villeurbanne vainqueur du Mans (85 à 70).

26 — TENNIS DE TABLE : A Novi-Sad (Yougoslavie), la République populaire de Chine remporte tous les titres des championnats du monde. La France termine cinquième chez les hommes et quatorzième chez les dames.

29 — FOOTBALL : La France bat la Belgique (3-2) en match de qualification pour la Coupe du monde.

Mai

GYMNASTIQUE : Deuxième des championnats du monde 1979 et des Jeux Olympiques 1980, l'Allemande de R.D.A., Maxie Gnauck, devient championne d'Europe, à Madrid

13 — FOOTBALL : A Dusseldorf, en finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe, les Soviétiques du Dynamo de Tbilissi battent les Allemands de R.D.A. de Carl Zeiss Iéna (2-0).

14 — JUDO : Roger Vachon devient champion d'Europe (mi-lourds) en battant, à Debrecen (Hongrie), le Soviétique Kouboulouri, champion du monde. Thierry Rey (mi-léger) et Bernard Tchoullouyan (moyen) obtiennent une médaille d'argent et Eric Maurel (moyen léger) une médaille de bronze.

15 — FOOTBALL : le Brésil fait subir à la France sa première défaite (3 à 1) au Parc des Princes depuis le 26 avril 1975.

20 — FOOTBALL : Battus (4-2) à Amsterdam par A-Z' 67, les Anglais d'Ipswich remportent la Coupe de l'U.E.F.A. au bénéfice de leur victoire (3-0) du match aller.

22 — POLITIQUE : Mme Edwige Avice est nommée ministre délégué à la jeunesse et aux sports dans le premier cabinet de M. Pierre Mauroy.

23 — RUGBY : L'A.S. Béziers remporte, au Parc des Princes, son neuvième bouclier (record battu) de champion de France aux dépens de Bagnère-de-Bigorre (22-13).

24 — GYMNASTIQUE : A Rome, le Soviétique Alexandre Tkachev est sacré champion d'Europe. Le Français Michel Boutard est médaille d'argent au cheval d'arçons.

27 — FOOTBALL : Au Parc des Princes, Liverpool obtient son troisième titre européen en battant le Real de Madrid (1 à 0) en finale de la Coupe des clubs champions.

Juin

7 — TENNIS : Borg pour la sixième fois les Internationaux de Roland Garros aux dépens du Tchèque Ivan Lendl (6-1, 4-6, 6-2, 3-6, 6-1) après que sa compatriote Hana Mandlikova s'était adjugé le titre féminin face à l'Allemande de l'Ouest Sylvia Hanika (6-2, 6-4)

10 — ATHLETISME : Le Britannique Sébastian Coe court à Florence un 800 m. en 1 min. 41 sec. 73, premier record du monde, qu'il améliore au cours d'une saison où il courra le 1 000 mètres en 2 min. 12 sec. 18 à Oslo (11 juillet) et le mile en 3 min. 48 sec. 53 à Zurich (19 août) puis en 3 min. 47 sec. 33 à Bruxelles (27 août). Son compatriote Steve Ovett couvrira cette distance en 3 min. 48 sec. 40, à Coblence (26 août).

12 — BOXE : Français d'origine zaïroise, Jo Kimpuani est dominé en quinze reprises à Detroit, titre en jeu par le champion du monde des super-légers (W.B.C.), Saul Mamby.

14 — AUTOMOBILISME : Jacky Ickx associé à Dereck Bell (Porsche), gagne pour la cinquième fois les 24 heures du Mans.
— FOOTBALL : Bastia gagne pour la première fois la Coupe de France face à Saint-Etienne (2-1).

20 — ATHLETISME : Thierry Vigneron devient, à Macon, le premier homme à franchir 5,80 m à l'aide d'une perche Ce record du monde sera amélioré (5,81 m) par le Soviétique Vladimir Poliakov.
— VOILE : L'équipage britannique Blyth-James sur un trimaran gagne la transat britannique en double en établissant avec 14 jours 13 heures 54 minutes un nouveau record de la traversée de l'Atlantique d'est en ouest entre Plymouth et Newport.
— ATHLETISME : Quarante et un ans après Jesse Owens, le jeune Noir Américain Carl Lewis gagne le 100 m (10 sec.) et la longueur (8,62 m) du championnat des Etats-Unis à Sacramento après avoir remporté les mêmes épreuves des championnats universitaires à Bâton-Rouge.

Juillet

1 — BOXE : Battu aux points à Formia par l'Italien Luigi Minchillo, Louis Acariès cède le titre européen des super-welters.

4 — TENNIS : McEnroe prive Borg d'un sixième titre consécutif à Wimbledon en le battant 4-6, 7-6, 7-6, 6-4 en finale après que l'Américaine Chris Evert-Lloyd eut remporté son troisième titre en battant en finale la Tchécoslovaque Hana Mandlikova 6-2, 6-2.

5 — AUTOMOBILISME : Alain Prost (Renault) remporte son premier grand prix de formule 1 en s'imposant à Dijon.

12 — RUGBY : Déjà battue le 5 à Brisbane (17 à 15), l'équipe de France enregistre sa deuxième défaite en test-match contre l'Australie (24 à 14), à Sydney.
ESCRIME : Les pays de l'Est raflent les titres aux championnats du monde organisés à Clermont-Ferrand, avec le Soviétique Smirnov (fleuret), le Polonais Wodke (sabre), le Hongrois Szekely (épée) et avec les équipes soviétique (fleuret masculin et féminin, épée) et hongroise (sabre). L'Allemande de l'Ouest Cornelia Manish gagne le fleuret féminin.

14 — VOILE : Marc Pajot établit un nouveau record de la traversée de l'Atlantique à bord du catamaran *Elf-Aquitaine* en 9 jours 10 heures 6 minutes 34 secondes.

19 — CANOE - KAYAK : La France domine les championnats du monde de descente à Bala (Pays de Galles) en gagnant quatre titres individuels et trois par équipes.

19 — CYCLISME : Bernard Hinault gagne son troisième Tour de France.

Août

16 — ATHLETISME : Pour la quatrième fois consécutive, la R.D.A. réussit le doublé en finale des Coupes d'Europe masculine et féminine à Zagreb. Chez les hommes, la France termine septième sur huit avec une victoire de Jean-Michel Bellot à la perche (5,40 m).

30 — AUTOMOBILISME : Alain Prost (Renault) remporte son deuxième succès à Zandvoort dans le Grand Prix des Pays-Bas de F 1.
CYCLISME : Déjà vainqueur en 1976 le Belge Freddy Maertens gagne au sprint le championnat du monde à Prague devant l'Italien Saronni et Bernard Hinault.

Septembre

1 — FOOTBALL : l'A.S. Saint-Etienne est éliminée au tour préliminaire de la Coupe d'Europe des clubs champions par le Dynamo de Berlin.

3 — CYCLISME : Alain Bondue devient à Brno (Tchécoslovaquie) champion du monde de poursuite professionnelle.

4 — JUDO : Bernard Tchoullouyan est champion du monde (moyens) à Maastricht où Roger Vachon gagne une médaille de bronze (mi-lourds) et Serge Dyot une médaille d'argent (légers).

6 — ATHLETISME : A Rome en Coupe du monde, l'équipe d'Europe l'emporte chez les hommes devant la R.D.A.,
AVIRON : Aux championnats du monde de Munich, dominés par les rameurs de l'U.R.S.S. et de la R.D.A. (trois titres chacun), le quatre de couple français obtient une médaille de bronze.

9 — FOOTBALL : En battant la France (2-0) à Bruxelles, l'équipe belge se qualifie pour la Coupe du monde 1982.

13 — TENNIS : Mc Enroe bat Borg (4-6, 6-2, 6-4, 6-3) et gagne pour la troisième année consécutive en finale de l'Open des Etats-Unis où Tracy Austin s'impose pour la deuxième fois aux dépens de Martina Navratilova (1-6, 7-6, 7-6).
NATATION : La R.D.A. (quinze titres sur quinze chez les dames) et l'U.R.S.S. (dix titres sur quinze chez les hommes) dominent les championnats d'Europe à Split où un seul Français, Frédéric Delcourt (200 m. dos), monte sur le podium à la troisième place.
AUTOMOBILISME : Alain Prost, à Monza, obtient sa troisième victoire en gagnant le Grand Prix d'Italie de F 1.

15 — HALTEROPHILIE : Aux championnats du monde de Lille, dominés par les Soviétiques et les Bulgares, Daniel Senet (67,5 kg) gagne la médaille de bronze du total olympique et la médaille d'or de l'arraché.

16 — BOXE : Pour le « combat du siècle », doté de 17 millions de dollars à Las Vegas, Sugar Ray Leonard bat aux points Thomas Hearns, titre mondial unifié des super-mi-moyens en jeu.

20 — TENNIS : Pour la troisième année consécutive, Yannick Noah devient champion de France en battant à Tours Thierry Tulasne (6-1, 6-0, 6-3).

21 — CYCLISME : Le « pro » Pascal Simon gagne le Tour de l'Avenir en battant l'amateur soviétique Soukhorotchenkov.

27 — AUTOMOBILISME : Jacques Laffitte (Talbot-Ligier) gagne le Grand Prix du Canada de F 1.

28 — OLYMPISME : Le onzième congrès olympique qui s'est tenu à Baden-Baden assouplit la charte et intègre le tennis et le tennis de table au programme des Jeux pour 1988.

30 — FOOTBALL : Nantes et Monaco sont éliminés au premier tour de la Coupe de l'U.E.F.A. respectivement et par les Ecossais de Dundee.

Octobre

10 — AUTOMOBILISME : Victorieuses du Rallye de San-Remo, la Française Michèle Mouton et l'Italienne Fabrizia Pons (Audi Quattro) signent le premier succès féminin dans une épreuve comptant pour le championnat du monde.

14 — FOOTBALL : La France est battue par l'Irlande (3-2) en match de qualification pour la Coupe du monde.

17 — AUTOMOBILISME : Clôture de la saison de formule 1 à Las Vegas. L'Australien Alan Jones (Williams), le champion du monde sortant, gagne le dernier grand prix. Le Brésilien Nelson Piquet (Brabham) lui succède sur les tablettes mondiales. Jacques Laffite (Talbot-Ligier) termine quatrième du championnat du monde devant Alain Prost (Renault).

Novembre

1 — RUGBY : La France bat la Roumanie 17 à 9, à Narbonne.

4 — FOOTBALL : Derniers représentants français en Coupe d'Europe, Bastia, qui avait fait match nul (1-1) au match « aller », est éliminé (3-1) à Tbilissi en Coupe des vainqueurs de coupe et Bordeaux, qui s'était imposé à domicile (2-1) en Coupe de l'U.E.F.A., l'est à Hambourg (2-0).

15 — ESCRIME : Les premiers championnats d'Europe organisés à Foggia sont dominés par les Italiens qui remportent trois des quatre titres. Les Français sont à nouveau bredouilles

18 — FOOTBALL : La France bat les Pays-Bas (2-0) au Parc des Princes en match de qualification pour la Coupe du monde.

21 — RUGBY : Les All Blacks, qui confirment leur premier succès sur le XV de France (13-9) à Toulouse, gagnent (18-6) au Parc des Princes le second test de leur tournée.

26 — BOXE : Lucien Rodriguez reconquiert son titre de champion d'Europe des poids lourds en battant aux points à Paris l'Espagnol Luis Felipe Rodriguez.

29 — GYMNASTIQUE : L'Union Soviétique se taille la part du lion aux championnats d'Europe à Moscou en remportant les deux titres par équipes et les deux concours généraux avec la très jeune Olga Bitcherova et Youri Korolev. Elle obtient encore cinq titres dans les finales par appareil où l'Allemande de l'Est Maxie Gnauck gagne trois médailles d'or. Les Français terminent septièmes par équipes.

Décembre

5 — FOOTBALL : L'équipe de France gagne son billet pour la Coupe du monde de football 1982 en battant Chypre au Parc des Princes (4-0).

8 — C.N.O.S.F. : Au terme d'une crise ouverte en août, les « *réformateurs* » emmenés par MM. Sastre (football) et Paillou (handball) obtiennent une modification importante des statuts (création de quatre collèges et élargissement du conseil d'administration) qui débouchera en 1982 sur de nouvelles élections au Comité olympique français.

10 — FOOTBALL : La France organisera en juin 1984 le championnat d'Europe des Nations, six stades étant spécialement agrandis à cet effet.

13 — TENNIS : L'équipe américaine de Coupe Davis (McEnroe, Tanner et Flemming) enlève pour la vingt-septième fois le saladier d'argent en battant (3 à 1), à Cincinatti, les Argentins (Clerc et Vilas).

19 — SKI ALPIN : Dix ans après Jacqueline Rouvier, dernière gagnante française d'une descente en Coupe du monde, Marie-Cécile Gros-Gaudenier s'impose à Saalbach (Autriche). Trois jours plus tard, à Saint-Gervais, Elisabeth Chaud remporte le slalom géant, spécialité dans laquelle aucune Française ne s'était imposée depuis Danielle Debernard en 1976.

20 — TENNIS : Comme en finale de Flushing Meadow, l'Américaine Tracy Austin a gagné le Masters féminin 1981 disputé à East Rutherford (New-Jersey) en battant Martina Navratilova 2-6, 6-4, 6-2.

(Publicité)

LE LIVRE D'OR DU RUGBY 1981

Roger COUDERC et Pierre ALBALADEJO

Personne n'accordait la moindre chance aux rugbymen du XV de France de réussir, en une saison aux contours délicats, un magnifique « grand chelem » dans le Tournoi des Cinq Nations. Et pourtant ce triomphe absolu, réalisé autant avec le cœur qu'avec la tête et les jambes, est l'exploit majeur de Jean-Pierre Rives et des siens. LE LIVRE D'OR DU RUGBY 1981 de Roger Couderc et Pierre Albaladejo en retrace les péripéties et en définit le sens.

Bref, en compagnie de Roger Couderc et de Pierre Albaladejo, le lecteur suit les tricolores à la trace, de l'Afrique du Sud à l'Australie, en passant par le Tournoi des Cinq Nations et les autres rencontres internationales.

D'année en année, LE LIVRE D'OR DU RUGBY se révèle plus complet et plus intéressant. Rien n'échappe à l'analyse de Roger Couderc et de Pierre Albaladejo. Chantres des tricolores, ils le sont aussi des héros de l'A.S. Béziers, encore une fois champions de France. Se plonger dans LE LIVRE D'OR DU RUGBY 1981 c'est vivre le rugby tel qu'il s'apprécie : avec passion. Et ce, surtout quand il est doté d'une préface prestigieuse signée par Françoise Sagan.

Collection SPORTS 2011 — EDITIONS SOLAR

RÉSULTATS

Athlétisme

Le Français Radhouane Bouster a gagné, dimanche 27 décembre, la corrida de Houilles (Yvelines) en parcourant les 9,5 kilomètres en 26 min. 46 sec. Il a devancé de 3 sec. le Belge Schots, de 29 sec. Jacky Boxberger et de 36 sec l'Irlandais Deegan.

Basket-ball

TOURNOI DE PARIS

L'équipe de France victorieuse de la sélection américaine des « Athletes in action » 78 à 74, puis de l'équipe d'Israël, 100 à 81 en finale, a remporté pour la première fois le tournoi de Paris, organisé les 26 et 27 décembre au stade Pierre-de-Coubertin. Pour la troisième place, la Tchécoslovaquie a battu les « Athletes in action » par 98 à 91.

Rugby

COUPE DES PROVINCES
(Demi finale)

A Bayonne : Sud-Ouest bat Pyrénées-Gascogne 27-17.

A Carcassonne : Centre-Sud-Est bat Languedoc-Roussillon 22-8.

Tennis

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE

Les jeunes Français Thierry Tulasne et Jérôme Potier se sont qualifiés, samedi 26 décembre à Melbourne, pour le deuxième tour des championnats internationaux d'Australie, en battant respectivement le Néo-Zélandais Onny Parun, (6-1, 6-2, 6-3) et l'Américain David Siegel, (4-6, 1-6, 6-3, 6-3, 6-3).

ORANGE BOWL

Le Brésilien Carlos Chabalgotti a battu son compatriote Fernando Roese par 4-6, 7-6, 7-5 en finale de l'Orange Bowl des cadets (moins de seize ans), disputée à Miami Beach. Les Français Guy Forget et Franck Hamonet avaient été éliminés respectivement en demi-finale et en quart de finale. Dans l'épreuve féminine, l'Italienne Raphaëla Reggi qui avait battu au deuxième tour la Française Nathalie Herreman, 6-4, 6-4, a triomphé en finale de l'Américaine Beverly Bowes, 6-1, 6-3.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

...à se matérialiser

ajournement qui a amené dans la gestion des affaires courantes un certain dirigisme — a fait naître quelques inquiétudes dans les fédérations sur la volonté réelle de changement et de démocratisation. Inquiétudes confirmées par les choix budgétaires du gouvernement : les crédits de la culture doubleront en 1982 et représenteront 0,75 % des dépenses de l'Etat tandis que le budget global du temps libre (y compris la partie éducation physique rattachée au ministère de l'éducation nationale) ne progressera que de 24 % pour atteindre 0,62 % du budget de l'Etat.

Ainsi, sept mois après l'arrivée de la gauche au pouvoir, la situation du sport français restait précaire et les réformes étaient longues à se matérialiser. C'est d'autant plus regrettable qu'une évolution déterminante pour le mouvement sportif français et international s'était produite à Baden-Baden : réunis en congrès, les pontifes de l'olympisme, sous l'impulsion de M. Samaranch, président du C.I.O. (Comité international olympique), ont décidé de gommer la notion « coubertinienne » d'amateurisme pour laisser libres les fédérations internationales de définir les critères de sélection propres aux Jeux olympiques. Ainsi, un an après que l'olympisme eut failli trépasser à Moscou, le C.I.O. a réussi une greffe de modernité considérable pour l'évolution du sport dans le monde.

(1) Discours du 12 septembre à Lille pour l'inauguration des championnats du monde d'haltérophilie.

McEnroe : l'avènement de l'année

L'avènement de John McEnroe sera pour beaucoup de sportifs l'événement de 1981. Depuis ce jour de novembre 1978 ou, à Stockholm, pour sa première rencontre avec Björn Borg celui-ci dut s'incliner pour la première fois face à un joueur plus jeune que lui, le gauche ramèricain, de trois ans le cadet du Suédois, passait pour son successeur probable.

Il faudra attendre l'été 1980 pour trouver les deux hommes face à face dans une finale du tournoi du grand chelem, à Wimbledon. Ce choc des titans durera cinq sets, mais permettra à Borg de porter son record à cinq victoires consécutives dans ce temple du tennis. McEnroe prendra sa revanche toujours en cinq sets, deux mois plus tard à Flushing Meadow, mais devra encore laisser le titre mondial à Borg, vainqueur pour la cinquième fois à Roland-Garros et pour la deuxième fois au Masters.

Ce n'était que partie remise. En 1981, Björn Borg ne restera plus que le roi de la terre battue avec son sixième succès à Roland-Garros. C'est encore John McEnroe qui mettra un terme à l'extraordinaire série du Suédois à Wimbledon avant de renouveler son succès à Flushing Meadow. Après sept années de suprématie, Björn Borg, aujourd'hui semble-t-il, saturé de tennis, a dû passer le pouvoir à John McEnroe.

Dans la lignée des grands champions américains de l'après-guerre, John McEnroe, incontestable numéro un mondial 1981, fait figure de phénomène. Aucun rapport avec Jack Kramer ou Ted Schroeder, « Pancho » Gonzales ou Tony Trabert, Stan Smith ou Arthur Ashe. Ce serait plutôt à Budge Patty, volleyeur-né, qu'il ressemblerait, encore que ses anticipations de gaucher l'apparentent à Rod Laver, la merveille australienne.

Champion de Wimbledon et de Flushing Meadow, McEnroe aura fini la saison par son triomphe absolu sur la toute récente finale de la Coupe Davis contre l'Argentin à Cincinnati. Passé professionnel à l'âge de vingt ans — en 1978 — il fut aussitôt redoutable pour les meilleurs, singulièrement pour Borg.

Phénomène d'inspiration sur les terrains rapides tels que le gazon et les surfaces synthétiques, le jeune new-yorkais apportait une fraîcheur toute nouvelle au jeu robotisé des grands lifteurs, qu'il entreprit de ridiculiser en improvisant des contres jusque-là inconnus. Mais à l'image d'Ilie Nastase, autre virtuose d'agilité en répliques inédites, John McEnroe est un peu « dingue ».

Comme le Roumain à sa belle époque, ses victoires ne vont pas sans les discussions avec les juges de ligne, arbitres de chaise, voire avec ses propres adversaires. Hypernerveux sur le court, fouaillant l'air de sa raquette, se grattant le crâne, il exécute sur place une véritable danse de Saint-Guy jusqu'à ce que la mise en jeu mobilise toute son attention. Alors le jeune homme retrouve ses esprits, sa concentration et les réflexes-éclairs font la loi. Ces détentes supérieures ne peuvent être commandées sans nul doute que par un cerveau survolté, à la limite du « dérangement ».

Il fallait en tous cas à McEnroe toutes ces qualités hors du commun pour descendre de son piédestal l'idole des années précédentes, Bjorn Borg, deux fois battu dans une finale de tournoi du grand chelem, à Wimbledon, en le prenant de vitesse au filet, à Flushing Meadow en neutralisant le Suédois au fond du court et à la régularité.

Champion complet, John McEnroe a affirmé aux côtés de son compatriote Peter Flemming une suprématie de joueur de double qui permet de le comparer dans le passé au grand Donald Budge lorsque celui-ci, premier vainqueur du grand chelem en 1938, enlevait tous les titres du double messieurs associé à Gene Mako — une référence de légende.

ÉDUCATION

UN COLLOQUE A TOULOUSE

La formation continue reproduit les limites de l'enseignement initial

De notre envoyé spécial

Toulouse. — « *Peut-on disposer de méthodes de prévision de l'avenir dans le domaine de l'emploi et donc en définir des orientations pour la formation ?* » A cette question de Mme Marie-Thérèse Join-Lambert, chef du service des affaires sociales au commissariat général du Plan, cent quarante universitaires et chercheurs ont tenté de répondre lors d'un colloque réuni récemment à l'université des sciences sociales de Toulouse. L'action programme « formation-emploi » menée depuis 1976 par la Direction générale de la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) a déjà permis à quatre équipes d'universitaires (1) de faire apparaître les mécanismes qui lient la formation initiale à l'insertion des jeunes dans l'ensemble du marché du travail. Les diverses études présentées lors des trois journées du colloque de Toulouse, témoignent que la recherche dans le domaine des relations « formation-emploi » est importante. Même s'il ne s'agit pas de proposer des recettes miracles, dans une situation caractérisée par un fort sous-emploi, les enquêtes menées par diverses équipes universitaires fournissent des renseignements intéressants sur le comportement des employeurs et même des salariés.

Les travaux de M. Jean Vincens, professeur à Toulouse, sur l'insertion professionnelle des étudiants ou ceux de M. Jean-Jacques Paul, chercheur au C.N.R.S., ont mis en lumière le rôle que peut avoir l'enseignement supérieur dans la formation.

De l'observation de la réussite ou de l'échec aux examens à l'université de Dijon, M. Paul constate que le fait de ne pas posséder un diplôme universitaire ne signifie pas forcément un échec sur le marché du travail. Selon lui, la transition par quelques années d'études supérieures permet le « mûrissement » d'un projet professionnel et la préparation, dans de bonnes conditions, à des concours. « *L'université ne remplit pas uniquement une fonction de certification* », a-t-il expliqué, en insistant sur son rôle d'orientation et de réorientation.

Si les étudiants qui sont passés par l'Université ont des chances de trouver un emploi qui correspond en partie à leurs souhaits, c'est aussi parce que ces derniers ont réussi à traverser tous les barrages ou sélections mis en place par le système scolaire depuis la fin de l'école primaire. M. Alain Mingat, de l'IREDU (Institut de recherche sur l'économie de l'éducation), a constaté, en analysant les procédures d'orientation au niveau de la classe de troisième, que, pour les élèves ayant des résultats scolaires relativement bons, le poids de la famille (souvent aisée) semble prépondérant. En revanche, pour les élèves ayant souvent des résultats inférieurs, l'administration scolaire a un poids déterminant pour affecter des enfants dans des spécialités qu'ils n'ont pas choisies. Il en déduit que « *les sélection scolaires successives et les orientations ont comme conséquence de segmenter fortement la population scolaire et de typer assez distinctement les populations inscrites dans les différentes spécialités* ».

Qualification collective

Ces sélections vont permettre d'orienter des jeunes vers des formations professionnelles courtes du type lycée d'enseignement professionnel (L.E.P.) qu'ils n'ont pas forcément choisies. Ce sont ces mêmes jeunes que l'on retrouvera deux ou trois ans plus tard, en possession d'un C.A.P. ou au mieux d'un B.E.P. à la recherche d'un emploi. Selon M. Bernard Fourcade, qui a étudié l'insertion de certains de ces anciens élèves de L.E.P. dans la région Midi-Pyrénées, « *les formations de l'enseignement professionnel court ont pour objectif de fournir à l'appareil productif des qualifications mises en œuvre dans les emplois d'exécution. Les jeunes formés sont donc voués à occuper, dans les débuts de leur vie active et très souvent par la suite, les positions les moins recherchées de la hiérarchie sociale et à percevoir les revenus les plus bas* ».

La formation continue permettra-t-elle à ces travailleurs devenus adultes d'accéder à une qualification supérieure ? M. André Rosanvallon, de Grenoble, ne le croit pas. Il pense même, contrairement à des discours souvent entendus, que « *la formation continue n'est que partiellement complémentaire du système de formation initiale* ». D'après les enquêtes qu'il a faites, la formation continue reproduit, plus qu'elle ne corrige, les limites de l'enseignement que le jeune a reçu. Pourtant ces travailleurs, insuffisamment formés et peu ou mal adaptés aux évolutions des techniques jouent un rôle important dans l'entreprise. Une des interventions les plus pertinentes de ce colloque, celle de M. Jean-François Troussier, maître-assistant à Grenoble, a eu le mérite de mettre en évidence les responsabilités des salariés.

Etudiant les dysfonctionnements — non-conformité de la réalisation par rapport aux prévision — qui se produisent inévitablement dans les usines, il a expliqué que les travailleurs étaient souvent plus aptes à les résoudre que les personnels de maîtrise. C'est l'expérience qui permettrait de traiter les dysfonctionnements.

M. Troussier en déduit que « *la qualification serait la capacité à traiter les dysfonctionnements* ». Il préconise que la formation permette d'accéder le plus aisément possible aux procédés d'accomplissement d'une tâche et critique les spécialisations techniques trop précoces. Il insiste aussi sur la nécessité de « *qualification collective* ».

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, qui présidait la dernière séance de travail du colloque, a pris connaissance des réflexions des chercheurs. Il les a encouragés à poursuivre leurs travaux, qui peuvent permettre de rapprocher le contenu des formations et la politique des diplômes.

SERGE BOLLOCH.

(1) Ce sont les équipes du Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi (Toulouse), du Groupe de recherche en économie de l'éducation (Nancy), de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (Dijon) et de l'Institut de recherche économique et de planification (Grenoble).

TELEPHONE

POUR VOUS INFORMER SUR LES TARIFS

POUR TRANSFERER UNE LIGNE

POUR MIEUX VOUS EQUIPER

Appelez gratuitement le 14 de chez vous, d'une cabine publique ou d'un bureau de poste proches de votre domicile.

Dans les autres cas, faites le numéro de téléphone* de l'Agence Commerciale des Télécommunications dont vous dépendez. Toujours gratuitement. Ou bien vous pouvez nous rencontrer aux adresses suivantes.

*Voir liste ci-dessous.

PARIS
- 75001 PARIS, 55 rue J.J. Rousseau, (1) 233.01.28
- 75003 PARIS, 57 rue des Archives, (1) 271.22.33
- 75004 PARIS, 24 rue de Rivoli
- 75005 PARIS, 91 bd Saint-Michel, (1) 634.39.45
- 75005 PARIS, 40 bd Port Royal
- 75008 PARIS, 52 Champs Elysées
- 75008 PARIS, 8/10 rue d'Amsterdam, (1) 268.14.14
- 75008 PARIS, 87 rue La Boétie, (1) 563.17.17
- 75009 PARIS, 59/61 rue Lafayette
- 75009 PARIS, 20 rue de Navarin, (1) 280.65.65
- 75010 PARIS, 190 quai de Jemmapes, (1) 241.14.14
- 75011 PARIS, 5 avenue de Bouvines, (1) 368.14.14
- 75011 PARIS, 128 boulevard Voltaire
- 75011 PARIS, 8 passage St Pierre Amelot, (1) 806.72.11
- 75012 PARIS, 112 rue de Reuilly, (1) 341.11.11
- 75012 PARIS, 187 avenue Daumesnil
- 75013 PARIS, 26 rue du Moulin des Prés
- 75013 PARIS, 26 place Jeanne d'Arc, (1) 584.12.40
- 75014 PARIS, 21 av. du Général Leclerc
- 75014 PARIS, 208 rue Raymond Losserand, (1) 545.67.25
- 75015 PARIS, 30/32 bd de Vaugirard, (1) 320.15.15
- 75016 PARIS, 10 rue Lyautey, (1) 224.14.14
- 75016 PARIS, 29 rue des Sablons, (1) 505.13.23
- 75017 PARIS, 23 rue Médéric, (1) 764.14.14
- 75017 PARIS, 39/41 rue Guy Moquet
- 75018 PARIS, 44/48 rue Duhesme, (1) 257.12.12

SEINE ET MARNE
- 77120 COULOMMIERS, 27/29 rue René Arbeltier
- 77305 FONTAINEBLEAU, 25 bis rue de la Paroisse, (6) 072.24.50
- 77100 MEAUX, Boulevard Clément Ader, (6) 434.90.00
- 77011 MELUN, 52 Route de Voisenon, (6) 439.37.00
- 77140 NEMOURS, Quai des Tanneurs
- 77160 PROVINS, 3/5 rue des Cordeliers
- 77220 TOURNAN EN BRIE, 1 rue du Dr Lambert

YVELINES
- 78390 BOIS D'ARCY, 4 square Newton, (3) 043.81.48
- 78150 LE CHESNAY, 12 rue du Dr Audigier, (3) 954.90.90
- 78130 LES MUREAUX, 1 avenue Félix Faure
- 78201 MANTES LA JOLIE, 222 bd du Maréchal Juin, (3) 094.52.00
- 78300 POISSY, 49 boulevard Victor Hugo
- 78120 RAMBOUILLET, 1 rue Madame de Maintenon
- 78100 ST GERMAIN EN LAYE, 16 rue d'Hennemont
- 78500 SARTROUVILLE, 11 rue du Bas de la Plaine, (3) 913.44.44
- 78000 VERSAILLES, 2 impasse des Gendarmes

ESSONNE
- 91290 ARPAJON, Boulevard Jean Jaurès
- 91100 CORBEIL, 14/16 boulevard A. Croizat
- 91150 ETAMPES, 35 rue Louis Moreau
- 91011 EVRY Cedex, Rue du Facteur Cheval «Les galants courts»
- 91011 EVRY Cedex, 10 allée J. Rostand - Les Passages -, (6) 077.91.91
- 91305 MASSY Cedex, 147 rue de Paris, (6) 011.91.91
- 91400 ORSAY, 69 rue de Paris
- 91170 VIRY CHATILLON, 33 avenue J. du Bellay, (6) 996.91.91

HAUTS DE SEINE
- 92160 ANTONY, 32 rue Auguste Mounié
- 92600 ASNIERES, 2 bis rue P. Brossolette, (1) 791.14.14
- 92100 BOULOGNE, 20 rue d'Issy, Parc des Glacières (1) 605.14.14
- 92100 BOULOGNE, 103 boulevard Jean Jaurès, Forum 103
- 92140 CLAMART, 12 bd des Frères Vigouroux, (1) 645.21.41
- 92110 CLICHY, 94 rue Martre
- 92401 COURBEVOIE Cedex, 22 bd Aristide Briand, (1) 334.14.14
- 92230 GENNEVILLIERS, 2 avenue Chandon
- 92250 LA GARENNE COLOMBES, 72 av. du Général de Gaulle, (1) 791.14.14
- 92300 LEVALLOIS PERRET, 43 rue P. Brossolette
- 92190 MEUDON, 5 avenue du 11 Novembre 1918
- 92120 MONTROUGE, 96 avenue Verdier, (1) 655.00.01
- 92000 NANTERRE, 6 place Gabriel Péri
- 92200 NEUILLY, 86 avenue Charles de Gaulle
- 92200 NEUILLY, 6 rue de Chartres, (1) 747.12.34
- 92800 PUTEAUX, 5 rue Chantecoq
- 92501 RUEIL MALMAISON, 9/15 avenue Paul Doumer, (1) 732.92.22
- 92330 SCEAUX, 77 rue Houdan, (1) 660.88.58

SEINE SAINT DENIS
- 93300 AUBERVILLIERS, 13 rue du Docteur Pesqué, (1) 834.00.77
- 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, 50 bd de Strasbourg
- 93370 MONTFERMEIL, 8 rue Picasso
- 93100 MONTREUIL, 94 rue Alexis Pesnon, (1) 858.15.02
- 93100 MONTREUIL, Centre Commercial Croix de Chavaux 8 boulevard Chanzy
- 93330 NEUILLY SUR MARNE, 4 bd de la République, (1) 308.44.44
- 93500 PANTIN, 190 avenue J. Lolive, (1) 843.61.22
- 93200 SAINT-DENIS, 56 avenue Lénine, (1) 821.60.60
- 93200 SAINT-DENIS, 14 rue Jules Guesde

VAL DE MARNE
- 94110 ARCUEIL, 63/65 rue E. Raspail
- 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, Lieu dit La Haie Griselle
- 94220 CHARENTON, 111 rue de Paris
- 94600 CHOISY LE ROI, Centre Commercial Choisy Sud Galerie Rouget de Lisle
- 94000 CRETEIL, 25 rue Juliette Savar, (1) 377.14.14
- 94000 CRETEIL, Centre Commercial Créteil Soleil, niveau 1
- 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, 14 avenue Rabelais, (1) 876.11.00
- 94205 IVRY-SUR-SEINE Cedex, 17 place Marcel Cachin, (1) 670.11.90
- 94340 JOINVILLE LE PONT, 1 avenue Galliéni
- 94210 LA VARENNE, 115 avenue du Bac
- 94130 NOGENT, 186 bis, Grand Rue Charles de Gaulle
- 94100 SAINT-MAUR, 36 boulevard Rabelais, (1) 885.34.84
- 94800 VILLEJUIF, 22 boulevard Maxime Gorki
- 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, 32 rue de Valenton, (1) 389.99.99
- 94300 VINCENNES, 144 avenue de Paris
- 94400 VITRY-SUR-SEINE, 1 bis, avenue du 8 mai 1945

VAL D'OISE
- 95100 ARGENTEUIL, Galerie Marchande, Rue Paul Vaillant Couturier
- 95002 CERGY PONTOISE Cedex, Immeuble Ordinal, (3) 030.44.44
- 95003 CERGY PONTOISE Cedex, Centre Commercial 3 Fontaines niveau 1
- 95130 FRANCONVILLE, Rue Marcel Clerc, (3) 413.54.88
- 95140 GARGES LES GONESSE, Rue Victor Baltard
- 95205 SARCELLES Cedex, Rue Fernand Léger, BP 67, (3) 419.54.44
- 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, 21 rue du Gal de Gaulle

PTT Télécommunications



U. 3825

MÉDECINE

En Espagne

Le syndrome toxique a provoqué deux cent trente et un décès

Une femme âgée de trente ans et deux hommes âgés de quarante-neuf et vingt-sept ans sont morts en Espagne durant les fêtes de Noël. Ces trois décès portent à deux cent trente et un le nombre des victimes du syndrome toxique espagnol et quatre cent cinquante personnes sont toujours hospitalisées.

L'origine exacte de cette épidémie qui, depuis le 1er mai, a touché plus de quinze mille personnes reste encore à établir. S'il ne fait aucun doute que le syndrome toxique est bien lié à la consommation d'huiles frelatées, la nature du toxique tout comme le mécanisme physiopathologique exact de l'affection demeurent en grande partie inconnus. L'audition des quinze personnes inculpées dans cette affaire est en cours.

Récemment l'une des hypothèses était une nouvelle fois avancée par le docteur José Baguena Candela (Valence). Ce dernier déclarait en effet qu'au terme de ses recherches il pensait qu'un container utilisé pour l'acheminement d'huile aurait pu servir auparavant au transport d'un herbicide puissant : le paraquat (1).

Pour sa part, le quotidien espagnol *El Pais*, citant un rapport du ministère de l'agriculture, révélait que deux entreprises catalanes avaient importé de manière illégale 50 000 litres de paraquat en 1980.

L'hypothèse du paraquat avait déjà été avancée en juin. Cette substance, très toxique et largement utilisée en agriculture, est, en effet, l'une des rares à déclencher après son absorption digestive de graves troubles pulmonaires. Les examens analytiques effectués, tant sur des échantillons d'huile que sur les urines des malades, se sont, à ce jour, révélés négatifs. Il reste qu'on ne peut écarter totalement cette explication. D'abord, elle correspond à l'hypothèse fort vraisemblable de la contamination de certaines huiles, lors de leur transport de Saint-Sébastien à Madrid dans un camion-citerne mal nettoyé (*le Monde* du 2 décembre). Ensuite, la symptomologie observée n'est pas sans analogies avec l'intoxication par le paraquat. On est alors amené à envisager l'hypothèse de l'absorption de très petites quantités de paraquat, dont l'effet chronique aurait été potentialisé par les toxiques déjà présents dans le mélange résultant de la « transformation » d'huile de colza dénaturée par l'anilide en huile « comestible ».

Cela dit, tout reste encore à démontrer.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le paraquat (bichlorure de diméthyl-dipyridinium) est commercialisé sous différentes appelations. C'est un herbicide largement commercialisé en agriculture et très toxique. Son absorption en petite quantité déclenche en quelques jours l'apparition de graves troubles pulmonaires (fibrose) rapidement mortels.

● *Le collectif « maladies et risques professionnels »* (1) estime dans un communiqué que la responsabilité française est engagée dans l'affaire du syndrome toxique espagnol. Rappelant qu'à l'origine l'huile de colza frelatée avait été produite en France, où elle n'avait pas trouvé preneur dans le secteur alimentaire, les auteurs du communiqué demandent la promulgation d'une réglementation interdisant toute dénaturation de produits alimentaires par addition de produits toxiques. Ils indiquent aussi que des scandales du même type ont déjà eu lieu dans le passé, notamment en Irak et au Pakistan après traitement de dénaturation des blés pour semence avec des composés du mercure.

(1) Collectif maladies et risques professionnels. Centre universitaire Jussieu, bâtiment H 4, place Jussieu, 75023 Paris Cedex 05.

● *M. Jack Ralite*, ministre de la santé, vient de charger M. Frank Sérusclat, sénateur socialiste du Rhône d'une mission temporaire sur la politique de distribution du médicament. Docteur en pharmacie, ancien pharmacien, M. Sérusclat est aussi vice-président de la Fédération des élus socialistes républicains.

● *Le Centre national d'information sur le médicament hospitalier* nous indique qu'il existe trois organes d'information sur le médicament financé par les pouvoirs publics ; à *la Lettre médicale* et *Prescrire*, que nous avions cités, s'ajoutent, en effet, les *Dossiers du Centre national d'information sur le médicament hospitalier*. Elaborés par des pharmaciens hospitaliers, ces *Dossiers* sont diffusés à trois mille exemplaires (7, rue du Fer-à-Moulin, 75005 Paris. Téléphone : 570-11-00).

CARNET

Naissances

— Sylvie et Bernard MICHOUX sont heureux d'annoncer la naissance de

Jérôme.

Colombes, le 23 décembre 1981.
M. et Mme B. Michoux,
2, avenue Félix-Faure,
92000 Nanterre.

— Claude, Marie-Françoise et Clémence REBOUL ont la joie d'annoncer la naissance de

Valentine,

le 11 décembre 1981, à Montpellier.
« Le Hameau des Sources »
(Villa n° 10),
34980. Saint-Clément-la-Rivière.

Décès

— M. Jacques Bentolila,
son époux,
Sylvie, Agnès, Didier et Yves,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Evelyn BENTOLILA,
née Vincent,

survenu le 20 décembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu à Cely-en-Bière, dans la stricte intimité familiale.

— M. et Mme Jean-Marcel Cabouat,
M. et Mme Eric Labaume,
M. et Mme Eric de Beauvoir,
M. et Mme Jean-Luc Le Garrec,
M. et Mme Christian Cabouat,
M. Lorrain Cabouat,
M. Olivier Cabouat,
Mme Arthur Grimberg,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean CABOUAT,
née Andrée Hendlé,

survenu le 27 décembre, dans sa quatre-vingt-troisième année, à Paris.
L'inhumation aura lieu à Chervey (Aube), le 30 décembre 1981, à 11 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
66, rue de Miromesnil,
75008 Paris.

— Fontvieille.
On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges CARRIN,
ingénieur principal
des
techniques d'armement honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 décembre 1981, à l'âge de soixante ans.
De la part de :
Mme Georges Carrin,
Des familles Renaudon, Rozier,
Parents et alliés.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Paris, Tel-Aviv.
Mme Lyetta Margoses,
son épouse,
Et toute la famille Zuckerman,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Jean MARGOSES,

survenu à l'âge de cinquante-sept ans après une longue et cruelle maladie, le 25 décembre 1981.
Les obsèques auront lieu le mardi 29 décembre au cimetière de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Hubert Nivet, son fils,
Solange Nepveu, sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André NIVET,
ancien cap-hornier,
capitaine au long cours,
commandant honoraire
de la
Compagnie générale transatlantique,
chevalier du Mérite maritime,
ancien capitaine
du port de Pointe-à-Pitre
(Guadeloupe),

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 22 décembre, à Cholet, dans l'intimité familiale.
16, rue de Roussel,
49300 Cholet.

— M. et Mme Joseph Plattard,
M. et Mme Albert Lagat,
M. et Mme Bernard Plattard,
M. Robert Plattard,
M. et Mme Jean Le Gouic,
M. et Mme Pierre Chirié,
M. et Mme Marc Plattard,
ses enfants,
Ses vingt-six petits-enfants,
Ses seize arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Georges PLATTARD,
née Marthe Petit,

survenu à Briançon, le 19 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Mônetier-les-Bains.
408, rue Paradis,
13008 Marseille.

— Sa fille, son gendre, ses petits-enfants et sa compagne
ont la grande douleur d'annoncer le décès de

M. Emanuel PROWELLER,
artiste peintre,

survenu le 25 décembre 1981.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, le 29 décembre 1981, à 16 h. 15, au cimetière intercommunal de Valenton (Val-de-Marne).

— Mme Tangavélou Ramassamypoullé, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Tangavélou RAMASSAMYPOULLÉ,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 décembre 1981, à 9 h. 30, au cimetière intercommunal de Clamart (108, rue de la Porte-de-Trivaux).

— Mme René Smadja,
M. et Mme Moïse Smadja, Salomon et David,
M. et Mme Pierre Opman, Laurent et Patrick,
M. et Mme Patrick Balkany, Vanessa et Alexandre,
Mme Sam Brull et ses enfants,
Docteur et Mme Sion Benmussa et leurs enfants,
Mme Lucien Smadja et Jean-Marc Smadja,
Mme Charles Smadja,
M. Henri Gillet,
ont la douleur de faire part du décès de

René Salomon SMADJA.

Les obsèques auront lieu ce jour, lundi 28 décembre, à 16 heures, au cimetière de Passy (avenue Paul-Doumer, Paris-16e).
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue Adolphe-Yvon,
75116 Paris.
Des prières seront dites à la synagogue (rue Copernic), à 17 h. 30, à l'issue des obsèques.

— Nous apprenons le décès de

M. Serge VARANGOT,
ancien directeur général adjoint
de la
Banque de Paris et des Pays-Bas.

[Né le 9 avril 1915 à Paris, Serge Varangot a été directeur de la Bourse en 1953, puis directeur en 1967 à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Nommé directeur général adjoint de cette banque en 1969, Serge Varangot exerça diverses responsabilités d'administrateur dans plusieurs compagnies financières et industrielles en France et à l'étranger.]

Remerciements

— Le conseil municipal de Chatou, très touché des nombreux témoignages d'émotion reçus à l'occasion du décès de

Charles FINALTERI,
maire,

remercie toutes les personnes qui lui ont exprimé leur sympathie en cette douloureuse circonstance.

— Françoise Rouleau,
Anne, Philippe, Fabrice,
Et tous les leurs,
très sensibles aux témoignages qu'ils ont reçus à l'occasion de la disparition de

Raymond ROULEAU,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin.

— M. Pierre Souquès,
Clara et Charles Ford,
Georges-Pierre et Nicole Souquès,
France et Florian,
Et toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Pierre SOUQUÈS,
née Marie-Louise Neuville,

expriment ici leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Tous ceux qui ont aimé

Patrick OLSSON

se souviennent aujourd'hui avec tristesse qu'il les quittait il y a un an.

Avis de messe

— Messe de la paix à Montmartre, le jeudi 31 décembre, à 22 heures, dans la basilique du Sacré-Cœur, et sous la présidence de Mgr Lustiger, archevêque de Paris, l'Eucharistie sera concélébrée pour que l'année 1982 voit la paix s'affermir et se maintenir là où elle est menacée, spécialement en Pologne.

MADAME DESACHY
Mariages réussis depuis 40 ans
4, place de l'Opéra, 75002 PARIS
Tél. : 742.09.39

RÉSIDENCES - CLUBS
3e AGE
Spécialiste Côte d'Azur
Cabinet INDEXA
52, av. Jean-Médecin - 06000 NICE
Tél. : (93) 80.98.31 (F.N.A.I.M.)

TENNIS
A PARIS
STAGES
LONGUE DUREE
1 heure par semaine pendant
4 ou 5 mois
STAGES INTENSIFS
vacances scolaires :
Noël, Pâques...
tennis action
équipé par DUNLOP
246.16.55

ARCHITECTURE

● *Les architectes de l'UNESCO.* — Dans l'article intitulé « L'UNESCO veut rester à Paris » publié le 18 décembre, nous avons omis de citer le nom de M. Bernard Zehrfuss (nous l'avions fait dans un premier article, le 16 décembre) parmi les auteurs, avec MM. Marcel Breuer et Pier Luigi Nervi, du « palais » édifié en 1955 place Fontenoy (7e). M. Zehrfuss a par la suite aménagé, seul, les salles et patios souterrains qui complètent le bâtiment en Y, et construit les annexes des rues Miollis et François-Bonvin (15e).

● *Trente millions de francs pour une basilique.* — Le gouvernement vient d'autoriser l'association du diocèse de Nancy à accepter les 30 millions de francs que lui avait consentis, dans son testament, une milliardaire américaine pour la restauration de la basilique Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle). Cette autorisation a été annoncée le 23 décembre par l'évêque de Nancy, Mgr Jean Bernard, président de l'association. Mme Arthur Friedman, née Camille Crone, décédée le 2 mars 1980 à l'âge de quatre-vingt-dix ans, était, sa vie durant, restée attachée à son village natal.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de Nanterre
LE MERCREDI 13 JANVIER 1982 A 14 HEURES. En un seul lot

ENSEMBLE IMMOBILIER à SURESNES (92)

rue Jean-Jacques-Rousseau, numéro 49-51
comprenant Batiment A, élevé s/terre-plein d'un r.-d.-ch. à us. d'atelier et d'un ét. div. en 4 bureaux et une cabine de W.-C. av. cuvette à l'anglaise. Bâtiment B adjacent aux bâtiments « A » et « C » élevé sur terre-plein d'un r.-de-c. av. ét. intermédiaire comp. d'un bureau et d'une réserve. Bâtiment D élev. s/terre-plein d'un r.-de-c. cont. d'un appentis contigu aux bât A, B, C, cadastré sect. AB n° 133, 49, r. J.-J.-Rousseau pour une contenance de 58 ca. et section AB n° 102, 51, rue J.-J.-Rousseau pour une cont. de 1 are 19 ca.

LIBRE - MISE A PRIX : 150.000 FRANCS

S'adr. à Maître Monique GUILBERTEAU, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, demeurant à Nanterre (92) « Le Vallona », 38, square de la Brèche-aux-Loups. Tél. 260-20-49. Me Patrick OUIZILLE, syndic à Nanterre, 22, rue Henri-Barbusse. Au greffe des Criées du T.G.I. de Nanterre 179/191, avenue Joliot-Curie. Et sur les lieux pour visiter.

Vente Palais de Justice BOBIGNY - Mardi 19 janvier 1982, à 14 heures
PROPRIÉTÉ - BAGNOLET (93) 88, RUE DE NOISY-LE-SEC. Comprenant Maison sur rue, 1 PAVILLON au milieu et au fond du jardin. Le tout d'une contenance de 185 M2 env. Comprenant deux appartements libres. Le reste occupé.
MISE A PRIX : 135.000 F - S'adr. Me G. BERNARD, Avocat Paris-7e 37, r. de Lille. A ts avocats pr. Tr. Gde Inst. Paris, Bobigny, Créteil, Nanterre

Vte sais. Immob. Palais Justice PARIS, JEUDI 14 JANVIER, à 14 heures
UN APPARTEMENT de 5 PIECES P. et dép. au 1er étage dans Immeuble à PARIS (8e)
39, RUE DE BERRI (anc. n° 43)
MISE à PRIX : 350.000 F. S'adr. Mes LEOPOLD-COUTURIER et BERTHOUT, avocats associés à PARIS (8e), 14, rue d'Anjou - Me PINOT huissier à Paris, 12, rue Bayen - Ts avocats pr. Trib Gde Instance Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil - Sur les lieux pour visiter.

Vente sur surenchère après Publications Judiciaires
Palais de Justice d'EVRY (91), rue des Mazières
le Mardi 12 janvier 1982 à 14 heures
1er lot : PAVILLON A VILLEJUST (91)
Route de la Frétay, numéro 5
MISE A PRIX : 277.200 FRANCS
2e lot : TERRAIN A LEUVILLE-SUR-ORGE (91)
Lieudit « Les Norottes » accès par le Chemin Royal
MISE A PRIX : 16.500 FRANCS
Consignation indispensable - Pour renseignements :
Etude de Maîtres AKOUN et TRUXILLO, avocats associés à EVRY (91) 4, bd de l'Europe - Tél. : 079-39-45 - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'EVRY (Essonne)

Vente après Liquidation de Biens au Palais de Justice de PARIS
LE JEUDI 14 JANVIER 1982, à 14 heures
UN PAVILLON A CRÉTEIL (94)
de 5 pièces principales avec garage
RUE DU PARC numéro 27
MISE A PRIX : 220.000 FRANCS
S'adresser à la S.C.P. LE SOURD-DESFORGES, avocats, 27, quai Anatole-France, PARIS (7e). Tél. : 551-31-60 - Me PINON, syndic, 16, rue l'Abbé-de-l'Epée à PARIS (5e) - Et tous avocats pr. Trib. Gde Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vente sur surenchère au Palais de Justice de VERSAILLES
LE MERCREDI 6 JANVIER 1982, à 10 heures
UNE PROPRIÉTÉ A RAMBOUILLET (78)
PLACE FELIX-FAURE, numéro 18
rez-de-chaussée à usage commercial loué 45.000 F, 1er étage, 5 pièces principales, 2e étage, 2 chambres de service, garage, cour.
357 METRES CARRES
MISE A PRIX : 737.000 FRANCS
Me Jean MIGNOT, avocat à VERSAILLES, 5, pass. Roche. Tél. 950-65-18. — Me RAVIART, avocat, 13 bis, avenue de Saint-Cloud, à VERSAILLES-78. Téléphone : 950-03-12

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 14 janvier 1982 à 14 heures
UN LOGEMENT à PARIS 17e
de 3 pièces au 3e étage de l'immeuble (superficie : 32 mètres carrés) rue Berzélius, numéro 11
MISE A PRIX : 130.000 FRANCS
Pour renseignements, s'adresser au Cabinet de Me Yves DELESTRADE Avocat à PARIS 16e, 47, avenue Georges-Mandel, tél. : 727-03-81. Au Greffe des Criées du T.G.I. de PARIS où le cahier des charges est dép. et sur les lieux pour visiter.

VILLE DE PARIS
ADJ. sur surenchère du 1/10e, en la Chambre des Notaires de PARIS, LE MARDI 19 JANVIER 1982, à 14 h. 30
DROIT à l'acquisition le 3 septembre 1985 par accession de :
UN LOCAL COMMERCIAL
à usage de
GARAGE SOUTERRAIN
132-138, BOUL. SUCHET - PARIS (16e)
MISE A PRIX : 3.301.100 FRANCS
VISITES sur place les 7, 11, 14 et 18 janvier de 10 heures à 12 h. 30
Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides, PARIS (1er) - Téléphone : 260-31-12

Vente au Palais de Justice PARIS, Jeudi 14 janvier 1982, à 14 heures
EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT au 1er ét. gche, porte gche, compr. : 2 P. cuis. ent., rangements, s.d.bs, W.C. - UN EMPLACEMENT DE MOTO au 1er s/sol et les p. comm. corr.
4 BIS ET 6, RUE FRIANT - PARIS (14e)
M. à PX : 150.000 F. S'adr. Me Marcel BRAZIER, avocat, 172, bd Haussmann, PARIS (8e) - T. : 562-39-03

Vente sur licitation Palais Justice PONTOISE - JEUDI 14 JANVIER 1982 à 14 heures (EN 7 LOTS)
DIVERSES PARCELLES TERRE - CHARS (95) dont 1 entièrement CONSTRUCTIBLE
Les lots 1-6 et partie du 7e sont loués à M. RADET, agriculteur.
MISE A PRIX : 1) 55.000 F - 2) 3.000 F - 3) 520 F - 4) 3.850 F 5) 75.000 F - 6) 10.000 F - 7) 200.000 F.
Consignation pour enchérir par ch. certifié ou de banque : 1) 12.000 F. 2) 1.000 F. 3) 200 F. 4) 1.000 F. 5) 15.000 F 6) 5.000 F. 7) 25.000 F.
Les MISES A PRIX seront BAISSES du 1/4 puis du 1/3 à déf. d'enchères
S'adr. Me PORTE, avocat, PONTOISE, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Tél. 032-00-43. - Me MALHERBE, av. PONTOISE. 22, rue de la Coutellerie - Tél. 032-18-11

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de VERSAILLES
Le Mercredi 13 janvier 1982, à 10 heures
EN UN SEUL LOT
A CHATOU (Yvelines)
1 PIECE PRINCIPALE à usage de BUREAU au rez-de-chaussée gauche (louée) - 2 PIECES PRINCIPALES à usage de bureaux au rez-de-chaussée droite (louées) - 5 COMPARTIMENTS DE CAVE au sous-sol (libres)
Rue des Ecoles, numéro 3 bis
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
Cabinet de Maître Xavier SALONE, Avocat, 19, rue Sainte-Sophie 78000 VERSAILLES - Téléphone : 950-01-69

Vente Palais Justice NANTERRE - MERCREDI 13 JANVIER 1982, à 14 heures
APPART. ASNIÈRES -SUR-SEINE (92), 70, av. des Grésillons et rue Pierre-Boudou, sans numéro, escalier C - Séjour - 3 chambres - Cuis., w.-c., séchoir - S. d'eau - CAVE.
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS - S'adr. Me BOISSEL, avocat, PARIS, 14, rue Sainte-Anne - Tél. 261-01-09

Vente après liquidation de biens et sur surenchère du dixième au Palais de Justice de PARIS, le jeudi 7 janvier 1982, à 14 heures
EN DEUX LOTS
1er lot : DIVERSES PARCELLES DE TERRE
en bordure du Lac de BORT-LES-ORGUES, d'une contenance totale de 9 hectares, 21 ares, 88 centiares
SARROUX (Corrèze)
MISE A PRIX : 91.300 FRANCS
2e lot : UN IMMEUBLE A LANOBRE (CANTAL)
Lieudit « Les Granges » élev. s/cav ed'un r.d.ch. et d'un ét. divisé en 4 app. (2 app. de 3 pièces, cuisine et W.C., un app. de 2 pièces, cuisine et W.C., un app. de 4 pièces, cuisine et salle d'eau, W.C.)
PARTIELLEMENT OCCUPÉ - MISE A PRIX : 138.600 F
S'adr. à Me Monique GUILBERTEAU. Avt au Bar. des Hauts-de-Seine, dem. à NANTERRE « Le Vallona » 38, square de la Brèche-aux-Loups. Tél. : 260-20-49 - Me LYONNET DU MOUTIER, Avt, 182, rue de Rivoli, PARIS-1er, Tél. : 260-48-09 - Me J.-M. GARNIER, Syndic à PARIS (5e), 63, bd St-Germain - Me Henry GOURDAIN, Syndic à PARIS (6e), 174, bd St-Germain - Au Greffe des Criées du T.G.I. de PARIS où le cahier des charges est déposé - Sur les lieux pour visiter.

VENTE s/saisie immob. Palais de Justice, CRETEIL,
JEUDI 7 JANVIER 1982, 9 h. 30
UN APPARTEMENT
de 4 p. et dépend. au 4e étg. Bât. D 4, av. emplac. parking, ds ens. immob.
A MAISONS-ALFORT (94)
Rue des Cavages, sans n° et Av. du Gén.-Leclerc, sans n°
MISE A PRIX : 90.000 FRANCS
S'adr. Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés à PARIS (8e), 14, rue d'Anjou - Me PINOT, huis. Paris, 12, r. Bayen. Ts avocats pr. Trib. Gde Inst Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. S/Lx pour vis.

Vente sur saisie immobilière Palais de Justice de Versailles, le Mercredi 6 janvier 1982, à 10 heures, en un lot
PAVILLON à MOISSON (78)
lieudit « LE FOND PECHEUR », en retrait du C.D. 114. Superf. 9 a 20 ca.
MISE à PRIX : 150.000 F
Pr les rens. Me COYDON, Av., 65, bd de la Reine, Versailles. Tél. 951-21-93 et 953-45-60. Greffe du Tribunal de grande instance de Versailles.

Olivier FRANC
JAZZ QUINTET
Concerts ★ Bals ★ Animation
8, RUE DU DR-HEULIN - 75017 PARIS
Téléph. : 228-67-46

Le Monde
ECONOMIE

LE BILAN DE L'ANNÉE 1981

établi par le service économique et social du « Monde »

La nouvelle donne

DEUX régimes, aux antipodes l'un de l'autre dans l'expression de leurs moyens respectifs pour atteindre un but identique (dans les deux cas, il s'agit de provoquer un réveil en retrou- vant la voie d'une expansion soutenue), se sont installés l'un à Washington dès le mois de janvier et l'autre à Paris, au mois de mai. Le premier se réclame d'un certain nombre d'idées libérales et parfois ultra-libérales qui font à peu près la part égale entre la tradition (pour créer plus de richesses, il faut stimuler l'esprit d'initiative des individus par des incitations matérielles) et l'improvisation (la croyance qu'il suffit de réduire les impôts directs pour accroître l'épargne et l'activité générale). Un mot a été forgé pour désigner ce qui pour certains représente une doctrine définie et ce qui, pour d'autres, dont M David Stockman, l'un des principaux responsables pourtant du programme (voir page 14), apparaît comme une collection de recettes non éprouvées et déjà démenties par les faits. « Reaganomics », telle est l'expression utilisée tant par les partisans que par les détracteurs. Les opinions sont pour le moins autant partagées en France sur la valeur du concept de « socialisme à la française » que le président de la République distingue de la social-démocratie par deux types de mesures englobées sous le vocable de « réformes de structures » : les nationalisations d'une part et la « planification démocratique » de l'autre. Le Parlement a voté la nationalisation de cinq grands groupes industriels et de trente-six banques, mais il reste à déterminer ce que l'Etat fera d'un secteur public considérablement élargi. Quant à la planification démocratique, elle n'a reçu encore aucune définition officielle, absence qui n'est sans doute pas due au hasard, étant donnée la double imprécision qu'il reste à éclaircir : celle de la notion de plan dans une économie qui ne veut pas rompre avec la logique du marché et celle de la notion de démocratie appliquée à la gestion de l'économie.

Qu'il s'agisse de deux doctrines essentiellement différentes, voire franchement opposées, ne fait pas de doute, bien qu'en France les socialistes aient parfois la coquetterie de relever les points communs que l'on peut toujours, plus ou moins artificiellement, faire ressortir à partir du moment où l'on cherche à porter remède à des maux qui menacent pareillement deux sociétés. Aussi bien à Washington qu'à Paris, le nouveau pouvoir affirme ne pas aimer la bureaucratie. L'administration Reagan veut s'y attaquer par la « déréglementation » (abolition d'un grand nombre de contrôles étatiques jugés inutiles ou nuisibles) largement commencée, notamment dans le domaine crucial de l'énergie, par le président Carter. En France, la tâche est apparemment plus difficile, puisqu'on commence par donner à la bureaucratie de nombreuses occasions supplémentaires d'intervenir ; mais on compte beaucoup sur l'antidote de la décentralisation.

***

Cela dit, l'administration républicaine s'inspire de l'idée que le libre fonctionnement du marché doit être la règle et que le premier rôle de l'Etat est de le rétablir partout où il se trouve entravé par quarante-cinq années de dirigisme larvé inauguré par le président Roosevelt et renforcé par la plupart de ses successeurs, y compris par des présidents conservateurs comme Nixon ou Ford. Application de ce principe général, le programme du président comporte d'importantes réductions fiscales qui, au départ, devaient porter exclusivement, et selon la même proportion pour tous les contribuables, riches ou pauvres, sur l'impôt sur le revenu. Toute une école d'économistes qualifiés de « *supply-siders* » (les « économistes de l'offre ») ont élaboré une théorie selon laquelle, en réduisant les prélèvements sur les revenus, on réorientait vers le secteur privé de l'économie, réputé le plus productif, des ressources que l'Etat affectait jusqu'à maintenant autoritairement à des emplois pas nécessairement plus utiles. La « reaganomics » se présente volontiers comme une doctrine populiste : l'administration, fût-elle inspirée par des idéaux de gauche (que les Américains appellent « libéralisme ») ne fait-elle pas preuve d'élitisme en pensant que l'Etat doit faire le bien des citoyens et que, en conséquence, il est mieux placé qu'eux-mêmes pour dépenser leur propre argent. Tel est l'argument répété à l'envi par les membres de l'équipe dirigeante. Pris au jeu, les parlementaires démocrates ont ajouté au projet initial de la Maison Blanche d'autres diminutions d'impôts, notamment celles qui favorisent directement les entreprises.

***

Le contraste entre la politique américaine et la politique du gouvernement Mauroy n'apparaît nulle part aussi clairement qu'à propos de la question du partage du travail. Voilà une notion que les « *supply-siders* » ignorent complètement. Plus précisément, il s'agit pour eux de faire exactement le contraire de ce que l'on prône à Paris. Le mot d'ordre est, aux Etats-Unis, de reculer, non pas d'avancer l'âge de la retraite.

L'objectif est à la fois moral (laisser à ceux qui veulent travailler jusqu'à soixante-dix ans la liberté de leur choix) et financier : diminuer les dépenses du système de Sécurité sociale. En réduisant d'autant les charges qui pèsent sur l'économie, on libère de nouvelles énergies qui accroîtront l'offre, donc les revenus distribués et par conséquent la demande (considérée comme chez les classiques comme une résultante).

En faisant des coupes parfois sévères dans les divers programmes d'aide sociale, on espère rendre le travail plus désirable (parce que plus nécessaire) que les avantages sociaux. On est loin des contrats de solidarité que M. Pierre Mauroy essaye de faire souscrire aux entreprises françaises.

Lequel du programme mis en place par l'administration dirigée par les conservateurs américains ou du programme appliqué par les socialistes français obtiendra les meilleurs résultats dans la lutte contre les aspects multiformes de la crise ?

De la réponse des faits dépendra en dernière analyse le sort des deux expériences. C'est elle qui tranchera la question de savoir laquelle des deux n'est qu'une parenthèse dans l'histoire des sociétés occidentales contemporaines. Pour l'instant, le test n'est concluant pour aucune d'elle.

A peine M. Reagan avait-il remporté un beau succès en faisant approuver par le Congrès son projet de loi fiscal qu'il devait se rendre à la réalité : les sévères économies budgétaires décidées par ailleurs ne seraient pas suffisantes pour compenser et l'augmentation des dépenses militaires et les pertes de recette du fisc. Le beau calcul des « économistes de l'offre » paraît déjà bien compromis. Ils avaient oublié l'inflation en l'interprétant à tort comme un phénomène d'anticipation qu'ils comptaient bien changer. Le déficit de l'Etat fédéral risque d'atteindre un montant encore jamais enregistré, plus du double de celui qui était d'abord prévu du temps où la récession n'avait pas commencé. Il y a tout lieu de penser que celle-ci est la conséquence directe de la politique monétariste qui a eu pour effet de faire monter les taux d'intérêt à des niveaux « sud-américains » alors que les besoins d'emprunts du Trésor ont continué de peser lourdement sur le marché financier.

Quant au gouvernement socialiste français, dont les premières décisions ont consisté à stimuler la demande par l'augmentation des prestations sociales et du SMIC, et qui a présenté pour 1982 un budget en forte augmentation (+ 27 %), il ne semble pas qu'il soit encore parvenu à faire redémarrer les investissements, sans quoi il ne peut espérer la reprise durable de l'activité indispensable pour lui permettre de gagner la guerre contre le chômage. A Paris, le pouvoir dénonce la lourdeur de l'« héritage » et l'influence maléfique de l'argent, tandis qu'à Washington, la Maison Blanche se plaint amèrement de l'incompréhension des financiers de Wall Street.

PAUL FABRA.

EMPLOI

Une situation de plus en plus dramatique

DEJA sept ans de malheur en matière d'emploi. Année après année, la situation ne fait qu'empirer dans les pays industrialisés, à l'exception du Japon : ainsi 1981 aura été plus catastrophique que 1980, et l'horizon 1982 s'annonce encore plus sombre. En données corrigées des variations saisonnières, le chômage affectait, à la fin du troisième trimestre 1981, 18 millions de personnes chez les sept « Grands » (Etats-Unis, Canada, Japon, R.F.A., Royaume-Uni, Italie et France), contre 15,5 millions fin septembre 1980 et 13 millions fin septembre 1979.

Selon les dernières statistiques publiées en données observées, le marché du travail occidental a connu une nouvelle dégradation au quatrième trimestre, avec l'arrivée des jeunes dans la vie professionnelle. Aux Etats-Unis, le chômage a atteint, fin novembre, 9 millions d'individus, soit 8,4 % de la population active : c'est le taux de chômage le plus important depuis octobre 1975. Toutes les catégories de travailleurs sont touchées, et, plus particulièrement, la population noire, qui est frappée par un taux record (16,8 %). La récession de l'économie américaine affecte, par contrecoup, le Canada.

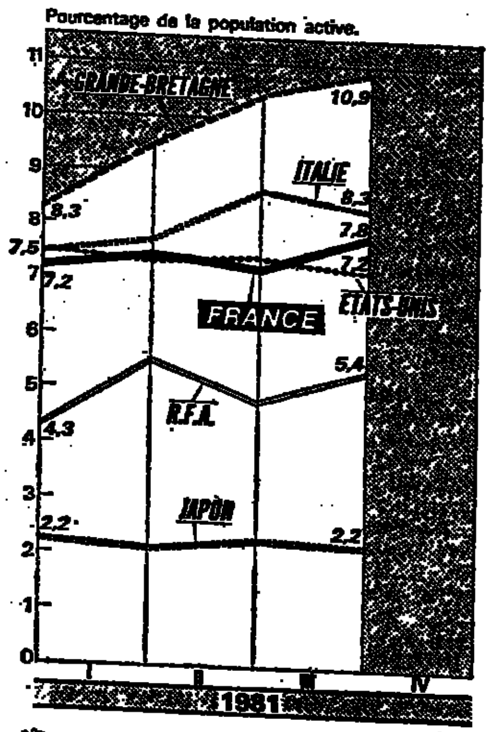
En R.F.A., où les industriels n'investissent pas plus, en ce moment, que leurs homologues français, le chômage, qui avait été jugulé en partie jusque-là grâce à une politique de formation professionnelle des jeunes, est remonté en flèche ces derniers mois, atteignant 6,4 % de la population active fin novembre. On recensait alors, outre-Rhin, 1,49 million de demandeurs d'emploi (+ 54 % en un an !), soit le nombre de sans-travail le plus élevé depuis 1952.

« Records », aussi en Grande-Bretagne : 2 998 789 personnes privées d'emploi en septembre. La courbe du chômage redescendait un peu en octobre et en novembre, par suite d'un phénomène purement saisonnier, mais on s'attend, outre-Manche, de façon imminente, que le cap des 3 millions de demandeurs d'emploi soit franchi.

Autre barre « psychologique » dépassée, en France cette fois : celle des 2 millions de demandeurs d'emploi, toujours en données brutes. Le gouvernement de M. Mauroy a pris l'engagement que le chômage serait stabilisé en 1982 et qu'il commencerait de régresser à partir de 1983, grâce, notamment, au programme d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Mais les premiers résultats du plan Avenir-jeunes — identiques à ceux du troisième pacte pour l'emploi — laissent mal augurer de la volonté des employeurs de se lancer vraiment dans la bataille de l'emploi.

Neuf millions de chômeurs aux Etats-Unis ; 10 millions dans la C.E.E., dont 3 millions en Grande-Bretagne, 2 millions en France et 1,5 million en R.F.A., telle est la situation en cette fin d'année 1981.

Pourcentage de la population active.



*Sources : O.C.D.E. pour les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la R.F.A., la Grande-Bretagne et l'Italie. C.E.E. pour la France.

TAUX D'INTÉRÊT

Flambée aux États-Unis et en France

EN 1981 comme en 1980, l'évolution des taux d'intérêt mondiaux a été soumise à l'influence déterminante des Etats-Unis et de la politique menée par leurs autorités monétaires, qui a provoqué une nouvelle flambée pendant l'été et a profondément perturbé les marchés financiers européens, le cas de la France étant mis à part avec une formidable envolée au lendemain des élections générales, battant tous les records historiques. La seule différence a été que le profil de cette évolution s'est trouvé exactement inversé d'une année sur l'autre. En 1980, une première poussée des taux américains au printemps, culminant à 20 %, avait été suivie d'une rapide décrue jusqu'au niveau de 10 % environ : l'aggravation de la récession, provoquée en grande partie par la politique draconienne des autorités monétaires, le Federal Reserve Board (Fed), destinée à lutter contre l'inflation par le moyen du « monétarisme », contraignait lesdites autorités à lever en hâte les mesures restrictives qu'elles avaient prises.

Puis, à partir de l'automne, un regain d'inflation et un vif gonflement de la demande de crédits bancaires conduisaient le Fed à durcir à nouveau sa politique, ce qui fit bondir les taux, aux Etats-Unis et sur le marché de l'eurodollar, au niveau record de 21,5 % en fin d'année.

En 1981, ce fut le contraire. Après un bref recul printanier à 17 %, les taux américains s'orientent de nouveau à la hausse sur l'initiative des autorités monétaires, alarmées par l'évolution de la masse monétaire qui, en mai, se mit à véritablement « exploser », progressant à un rythme annuel de 14 % au lieu de 6 % à 7 % assignés par le Fed. Ce dernier, par la voix de son président, M. Paul Volcker, réaffirmait sa volonté de s'attaquer aux racines de l'inflation en menant une politique de taux élevé : le taux de l'escompte fut porté de 13 % à 14 % et une pénalisation supplémentaire de 4 % infligée aux banques qui sollicitaient trop fréquemment un concours de la Banque centrale.

Du coup, le niveau quasi record de 20,5 % fut à nouveau atteint durant l'été, à la grande irritation des Européens, contraints de relever leurs taux, mais dans une moindre mesure, pour défendre leurs monnaies. Ce fut, notamment, le cas de l'Allemagne fédérale, où la Banque centrale dut, fin février, porter de 9 % à 12 % son taux d'intervention (Lombard).

A partir de la fin du mois de septembre, néanmoins, au vu des premiers symptômes d'une nouvelle récession et de l'amorce d'un fléchissement de la demande de crédits, les autorités monétaires américaines commencèrent à assouplir leur politique. La pénalisation supplémentaire fut progressivement réduite, et, finalement supprimée, pendant que le taux d'escompte fédéral était ramené de 14 % à 12 %. Parallèlement, le loyer de l'argent sur le marché monétaire s'abaissait très vivement, revenant, en deux mois, de 20 % à 12 %, ce qui permettait aux banques de diminuer, par palier, leur taux de base (prime rate) redescendu, fin décembre, de 20,5 % à 15,75 %. A l'approche de la fin de l'année, toutefois, le fléchissement du taux se ralentissait nettement au point de s'interrompre,

(*Lire la suite page 16.*)

Taux de base des banques aux États-Unis
Taux de base des banques en France
Taux des avances sur titres en Allemagne (Lombard)
22 mai : record historique
1981

MONNAIES

Le dollar retrouvé et le franc dévalué

SUR des marchés des changes passablement agités, l'un des faits marquants de 1981 aura été la fermeté retrouvée du dollar, aussi recherché par les milieux financiers internationaux qu'il avait pu être suspecté — et vendu — en 1978, en 1979 et même pendant l'été 1980. Un phénomène fondamental a pu être observé, à savoir la fin, peut-être provisoire, du parallélisme entre l'évolution du cours du dollar et celle des taux d'intérêt (une hausse de ces derniers aux Etats-Unis entraînant immédiatement une hausse de la monnaie américaine et vice versa).

Un autre fait marquant a été constitué par les ajustements de parités au sein du système monétaire européen, une première fois en baisse, de la lire italienne, puis, au début d'octobre, de plusieurs monnaies dans le cadre d'un réajustement général du système, aux dépens de la lire et du franc français, mark et florin se trouvant réévalués, et le franc belge, à mi-parcours, restant menacé pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles.

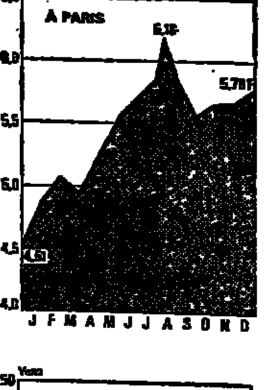
On a relevé, enfin, une forte rechute de la livre sterling par rapport au dollar, après une envolée de 20 % l'an dernier, tandis que le franc suisse se revalorisait vigoureusement et que le yen progressait assez sensiblement, sauf par rapport au dollar.

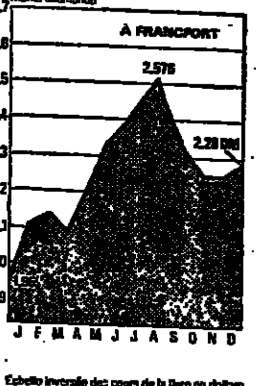
En un an, la lire italienne, minée par une inflation à plus de 20 %, voit ses parités dévaluées de 6 % au sein du système monétaire européen, tandis que le franc belge entre dans une période troublée, constamment attaqué en raison de la dégradation de la situation financière du pays tout entier, Etat et entreprises. A partir du mois d'avril, le franc français, qui s'était montré très ferme au début de l'année face au mark grâce à d'abondants apports de capitaux étrangers en quête de placement et de refuge, commence à s'affaiblir au fur et à mesure que les chances de réélection de M. Giscard d'Estaing deviennent moins certaines.

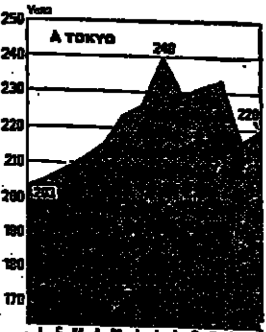
Au lendemain de l'élection de M. François Mitterrand, qui surprend fort les milieux financiers internationaux, le franc est vivement attaqué : à l'extérieur de nos frontières, on craint les effets inflationnistes d'un déficit budgétaire accru et d'une politique sociale plus généreuse. Pour enrayer les sorties de devises, plus de 4 milliards de dollars, les pouvoirs publics resserrent de façon draconienne le contrôle des changes.

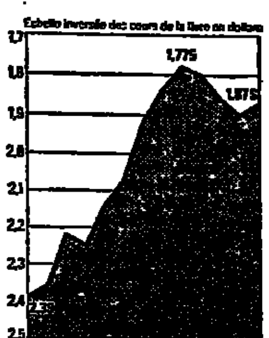
(*Lire la suite page 16.*)

FORTE HAUSSE DE LA DEVISE AMÉRICAINE









La nouvelle donne : libéralisme aux Etats-Unis, socialisme en France

Le programme de M. Reagan

Réductions d'impôts économies budgétaires

LAISSER mieux jouer les lois du marché, limiter les dépenses publiques, assainir les bases de l'économie américaine, redonner aux Etats-Unis leur prééminence, tels sont les principes sur lesquels s'est appuyé M. Reagan depuis son arrivée à la Maison Blanche en janvier.

Le président entendait équilibrer d'ici à 1984 un budget fortement déficitaire les années passées. Objectif ambitieux puisque, dans le même temps, la fiscalité devait être réduite et les dépenses militaires augmentées. Les nouvelles dispositions fiscales ont été signées le 13 août. Elles comportent des allégements pour les personnes physiques et les entreprises, des mesures en faveur de l'épargne et une modification des droits de succession et de donation. C'est ainsi, par exemple, que, pour les entreprises, la période d'amortissement des biens a été écourtée, tandis que, pour les personnes physiques, les taux de l'impôt sur le revenu seront réduits de 25 % en trois ans (une mesure qui, il est vrai, compense à peine l'accentuation de la pression fiscale du fait de l'inflation).

Dans le même temps, M. Reagan s'était donné pour objectif de diminuer la part des dépenses fédérales dans le produit national brut : elle passerait de 23 % en 1981 à 19 % en 1984. Seule la défense était épargnée par ces coupes claires, le Pentagone obtenant quelque 200 milliards de dollars pour l'année budgétaire 1982 (+ 28 milliards de dollars par rapport à 1981).

Amputation des budgets sociaux, réductions substantielles des crédits à l'exportation, de l'aide au tiers-monde, des multiples subventions aux collectivités locales, à la production de carburants de synthèse ou aux programmes spatiaux, limitation à 4,8 % de la hausse annuelle des traitements de fonctionnaires, d'ailleurs moins nombreux, sont autant de mesures adoptées, auxquelles ne s'opposaient guère — au printemps — que les syndicats.

Les médiocres résultats de l'économie américaine, depuis lors, ont cependant provoqué un scepticisme croissant des milieux d'affaires et d'une partie des élus républicains. Les estimations d'experts du Congrès et d'économistes sur le déficit budgétaire pour 1982 n'ont cessé de croître : de 42,5 milliards de dollars au début de l'été, elles passaient à 96,7 milliards en novembre et à 109 milliards de dollars en décembre. Les porte-parole de l'administration ont jugé ces évaluations « trop pessimistes », mais ne les ont pas vraiment contestées. Cependant, la Maison Blanche a dû renoncer à son objectif de rétablissement de l'équilibre pour 1984. Un « *glissement* », dû pour une large part à la révision des prévisions de croissance pour 1982. La politique monétaire drastique, sans arrêter l'inflation, qui sera encore de 10 % en 1981, a ralenti l'activité à un tel point que les Etats-Unis comptent plus de neuf millions de chômeurs, et que les experts de l'O.C.D.E. prévoient une récession (de 0,5 %) pour 1982.

Devant la réalité des chiffres, les collaborateurs du président ont commencé à s'interroger. Certains ne cachaient pas, à l'automne, qu'ils étaient favorables à des augmentations d'impôts ou à une modération des dépenses militaires, bien loin des thèses initiales de M. Reagan. Il est aussi question de proposer des économies supplémentaires sur les programmes fédéraux après les sévères réductions de crédit dont ils ont déjà fait l'objet.

Au milieu de ces difficultés, le président américain a dû affronter l'affaire Stockman, du nom de son directeur du budget. Ce brillant économiste avait naïvement émis quelques doutes, devant un journaliste, sur la politique économique dont il avait la charge, suggérant que le programme gouvernemental était un trompe-l'œil : à travers une diminution uniforme des impôts pour toutes les tranches de revenus, on ne cherchait qu'à restaurer la thèse républicaine classique *(trickle down theory)*, selon laquelle il faut aider les riches pour relancer l'économie.

M. David Stockman fut convoqué à la Maison Blanche le 12 novembre et sérieusement admonesté. Il dut faire, devant la presse, un *mea culpa* assez humiliant. Mais sa démission fut refusée parce qu'elle aurait avalisé les propos tenus au journaliste, et surtout parce qu'on ne pouvait encore se passer de lui. Cette étrange affaire a accentué, toutefois, les doutes grandissants des parlementaires, des syndicalistes et des milieux financiers sur la réussite du programme gouvernemental.

LES RÉDUCTIONS D'IMPOTS NE COMPENSENT PAS TOUJOURS L'INCIDENCE DE L'INFLATION

Etats-Unis Revenu annuel	Ancien système 1980	Nouveau système 1984 (1)
10 000 dollars	374	291 (— 22,2 %)
20 000 dollars	2 013	1 549 (— 23,1 %)
40 000 dollars	6 312	4 874 (— 22,8 %)
100 000 dollars	27 878	22 056 (— 20,9 %)
200 000 dollars	66 378	58 190 (— 12,3 %)

Impôt sur le revenu versé ou à verser par un couple marié avec deux enfants.

(1) Pourcentage de réduction calculé par rapport à la cotisation acquittée en 1980.

DES DÉFICITS PUBLICS CONSIDÉRABLES ET SOUVENT MAL CONTROLÉS

ÉTATS-UNIS Déficit fédéral : 75,80 — 57 Milliards de dollars
JAPON Montant des émissions de bons publics : 12 000 Milliards de yens
ITALIE Déficit budgétaire de l'État : 39 600 — 43 800 Milliards de lires
GRANDE-BRETAGNE Besoins de financement du secteur public (État, collectivités, ent. nationales) : 10,6 — 11 Milliards de livres
ALLEMAGNE Déficit fédéral : 27,40 — 34,30 Milliards de DM
FRANCE Déficit budgétaire de l'État : 29,40 — 76 Milliards de francs
PRÉVU — RÉALISÉ

(Par ordre décroissant d'importance après conversion en dollars.)

Un des phénomènes marquants de la période actuelle est l'énormité des déficits publics, dont une partie importante, même dans les pays réputés sérieux, est indirectement financée par la création monétaire. Il n'y a guère de doute qu'il s'agit là d'une des sources importantes de l'inflation. Une autre conséquence est la place occupée par les émissions du Trésor public sur les différents marchés obligataires. Pour peu que le secteur privé ait aussi de gros besoins de capitaux, la poussée sur les taux d'intérêt est irrésistible. C'est seulement sous l'influence d'une forte récession, comme celle que connaissent actuellement l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, que les tensions diminuent de façon significative, et encore... Fait remarquable : la part de l'Etat dans les émissions de titres a considérablement diminué en Allemagne, pour revenir en 1981 aux environs de 4%. La raison en est que la plus grande partie du déficit public aura été financée cette année par des souscriptions étrangères (saoudiennes, notamment) aux bons émis par l'Etat fédéral. C'est de cette façon que le deutschemark est devenu un instrument de réserve international. Dans la plupart des pays, les finances publiques sont de plus en plus mal maîtrisées, comme en témoigne l'écart entre le montant prévu en début d'exercice du déficit et le chiffre effectivement réalisé.

La politique budgétaire et fiscale du gouvernement Mauroy

Vers une forte augmentation des dépenses publiques

POUR l'essentiel, la politique budgétaire du gouvernement Mauroy a consisté, en 1981, à accroître la dépense publique et à creuser le déficit pour relancer l'activité économique et lutter contre le chômage. Pour atteindre ces deux objectifs, les pouvoirs publics ont stimulé la demande des ménages en augmentant les prestations sociales. La lutte contre le chômage a pris, quant à elle, différentes formes : aides aux entreprises en difficulté pour qu'elles ne ferment pas leurs portes, nombreuses créations d'emplois dans le secteur public, subventions versées aux collectivités locales pour qu'elles embauchent, aides aux entreprises pour l'insertion des jeunes, des femmes et des personnes âgées. Cette politique de relance et de lutte contre le chômage a été poursuivie dans le budget de 1982 qui comporte en plus une forte augmentation des crédits en faveur de l'investissement et de la recherche. Parallèlement à ces actions conjoncturelles, le gouvernement Mauroy a fait voter plusieurs réformes fiscales dont la plus importante a été la création d'un impôt sur la fortune.

● Loi de finances 1981

Quand il arrive à Matignon, M. Mauroy trouve un déficit atteignant 51,6 milliards de francs. Ce chiffre est à rapprocher du déficit prévu fin 1980 dans la loi de finances pour 1981 : 29,4 milliards de francs.

Deux séries de mesures sont prises immédiatement. Le 3 juin, différentes prestations (vieillesse, familles, logement, handicapés) sont augmentées de 2,1 milliards de francs. Il en va de même pour le SMIC dont la hausse est compensée pour les entreprises par un allégement de leurs charges que l'Etat prend à son compte (2,6 milliards de francs). A cet effort de l'Etat est associée une contribution parallèle de la Sécurité sociale.

Ces actions sont complétées le 10 juin par l'adoption d'un autre train de mesures en faveur de l'emploi : création de près de cinquante-cinq mille emplois publics, amélioration du pacte pour l'emploi, aides aux entreprises (prêts du fonds de développement économique et social), lancement de cinquante mille logements sociaux.

Ces dépenses nouvelles (7,7 milliards de francs), contrairement à celles du 3 juin, sont couvertes intégralement par des recettes fiscales nouvelles : surtaxe exceptionnelle de 25 % sur les très hauts revenus, augmentation de la T.V.A. sur les hôtels de luxe, doublement des droits sur certains bateaux de plaisance, taxe sur le train de vie des sociétés, sur les bénéfices des banques et sur les sociétés pétrolières, modification du régime fiscal de la donation-partage.

Un premier collectif budgétaire voté fin juillet porte à 57 milliards de francs le déficit budgétaire. Mais l'alourdissement de 27,5 milliards de francs que celui-ci représente par rapport à la loi de finances initiale de 1981 n'est dû que pour 5,3 milliards de francs aux mesures du nouveau gouvernement.

Un deuxième collectif voté au début du mois de novembre par le Parlement traduit budgétairement la prise de possession de la sidérurgie par l'Etat (Sacilor et Usinor). Un simple jeu d'écritures transformera 13,8 milliards de francs de prêt à la sidérurgie en une dépense définitive du même montant. Le déficit n'en sera pas modifié.

Une troisième loi de finances rectificative votée fin décembre portera à 73,3 milliards de francs le niveau de l'impasse. Cette aggravation de 16,3 milliards de francs du déficit s'explique pour 13 milliards de francs par des dépenses supplémentaires et par 3,3 milliards de francs de moindre rentrée fiscale. Au chapitre des dépenses s'inscrivent notamment une révision en hausse des rémunérations de la fonction publique (à cause de la hausse des prix) pour 3,5 milliards de francs, 7,2 milliards de francs pour des actions économiques (dont 3,5 milliards de francs d'aide à l'exportation et de concours en capital pour les entreprises publiques) ; 2,7 milliards de francs pour les dépenses sociales (indemnisation du chômage surtout), etc.

Un quatrième collectif devait, dans les tout derniers jours de décembre, prendre en compte la part de l'État (2,7 milliards de francs) dans l'aide de 5,5 milliards de francs accordée aux agriculteurs par le gouvernement pour maintenir le pouvoir d'achat de la paysannerie. Ce dernier collectif devait porter à quelque 76 milliards de francs le déficit budgétaire pour 1981.

● Loi de finances pour 1982

Elle prévoit un accroissement de 27,5 % des dépenses définitives de l'Etat par rapport au budget initial de 1981. Le déficit prévisionnel est porté à 95,4 milliards de francs. Le gouvernement s'est engagé, après la dévaluation du franc du 4 octobre, à ne pas dépasser ce chiffre. De même, pour accroître la crédibilité de sa politique économique, M. Delors a-t-il — très théoriquement — « gelé » 15 milliards de francs de dépenses.

Le budget de 1982 est marqué par un très important effort en faveur de l'emploi public (quarante-six mille créations de postes) et privé (les crédits de paiement consacrés aux aides à l'industrie et à l'artisanat doublent, et les autorisations de programme progressent de 79 %). D'une façon générale, les crédits de l'Etat en faveur de l'emploi atteignent près de 100 milliards de francs dans le budget de 1982 et représentent 16 % des dépenses budgétaires civiles. De même, un effort très important est-il fait pour la recherche (dont les crédits de paiement progressent de 30 %), mais aussi pour les économies d'énergie, qui sont encouragées par des déductions fiscales nouvelles, cela pour diminuer les importations de pétrole.

Le budget de 1982 est aussi marqué par le poids grandissant de la dette publique, estimée à 53,7 milliards de francs, en augmentation de plus de 42 % par rapport à 1981.

Pour limiter le déficit budgétaire, le gouvernement de M. Mauroy a eu recours à des solutions soit très classiques, soit beaucoup plus novatrices. Au chapitre des solutions classiques, on trouve une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, un prélèvement sur les banques et les compagnies pétrolières, une majoration de la fiscalité sur les produits pétroliers (FIPP), le tabac et les allumettes, le relèvement des tarifs de la vignette automobile, la taxation des frais généraux des entreprises, le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Au chapitre des solutions novatrices, on trouve, outre le plafonnement des effets du quotient familial et de l'assujettissement du crédit agricole à l'impôt sur les sociétés au taux de 50 %, la taxation au titre de l'impôt sur le capital et au taux maximum (1,5 %) des bons anonymes 5 %, et surtout la création d'un impôt sur la fortune.

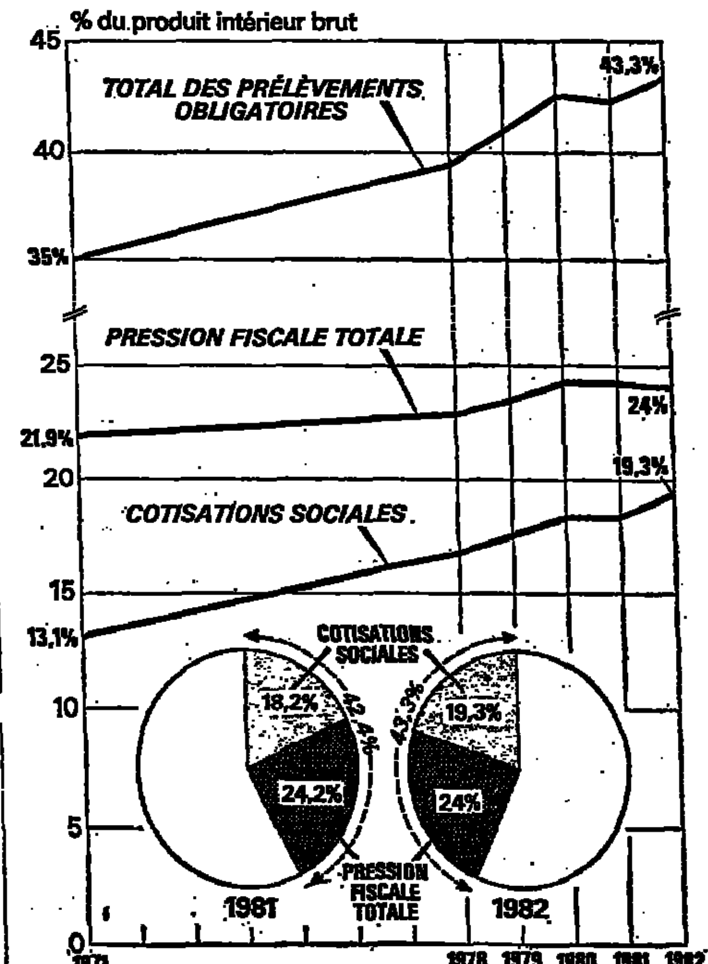
Ces deux dernières mesures ont été — avec la lutte contre la fraude fiscale et la levée de l'anonymat sur les transactions d'or — les grandes novations fiscales de l'année 1981.

La portée et le champ de l'impôt sur la fortune auront été singulièrement rétrécis au fil des discussions à l'Assemblée nationale, au fil aussi des interventions de M. Mitterrand. L'outil de travail qui reste imposable — contrairement aux engagements pris par le candidat à la présidence lors de la campagne électorale — bénéficiera d'une déduction supplémentaire de 2 millions de francs s'ajoutant aux 3 millions de francs prévus pour les biens personnels. De même l'impôt dont le taux est progressif de 0,5 à 1,5 % pourra-t-il ne pas être payé si son montant est réinvesti dans l'entreprise. De plus, les objets d'art seront exonérés et les forêts ne seront comptabilisées que pour le quart de leur valeur réelle. En dépit de ces nombreux adoucissements, un impôt sur la fortune est né en France au cours de l'année 1981 qui sera payé par beaucoup plus des deux cent mille personnes avancées par le gouvernement.

LES DÉPENSES PUBLIQUES : + 27,6 % PAR RAPPORT A 1981
(en millions de F)

	Loi de finances init. 1981	Projet de loi de fin. 1982	Evol. 1982/81 (en %)
● DETTES PUBLIQUES	37 744	53 679	+ 92,2
● BUDGETS CIVILS			
Fonctionnement	216 418	262 087	+ 21,1
Interventions	188 487	262 132	+ 39,07
dont int. éco.........	(188 092)	(150 957)	(+ 39,7)
int. sociales ...	(44 265)	(64 843)	(+ 46,5)
équip. civ., etc.	(51 871)	(66 166)	(+ 27,6)
Total	456 565	590 068	+ 29,2
● Budgets militaires....	123 212	144 392	+ 17,2
TOTAL	617 522	738 139	+ 27,6

ACCROISSEMENT DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES



Les nationalisations

20 % du chiffre d'affaires de l'industrie française

PLUS que toute autre réforme, le programme de nationalisations du gouvernement socialiste restera l'événement majeur du début du septennat de M. François Mitterrand. En prenant le contrôle, total ou partiel, de la fine fleur de l'industrie française et de la quasi-totalité du secteur bancaire, l'Etat étend considérablement son influence sur l'activité économique du pays. Jamais une nation occidentale n'avait repris au secteur privé une part aussi importante de ses moyens de production.

Au total, neuf groupes industriels vont passer sous le contrôle de l'Etat. Sept en totalité : C.G.E., Thomson-Brandt, PUK, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Usinor et Sacilor ; deux seront contrôlés à 51 %, Matra et Dassault. Pour les trois groupes à participation étrangère dominante, CII-Honeywell-Bull, Roussel-Uclaf, ITT France, la question reste encore en suspens.

Le chiffre d'affaires des neuf groupes s'élève à environ 250 milliards de francs, soit à peu près 20 % des ventes réalisées par l'ensemble de l'industrie française, et 15 % des exportations. Ils emploient sept cent soixante mille personnes. Après cette nationalisation, le poids du secteur public devrait représenter 30 % des ventes et 24 % des effectifs des entreprises ayant une activité industrielle.

Ainsi, la puissance publique va désormais contrôler la quasi-totalité de la sidérurgie, toute la production de l'aluminium, la moitié de celle du verre, toute la chimie fine, une grande partie de la construction électrique, lourde et légère, toute la filière de l'électronique, la moitié de l'informatique, un secteur non négligeable du bâtiment et des travaux publics, une bonne partie de la pharmacie, sans compter la métallurgie fine.

Dans le secteur bancaire, la nationalisation de 36 banques et des compagnies financières de Suez et de Paribas va donner à l'Etat le contrôle de 90 % des dépôts et de 85 % des crédits distribués.

Le coût exact des nationalisations n'a pas été chiffré. On estime cependant la note à payer à 35 milliards de francs au moins (15 milliards pour les groupes industriels, 20 milliards pour les banques et compagnies financières). Toutefois, compte tenu des participations croisées ou déjà détenues par l'Etat, ce montant serait ramené à 26-27 milliards de francs, la charge annuelle pour le budget (intérêt + amortissements) s'établissant autour de 4 milliards.

Pilier de la future stratégie industrielle, le nouveau secteur public sera donc invité à jouer un rôle pilote que ce soit pour l'investissement, la recherche, le développement des nouvelles technologies, mais aussi pour l'établissement de nouveaux rapports sociaux à l'intérieur des entreprises.

Un pari vivement contesté par l'opposition et les milieux d'affaires. Aussi la bataille parlementaire a-t-elle été particulièrement âpre. Il restait encore, à la fin de 1981, au projet gouvernemental à passer l'obstacle du Conseil constitutionnel. Un pari cependant que la moitié des Français, si l'on en croit les sondages (30 % étaient hostiles aux nationalisations et 20 % sans réponse), étaient prêts à tenter.



هكذا من الأصل

Le retournement de la conjoncture

UNE ANNÉE DE FAIBLE CROISSANCE

LA croissance économique aura été faible en 1981, comme elle l'avait été en 1980, dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. : + 1,2 %. La quasi-stagnation de la production industrielle (+ 0,7 % après une baisse de 0,8 % en 1980) est à la base de ce médiocre résultat qui s'explique surtout par les conséquences du second choc pétrolier, par la hausse du dollar et par le niveau élevé des taux d'intérêt. Le prélèvement pétrolier atteignait en moyenne pour les pays industrialisés au début de l'année 1981 4 % de leur P.N.B.

C'est dans ce contexte peu favorable que l'économie américaine est entrée en récession au dernier trimestre 1981. Le produit national brut américain a commencé à décroître à partir du mois d'avril. En novembre, la production industrielle, qui avait sans cesse baissé depuis août, a de nouveau reculé de 2,1 %. Le fait nouveau par rapport à la brutale récession du printemps 1980 qui n'avait concerné que quelques secteurs (automobile et construction surtout) est que la baisse d'activité a touché presque toute l'industrie, à l'exception des branches travaillant pour la défense.

Le Japon n'a pas non plus réalisé une performance très brillante sur le plan de la croissance : + 3,5 % après + 4,2 % en 1980 mais + 5,4 % en moyenne entre 1969 et 1979. Ce freinage de la croissance s'explique surtout par la faible progression de la consommation des ménages (prix et salaires ayant augmenté au même rythme) mais aussi — et cela est une surprise — par la pause des investissements des petites et moyennes industries. Les succès de l'économie japonaise en 1981 sont à chercher ailleurs : dans le rétablissement des grands équilibres. L'inflation a nettement reculé (voir par ailleurs), le déficit budgétaire a été réduit, les comptes courants extérieurs ont été rééquilibrés, le chômage n'a guère augmenté.

C'est un peu le même cheminement qu'a suivi l'économie de la République fédérale d'Allemagne, dont le P.N.B. aura fléchi de 1 % en 1981 à cause de la faiblesse de la demande des ménages (— 1,7 % par rapport à 1980) et de la baisse des investissements (— 4,5 %) dont la reprise amorcée au début de l'année a fait long feu par la suite. Mais, comme le Japon, la R.F.A. a amorcé, en 1981, le rééquilibrage de ses comptes courants, même si le résultat n'en sera visible qu'en 1982.

En France la production industrielle a redémarré à partir de l'été, tandis que l'Italie a continué de connaître une stagnation totale et la Grande-Bretagne un recul de 2 % de son P.I.B. Au total, l'activité économique dans la C.E.E., après avoir baissé au premier semestre 1981 de 0,2 % par rapport au deuxième semestre 1980, a retrouvé la voie d'une légère croissance au deuxième semestre 1981 (+ 1,1 %).

L'activité économique n'a pas été plus satisfaisante dans la plupart des autres grands pays.

● En U.R.S.S., le revenu national aurait augmenté de 3 % au lieu des 3,4 % escomptés, objectif qui était lui-même inférieur aux résultats de 1980. La baisse du taux de croissance économique s'accentue et rend problématique la réalisation de l'objectif retenu pour l'ensemble de la période 1981-1985 : + 18 %. La production industrielle est en augmentation de 3,4 % au lieu de 4,1 % fixés par le plan annuel. La productivité n'a progressé que de 2,6 % au lieu de 3,6 % escomptés. La situation de l'agriculture est particulièrement grave.

● LES PAYS DE L'EST n'ont pas non plus remporté de grands succès, sauf la R.D.A. où le revenu national a augmenté de 5 %. En Hongrie, la production industrielle n'a progressé que de 2,2 % au cours des dix premiers mois de 1981 malgré le renouveau du secteur privé et à cause de la cherté de l'énergie. Le chaos polonais (la production industrielle aura baissé d'au moins 15 % en 1981) ne doit pas faire oublier la grave crise économique roumaine qui touche l'industrie comme l'agriculture. L'économie tchécoslovaque traverse, elle aussi, une période difficile : taux de croissance économique faible (+ 2 %), dégradation des résultats de l'agriculture. Seule, semble-t-il, avec la R.D.A., la Bulgarie tire son épingle du jeu avec une production industrielle en sensible augmentation (4,8 % d'après les chiffres officiels) et des gains importants de productivité.

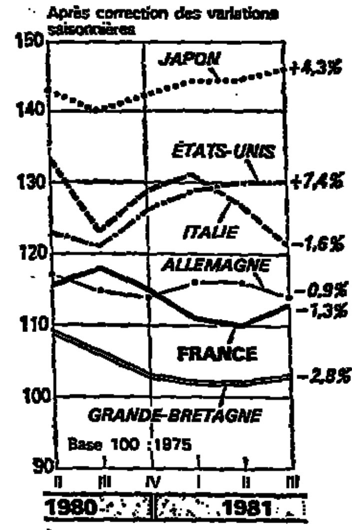
● POUR LE BRESIL, 1981 restera l'année d'une grave récession. La production industrielle a baissé de trois points et l'industrie automobile a dû licencier massivement. La croissance du produit national n'a pas dépassé 2 %. Le pays continue de consacrer près de la moitié de ses exportations au service de la dette publique et sa facture énergétique reste très lourde.

● LE MEXIQUE, malgré l'exceptionnel développement de son économie, a subi lui aussi les effets de la récession mondiale. Le taux de croissance du produit national, s'il est resté un des plus élevés du monde (8 %), sinon le plus élevé, a eu tendance à fléchir en cours d'année.

● EN INDE, après une mousson défavorable et des résultats généralement décevants au cours de l'exercice précédent, l'économie a amorcé une reprise qui s'explique par les bonnes performances du secteur agricole, dont la production a augmenté d'environ 19 %. Hélas, l'insuffisance des transports a continué de se faire sentir dans de nombreux secteurs (fabrication du ciment notamment).

● EN CHINE l'année 1981 a été une année de stabilisation. Il s'agissait pour le gouvernement de rétablir les grands équilibres (budget, commerce extérieur) rompus à la suite de l'emballement des années 1978 et 1979 et de tenter d'enrayer le processus inflationniste qui en avait résulté. L'effet de la politique dite de réajustement lancée dans ce but en 1979 tardant à se faire sentir, les responsables économiques ont décidé, au mois de février 1981, d'accentuer encore cette orientation. Une série de mesures draconiennes ont été prises : coupe sombre dans les programmes d'investissements, réduction notable des dépenses de fonctionnement, y compris dans le domaine militaire, freinage encore plus marqué de l'industrie lourde au profit des industries légères et du textile.

Baisse de la production industrielle en France, en Grande-Bretagne, en R.F.A.

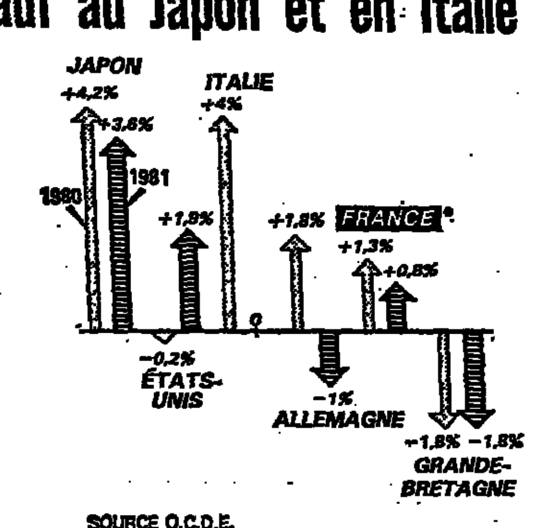


Les pourcentages sont relatifs à l'augmentation — ou à la diminution — de l'indice du 3e trimestre 1981 par rapport au 3e trimestre 1980.

Produit intérieur brut

Résultats médiocres sauf au Japon et en Italie





SOURCE O.C.D.E.

* L'INSEE prévoit une croissance de 0,2 % pour la France en 1981 et la direction de la prévision de 0,5 %

Prix

Un léger mieux

L'INFLATION est quelque peu retombée dans le monde en 1981. Alors que la hausse des prix avait atteint 12,9 % en 1980, elle a été de 10,4 % environ en 1981 (1). Son rythme continuait à se ralentir en fin d'année.

Les pays de la Communauté économique européenne ont fait quelques progrès (+ 11,8 % contre 12,3 % en 1980).

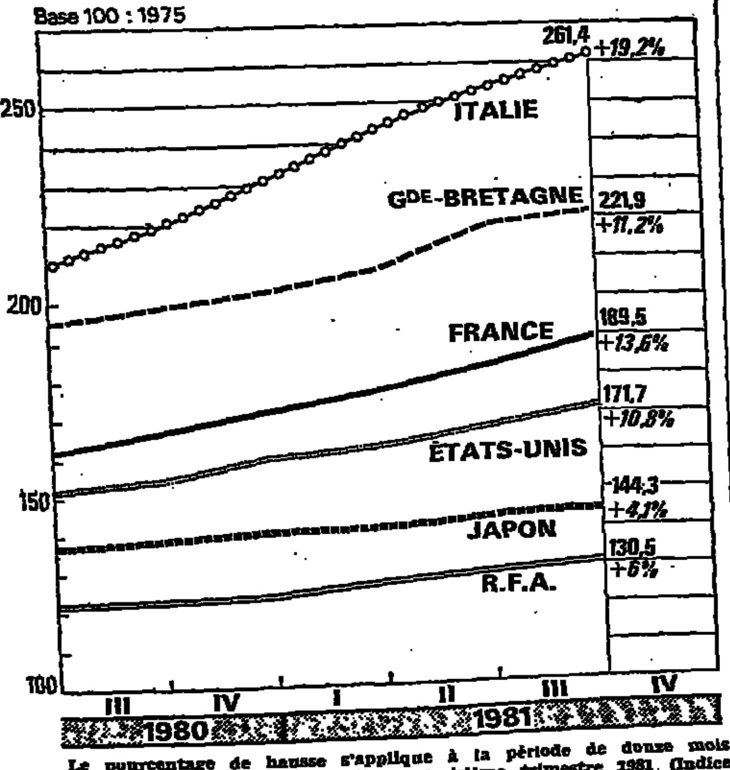
L'inflation s'est ralentie aux Etats-Unis et surtout au Japon.

En France, si aucun dérapage ne s'est produit avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, la hausse des prix ne s'en est pas moins accélérée.

Les prix des services du secteur privé ont subi de très fortes hausses (+ 15,2 %). Pour cette raison, ils ont été bloqués pour six mois à partir d'octobre par le gouvernement Mauroy. Enfin, les tarifs publics ont dans l'ensemble augmenté de 16,3 %, contre 15,1 % en 1980. Les prix des produits pétroliers ont subi au détail des hausses relativement modérées (un peu moins de 15 %), mais n'ont pas complètement supporté les conséquences de la hausse du prix du dollar.

(1) Tous les chiffres de hausses des prix concernant 1981 se rapportent à la période octobre 1980 à octobre 1981, les chiffres définitifs pour l'année n'étant pas encore établis.

Encore de fortes divergences sur les prix de détail



Le pourcentage de hausse s'applique à la période de douze mois allant du troisième trimestre 1980 au troisième trimestre 1981 (indice moyen figurant à droite).

Matières premières

Reprise des cours des métaux

C'EST une curieuse évolution que celle du cours des matières premières en 1981, notamment ceux des métaux non ferreux, cuivre, plomb, zinc. Du fait de la persistance de la crise dans le monde, on eût pu s'attendre à un fléchissement général, comme cela s'était produit au second semestre de 1980 : C'est le contraire qui s'est produit.

Certes, la demande n'a pas été bien vigoureuse, en dépit des nouveaux achats des pays de l'Est, de l'accroissement des dépenses militaires aux Etats-Unis et de la tension en Pologne. Certes, également, les stocks sont bas, et ont tendance à le rester malgré un timide essai de reconstitution.

Mais, en ce qui concerne l'année 1981, la multiplication des conflits sociaux a entraîné une sous-production qui a pu, parfois, provoquer de brèves pénuries : cela a été le cas pour le zinc et le plomb, contrairement aux pronostics initiaux des experts qui, début 1981, prévoyaient une surproduction de ces deux métaux pour 1981. Résultat, les cours ont monté, respectivement de 37 % et de 18 %, la hausse se limitant à 10 % pour le cuivre après une pointe à 25 % au moment des grèves dans les mines.

ÉTAIN + 35 % — ZINC + 33 % — CACAO + 20 % — PLOMB, CAFÉ + 7,5 % — CUIVRE + 3 % — CAOUTCHOUC - 12 % — COTON - 35 % — SUCRE - 48 %

La fin du « second choc » pétrolier

CE qu'il est convenu d'appeler « le second choc » pétrolier a pris fin avec l'accord réalisé le 29 octobre à Genève entre les treize pays membres de l'OPEP sur un prix unique du pétrole de référence, base à partir de laquelle sont établis les prix des différents « bruts » en fonction de leur qualité et de leur éloignement des marchés de consommation. De février 1979, début de l'anarchie sur le marché, à octobre 1981, le niveau de ce « market crude » est ainsi passé de 12,70 à 34 dollars le baril.

N'était la forte revalorisation du dollar, les pays européens auraient pu constater dès le deuxième trimestre une baisse relative des prix du brut, une fois les consommateurs assurés que la guerre entre l'Iran et l'Irak n'aurait pas de conséquence sur l'offre.

Il est vrai que ce renchérissement du pétrole trois années durant a eu une incidence importante sur la consommation des grands pays industrialisés : au premier semestre celle-ci a diminué de 10,4 % en Europe, de 5,3 % aux Etats-Unis et de 11,1 % au Japon. En France, pour l'ensemble des trois premiers trimestres, les importations d'or noir ont été — avec 87,8 millions de tonnes — en diminution de 18,1 %.

Due pour partie au ralentissement économique, cette évolution a aussi été provoquée par les effets structurels des politiques d'économies d'énergie dans les pays industrialisés. Le premier geste politique du président Reagan — après son entrée en fonction — n'a-t-il pas été d'accélérer la libération des prix intérieurs du pétrole brut pour aligner les prix américains sur les cours mondiaux ?

Conséquence de ces deux phénomènes conjugués, la production pétrolière de l'OPEP est tombée de 32 millions de barils par jour en 1978 à moins de 20 millions de barils quotidiens au cours des trois derniers mois de l'année. La part de l'OPEP n'a donc pas cessé de décroître dans l'approvisionnement mondial, et les découvertes récentes, en Afrique notamment, comme la confirmation des réserves prouvées exceptionnelles du Mexique pourraient faire durer cette perte de parts du marché par l'organisation. La conférence d'Abou-Dhabi, du 9 au 11 décembre, a consacré cet état de fait, l'OPEP admettant officiellement, pour la première fois, une baisse modeste de son prix moyen.

Le gaz naturel, pour sa part, s'il a vu ses prix croître, n'en a pas moins évité un alignement pur et simple sur le prix du pétrole, comme le demandaient les Algériens depuis près de deux ans. Le plus important contrat de gaz jamais signé pour la fourniture de gaz soviétique à l'Europe occidentale (conclu pour l'instant par la seule Allemagne fédérale) retient essentiellement pour principe d'indexation les cours des produits concurrents (fuel domestique et fuel lourd).

Agriculture

Bonnes récoltes

APRES avoir à peu près stagné au cours des deux années précédentes, la production alimentaire et agricole mondiale s'est redressée en 1981. Selon la FAO, l'augmentation de la première a été en volume de 2,5 % et celle de la seconde de 2,7 %. La production agricole totale progresse notamment plus vite que la production alimentaire dans les pays en voie de développement (3,7 % contre 3,5 %), la différence étant surtout sensible pour les pays d'Amérique latine (4,2 % contre 3 %).

● *Blé :* la production est estimée à 454 millions de tonnes contre 445 en 1980. Dans ce total la part des Etats-Unis est en hausse d'environ 10 millions de tonnes, atteignant 64,8 millions de tonnes. Celle de l'U.R.S.S. est en diminution de 10 millions de tonnes ; elle est descendue à 88 millions de tonnes. Selon le Conseil mondial du blé, les pays développés représenteraient 41,7 % de la production en 1981 contre 39,2 un an auparavant ; les pays en développement 20,1 % contre 19,7 % et les pays à économie planifiée 38,1 % contre 41 %.

● *Céréales secondaires :* la FAO prévoit une récolte de 789 millions de tonnes contre 724. Avec un nouveau record, 245 millions de tonnes dont plus de 205 millions de tonnes de maïs, les Etats-Unis auront produit le tiers (31 %) des céréales destinées en priorité à l'alimentation animale.

● *Autres végétaux :* pour l'ensemble des autres produits, l'année 1981 aura bien été celle de la reprise. En volume, la production de légumes secs augmente de 9 %, celle de racines (pommes de terre et tubercules divers) de 10 %, celle des plantes oléagineuses de 6 % pour l'huile et de 9 % pour la farine de tourteau destinée à l'alimentation animale. Les productions de cafe, de cacao et de thé augmentent respectivement de 20, 4 et 3 %.

● *Sucre :* la production mondiale progresse de 10 % et devrait osciller entre 93 et 95 millions de tonnes dont 15 millions en provenance de la C.E.E.

Le revenu agricole aurait baissé, selon l'estimation du 6 novembre dernier, de 3,1 % en francs constants si l'on inclut dans les recettes des agriculteurs les aides « exceptionnelles » versées au cours de l'année au titre du soutien du revenu de 1980. Si l'on exclut ces aides, le revenu aura chuté de plus de 9 %.

Au cours de la conférence annuelle agricole maintenue par le gouvernement socialiste mais élargie à d'autres organisations paysannes et aux salariés de l'agriculture, il a été décidé de verser des aides qui atteignent globalement 5,5 milliards de francs.

Le nouveau programme nucléaire français

Un tiers en moins pour les deux ans à venir

LE gouvernement français a finalement décidé à la fin du mois de novembre de reprendre les travaux de construction de centrales nucléaires sur cinq sites qui avaient été « gelés » le 30 juillet, peu après l'arrivée de M. Mitterrand au pouvoir. Ainsi seul Plogoff aura-t-il été sacrifié sur l'autel des engagements électoraux.

Il serait pourtant abusif de conclure à une identité des politiques énergétiques des pouvoirs ancien et nouveau, même si le gouvernement actuel reconnaît lui aussi que *« le nucléaire est une source d'énergie possédant des avantages considérables, qui peuvent en faire l'un des atouts majeurs de la France dans les vingt années à venir »*.

D'abord, la nouvelle politique ampute d'un tiers le programme électro-nucléaire. Ainsi a-t-il été décidé d'*« engager »* six tranches (réacteurs) — cinq de 1 300 MW et une de 900 MW — dans les deux années à venir, quand M. Giraud prévoyait la commande de dix réacteurs dans la même période.

De plus, le pouvoir socialiste a essayé d'obtenir l'adhésion de la population à ses objectifs : un débat à l'Assemblée nationale pour arrêter une politique énergétique sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité, une large consultation des communes intéressées (soixante-cinq d'entre elles y ont participé), le recours enfin aux conseils régionaux en cas de défiance à l'échelon local, ont tenté d'instaurer un nouvel esprit. Même si, dans le Tarn, à Golfech ou à Chooz, dans les Ardennes, les écologistes ont manifesté leur peu de goût pour cette forme de démocratie.

L'évolution des salaires et la situation sociale dans les principaux pays

Pouvoir d'achat

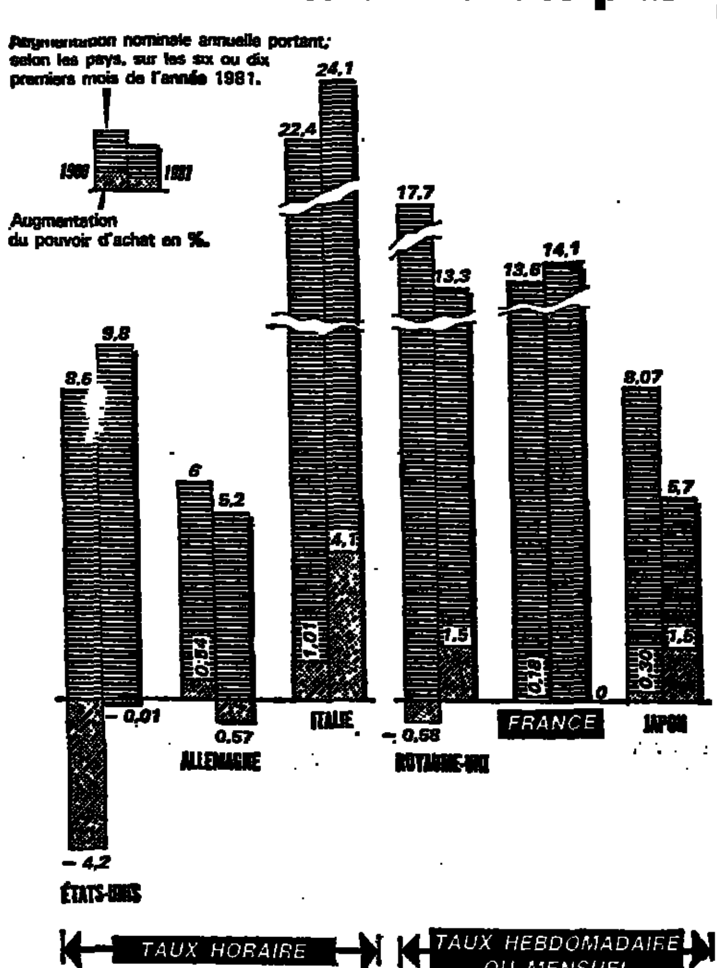
Stagnation ou baisse

LA France serait-elle encore l'un des rares pays industriels préservés pour l'évolution de pouvoir d'achat des ouvriers ? Selon les dernières statistiques connues — celles d'octobre 1981 — le gain mensuel des ouvriers s'est accru de 14.1 %, soit un rythme annuel de progression du même ordre que celui des prix. La fin d'année devait être plus difficile en raison de l'augmentation décidée en novembre de 1 % de la cotisation d'assurance-maladie même si pour certains ménages cette ponction est largement compensée par une amélioration des prestations, notamment familiales.

Mais à quelques rares exceptions — l'Italie, le Japon, l'Espagne — la plupart des autres pays industriels ont connu un taux d'inflation supérieur à celui des rémunérations. Des pertes réduites du pouvoir d'achat pour les six à huit premiers mois de 1981 sont observées en R.F.A., aux Etats-Unis, en Suède ; la régression du niveau de vie semble plus importante au Canada, au Danemark (de — 1 % à 2 %). Selon les statistiques (salaire horaire ou mensuel), on note une progression ou une réduction au Royaume-Uni où des négociations ont été engagées dans plusieurs entreprises pour obtenir en 1981 et 1982 une diminution du pouvoir d'achat comme cela a été le cas chez British Leyland.

Rémunérations

La hausse a suivi celle des prix



Sécurité sociale

La crise des systèmes

UNE nouvelle fois, les pouvoirs publics ont dû s'attaquer au délicat problème qui consiste à combler le « trou » financier de la Sécurité sociale. Dès le début de l'année 1981, il était acquis qu'il y aurait un déficit. Les prévisions établies sous le septennat giscardien faisaient état d'un besoin de financement de 3,2 milliards de francs (— 5,7 milliards de francs en solde cumulé).

Les responsables d'alors, qui entendaient respecter leur promesse de supprimer la cotisation exceptionnelle de 1 % en février 1981 — ce qui fut fait, — estimaient qu'une meilleure maîtrise des dépenses et une relance de l'économie seraient des remèdes suffisants. Las ! la dégradation de l'emploi, la reprise de la croissance des dépenses de santé et, enfin, les améliorations de prestations décidées par le nouveau pouvoir socialiste ont, ces trois facteurs confondus, aggravé le déficit évalué à 10 milliards de francs pour 1981 et 22 à 23 milliards de francs pour 1982. Un nouveau plan de financement a dû être préparé, le sixième en huit ans. Ce plan présenté le 10 novembre 1981 par Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, après de larges consultations des partenaires sociaux, comportait trois volets : tout d'abord des améliorations de prestations étalées au cours de l'année 1982 (familles, vieillesse, maladie), alourdissant le besoin de financement pour 1981-1982 de 8 milliards de francs ; ensuite des économies de l'ordre de 3,5 milliards de francs et, enfin, des majorations de cotisations dès novembre 1981 (14 milliards de francs à la charge des salariés par le rétablissement de la cotisation assurance-maladie de 1 % ; 8,3 milliards de francs à la charge des entreprises par un déplafonnement de 3,5 points de cotisation d'assurance-maladie) et diverses autres mesures. Mais ce replâtrage devra, comme cela a été promis, être suivi, en 1982, d'une réforme plus profonde afin d'élargir la contribution des Français à un système de protection sociale, toujours malade de la crise économique.

Les autres pays industriels, qui eux non plus n'ont pas été épargnés par l'aggravation du chômage, ont dû procéder à des réaménagements de leur système de sécurité sociale. Selon une étude du Bureau international du travail (B.I.T.), depuis le début de la récession, en 1974, les dépenses et recettes de la sécurité sociale dans les pays de l'O.C.D.E. progressent plus rapidement que le produit intérieur brut. Au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique, en R.F.A., des dispositions ont été prises pour freiner les prestations, faire parfois participer les fonctionnaires à l'indemnisation du chômage (Belgique). Aux Etats-Unis, l'administration Reagan a diminué — et supprimé — un certain nombre de programmes d'aide sociale.

Durée du travail

La première étape vers les 35 heures

DUREE hebdomadaire légale du travail abaissée de 40 à 39 heures, généralisation de la cinquième semaine de congés payés, réduction sensible des heures supplémentaires, dispositions particulières pour les travailleurs postés ; telles sont les principales mesures qui seront contenues dans l'ordonnance que le gouvernement doit promulguer dans la deuxième quinzaine de janvier, et qui seront applicables à partir du 1er février.

Cette nouvelle législation, qui concerne le secteur privé et qui a pour objectif la semaine de 35 heures en 1985, résulte à la fois de l'accord national signé le 17 juillet entre le C.N.P.F., la C.F.D.T., F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C., et de la loi d'habilitation. Dans les branches professionnelles, où les accords conclus n'ont concerné jusqu'à présent, que trois millions de salariés sur les treize millions de travailleurs du secteur privé, les négociations entre les partenaires sociaux doivent se poursuivre jusqu'au 15 février prochain.

Dans la fonction publique, la semaine de travail est ramenée, au 1er janvier 1982, de 41 heures à 39 heures et, pour les personnels de services, de 43 h. 30 à 41 h. 30. Dans le secteur nationalisé, des accords sont intervenus à la S.N.C.F. (paraphés par tous les syndicats), à la R.A.T.P. et à l'E.D.F.-G.D.F.

Le Danemark en flèche

En France, il aura fallu attendre quarante-cinq ans pour que la loi de 1936 sur les quarante heures soit modifiée, même si, dans certains secteurs du tertiaire, notamment, on travaille, depuis longtemps, moins de quarante heures par semaine. A l'étranger, selon une étude du C.N.P.F., la durée du travail annuelle *effective* est de 1 558 heures en Suède, 1 626 aux Pays-Bas, 1 641 en R.F.A., 1 660 en Italie, 1 822 aux Etats-Unis, 2 016 au Japon, contre 1 679 en France (en 1981), après déduction des jours fériés, des congés payés et de l'absentéisme.

En Europe, c'est au Danemark que la semaine de travail légale est la plus courte (33 heures) et les 36 heures sont déjà une réalité pour les employés finlandais, les agents de l'Etat italiens, les employés des grands magasins belges et certains travailleurs du Royaume-Uni et de Suède. Aux Etats-Unis, la semaine de travail est de 35,6 heures effectives, mais les congés payés ne sont que de quinze jours par an, en moyenne.

En France

Coup de pouce pour les familles et le minimum vieillesse

CE sont les personnes âgées les plus démunies et les familles qui ont été, en 1981, les principaux bénéficiaires de la politique sociale du nouveau pouvoir.

Le minimum vieillesse, versé à plus de 1 850 000 personnes, a, en effet, été majoré de 20 % au 1er juillet 1981 passant de 1 417 francs par mois — montant fixé le 1er janvier 1981 — à 1 700 francs. Cette forte majoration — + 12,6 % en pouvoir d'achat, au lieu de + 11,8 % pour les trois années précédentes — a cependant été grignotée par l'inflation et s'est soldée par une progression en pouvoir d'achat d'environ 5 % en 1981. Mais une deuxième majoration d'environ 17,5 % doit porter le minimum vieillesse à 2 000 francs par mois. Autre grande priorité : la revalorisation des prestations familiales qui est intervenue, elle aussi, au 1er juillet 1981. La majoration a été diversifiée : + 14 % de la base mensuelle de calcul et + 11 % pour les taux du barème des allocations familiales, se traduisant pour certaines familles par un relèvement de 25 %.

Tiers-monde

Les « grands » à Cancun les « nations sous-prolétaires » à Paris

LE dialogue Nord-Sud s'est poursuivi avec quelque éclat — apparent — en 1981, mais il s'est agi cette année encore plus d'une juxtaposition de monologues que du début d'élaboration en commun d'une stratégie mondiale. Le dossier des « négociations globales », qui aurait dû illustrer la troisième décennie du développement couvrant les années 80, n'a pas été vraiment ouvert, même si quelques chapitres en ont été abordés (code de conduite des multinationales, droit de la mer, mise en valeur des ressources nouvelles et renouvelables). Ce dossier, qui englobe l'alimentation, le commerce, l'aide, l'énergie, les finances et la monnaie, constitue la principale revendication des « 77 », le groupe de pression des cent vingt-trois pays du tiers-monde qui, à l'ONU, militent en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Suite aux réticences des Etats-Unis qui avaient entraîné celles de l'Allemagne fédérale et de la Grande-Bretagne, les « négociations » n'avaient pas été lancées dans le cadre de la onzième session extraordinaire des Nations unies en septembre 1980.

Il s'agit notamment de définir l'attribution des compétences entre l'Assemblée générale des Nations unies, où le tiers-monde est majoritaire, et les institutions spécialisées, comme le F.M.I. et la Banque mondiale, où les pays industrialisés sont dominants.

Cependant, vingt-deux chefs d'Etat et de gouvernement se sont, sur l'initiative du président Portillo et du chancelier Kreisky, réunis les 24 et 25 octobre à Cancun, station balnéaire du Mexique, pour tenter de sortir de l'impasse. Si l'U.R.S.S. avait décliné l'invitation autrichienne, ne se sentant pas responsable de la pauvreté du tiers-monde, la Chine, elle, a, par sa présence, voulu marquer sa solidarité. Ce sommet n'a eu d'autre résultat — attendu — que de faire progresser, peut-être, l'idée d'interdépendance, dans le domaine de l'énergie notamment, et de donner une impulsion politique au dialogue.

Une autre étape de ce dialogue avait été franchie en septembre 1981 à Paris, lors de la conférence des Nations unies sur les trente et un pays « les moins avancés » (P.M.A.). Cette réunion, convoquée par la CNUCED, a permis d'adopter un « *nouveau programme substantiel d'action* » en faveur de ces nations « *sous - prolétaires* ». Les principaux pays industrialisés ont accepté d'accroître sensiblement leur aide afin de la porter, de façon générale, à 0,15 % de leur produit national brut.

Le tiers-monde reste ainsi une mine et un enjeu. Compte tenu de sa croissance démographique, l'écart avec les autres pays se creuse, dans le même temps où les différences s'accentuent entre les nations défavorisées elles-mêmes et, à l'intérieur de celles-ci, entre les catégories sociales. Ainsi la faim aurait frappé, selon la F.A.O., 440 millions d'êtres humains cette année et pourrait en toucher près de 600 millions en l'an 2000. La dette extérieure atteignait, pour sa part, 540 milliards de dollars, et augmente d'une cinquantaine de milliards par an.

Monnaies

Le dollar retrouvé et le franc dévalué

(Suite de la page 13.)

En même temps, le régime de la devise-titre, qui interdit aux résidents les achats de valeurs étrangères à moins qu'ils ne soient compensés par des ventes équivalentes, est rétabli après avoir été supprimé en octobre 1971.

Enfin, la Banque de France fait monter les taux d'intérêt à des niveaux historiques. Sa tâche, défendre la monnaie, n'est guère facilitée par la reprise de l'ascension des taux aux Etats-Unis et une nouvelle montée du dollar, qui culmine, aux alentours du 15 août, à 2,57 DM à Francfort et au voisinage de 6,18 F à Paris, plus haut cours jamais enregistré.

Quant à la livre sterling, elle souffre de la diminution des prix du pétrole, de nature à affecter les revenus des gisements de la mer du Nord, et des résultats désastreux, sur le plan économique, de la politique de Mme Thatcher.

Courant septembre, un formidable renversement de tendance se produit sur les marchés des changes. De « bonnes nouvelles » en provenance d'Allemagne fédérale — gonflement de l'excédent de la balance commerciale, diminution du déficit de la balance des paiements et plafonnement du déficit budgétaire — provoquent une véritable ruée sur le mark, tandis que le dollar est déprimé par le flottement qui se manifeste parmi les conseillers économiques du président des Etats-Unis : l'*effet* Reagan s'inverse.

Comme on pouvait s'y attendre, le franc français ne peut résister à la vigoureuse remontée du mark et, en dépit d'un nouveau resserrement du contrôle des changes, l'inévitable se produit : le dimanche 4 octobre, le mark et le florin sont réévalués de 5,5 %, le franc français et la lire dévalués de 3 %, la couronne danoise, la livre irlandaise et le franc belge restant inchangés. Cet ajustement équivalait à dévaluer de 8,5 % le franc français par rapport au mark, ce pourcentage, toutefois, étant limité à la moitié de ce chiffre, à la fin de l'année, en raison de la relative faiblesse du mark.

Ce dernier, au terme de 1981, souffre de la tension qui règne en Pologne, face à un dollar qui a victorieusement résisté à la baisse des taux d'intérêt américains et reprend du prestige en pleine tension internationale.

Flambée des taux aux États-Unis et en France

(Suite de la page 13.)

En Europe, le « vent d'Amérique » permit à l'Allemagne fédérale de ramener son taux Lombard de 12 % à 11,50 %, et à la France de poursuivre la désescalade amorcée début juillet après la montée vertigineuse du mois de mai. Dès le lendemain de l'élection présidentielle, soucieuse de défendre le franc, fortement ébranlé par d'énormes sorties de devises, la Banque de France faisait monter le loyer de l'argent sur la place de Paris de 12,50 % à 16 %, puis, la semaine suivante, de 16 % à 20 %, record historique. Conséquence logique, les banques portaient leur taux de base de 12,75 % à 14,75 %, puis 17 %, un autre record historique que battait, également le marché des obligations avec des émissions lancées à plus de 18 %, contre 15 % à 16 % précédemment. Littéralement ravageuse pour l'économie, surtout les entreprises, cette extraordinaire tension, due bien davantage à la situation politique intérieure qu'à l'environnement extérieur, n'allait se relâcher que très progressivement, la nécessité de soutenir la monnaie freinant les initiatives. Peu à peu, la Banque de France fit baisser le taux de ses interventions, le ramenant de 20 % à 18 %, puis accélérant le reflux après la dévaluation du franc au début d'octobre, ce qui levait l'hypothèque de la monnaie et lui permit de réduire à 15 % le loyer de l'argent au jour le jour en fin d'année, tandis que le taux de base des banques retombait, en six mois, de 17 % à 14 %, à 3 % toutefois au-dessus de son niveau de départ.

Or

La chute

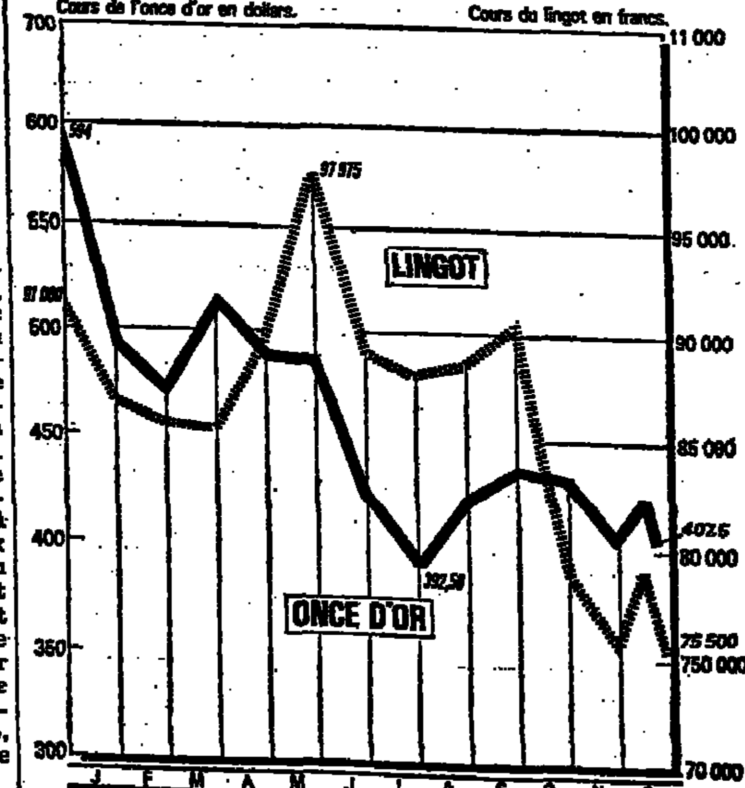
SOUMIS à d'amples fluctuations tout au long de l'année précédente, le cours de l'or a subi, en 1981, une chute libre.

De 600 dollars environ au début du mois de janvier, l'once de 31,1 grammes ne s'inscrivait plus qu'à 515 dollars en avril, enfonçant le plancher des 400 dollars un bref instant au milieu de l'été pour se maintenir ensuite péniblement aux alentours de 410 à 420 dollars jusqu'à la fin de l'année.

Au total, le marché aura donc baissé de près de 30 % en l'espace de douze mois et il y a fort à parier que la glissade eût été encore plus prononcée si les regains de tension enregistrés à de multiples reprises en Pologne n'avaient suscité quelques corrections de cours, telle la hausse de plus de 10 dollars l'once qui marqua l'instauration de l'état de siège à Varsovie le 13 décembre.

Cette chute s'explique naturellement par un certain nombre de facteurs techniques, le premier d'entre eux est l'afflux de ventes d'or pour le compte de l'Afrique du Sud et de l'Union soviétique qui a obligé un certain nombre de banques centrales à intervenir sur le marché. Inversement, le maintien de taux d'intérêt élevés pendant la majeure partie de l'année, allié à la fermeté du dollar qui en résulte, a découragé les investisseurs alléchés par les rémunérations des placements à court terme.

A Paris, où le marché de l'or faisait jusque-là un peu cavalier seul avec des cours supérieurs de 15 % environ à ceux des autres places internationales, la décision de supprimer, à compter du 1er octobre, l'anonymat qui préservait les transactions sur l'or a entraîné un début d'effondrement des cours et des transactions. Au cours du dernier trimestre, le lingot et le napoléon ont baissé de 15 % à 20 % en moyenne s'alignant ainsi sur les cours mondiaux dans un volume d'affaires réduit de moitié.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Le savetier et le financier

(Suite de la première page.)

Troisième publication, par les soins de Claude Mignot, et, là, l'indice de satisfaction grimpe à belle allure : c'est *la Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* de Pierre Le Muet, « architecte ordinaire du Roy et constructeur des dessins des fortifications en la province de Picardie ». Paru en 1623, l'ouvrage a fait l'objet au dix-septième siècle de plusieurs éditions (et d'une traduction anglaise), dont la quatrième, que l'on a reproduite, est datée de 1663 « chez Jean Du Puis, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'Or ».

Le Muet ? Un des meilleurs architectes de son temps, mais d'une certaine manière un homme qui n'a pas eu beaucoup de chance, dans la mesure où une grande partie de son œuvre a disparu, dans la mesure aussi où sa renommée posthume a été obscurcie par celle de ses grands contemporains, Lemercier et Mansart, avec lesquels on l'a trop souvent confondu.

Né en 1591 à Dijon, dans une famille de bourgeoisie parlementaire, Pierre Le Muet, qui sera pourtant le constructeur par excellence, à la différence des maîtres maçons de son époque, est venu à l'architecture par la réflexion plutôt que par la pratique, et il commencera à construire assez tard. C'est seulement autour de 1640 qu'il donne les plans de trois châteaux, dont le merveilleux Tanlay dans sa Bourgogne natale, et qu'il bâtit ses premiers hôtels parisiens, celui en particulier de Claude d'Avaux, 78, rue du Temple, actuellement en cours de restauration.

Après la Fronde, on le retrouve à l'hôtel Tubeuf, rue Vivienne (actuelle Bibliothèque nationale), et la mort de Lemercier lui fait attribuer le chantier du Val-de-Grâce, où il est responsable des voûtes, du dôme, de l'achèvement du couvent et du programme décoratif. Il construira encore à Paris quelques hôtels, presque tous détruits, et sa dernière malchance sera de mourir en 1669, un an avant la création de l'Académie d'architecture.

Parler de l'architecture de Le Muet nous entraînerait trop loin. D'Avaux, Tubeuf et Tanlay en sont d'ailleurs des exemples suffisants, et c'est au traité de notre « architecte ordinaire », à ses projets, à ses principes, que nous voudrions consacrer quelques lignes.

Des principes, à vrai dire, il n'y en a pas. Le Muet connaissait fort bien les traités de ses prédécesseurs, Serlio compris, mais il ne s'embarrasse pas de considérations générales, et la modestie de ses planches montre bien qu'il ne cherchait pas à proposer un style ni à éblouir par la richesse, l'originalité du parti ou la subtilité culturelle du système décoratif. Pour les méthodes de construction, bien qu'il s'intéresse aux problèmes de charpenterie, même modestie : il s'en remet à la pratique courante, à l'usage parisien de son temps.

Non, ce que veut Le Muet, c'est, ô touchante simplicité et divine surprise de la part d'un architecte, c'est tout simplement loger les gens en fonction du terrain dont ils disposent dans une certaine rue et dans une ville qui est Paris. Les planches sont réparties par « places », la place étant la mesure de la parcelle. Vous avez 12 pieds de largeur sur 20 pieds de profondeur ? Voici ce que je vous propose ; 30 pieds sur 58 ? C'est cela qu'il vous faut.

On passe ainsi du simple au complexe, de la maison de l'artisan à l'hôtel du parlementaire, des conditions sociales les plus modestes aux conditions les plus relevées, celle de bourgeois gentilhomme exceptée. Le Muet en effet n'attache guère d'importance aux façades, qui sont des miroirs de vanité ; celles qu'il propose sont d'une simplicité, pour ne pas dire d'une sécheresse, qui surprendra peut-être le lecteur. Ce qui l'intéresse, c'est la manière de diviser l'espace, de le répartir selon l'usage, d'éclairer les pièces, d'assurer l'aisance des circulations. L'architecture n'est plus affaire de parade, mais de distribution, c'est-à-dire de confort domestique, nous dirions aujourd'hui de qualité de la vie.

Serlio avait déjà pensé à un livre portant sur les habitations particulières « depuis la cabane du berger jusqu'au palais des rois ». Belle ambition, mais trop philosophique, au sens du Siècle des lumières et de Marie-Antoinette, pour se traduire en réalité. Le Muet ne parle pas de la cabane du berger, qui peut la construire lui-même mieux que n'importe quel architecte, et pour le château le problème est tout différent : la liberté de l'espace permet de faire ce que l'on veut.

En ville, on ne peut pas, on ne doit pas faire ce que l'on veut, car c'est « toutes sortes de personnes » qu'il s'agit de faire vivre ensemble. Il n'y a pas de ville sans un minimun d'homogénéité, de discipline architecturale, de cette discipline que, la place des Vosges exceptée, Henri IV essaye en vain d'appliquer, comme nous le rappelle Claude Mignot, au Paris anarchique et meurtri des guerres de Religion. Lorsque Le Muet passe du simple au complexe, du savetier au financier, c'est toujours par référence d'un modèle à l'autre, et son traité est comme une phrase qui se développe, s'enrichit de subordonnées et de compléments, peut même devenir une période. Mais c'est toujours la même phrase, « à jamais intelligible », comme dans la grande prose classique, comme dans toute architecture raisonnablement programmée.

Bricolage folklorique

Il ne s'agit pas de revenir à Bossuet (ni à Versailles !), ni à Haussmann. Si nous nous sommes attardés sur Le Muet, c'est que nous avons vu les expositions présentées à la Salpêtrière, à l'Institut français d'architecture, au Salon d'automne, c'est qu'en ce triste automne on a beaucoup parlé de post modernisme et que ce non moins triste hiver ne nous a pas semblé particulièrement illuminé par la traduction récente de l'ouvrage de Paolo Portoghesi : Au-delà de l'architecture moderne.

N'insistons pas sur le livre de Portoghesi, dont il faudrait reprendre point par point la critique du style international qu'il semble n'apercevoir qu'à travers ses aspects de vulgarité commerciale, de lumpen architecture à laquelle il a en effet trop souvent abouti. N'insistons pas davantage sur les divers projets présentés ici et là, sinon pour dire notre consternation devant ceux qui furent exposés au Grand Palais et à propos desquels, reprenant le titre d'un excellent ouvrage récemment publié par les éditions du Moniteur, on a parlé de « nouvelle école de Paris ».

Un bien grand nom pour de bien pauvres choses, rechignées et souffreteuses, qui échangent l'ennui de la tour et des résilles orthogonales pour le bricolage folklorique du tortillon, du gradin et de la placette. Tous ces projets sont d'une telle indigence qu'ils paraissent l'un à l'autre plus semblables encore que les barres parallèles d'antan. Quant à la maquette d'Orsay, si ce qu'elle nous dit est ce qui se prépare, eh bien ! ce sera du joli !

Le plus dangereux aspect des projets du Grand Palais est que, faute de lien avec le moindre tracé, le moindre ensemble existant, ils sont condamnés à demeurer dans la ville comme des corps étrangers. Ils sont là comme de grosses dames en renard bleu posées au milieu d'un square, et c'est tout le problème du post modernisme qui est ainsi défini.

Passons sur les détails, sur le caractère narcissique de tel ou tel intervenant, sur l'aspect pathétique de tant de recherches inabouties. Passons sur la prolifération tout de même accablante des références culturelles : Vignole, Palladio, la prison de la Santé (Aldo Rossi), le « style », Ledoux, Apollodore de Damas, ma cabane au Canada, rien ne manque à l'appel. On pourrait être cruel, cela ne servirait à rien. Passons.

Mais ne passons pas sur ceci et qui est l'essentiel : la plupart des projets relevant du post modernisme n'ont aucun caractère urbain. Le post modernisme est trop lié au mode de vie, aux fortunes et, surtout, à l'espace américains pour convenir aux villes européennes, pour ne pas y détruire cette homogénéité, cette convenance de l'un au multiple dont nous parlions à propos de Le Muet et que le style international a déjà tellement mis à mal.

Feuilletons une dernière fois le traité de Le Muet. Il nous enseigne d'abord, répétons-le, que la qualité majeure de l'architecte est la modestie, même s'il n'est guère de profession où l'on rencontre plus de superbe et d'amour inconsidéré de soi-même. Gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche, telle devrait être la devise des architectes. Considérez longuement votre « place », et c'est ce que ne fait pas le nouveau projet d'Institut du monde arabe : construit entre les deux énormes masses de la faculté des sciences, il achèvera d'étouffer un espace qu'il aurait absolument fallu laisser ouvert au seul endroit où il respire.

Humiliez-vous : vous vous en élèverez d'autant, et il n'y a de véritable architecture qu'au niveau de la pratique moyenne. Florence, Venise, le Paris du dix-neuvième siècle, c'est bien sûr Brunelleschi, Sansovino, le gentil Garnier. Mais ce fut aussi cette plaïade d'inconnus qui souvent ne signèrent même pas leurs œuvres et qui ont créé ce tissu urbain, substantiel et chaleureux, que depuis tant d'années nous cherchons désespérément à reconstituer.

Le président de la République, nous a-t-on dit, souhaite « une grande architecture qui marque notre temps ». Surtout pas ! Et fasse le ciel que soit conjurée une aussi terrifiante perspective ! Il y a trente ans que j'entends parler « d'une grande architecture qui marque notre temps ». Et, Beaubourg excepté, cela a donné quoi ? Le Front de Seine, Maine-Montparnasse, le désastre des Halles. Pas de monuments, nous vous le demandons à genoux. Ne nous faites pas de grande architecture : la bonne nous suffit, celle des « architectes ordinaires » qui connaissent « la manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes ».

ANDRÉ FERMIGIER.

* *Journal de voyage du Cavalier Bernin en France*, de Chantelou (env. 80 F) ; *Masaccio et Masolino*, de Roberto Longhi (env. 70 F) ; *la Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, de Pierre Le Muet (env. 234 F), Editions Pandora.

* *Au-delà de l'architecture moderne*, de Paolo Portoghesi, Editions de l'Equerre (env. 116 F).

LIDO MUSIQUE
TOUS LES ENREGISTREMENTS
VIDÉO
SECAM - PAL - NTSC
VHS-BETAMAX
CHAMPS-ÉLYSÉES 68
Tél. : 225.30.86

DANSE

A L'OPÉRA

L'élégance de Bujones

Une cambrure de pied à rendre jalouses les ballerines, l'arabesque hautaine, le dégagé ample, une façon de se projeter haut dans l'espace, de tourner, battre sans se précipiter, et de retomber comme un chat, c'est ainsi qu'apparaît Fernand Bujones dans *Don Quichotte*, à l'Opéra.

D'origine cubaine, Bujones a été formé à l'école d'Alicia Alonso. Réfugié aux Etats-Unis, il a parachevé ses études à l'école de l'American Ballets (Balanchine) et affiné un style encore indiscipliné. Epris de perfection, amoureux fou de la danse, il a fait depuis quelques années d'immenses progrès. Danseur principal à l'American Ballets Theatre, il peut interprêter tout le répertoire et sans doute des œuvres contemporaines. On commense à le découvrir à Paris. Au printemps dernier, il obtenait un triomphe au Théâtre des Champs-Elysées, dans *la Sylphide*. On souhaiterait le voir dans *le Lac des cygnes* ou *Giselle*.

Le rôle de Basile dans *Don Quichotte* convient à son tempérament fougueux. Le teint pâle, l'œil noir, le cheveu bouclé, il développe chaque geste avec élégance, ponctuant chaque variation difficile d'un petit signe de la main, comme un clin d'œil d'enfant heureux. Il sait aussi être un partenaire attentif, et Noëlla Pontois, qui tient le rôle de Kitri, a rarement trouvé un Basile aussi empressé à la mettre en valeur.

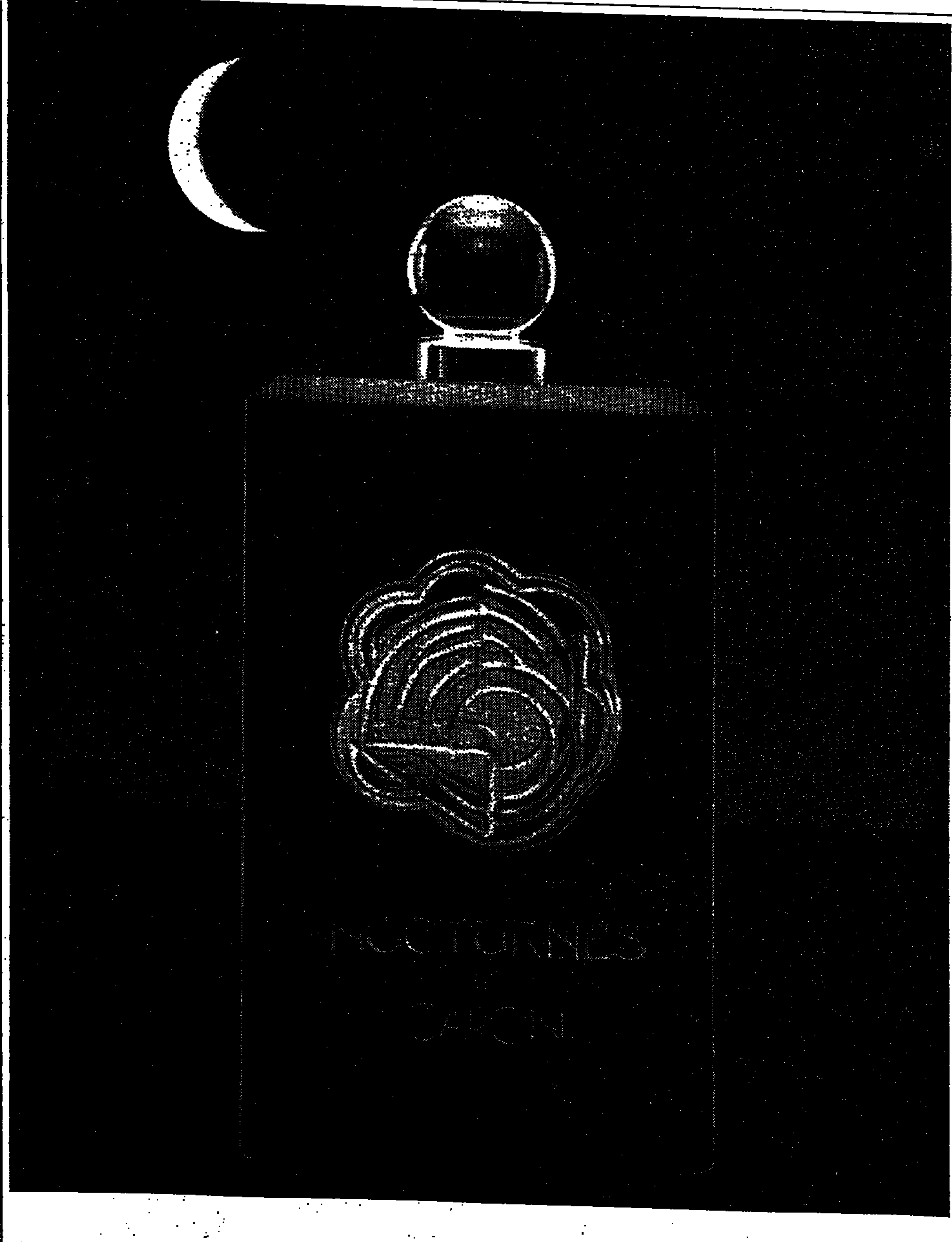
Il reste à Fernand Bujones à prendre cette distance un peu cruelle vis-à-vis du public qui est l'apanage des stars. Mais il n'a encore que vingt-cinq ans.

MARCELLE MICHEL.

★ **Opéra de Paris, ce lundi 28 décembre, à 20 h 30.**

● Le compositeur américain Hoagy Carmichael est mort le 26 décembre en Californie. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Il était l'auteur d'une cinquantaine de succès dont *Stardust*, *Georgia on my mind*, *Rocking chair*. Devenu comédien, il avait joué au cinéma dans des films comme *En avoir ou pas*, *les Plus Belles Années de notre vie* » et surtout à la télévision.

Copies Couleurs
ETRAVE 38, AV. DAUMESNIL
75012 PARIS - 347.21.32


Nocturnes de Caron : le parfum des nuits de Fêtes.

SPECTACLES

CINÉMA

« Prune des bois » au Banc public

Durant ces jours où le roman d'Hector Malot donne lieu à un feuilleton télévisé, un *Sans Famille* d'un tout autre genre est proposé au cinéma : *Prune des bois*. Si vous avez des enfants, n'hésitez pas à les emmener, de confiance, voir ce film du cinéaste belge Christian Lobet. Il est tout bonnement charmant.

L'histoire ? Celle d'un bébé d'une quinzaine de mois abandonné dans une forêt et que quatre gamins et gamines d'une dizaine d'années vont prendre secrètement en charge afin de lui éviter l'orphelinat. Il était donc une fois, dans le village imaginaire de Niquelune, des « loupiots » qui commencèrent à faire l'école buissonnière, à voler des pyjamas, des couches-culottes, des jouets, des biscuits, et à traire en cachette une vache baptisée Roussette. Il était une fois, dans les parages de la cabane où ils abritaient leur fille adoptive, un personnage énigmatique et complice : Gaspard, aéronaute, écologiste, parlant aux oiseaux et étudiant les couleurs de la flore. On dira simplement que ce dernier personnage est interprété plus que joliment par Christian Marin. On dira aussi que Pierre Perret a écrit, pour le scénario de Kathleen de Béthune et Marielle Paternostre, une chanson toute fraîche et une musique qui tombe bien. Voilà. On ne vous dira pas le reste, qui ne manque ni d'humour ni d'un sens de l'observation propre à séduire un public d'adultes.

Sans craindre de faire une recommandation supplémentaire. On vous dira d'aller *Prune des bois*, non pas au cinéma le Rivoli, même si une prestidigitatrice, dans cette salle vieillotte, donne un petit spectacle avant chaque projection, mais plutôt à la Banque de l'Images, 34, rue Saint-Séverin. Sonnez à la lourde porte en bois, qui est celle d'un immeuble normal du cinquième arrondissement. On vous laissera entrer dans une cour plantée de parasols. Au fond, passé une galerie de peinture et la carterie, vous trouverez l'entrée pas comme les autres d'une salle de cinéma pas comme les autres, appelée le Banc public parce que les sièges ne sont autres que des bancs de jardin laqués de blanc et recouverts de coussins aux couleurs qui jouent.

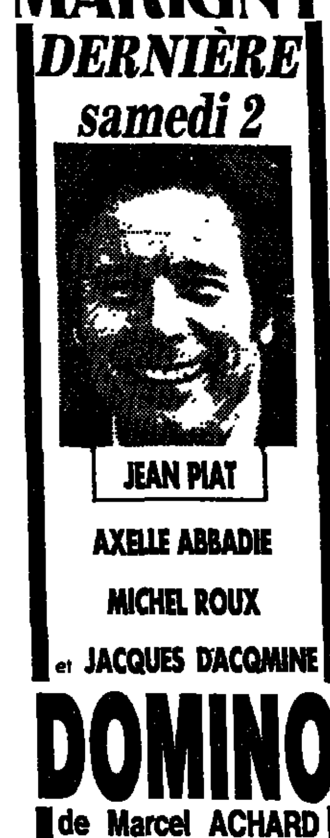
Il y a désormais cinquante-quatre places dans cet espace allongé, où sont suspendus au plafond des pots de fleurs et des plantes vertes. Les frères Arranz ayant fait recette en programmant *Johnny got his gun*, de Dalton Trumbo, ont pu abattre une cloison et installer cet endroit chaleureux. Les frères Arranz ? Des militants de l'art et essai, des gens qui se lancent et qui lancent en ce moment, pour 1982, le vaste projet d'un long métrage de quatre heures réalisé avec divers cinéastes, et non des moindres, qui ont accepté de signer des images consacrées à la paix dans le monde.

M. LA BARDONNIE.

★ Voir les films nouveaux.

LA ROTISSERIE SUR SEINE
Centre Beaugrenelle : 8, rue Linois, 15e
RÉVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE
280 F. T.T.C.
Foie gras de canard
Fruits de mer à la nage
Cailles au genièvre
Salade mélangée
Plateau de fromages
Ananas Belle de Meaux
Café, Kir impérial, 1/2 Graves
AVEC ORCHESTRE
RÉSERVATION : 575-72-29

MARIGNY
DERNIÈRE samedi 2



JEAN PIAT
AXELLE ABBADIE
MICHEL ROUX
et JACQUES DACQMINE
DOMINO
de Marcel ACHARD
256.04.41



MAISON DES ARTS
ANDRÉ MALRAUX
CRETEIL
jeudi 31 décembre
la nuit du jazz
un réveillon pas comme les autres
de 22 h à 4 h du matin
Barney Willen & les Mokos
Le Quintet Philippe Briand
avec le saxophoniste Pete King
Trovesi Trio
Portal/Trovesi
le Onz' tet Caratini Fosset (Endeka)
Boto-Novos Tempos
Solal/Portal
prix unique 60 F
brasserie-restaurant dans le hall
Place Salvador Allende tél. 899 94 50
M° Créteil Préfecture

Atelier de poterie
LE CRU ET LE CUIT
accueille en groupe
les amateurs de 3 à 83 ans

Le Monde
dossiers et documents
Numéro de décembre
LE JAPON DANS LE MONDE
LA BOURSE
Le numéro : 4,50 F
Abonnement un an (10 numéros) : 45 F

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : 20 h 30 : Ballet Don Quichotte.
Théâtre des Champs-Élysées (Opéra) (723-47-77) : 19 h 30, le Barbier de Séville.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil Tropical.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : la Dame de chez Maxim's.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.

Les autres salles

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h, Diable d'homme.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h 35, Pinok et Matho.
Comédie-Caumartin (742-43-41), sam., 21 h, dim., 15 h 30, Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h 30, Un p'tit rêve dans l'nez.
Daunou (261-69-14), 21 h, La vie est trop courte.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. : la Princesse de Babylone ; 20 h : Attention copyright : salle II, 21 h 30 : Spectacle Guillevic ; 18 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève-toi et rêve. — Petite salle, sam., 18 h 30 : Parlons français.
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h, le Garçon d'appartement.
Nouveautés (770-52-76) : 21 h, Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Poche (544-50-21) : Intervioune.
Roquette (805-71-51) : 22 h, le Fétichiste ; Petite salle : 20 h 30, Il était trois fois ; 21 h 45, le Combat de la mouche.
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : 20 h 30, l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15, Vinci avait raison.
Théâtre du Marais (278-03-53) : 20 h 30, Henri IV.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 15 : le Grand Ecart ; 22 h 30 : le Président.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 22 h 30 : Attachez vos ceintures (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. — II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : Gay Music.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 20 h 15 : F. Blanche.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochefort ; 20 h 30 : Du rognon sur les blinis.
Théâtre de Dix Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les music-halls

Salle Gaveau (563-20-30), 21 h : Hit Parade des années 30.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : la Fête à Boris.
Opéra night (296-62-56), 20 h 30 : les Lee show.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h 30 : M. Jolivet.
Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Alex Métayer.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : C. Le Forestier.

La danse

Palais des congrès (758-27-78), 20 h 30 : Giselle.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Hal Singer, J.-P. Sasson.
Cirque d'Hiver (700-12-25), 21 h. : J. Higelin.
Dreher (233-48-44), 21 h : Hansa Music Big Band, R. Raux, S. Kessler.
Dunois (584-72-00) : 20 h 30 : Bal au château.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : L'Nguyen.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J. Moody.
La Mana Musicale (238-05-71), 21 h. : Atonal Swing Quartet.
New Morning (523-51-41), 21 h : Claude Nougaro.
Olympia (742-25-49), 21 h : Manu Di Bango, L. Voulzy, D. Martial, J. Valente.
Petit Journal (326-28-58), 21 h 30 : Jazz Bandar.
Petit Opportun (236-01-06), 23 h. : P. Artero, Cl. Tissendier, J.-P. Asseline, A. Cullaz, D. Bricogne.
Rose Bonbon (268-05-20), 21 h : Lobotom Cast.
Scala (261-64-00), 22 h 30 : Gibson Brothers.

En région parisienne

Vincennes Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h : le Triomphe de l'amour.

LE MONDE
met chaque jour à la disposition de ses lecteurs des rubriques d'annonces immobilières
Vous y trouverez peut-être
L'APPARTEMENT
que vous recherchez

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 29 décembre 1981

cinémas

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Taverne de la Jamaïque, de A. Hitchcock ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Mon Eros très privé, de K. Hara ; 19 h : Hommage à Michel Deville : l'Ours et la Poupée.

LES FILMS NOUVEAUX

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN, film chinois de Pai Shing Jui, v.o., Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT...(*), film français de Michel Caputo. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ;
SOLIDARNOSC, film collectif polonais, v.o. : Banque de l'image, 5e (326-12-39).
UNE ETRANGE AFFAIRE, film français de Pierre Granier-Deferre. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e, (233-56-70) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) Georges-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-16-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (822-42-27).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Fr.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ;
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 12e (206-71-33).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (It., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46), Paramount City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

Les festivals

TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22).
BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), Ma vache et moi.
DOUGLAS FAIRBANKS : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), le Masque de fer.
LA FEMME DANS LE CINÉMA FANTASTIQUE (v.o.) (**) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), Obsession.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), les Explorateurs en folie.
SEPT GRANDS WESTERNS (v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), le Prisonnier du désert.
WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (323-58-00), Alice dans les villes.
CARY GRANT (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50), l'Impossible M. Bébé.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39), le Procès Paradine ; Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h, les Enchaînés, 20 h 15, Rebecca.
LUIS MARIANO : Escurial, 13e (707-28-04), Sérénade au Texas.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), le Criminel.
LOUIS JOUVET : Studio 43, 9e (770-63-40), 16 h et 22 h, Copie conforme ; 20 h, Entrée des artistes ; 18 h, la Dame de Shanghai.
JEAN RENOIR : Escurial, 13e (707-28-04), la Grande Illusion.
COMÉDIES MUSICALES ÉGYPTIENNES (v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61), Amours de jeunes filles.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47). H. sp.
CHERCHEUSE D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
DÉLIVRANCE (A. v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A. v.o.) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
FREAKS (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
GENDARMES ET VOLEURS (It., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
GIMME SHELTER (A., v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).

RADIO-TÉLÉVISION

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
IVANHOE (A.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : (*) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
LA LETTRE (THE LETTER) (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
MAYA (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE MEPRIS (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MISTER SKEFFINGTON (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MON ONCLE (Fr.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
OUVRIERS 80 (Pol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PLAY-TIME (Fr.) (70 mm) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE PROCES (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LE SEPTIEME SCEAU (Suèd., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
STROMBOLI (It., v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Galande, 5e (354-72-71).
THE YELLOW SUBMARINE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
VIVRE SA VIE (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-24).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
YOYO (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

Les séances spéciales

AGATHA ET ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h 30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42), 24 h.
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h 45.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
GIM SHELTER (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30, 22 h 30.
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.
LA NUIT ENSOLEILLÉE : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 17 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 20 h et 22 h 15.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50.
SCARFACE (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
SOUPÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 19 h 30, sam. 22 h, dim. 16 h 30.
YELLOW SUBMARINE (Ang., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h et 24 h.

A ses lecteurs qui vivent hors de France

Le Monde

présente une

Sélection hebdomadaire

Ils y trouveront une sélection des informations, commentaires et critiques parus dans leur quotidien.

Numéro spécimen sur demande.

Vu

LES ILLUSTRATIONS INFIDÈLES

La télévision se préoccupe sérieusement de notre éducation, elle ne manque pas de nous faire voguer dans notre beau pays. C'est ainsi que dimanche, juste avant le « Cinéma de minuit », FR 3 nous a fait découvrir un parc national. Sur fond de musique céleste, le commentateur désignait les animaux qui y vivent, y compris l' *« homo sapiens, à protéger lui aussi »*. C'est ça, l'humour !

FR 3 n'a pas de publicité pour tenir l'antenne entre deux tranches horaires, et comme c'est la chaîne des régions, le premier épisode de *la Chartreuse de Parme*, samedi, a été annoncé par une speakerine qui a déclaré qu'elle était de Lille, heureuse d'y être née et d'y travailler. A la fin, des hommes sont venus se présenter, dont un poète coiffé d'un béret,qui a fait l'Indochine et rêve d'une boutique de poésie.

Entre ces échos de la France profonde, nous étions dans l'Italie de Stendhal, aux couleurs pourpre, sepia, vert tilleul, pelucheuses comme un rideau d'opéra, ces opéras qui servent de décors visuels et sonores insistants. On pense au *Senso* de Visconti, mais on est seulement dans le monde fuligineux de Bolognini, peuplé de jeunes gens bouclés et boudeurs. On a le temps de les contempler, le récit s'attarde : il doit faire six épisodes. On n'irait peut-être pas plus vite en lisant le roman, mais la lenteur ne serait pas imposée, on se laisserait porter par son propre rythme, on n'aurait pas l'impression d'une adaptation nonchalante pour l'après-dîner.

C'est le problème des feuilletons. En général, les adaptateurs illustrent fidèlement les péripéties d'un roman connu — ou moins connu mais célèbre, comme *Vendredi ou la vie sauvage* de Michel Tournier, dont le dernier épisode est passé dimanche sur A 2, prétexte à exotisme somptueux. Dans le cas de *la Chartreuse de Parme,* Stendhal est prétexte à reconstitution historique amoureusement soignée. Les adaptateurs sont scrupuleux sur les détails, n'oublient aucun geste, aucun regard ; ils suivent chaque pas de Robinson et Vendredi dans leur île, chaque soupir de Marthe Keller, attendant des nouvelles de Fabrice... Ils sont infidèles à la magie des romans. Espérons que Bolognini créera la sienne propre, réussira à régler la question des doublages car ces produits de luxe sont des coproductions et on n'est pas encore parvenu à faire coller juste l'élocution française avec les gestes italiens.

Le passage sur le petit écran est une œuvre à part entière. Préparons les cassettes ce lundi pour l'œuvre que Bernard Sobel a réalisée sur le plateau de Villeurbanne, où Gérard Desarthe jouait *Peer Gynt*, le *Peer Gynt* que Chéreau a mis en scène autour de lui.

COLETTE GODARD.

★ *Peer Gynt* : ce lundi 28 décembre, A 2, 17 heures et 22 h 5.

M. Jack Lang à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* »

« Il faut tout mettre en chantier »

Le ministre de la culture, M. Jack Lang, interrogé dimanche 27 décembre au cours de l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » a, pour l'essentiel, confirmé ses intentions à l'égard du domaine dont il a la charge, notamment son refus d'accorder la priorité *« à un art plutôt qu'à un autre, une région plutôt qu'à une autre »*. *Il faut tout mettre en chantier*, a-t-il dit. *Nous avons le devoir de nous disperser. »* Il a cependant précisé sa pensée et son action sur certains points. Ainsi, à propos des intellectuels, dont on le fait volontiers le « patron » et qui ont été nombreux à participer, le 22 décembre, à l'hommage à la Pologne qu'il patronnait à l'Opéra de Paris (*le Monde* du 24 décembre), M. Lang a-t-il pu expliquer : *« Certains voudraient faire croire qu'il y aurait, au fond, un parti des intellectuels ; ils voudraient qu'au nom de la liberté, sous le même drapeau, sous un drapeau unique, il y ait le parti des intellectuels, comme si les intellectuels n'étaient pas traversés par tous les courants de pensée, par tous les mouvements de la vie. Et aussitôt que dix intellectuels s'expriment contre le gouvernement, un certain nombre d'organes de presse impriment dans les premières pages de leur gazette : « les intellectuels ». C'est là un abus de langage qu'on ne peut pas accepter. »* Mais, a-t-il précisé, *« il est indispensable, pour nous-mêmes, que nous soyons vivement et intelligemment mis en cause. C'est le moyen aussi pour nous-mêmes d'être prévenus contre l'abus de pouvoir ».*

L'audiovisuel et son avenir ont été largement évoqués. En effet, a-t-il expliqué, *« le ministre de la culture et le ministre de la communication sont contraints de coopérer. Ce n'est pas difficile entre M. Fillioud et moi-même, puisque nous sommes liés d'amitié. Le ministre de la communication s'est, disons en raccourci, le ministre des vecteurs, des canaux. Le ministre de la culture est celui qui doit contribuer à alimenter ces canaux en produits, pour parler en langage industriel. Leur rôle est donc indissociable, quelle que soit l'organisation administrative. »*

Aussi, à propos des départs et des nominations qui sont intervenus à France-Musique et dont il s'était déjà publiquement inquiété, il a pu affirmer : *« Il ne peut pas y avoir deux politiques culturelles contradictoires, l'une financée pat le budget de l'Etat, l'autre financée par la redevance. Il doit y avoir un minimum d'harmonisation (...). La politique culturelle de la musique que mène M. Maurice Fleuret* (le directeur de la musique) *a besoin d'être épaulée et soutenue par la radio et la télévision. »*

L'inévitable question sur l'émission « Les trottoirs de Manille » et sur la lettre de M. Fillioud au président de TF 1 a suscité une réponse semblable à celle que le président de la République avait déjà faite : *« Ma réaction n'aurait pas été* (celle de M. Fillioud), a-t-il dit. *Ce n'est pas le rôle d'un ministre d'intervenir dans la programmation. Je crois qu'une erreur a été commise, mais il ne fallait pas non plus, comme certains l'ont fait, monter cette affaire en épingle. Georges Fillioud est plus respectueux des libertés que beaucoup de ses contempteurs. » « Un membre du gouvernement ne doit pas juger le contenu moral ou esthétique d'une émission, en tout cas pas publiquement et sous la forme d'un interdit »*, devait-il préciser.

Le prix du livre a été un des autres thèmes prioritaires de l'émission. *« A compter du 1er janvier prochain, c'est-à-dire dans quelques jours, le prix du livre sera le même sur tout le territoire, quel que soit le lieu de vente, »* a rappelé le ministre, précisant *« à 5 % près »*. *« Notre devoir est (...) d'imaginer un système économique qui donne toutes ses chances à la création littéraire, c'est-à-dire, d'une part, un réseau de diffusion très diversifié et très dense de librairies à travers toute la France — et pas seulement quelques grandes surfaces — qui constitue un appEl d'air et une incitation à l'édition et, d'autre part, un réseau de bibliothèques publiques assez dense lui aussi. »* Cela pour, *« inciter les éditeurs à publier les auteurs les plus différents et à prendre des riques.*

Interrogé sur la succession de M. Jacques Toja, administrateur de la Comédie-Française, il a estimé qu'il n'y avait pas à s'en *« préoccuper »* puisque celui-ci *« fait bien son travail »*. De même, M. Barenboïm devrait bientôt voir son contrat renouvelé à la tête de l'Orchestre de Paris, tandis qu'un nouveau directeur du Centre de création industrielle sera, a dit M. Lang, *« nommé dans quelques jours »*.

Enfin, parmi les réponses précises que le ministre de la culture a faites aux questions qui lui étaient posées, il a rappelé l'importance qu'il accordait à la construction d'un nouvel Opéra à Paris sensiblement plus grand que le Palais Garnier, ainsi qu'à l'organisation de l'Exposition universelle de 1989, célébrant le bicentenaire de la Révolution française. « C'est en 1989, *a-t-il dit,* qu'avec éclat et force on pourra juger l'effort du septennat. »

Lundi 28 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réalisation J. Ertaud. Avec F. Josso, J. Franval, P. Clark (première partie).
Les aventures de Rémi, enfant trouvé. Du bon feuilleton populaire.

22 h 10 Cinéma : « Hôtel du Nord » (cycle Jouvet).
Film français de M. Carné (1938), avec Annabella, L. Jouvet, J.-P. Aumont, Arletty, J. Marken, B. Blier (N. rediffusion).
Un mauvais garçon, vivant avec une prostituée dans un petit hôtel au bord du canal Saint-Martin, s'éprend d'une jeune fille engagée là comme bonne après une tentative de suicide. D'après un roman populiste d'Eugène Dabit. Le « réalisme poétique » de Marcel Carné s'exprime, sans le concours de Prévert, par une mise en scène attachante. Dialogues de Jeanson, compositions de comédiens et comédiennes très appréciés.

22 h 35 Un Noël, une vie : Hervé Bazin.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

17 h Théâtre : Peer Gynt.
Première partie.

19 h 35 Jeu : Des chiffres et des lettres.

20 h : Journal.

20 h 35 Variétés : Paris au bord des lèvres.
Proposé par Claude-Jean Philippe.
Une rêverie nourrie par des images et des chansons : Maurice Chevalier, Charles Trénet, Mistinguett et puis Cocteau, Gabin, Piaf, Brel...

22 h 5 Théâtre : Peer Gynt (suite).
D'Ibsen, mise en scène P. Chéreau, réal. B. Sobel. Avec G. Désarthe, M. Casarès, C. Rétoré...

22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 30 Mon meilleur Noël : Range tes ailes, mon ange.
De P. Breugnot et B. Bouthier. *L'amour à douze ans : mignon.*

21 h Cinéma : « les Quatre filles du docteur March ».
Film américain de M. Le Roy (1949), avec E. Taylor, J. Leigh, J. Allyson, M. O'Brien, P. Lawford, R. Brazzi (Rediffusion).
La chronique d'une famille américaine, dans une ville du Massachusetts, au temps de la guerre de Sécession. Drames et joies, éveil du cœur chez des adolescentes.
Emouvant mélodrame tiré du célèbre roman de Louisa May Alcott. Sans valoir la version tournée par Cukor en 1933, ce film en couleurs possède un charme désuet auquel on peut être sensible.

22 h 30 Journal.

23 h Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

20 h, Ne pas dépasser la dose prescrite, de P. Louki, avec N. Barentin, J. Seiler et l'auteur.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : La branche sèche, l'oiseau et le vide.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Récital : M. A. Estrella, piano : « Suite en sol mineur », de Haendel ; « Sonate no 17 en ré mineur de Beethoven ; « Children's Corner », de Debussy ; « Sonate en si bémol mineur », de Chopin.
0 h 5, Concert pour hier : D. Levallet et M. Solal.

Mardi 29 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.

12 h 25 Une minute pour les femmes.
Votre enfant : trop petit ou trop grand, quand s'inquiéter ?

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 35 Téléfilm : l'Homme de la montagne.

15 h 10 Les visiteurs de Noël.

16 h 40 Les après-midi de TF 1 féminin présent.

18 h 25 L'île aux enfants.

18 h 50 Avis de recherche.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Bonsoir, Fernand.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réal. J. Ertaud. *Deuxième partie : Rémi, évadé et sans abri rencontre le saltimbanque Vitalis.*

22 h 5 Cinéma : Education de prince (cycle Jouvet).
Film français d'A. Esway (1938), avec E. Popesco, L. Jouvet, Alerme, R. Lynen, J. Day (N. rediffusion).
Un jeune prince d'Europe centrale, en exil avec sa mère, reçoit en vue de sa restauration une éducation mondaine et protocolaire.
Adaptation modernisée d'une pièce « Belle Epoque » de Maurice Donnay. L'humour, l'élégance, la désinvolture de Louis Jouvet, la fantaisie d'Elvire Popesco.

23 h 35 Un Noël, une vie : Monica Vitti.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : Les amours des années grises.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Face à vous.

14 h Aujourd'hui madame.

15 h Aux plaisirs de l'œil : La caméra invisible.

16 h 20 Dessin animé : Mathieu l'astucieux.

17 h 40 Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 30 D'accord pas d'accord.

20 h 40 Variétés : Six personnages en quête de chanteur.
Maurice Béjart et Ruggero Raimondi.

21 h 40 Cinéma : L'ami américain.
Film allemand de W. Wenders (1977), avec B. Ganz, D. Hopper, L. Kreuzer, G. Blain, N. Ray, S. Fuller, L. Castel, A. Dedecke.
Un artisan encadreur de hambourg atteint d'une maladie qui semble mortelle, accepte de commettre un meurtre bien payé. Un mystérieux Américain à chapeau texan lui vient en aide. L'univers d'un roman de Patricia Highsmith reconsidéré dans un style cinématographique évoquant Fritz Lang, par un jeune cinéaste allemand peintre de l'angoisse et du fantastique social d'aujourd'hui.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h Pour les jeunes.

18 h 55 Tribune libre.
Association nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.

20 h Les petits papiers de Noël.

20 h 30 Cinéma : « la Folie des grandeurs ».
Film français de G. Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. Mendoza, K. Schubert, G. Tinti, A. Sapritch. (Rediffusion.)
Un grand d'Espagne, ministre en disgrâce sur l'ordre de la reine, cherche à se venger de celle-ci en introduisant à la cour, sous le nom de son cousin, son valet, secrètement épris de la souveraine.
Une parodie très réussie (gags bien au point, reconstitution historique fastueuse) de « Ruy Blas », de Victor Hugo. Opposition pittoresque de Louis de Funès et Yves Montand.

22 h 20 Journal.

22 h 30 Mon meilleur Noël : Un contre-temps inoubliable.
Des intellectuels riches s'apprêtent à réveillonner quand leurs enfants ramènent deux Maghrébins blessés.

22 h 55 Mes meilleurs voeux.

FRANCE CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance (rencontre et découverte de civilisations inconnues) ; à 8 h 32, Le bestiaire de l'hiver : Le bœuf ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, La matinée des autres : Loin d'Istanbul, communautés d'Anatolie.
10 h 45, Etranger mon ami.
11 h 2, Ella Fitzgerald (et à 17 h 32).
12 h 5, Agora : L'Europe centrale.
12 h 45, Panorama : L'Italie ; Actualité de la province.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, Un livre, des voix : « Œuvres » de Barbey d'Aurevilly.
14 h 47, Le monde au singulier : L'actualité selon M. Soutter.
15 h 50, Les points cardinaux : Au Liban, les communautés confessionnelles dans la crise.
16 h 30, Micromag : Tour du monde en 30 minutes.
17 h, Roue libre : Sept manières de perdre son âme (la gourmandise et la paresse).
18 h 10, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La grande aventure de l'uranium.
20 h, Dialogues : le poète et la ville, avec D. Gascoyne et E. Guillevic.
21 h 15, Musiques de notre temps : P. Jubard.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

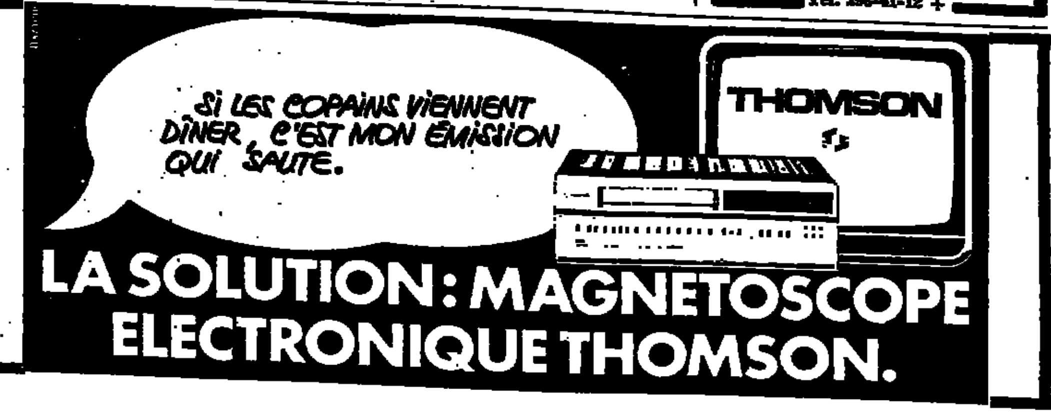
PLAISIR DU REPERTOIRE

6 h 2, Œuvres, de Hoffmeister, Schubert et Mendelssohn ; 7 h 2, Œuvres de Scarlatti, Mozart, Bach et Foss.
8 h 10, « Concerto pour flûte et orchestre », de Khatchatourian, J.-P. Rampal, flûte.
8 h 45, Music joy of youth : œuvres de Bartok, Chopin, Tartini, Novacek.
9 h 2, Ouverture : « Première symphonie » de Beethoven.
9 h 30, L'orgue de Noël, avant Bach : Œuvres de Dandrieu, Buxtehude, Bach.
10 h 30, Technologie et invention : P. Boulez.
11 h 30, La fin du Lied ? (et à 0 h 5.)
12 h 5, L'orgue dans l'histoire : œuvres de Buxtehude, Bach, Liszt, Reger, Messiaen, Beethoven.
14 h, La tradition du quatuor : « Quatuor en fa majeur », de Beethoven.
15 h 30, Le musée d'un compositeur contemporain : H. Dufourt.
18 h 30, L'écoute d'ailleurs : Davis, Bach.
20 h 5, Mini-récital : « Utopia glessa Prima », de Lenot ; « Pièces pour piano », de Schoenberg ; « Intermezzi », de Brahms.
20 h 30, Concert (en direct du Ranelagh) : Fantaisie pour clavecin solo, Cinq psaumes, Suite de variations pour clavecin solo, de J.-P. Sweelinck, Cinq concerts spirituels, de H. Schütz, Deux préludes et fugues du clavier bien tempéré, Suite pour violoncelle seul, de J.-S. Bach : Concerto choral, de D. Buxtehude, par le collegium de Versailles, dir. F. Langlois, N. Spieth, clavecin, D. Simpson, violoncelle.
22 h 30, La tradition du quatuor : Haydn et Mozart (Quatuor Kölisch, Quatuor de Budapest, Wiener Konzerthaus).
0 h 30, Envoi : Bach.

● L'Association des handicapés de France proteste, dans une lettre adressée au président de TF 1, M. Jacques Boutet, contre le projet de changer l'horaire de l'émission hebdomadaire destinée aux handicapés.

En effet, l'émission « Portes ouvertes » qui, depuis sa création, en 1981, était diffusée le mercredi de 13 h. 35 à 13 h. 50, devrait être programmée le lundi à la même heure à partir du mois de janvier, soit à une heure d'écoute encore plus défavorable, selon M. Paul Boulinier, président de l'Association, qui rappelle que la France compte deux millions de handicapés.

CRÉATEURS D'ENTREPRISE, EXPORTATEURS, INVESTISSEURS
Votre siège à Paris, Londres, Jérusalem
de 150 à 350 F par mois
Constitution de Sociétés
G.E.I.C.A. 56 bis, rue du Louvre 75002 PARIS
TÉL. 296-41-12 +



INFORMATIONS « SERVICES »

Les événements de cinq jours en France et dans la monde

Mercredi 23 décembre

— Paris décide un statut particulier pour la Corse, qui fera l'objet de deux projets de loi (institutions politiques, répartition des compétences). Une amnistie est prévue pour toutes les infractions antérieures au 23 décembre et relatives à des événements d'ordre politique ou social survenus en Corse.

— Adoption de mesures en faveur des grands ensembles de la banlieue lyonnaise.

— Le Saint-Siège rend public le contenu d'un document sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires rédigé à l'initiative du pape et remis auparavant à quatre gouvernements et au président de l'Assemblée de l'ONU.

Jeudi 24 décembre

— Le cyclone Gyan s'abat sur le nord et l'est de la Nouvelle-Calédonie : deux morts, importants dégâts.

— Un important mouvement diplomatique, affectant neuf postes d'ambassadeurs, est annoncé. M. Jacques Thibau est d'autre part nommé directeur des relations culturelles au quai d'Orsay, et M. Pierre Maillard élevé à la dignité d'ambassadeur de France.

— M. Jean-Paul Silve, jeune Français qui était détenu depuis neuf mois à Kaboul, est libéré.

— A Istanbul, des incidents marquent l'ouverture du procès de cinquante-deux dirigeants syndicaux devant le tribunal de l'« état de siège ».

— Début d'une vague d'attentats au Guatemala.

Vendredi 25 décembre

— Cinquante anciens dirigeants de l'Association des instituteurs de Turquie, accusés d'avoir « *créé une association illégale visant à établir la domination d'une classe sur une autre, et fait de la propagande communiste* », sont condamnés par le tribunal militaire d'Ankara à des peines d'un à neuf ans de prison. Douze autres accusés sont acquittés. D'autre part, la peine de M. Ecevit est réduite en cassation de quatre à trois mois de prison.

— La firme américaine US Steel (sidérurgie) semble avoir les meilleures chance de l'emporter dans la bataille boursière qui l'oppose à Mobil Oil (pétrole) pour le contrôle de Marathon Oil (pétrole).

— L'Institut de développement industriel (IDI) est chargé par le gouvernement français d'être le maître d'œuvre du redressement de Boussac-Saint Frères.

Samedi 26 décembre

— En Égypte, trente-neuf opposants, dont le chef des Frères musulmans, sont libérés.

— L'administration américaine publie un rapport optimiste sur les problèmes alimentaires mondiaux.

— Le groupe pétrolier Exxon quitte la Libye.

Dimanche 27 décembre

— A l'occasion du deuxième anniversaire de l'invasion soviétique en Afghanistan, le président Reagan réaffirme le soutien des États-Unis à la résistance afghane.

— Les Brigades rouges, une semaine après leur premier message sur l'enlèvement du général Dozier, annoncent que l'officier américain comparaît actuellement « *devant un tribunal populaire* ».

Lire pages 3 et 4 : la chronologie des événements en Pologne depuis le mercredi 27 décembre.

JOUR DE L'AN

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le vendredi 1er janvier.

BANQUES. — Elles seront fermées du jeudi 31 décembre à partir de 12 heures (ou de 11 h 45) au lundi 4 janvier au matin.

GRANDS MAGASINS. — Les grands magasins parisiens seront fermés vendredi 1er janvier. Ils seront ouverts aux heures habituelles samedi 2 janvier.

P.T.T. — Jeudi 31, les P.T.T. fonctionneront normalement. Toutefois, les établissements ouverts au public (bureaux de poste, agences commerciales et téléboutiques) seront fermés, en fin d'après-midi, deux heures avant l'heure normale de fermeture. Les heures limites de dépôt du courrier seront avancées en conséquence. La distribution des quotidiens du soir sera assurée. Vendredi 1er janvier les P.T.T. fonctionneront comme les dimanches et jours fériés. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche. Ces bureaux assureront les services téléphoniques et télégraphiques, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressée soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales. En outre, le bureau situé au chef-lieu de département sera ouvert de 9 heures à 12 heures.

R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés vendredi 1er janvier.

SÉCURITÉ SOCIALE. — Les guichets resteront ouverts le jeudi 31 décembre dans les centres de paiement et dans les services chargés de régler les prestations au public, jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30. Les centres et services seront fermés le 1er janvier. Ils seront normalement ouverts au public le lundi 4 janvier.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les guichets et services d'accueil situés à Paris (13e et 15e arrondissement), Évry (91), Clamart et Nanterre (92), Saint-Denis et Rosny-sous-Bois (93), Pantin et Maisons-Alfort (94), Garges-les-Gonesse (95) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) seront fermés du jeudi 31 décembre à 12 heures au lundi 4 janvier au matin. Les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles le jeudi 31 décembre. Par contre ils seront fermés le samedi 2 janvier toute la journée.

MUSÉES. — Tous les musées nationaux (et les expositions) seront fermés vendredi 1er janvier à l'exception des musées Delacroix et Jean-Jacques-Henner et du Musée de la coopération franco-américaine, à Blérancourt. Le Palais de la découverte sera fermé vendredi 1er janvier. Il sera ouvert les samedi 2 et dimanche 3 janvier. Les expositions du Musée des arts décoratifs seront ouvertes le jeudi 31 décembre de 12 heures à 17 heures. Le 1er janvier le Musée et les expositions seront fermés. Le musée Nissim-de-Camondo sera fermé le 1er janvier. Le Musée de l'affiche sera fermé du 1er au 5 janvier. Le musée Marmottan sera ouvert vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 janvier.

La Bibliothèque nationale sera fermée vendredi 1er janvier. Archives nationales : les salles de lecture seront fermées les vendredi 1er et samedi 2 janvier. Le jeudi 31 décembre, ne seront communiqués que les documents ayant fait l'objet d'une demande de réservation déposée avant le mercredi 30 à 16 heures. Le Musée de l'histoire de France sera fermé le vendredi 1er janvier et ouvert le samedi 2 janvier.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (Musées de l'armée, des plans-reliefs, dôme royal) seront fermés le 1er janvier. Le samedi 2 janvier, toutes les annexes seront ouvertes de 9 heures à 12 h 30 pour les formalités d'état-civil et de 14 heures à 16 h 30 pour les déclarations de décès uniquement. Le 3 janvier, une permanence pour les déclarations de décès uniquement sera tenue à la mairie annexe du 4e arrondissement (2, place Baudoyer, métro : Hôtel-de-Ville), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville (29, rue de Rivoli, 75004 Paris), sera fermé les vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 janvier.

La Boisserie, demeure du général de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Églises, sera exceptionnellement fermée aux visiteurs le vendredi 1er janvier, annonce l'Institut Charles-de-Gaulle (la Boisserie est également fermée chaque mardi durant toute l'année).

SPECTACLES. — Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 31 décembre.

LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais) et le 720-57-58 (informations en allemand).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 30 DÉCEMBRE

« Le siècle de Saint Louis raconté aux jeunes », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Hulot.

« La Malmaison », 14 h 30, entrée R.E.R. station Défense puis autobus 158 A, Mme Meyniel.

« Notre-Dame et la crypte », 15 h, Mme Allaz.

« Art du Mexique », 15 h, Petit Palais, Mme Bachelier.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Fastes du Gothique », 18 h, Grand Palais (Approche de l'art).

« Fastes du Gothique », 15 h 45, Grand Palais (Mme Angot).

« Port Royal et le jansénisme », 15 h, 121, boulevard de Port-Royal (Arcus).

« L'île Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La peinture italienne, de Giotto à Léonard de Vinci », 15 h, Musée du Louvre, porte Denon (P.-Y. Jaslet).

« Les chefs-d'œuvre du musée », 10 h, Musée du Louvre.

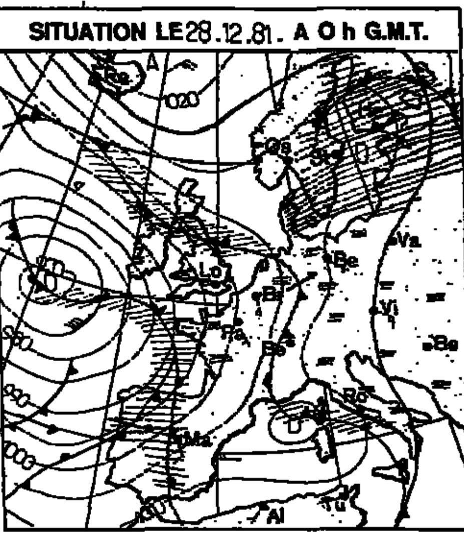
« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtel Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« L'île Saint-Louis et l'Église », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le vieux Paris).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28.12.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 29.12.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le lundi 28 décembre à 0 heure et le mardi 29 décembre à 24 heures :

Forte baisse du champ de pression à l'approche d'une profonde dépression sur le proche Atlantique. Persistance d'un temps perturbé relativement doux.

Mardi, des pluies persisteront du nord de la Seine aux frontières du nord et de l'est, ainsi que des Vosges aux Alpes et à la Corse, ces pluies étant plus marquées sur nos régions méridionales.

Sur le reste de la France, quelques éclaircies alterneront avec des passages nuageux, donnant de faibles précipitations, principalement sur la moitié nord du pays.

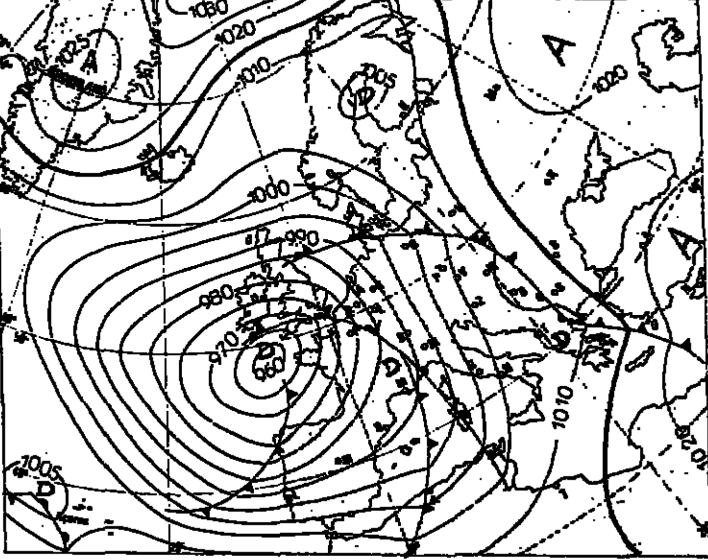
Les vents de sud-ouest, modérés à assez forts, seront forts en mer.

Les températures seront supérieures aux normales.

Le 28 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 998,4 millibars, soit 748,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28 décembre) : Ajaccio, 12 et 7 degrés ; Biarritz, 12 et 8 ; Bordeaux, 9 et 6 ; Bourges, 4 et 2 ; Brest, 11 et 7 ; Caen, 7 et 2 ; Cherbourg, 8 et 4 : Clermont-Ferrand, 5 et 2 ; Dijon, 0 et − 1 ; Grenoble, 2 et 0 ; Lille, 1 et 1 ; Lyon, 2 et 1 ; Marseille, 8 et 8 ; Nancy, 0 et 0 : Nantes, 7 et 5 ; Nice, 9 et 5 ; Paris-Le Bourget, 4 et 4 ; Pau, 9 et 4 ; Perpignan, 10 et 4 ; Rennes, 6 et 4 ; Strasbourg, − 2 et − 2 ; Tours, 6 et 5 ; Toulouse, 6 et 4 : Pointe-à-Pitre, 31 et 20 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 29 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 5 degrés ; Amsterdam, − 1 et − 3 ; Athènes, 14 et 4 ; Berlin, − 2 et − 6 ; Bonn, − 1 et − 3 ; Bruxelles, 1 et 1 ; Le Caire, 25 et 12 ; îles Canaries, 24 et 14 ; Copenhague, − 8 et − 10 ; Dakar, 27 et 21 ; Genève, − 1 et − 2 ; Jérusalem, 18 et 8 ; Lisbonne, 14 et 14 ; Londres, 3 et 1 ; Madrid, 9 et 9 ; Moscou − 3 et − 6 ; Nairobi, 26 et 11 ; New-York, − 5 et 0 ; Palma-de-Majorque, 15 et 4 ; Rome, 10 et 7 ; Stockholm, − 2 et − 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 25 et 26 décembre :

DES LOIS

● Autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Sénégal sur la formation, en vue du retour et de l'insertion dans l'économie sénégalaise, des travailleurs ayant émigré temporairement en France.

● Autorisant l'adhésion au protocole à la convention du 19 mai 1956 concernant le contrat de transport international de marchandises par route (C.M.R.).

● Approuvant la convention entre la France et la République démocratique socialiste de Sri-Lanka sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

DES DÉCRETS

● Instituant des contraventions de police en cas de violation de certaines dispositions de la loi du 6 janvier 1978 concernant l'informatique, les fichiers et les libertés.

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 décembre :

DES DÉCRETS

● Modifiant le décret du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

● Modifiant le décret du 13 août 1947, modifié par le décret du 5 juillet 1973, instituant un diplôme d'Etat de puéricultrice.

DES ARRÊTÉS

● Fixant la période d'application des conditions de procédure pour les conventions de transports routiers de marchandises.

● Fixant pour 1980 les soldes de la compensation instituée par la loi du 29 décembre 1977 entre le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie et le régime d'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

DES LISTES

● D'admission aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration.

BIBLIOGRAPHIE

LES PUBLICATIONS DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

— *Etude générale des problèmes posés par la situation des personnels enseignants universitaires.* Rapport au ministre de l'éducation nationale, par Jean-Louis Quermonne. Après un recensement des problèmes qui affectent la situation des corps enseignants, l'auteur de cette étude énumère deux séries de propositions : les unes tendant à l'établissement d'une planification des personnels ; les autres ayant pour objet l'élaboration d'un statut législatif et réglementaire de leurs corps et la création d'institutions garantissant leur recrutement et assurant leur gestion. Quatre annexes. 104 p. 30 F.

— *Annuaire statistique de la justice 1979.* Publié par le ministère de la justice, cet annuaire rend compte de l'état et de l'évolution des institutions, de leurs agents et de leur activité. 192 p. 150 F.

— *Statistique de la formation professionnelle continue financée part les entreprises.* Traitement des déclarations d'employeurs nº 2 483 (années 1979 et 1980). 96 p. 45 F.

★ Ces publications sont en vente : à la librairie de la Documentation française, 31, quai Voltaire, 75007 Paris et dans toutes les grandes librairies ; à l'agence régionale de la Documentation française, 165, rue Garibaldi, Lyon (3e) ; ou par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cédex, télex : Docfran Paris 204 826.

SERVICE NATIONAL

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES FRANÇAIS NÉS ENTRE 11 MAI ET LE 8 JUILLET 1962

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent 82/O2 comprendra, s'ils ont été reconnus aptes au service :

1. — LES JEUNES GENS :

a) Dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er février 1982 ;

b) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er février 1982 ;

c) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure a été, pour des motifs divers, annulé et fixé à l'échéance du 1er février 1982 ;

d) Volontaires pour être appelés le 1er février 1982 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er décembre 1981, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation.

2. — LES JEUNES GENS :

a) Nés entre le 11 mai et le 30 juin 1962, ces dates incluses, recensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1982 ;

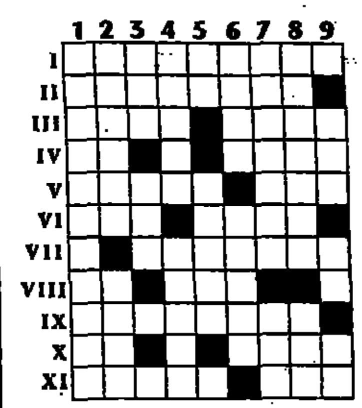
b) Omis ou naturalisés, recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1982 ;

c) Nés entre le 1er juillet 1962 et le 8 juillet 1962, ces dates incluses, recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1982.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air seront appelés à partir du 3 février 1982.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3091



HORIZONTALEMENT

I. Remède pour les grands mots. — II. On le fait couramment à certains avocats, mais aucun des autres n'aimerait qu'on lui fasse à l'œil. — III. Tissu pour confectionner les frocs. En France. — IV. Alternative. Lieu propice aux pêcheurs d'Irlande. — V. Forme de rire peu banale. Les pâtés de l'une sont plus appréciés que les boulettes de l'autre. — VI. Génie malfaisant. Terre ceinte. — VII. Caduque. — VIII. Grecque. Charge provoquant l'explosion. — IX. Tels des effets endossés par le porteur. — X. Manifestation d'une jeunesse contestataire. Plan de travail pour le découpage des quartiers. — XI. Rois de la conserve. La devise de saint Louis.

VERTICALEMENT

1. Selon le lit, il est agréable ou envahissant. — 2. Ne saurait qualifier une affaire entendue. Une étoile américaine. — 3. On le dresse à coups de taloches. Joint la politesse à la concision. — 4. Affection pouvant éteindre en un éclair. Insulaire hellénique. — 5. Indicatif pour un satellite. Place de l'étoile. — 6. Eau douce. Le pêcheur la surveille autant que l'élégante. — 7. Ultime étape avant l'anéantissement de bien des religieuses. Temps brillant ou temps mort. — 8. Associe le sel au vinaigre. Toujours utile, parfois nécessaire. — 9. Devant une appellation d'origine. Copulative. Pénétré.

Solution du problème nº 3090

Horizontalement

I. Miséricordieuse. — II. Orages. Raid. Sus. — III. Démon. Amirauté. — IV. Un. Ugine. Bède. — V. Se. Tant. Ténor. — VI. Aiguisage. Sis. — VII. Innées. Prêtrise. — VIII. Arrière. Ail. — IX. Est. Trimarder. — X. Néo. Berne. De. If. — XI. Damer. Et. Ame. — XII. Initier. Sabines. — XIII. Ceint. Etrave. — XIV. Ré. Catéchèse. — XV. Astre Hère. Esus.

Verticalement

1. Modus vivendi. Râ. — 2. Irène. Séances. — 3. Sam. Anatomie. — 4. Egoutier. Etier. — 5. Rengager. Brin. — 6. Is. Inusité. Etc. — 7. Anti. Errer. Ah ! — 8. Orme. Sprint. Eté. — 9. Rai. Carême. Star. — 10. Dire. Gê. Farce. — 11. Ida. Têtard (allusion à la grenouille de la fable). Bah !. — 12. Ube. Ride. Ivre. — 13. Ustensile. Anées. — 14. Suédois. Rime. Su. — 15. Es. Erses. Fesses.

GUY BROUTY.

JEUNESSE

Assurances pour les classes de neige

Quelque 200.000 enfants âgés de 6 à 11 ans partiront à la montagne, cet hiver, au sein de plus de 8.000 classes de neige. Les parents ont intérêt à vérifier avant le départ que les assurances scolaires souscrites en début d'année demeurent valables pour le voyage à la montagne. Ces assurances ne garantissent pas toujours la pratique du ski.

En général, les parents se voient proposer une assurance à durée limitée (valable seulement pendand le séjour) au moment de l'inscription de l'enfant. Les directeurs d'école ont en effet le droit de refuser en classe de neige un élève qui ne serait pas assuré. Dans certains cas pourtant, il suffit à la famille de fournir une attestation prouvant que l'enfant est déjà couvert par d'autres contrats (« responsabilité civile familiale », « individuelle-accidents »...).

BREF

BIENFAISANCE

LA FONDATION DES GAGNANTS DU LOTO. — Créée en 1981 sur l'initiative d'un gagnant de Villeurbanne (Rhône), la Fondation des gagnants du Loto veille à la distribution des dons à certaines œuvres ou associations d'intérêt public de caractère philantropique, éducatif, scientifique, social ou culturel. Son conseil d'administration se compose des gagnants donateurs qui souhaitent en faire partie, de diverses personnalités cooptées par ce conseil, de quatre personnes, désignées l'une par le ministre du budget, l'autre par la Fondation de France, les deux autres par la Société du Loto et de la Loterie nationale.

★ 5, rue Christophe-Colomb, 75008 Paris.

TEMPS LIBRE

MIME. — L'Association « Côté Cour », subventionnée par la Ville de Paris, organise des manifestations pour la connaissance et la pratique du mime : cours hebdomadaires, animations, représentations. La direction est assurée par Bernadette Bernard qui fut formée, pour le mime, par Etienne Decroux et Marcel Marceau.

★ Georges Bellvaire « Côté Cour », 221, boulevard Raspail, 75014 Paris, Tél. : 320.90.53.

VIVRE A PARIS

COURS DE JARDINAGE. — L'Ecole du Breuil organise des cours publics de jardinage : un cours d'horticulture sur deux années ; un cours de culture potagère et d'arboriculture fruitière sur une année. Applications pratiques portant alternativement sur l'arboriculture fruitière (quinze séances) et sur la culture potagère (dix séances).

★ Ecole du Breuil, route de la Ferme, Bois-de-Vincennes, 75012 Paris.

SKI FRANCO-ALLEMAND. — L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) organise des stages de ski franco-allemands du 17 janvier au 12 mars, pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, de nationalité française ou allemande. L'OFAJ attribue, d'autre part, des bourses de séjour de travail en République fédérale d'Allemagne pour les jeunes artistes français âgés de moins de trente ans.

* Office franco-allemand pour la jeunesse, 6, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris. Tél. : 354-34-04.

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	34.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux

Bonne année à tous les ingénieurs entretien et TN...

... et plus particulièrement à vous qui allez nous rejoindre dans ce délicieux coin de Normandie pour participer à la modernisation de notre vieille et sympathique usine. Notre société est sur un bon créneau dans les produits d'hygiène. Notre appartenance à un grand groupe international permettra de réaliser des investissements en 1982 et les années suivantes.

Mais il nous faut rapidement un bon chef de service entretien TN, que son métier passionne, qui aime faire progresser 25 électro-mécaniciens qui n'attendent que l'impulsion, tout comme la maîtrise, la secrétaire, le dessinateur, les magasiniers ou les chauffeurs. Vous êtes de ces «patrons» attentifs aux hommes et aux machines, aux idées nouvelles de tous et aux économies de toutes sortes. Alors, il va falloir que nous nous rencontrions. Mais, avez-vous une expérience d'une dizaine d'années dans une industrie à process qui permet de connaître des équipements lourds et parfois rustiques comme ceux que l'on rencontre dans la laiterie, la brasserie, le verre, le papier, le textile ? Avez-vous la bonne ambition de ceux qui aiment travailler beaucoup pour réussir ?

Envoyez donc votre curriculum vitae aux conseils de Sirca avec toutes indications concernant votre traitement. Confidentialité assurée et meilleurs vœux de toute façon. Référence 814 647 M.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

SOURCES

MEMBRE DE SYNTEC

EMPLOIS D'AVENIR

COMMERCIAL ET GESTIONNAIRE DES ENTREPRISES DU BOIS

préparez votre conversion ou votre perfectionnement.

PARTICIPEZ A LA 4e PROMOTION

IPC BOIS

du 15-2-82 au 10-12-82 à Bordeaux.

Enseignement niveau supérieur.
Conditions d'admission : posséder au moins le niveau BAC, être âgé(e) de plus de 25 ans, avoir 3 ans d'expérience professionnelle minimum.

Renseignements et candidatures IPC Bois, 10, place de la Bourse, 33000 Bordeaux. Téléphone : (56) 90-91-28.

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE L'ÉTAT RÉGION OUEST LITTORAL

recherche

INGÉNIEUR

dégagé obligations militaires, adjoint à chef de groupe de projets informatiques de gestion de production, ayant si possible 2 à 3 ans d'expérience de chef de projet, sur gros ordinateur de gestion industrielle.

Expérience en C.F.A.O. appréciée.

Ecrire avec C.V. dét. et photo sous nº 7.557 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

Société de promotion immobilière à CANNES recherche DIRECTEUR DE PROGRAMME pour opération importante. Expérience immobilière et circuit bancaire spécialisés exigés. Ecrire sous le nº 114.408 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

La ville de **BELFORT** recrute, pour le 1er février 1982,

Directeur Administrateur

pour son théâtre municipal. Niveau formation supérieur, et expérience antérieure dans le domaine culturel souhaités. Niveau de salaire en fonction de la qualification.

Demandes de renseignements et candidatures à adresser : Service du Personnel ville de BELFORT. Téléphone : (84) 28-06-14. Service culturel Téléphone : (84) 22-22-34.

Association centre ville CHAMBÉRY recherche

ANIMATEUR(TRICE)

plein temps, libre 1-02-82. Travail en relation avec associations et travailleurs sociaux du quartier. Expérience et formation souhaitée. Envoyer C.V. à : O.T.C.A., 394, av. Covet, 73000 CHAMBÉRY.

Société d'Expertise Comptable NANCY recherche

CHEF DE MISSION

3 à 5 ans d'expérience de l'AUDIT en Cabinet International ou National. Age 30 ans environ.

Envoyer C.V. et photo à : AGENCE HAVAS, 54000 NANCY, sous nº 467 N.

AU MANS, Société en pleine extension implantée depuis 8 ans recherche pour une situation de premier ordre dans activités immobilières HOMME ou FEMME 35 ans minimum, sérieuses réf. Licence ou capacité en droit souhaitée.

Ecr. HAVAS nº 10.956, B.P. 319, 72007 LE MANS CEDEX. Discrétion assurée.



emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

ZAKUM DEVELOPMENT COMPANY

Challenging opportunities to apply new technology to oil production.

An offshore oil company, responsible for development and future production of a major Oil Field in Abu Dhabi, United Arab Emirates, invites Arab Nationals for the following positions:

Systems Engineers (Ref 116M)

To carry out Technical Relations with the Constructors, implementation and follow up of systems development and improvement of application Software

Six years experience in programming and industrial processing. Knowledge of Software Data General (AOS RTOS, RDOS) is an advantage

Maintenance Engineers (Ref 117M)

Hardware operations and maintenance, 3 to 5 years experience in Hardware maintenance. Knowledge of Hardware Data General (NOVA3, S130, S250) is an advantage.

Junior Engineer (Ref 118M)

Testing of Equipment and Circuits, execution of Planned Maintenance tasks, detecting and replacement of faulty cards.

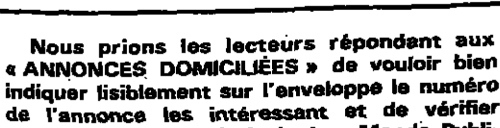
High Diploma or B.Sc graduate in Electronics or Electrical Engineering. 0 to 3 years experience in Telesystem Maintenance. To be trained locally.

LANGUAGE
All applicants should be fluent in English.

SALARY and BENEFITS
High attractive salary plus substantial fringe benefits and good working conditions, resident in Abu Dhabi or working Offshore on rotation cycle

APPLICATIONS
Handwritten applications in English with Photocopy of educational and experience certificates, Photocopy of Passport, and a recent photograph should be sent to:

HEAD OF RECRUITMENT & SELECTION,
ZAKUM DEVELOPMENT COMPANY,
P.O. BOX 6808,
ABU DHABI, U.A.E.



AFRIQUE DE L'OUEST

CADRE

ADMINISTRATIF, COMPTABLE, FINANCIER
DECS, Sup. de Co..., 30 ans minimum.
Expérimenté et Dynamique pour projet de développement.
Avantages expatriés. Libre rapidement.

Adresser C.V. détaillé et prétentions.

Ecrire sous nº 2.092 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

FILIALE DU GROUPE



Thomson CSF
recherche

UN INGENIEUR CONFIRME

Il aura pour mission :
- de superviser sur un chantier en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) des travaux d'aménagement de postes électriques H.T. – T.H.T.,
- de mettre sur pied le bureau d'études local,
- d'organiser les approvisionnements jusqu'aux différents sites.

Durée prévue de l'expatriation : 3 ans.

Envoyer CV et prétentions sous Nº 2452 à
PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

GESTION 2000
102, rue Lafayette, Paris 10e
POUR PROCHE-ORIENT
SPÉCIALISTES
MAINTENANCE MACHINES TOURNANTES.
Téléphone : 246-42-01.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

OFFRES D'EMPLOIS

Pour création d'un département Société recherche

CADRE COMMERCIAL

ayant plusieurs années de réf. de le dom. du GARDIENNAGE. Il devra créer une clientèle, assurer la mise en place du personnel et sa gestion. Env. C.V. + prét. à Sté M.T.S., 32, rue Laugier, Paris 17e. Réponse assurée.

LE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY recherche INFIRMIERS (E) de secteur psychiatrique. Tél. 907-78-38, poste 1115.

Municipalité, 50 km Sud de Paris, recrute

RESPONSABLE

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LA JEUNESSE chargé d'interventions dans secteurs : emploi, formation logement, loisirs des jeunes, expér. néces. emploi contractuel. Adr. C.V. s/nº 114.409 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société recherche

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

introduits clientèle circuits imprimés, bons salaires, avantages sociaux.

Adresser C.V. S.T.A.E., 143, av. du général-de-Gaulle, 92160 ANTONY. Tél. 350-78-12.

URGENT BUREAU D'ÉTUDES recherche pour Paris

TECHNICIEN

(T.U.T., S.T.S.) analyse d'eaux

Envoyer C.V. + photo + prét. sous nº T 031.209 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

INFORMATIS

Sté de Systèmes Informatiques

INGÉNIEURS

4 ans expér. C.F.A.O. et des mach. outils à commandes num. Ils auront à assurer :
- L'anal. des dossiers clients ;
- la rédaction de propositions ;
- le suivi technique des projets.

Déplac. France et étranger.

INGÉNIEURS LOGICIEL

4 ans expér. en proc. industr. et/ou C.F.A.O. MITRA-SOLAR P.D.P.

INGÉNIEURS TÉLÉPHONIE

4 ans expér. en logiciel téléphonie temporelle.

INGÉNIEUR TÉLÉCOM.

4 ans expér. en logiciel de réseaux de télécommunications. X 25 - H.D.L.C., B.S.C. TRANSPAC.

INGÉNIEURS SYSTÈME

4 ans C.I.I. H.B. 66 - D.P.S. 8.

INGÉNIEURS SYSTÈME

4 ans I.B.M., OS/D.O.S., V.S.E. C.I.C.S. - D.L. 1.
Salaire très motivant,
26, rue Daubenton 5e, 337-99-22.

4, rue Massenet 75016 Paris

Ecrire en précisant la référence - Discrétion absolue

etap

UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS DU SECTEUR INDUSTRIE LOURDE, plusieurs usines en France et à l'étranger, poursuit au sein de la compétition internationale, une politique volontariste de développement et recherche **plusieurs Ingénieurs** dans le cadre de sa gestion prévisionnelle de ses structures d'encadrement et de direction. **Nous recherchons :**

• ECP MINES AM... confirmés haut niveau pour futurs postes de directions opérationnelles

Il s'agit d'Ingénieurs confirmés, ayant 8 à 10 ans d'expérience professionnelle impliquant animation du personnel, gestion de production, mise en œuvre d'installations modernes et automatisées.
Ils seront formés aux techniques du groupe et évolueront vers des postes de Direction.

Référence HP 282 AM

• ECP MINES AM... fort potentiel-débutants

Il s'agit d'ingénieurs débutants ayant le désir d'assumer des responsabilités concrètes en usine, capables d'acquérir rapidement les connaissances et la formation nécessaires **pour animer du personnel et assurer des responsabilités de production et/ou d'entretien.**

Référence JR 283 AM

Ces postes nécessitent des personnalités affirmées, du dynamisme, une mobilité tant sur le plan géographique que sur celui des fonctions.

Ecrire en précisant la référence

TITN Filiale THOMSON CSF INFORMATIQUE

poursuit son expansion dans le domaine des systèmes temps réel à base de mini et micro-processeurs, et recherche

Ingénieurs Technico-Commerciaux Systèmes

Confirmés. Formation ingénieur en informatique.
Plus de 3 ans d'expérience.
Pratique en contrôle de process et systèmes temps réel.
Sens du contact à haut niveau en clientèle.
Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant la référence S.CIAL à **TITN** - 5, rue Gustave Eiffel - 91420 MORANGIS.

MEDIA PA

THOMSON-CSF

en expansion en proche banlieue sud, notre centre développe et réalise des équipements aéroportés. Nous recherchons un

INGÉNIEUR GÉNIE CLIMATIQUE

De solide formation théorique, possédant quelques années d'expérience.

Nous lui confierons des responsabilités de
- conception de nouvelles installations de chauffage et climatisation des bâtiments, de l'étude des devis aux recettes de mise au point ;
- maintenance des installations existantes.

Merci d'envoyer C.V., photo et rémunération actuelle à THOMSON CSF, Département RCM, Service du Personnel, 68, av. Pierre-Brossolette, 92242 MALAKOFF Cedex.

JEUNE SOCIÉTÉ PARFUMERIE EXPANSION INTERNATIONALE RAPIDE SIÈGE PARIS. CHERCHE

CADRE AMBITIEUX

HEC, ESSEC ou SUPDECO, plus M.B.A. américain, avec minimum 3 années d'expérience professionnelle de préférence aux U.S.A.

Pour : programmes fabrication, gestion stocks, calculs prix de revient, achats, recherche nouveaux produits.

Env. C.V., photo, lettre manuscrite, + prét. sous nº 7.589 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS 9e

---

GROUPE FRANCAIS CONSTRUCTEUR de MACHINES AGRO-ALIMENTAIRES
C.A. consolidé 200 millions
recherche
pour entrer en fonction début 1982

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- connaissant bien les problèmes de financement des exportations de biens d'équipement et ayant bonnes formation comptable et références.
- Connaissances du Contrôle de Gestion en Coût Direct et de la langue anglaise très souhaitables.

Lieu de travail : 100 Kms Sud de Paris

Ecrire avec C.V., date de disponibilité et rémunération demandée à N. 1709 PUBLICITES REUNIES - 112, Bd Voltaire - 75011 Paris. qui transmettra au PDG pour réponse très rapide en totale discrétion.

UNE SOCIETE DE NEGOCE, SECTEUR TEXTILE recherche

Son directeur des approvisionnements

(100/130 000 Frs)

Il devra posséder une expérience de la fabrication textile ainsi qu'une expérience de l'informatique.
Responsabilité :
- d'un stock Central et Gestion des Commandes (et 25 personnes).
- d'un Service Achats (4 personnes).

Sa mission :
- ordonnancement des achats,
- suivi du développement informatique,
- choix, en liaison avec d'autres services, des fournisseurs en fonction de leurs capacités technique,
- négociation des contrats d'approvisionnements,
- création ou reprise ou gestion d'ateliers de fabrication.

Il devra avoir un grand sens de l'organisation et être disponible pour certains déplacements.
Il devra également posséder des notions d'anglais.
Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo sous nº 3916/D à AMP - 40, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS (qui transmettra).

RÉVISEUR-COMPTABLE

Expérience Cabinet niveau finaliste.
Adresser C.V. à CANNAC, 6, rue de Lisbonne, 75008 PARIS.

PAPETERIE RIQUET, 100, bd Félix-Faure 93300 AUBERVILLIERS recherche

VENDEURS

haut niveau avec références sérieuses Marché du Papier pour représentation exclusive Paris et région parisienne, secteurs : Publicité-Presse et Edition. Ecrire à l'adresse ci-dessus avec curriculum vitae et photo.

Syndicat professionnel recherche pour assister son secrétaire général, F. 30-40 ans environ, bonne culture génér., bon niveau (DEUG droit, Lettres, Eco...), sténodactylo souhaitée. Expér. exigée. Disponible immédiat. Adr. C.V., lettre manuscrite, prét. s/nº 7.544 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

URGENT P.M.E. 8 personnes conseil et assistance aux entreprises, recherche DIRECTEUR ADMINISTRATIF et CIAL, bonnes connaissances droit des sociétés dynamique efficace. Sal. déb. 6.000 F. Ecrire ou se présent. (ap.-midi seul) ASPAC, 36, rue de Constantinople, 75008 PARIS.

Le Monde

régions

Lorraine

Avec la sciure, les écorces, les feuillages et autres déchets

Faire énergie de tout bois...

De notre correspondant

Nancy. — Avec ses 840 000 hectares de forêt, la Lorraine se classe au premier rang des régions françaises pour la production de bois feuillus (chênes, hêtres) et au second rang pour les bois résineux (sapins, épicéas). Globalement, le bois d'œuvre français, pour 16 %, et le bois industriel, pour 11 %, proviennent du massif vosgien. Malgré cette place enviable c'est un lieu commun d'ajouter que la « filière bois », tant nationale que lorraine, est bien mal exploitée.

En 1980 le déficit de la balance commerciale française, pour ce qui concerne le bois et les produits transformés, a approché neuf milliards de francs. Développer la filière bois devient donc une priorité.

Une étude faite à l'occasion d'un des premiers doctorats français en « génie industriel » illustre les aides concrètes que peuvent offrir les universitaires en ce domaine. Mme Chantal Paré-Canet, du département « gestion » de l'Institut national polytechnique de Lorraine (I.N.P.L.), dirigé par le professeur Castagné, s'est en effet penché sur les possibilités de valoriser les déchets de bois. *« Près de sept cent quarante mille tonnes de déchets sont produites chaque année par les industries lorraines et alsaciennes du bois »* remarque-t-elle. Si actuellement 620 000 tonnes sont vendues aux industries produisant la pâte à papier, il reste néanmoins, annuellement, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets industriels inexploités.

Près de cent cinquante industriels du bois ont été interrogés pour connaître les quantités de matière première disponible. Un chiffre qui démontre, si besoin en était, que les ressources en déchets de bois sont très dispersées. Que peut-on en faire ? Ont été rapidement abandonnés les projets de centrales électriques de trente ou cent mégawatts, de même que l'usine productrice de méthanol qui aurait drainé l'ensemble des déchets produits par les industries du bois en Alsace et en Lorraine. Trop cher. En revanche, les projets mieux adaptés à cette région concernent des procédés et des ateliers consommant moins de 100 tonnes-jour, alimentés en sciure et en écorce recueillies dans un rayon de moins de cinquante kilomètres. C'est le cas de la fabrication d'électricité en unités de trois cent à mille kilowatts « particulièrement indiquées lorsqu'il y a production et utilisation sur place de l'électricité et du bois ».

Le traitement de tous les feuillages de conifères abattus en Alsace et en Lorraine permettrait également de mettre sur le marché français près de 30 000 mille tonnes annuelles de compléments vitamino-protéiques pour le bétail. La distillation des aiguilles de pin pourrait de même permettre l'extraction de 400 tonnes d'huiles essentielles. Sur ce dernier point, une entreprise mosellane, Imprélorraine, a d'ailleurs commencé depuis quelques semaines une étude plus précise en vue d'implanter une unité de ce type dans les Vosges. Le procédé de distillation des aiguilles de pin, couramment utilisé au Canada, permet d'obtenir des huiles dites essentielles, actuellement importées en France et employées en parfumerie et en cosmétologie. La valorisation des écorces reste, par contre, plus difficile.

JEAN-LOUIS BEMER.

DILEMME DANS LES VOSGES

Faut-il préserver une tourbière ou acquérir l'indépendance énergétique ?

De notre correspondant

Epinal. — Entre la mise en valeur de ses ressources énergétiques locales et la préservation de sites naturels de première importance, quel doit être le choix d'une commune ? Ce dilemme désormais classique est vécu dans les Vosges de manière particulièrement aiguë.

La Bresse, petite ville de 5 500 habitants, à la fois industrielle et touristique, possède, depuis le début du siècle, une petite usine hydroélectrique et une régie de distribution. Deux autres installations du même genre, construites depuis la dernière guerre, la rendent partiellement indépendante des fournitures de l'E.D.F. Il y a huit ans déjà que le maire, M. Guy Vaxelaire (P.S.), envisage d'augmenter encore son autonomie en construisant un barrage sur la Moselotte, une rivière locale, et en dérivant le Chitelet, autre cours d'eau descendant des sommets.

Le turbinage de ces eaux fournirait 5 millions de kWh par an. Le projet coûterait 1,7 million de francs mais permettrait à la commune de couvrir près de la moitié de ses besoins en courant moyenne et basse tension.

Malheureusement, les eaux de la retenue inonderaient une tourbière de plusieurs hectares, la Feigne de la lande, qui a été reconnue comme l'une des plus belles d'Europe. Aussi, dans les milieux scientifiques, écologistes et universitaires de Lorraine, on proteste avec vigueur : *« Un tel projet conduirait à la destruction de quinze mille années d'archives naturelles. La tourbière de la Feigne a, en outre, la particularité d'être très proche d'un équilibre naturel »*, explique M. Pierre Valch, conservateur à Nancy des jardins botaniques. Plus de quatre-vingt-dix espèces végétales, dont une dizaine très rares, ont été répertoriées sur le site. Vingt sont des reliques glaciaires. Des animaux ont besoin de cette tourbière pour se reproduire ou séjourner : le grand tétras, la gélinotte des bois, la musaraigne aquatique.

Selon le vice-président du Comité économique et social (CES) de Lorraine, le professeur Boulangé, *« il est effarant et regrettable que l'une des plus riches tourbières vosgiennes soit retenue pour être transformée en lac, sous prétexte de fabriquer quelques kilowatts d'électricité, alors que l'on vient de décider la construction de plusieurs tranches de la centrale de Cattenom, en Moselle »*. Deux pétitions, ayant recueilli plus de cent cinquante signatures dans les Hautes-Vosges, ont été adressées au préfet.

Il y a quelques semaines, la commission départementale des sites et paysages, réunie à Epinal, a, par 10 voix contre 7 et 1 abstention, dit son opposition au projet de la municipalité bressaude. Aussitôt après, M. Guy Vaxelaire, maire de La Bresse, a contre-attaqué. Au cours d'une réunion publique à l'hôtel de ville, il a plaidé le bien-fondé d'un projet qui remonte à 1973. Fort du soutien du ministre de l'énergie, il a rappelé que, jusqu'au 4 juin 1981, aucune voix ne s'était élevée contre le projet de barrage lors des enquêtes d'utilité publique. *« D'ailleurs,* ajouta-t-il, *le 20 mai 1981, le préfet des Vosges a approuvé le plan d'occupation des sols de La Bresse dans lequel est inclus le projet aujourd'hui contesté. »* Autre argument du maire de La Bresse : le projet bénéficie de l'appui de la majorité des habitants. Le barrage est vital pour l'économie d'une vallée qui consomme beaucoup d'électricité. Enfin, M. Vaxelaire n'hésite pas à mettre en accusation *« des personnes étrangères à La Bresse, qui veulent torpiller tout ce que la municipalité d'union de la gauche entreprend. Il s'agit pour elles de dresser un barrage politique et de prendre une revanche... »*.

Le ministère de l'environnement a été saisi du dossier. M. Crépeau devrait prendre une décision dans quelques semaines.

YVAN COLIN.

Nord - Pas-de-Calais

La résidence « les Hespérides » à Lille : une opération exemplaire de restauration architecturale ?

De notre correspondant

Lille. — « Les Hespérides », ainsi se nomme la résidence qui s'aménage progressivement dans le vieux Lille. Le premier élément vient d'être inauguré dans la célèbre rue Royale que fit tracer Vauban pour relier la Citadelle au centre de la ville. L'expérience est singulière, car elle intègre un immeuble classé monument historique — l'hôtel Cardon de Montreuil — deux immeubles inscrits à l'inventaire du secteur sauvegardé — les hôtels de Beaufremets et Voltaire — et un lieu au charme secret — le cloître de l'ancien petit collège des jésuites. On va y ajouter deux hôtels — de Flandres et de Saxe — qui, pour être modernes, vont s'intégrer harmonieusement dans cet ensemble architectural.

Ce quartier, où au siècle dernier vivait dans de somptueux hôtels l'élite financière et administrative lilloise, a été peu à peu délaissé. Aujourd'hui, il faut restaurer, rénover, rebâtir. Un jeune architecte, M. Pierre-Louis Carlier, s'y emploie avec bonheur.

L'opération est menée par la SACI (Société auxiliaire de construction immobilière), dont les principaux actionnaires sont le Crédit foncier et Paribas. L'ensemble de la résidence comprendra cent dix-sept appartements, du studio au cinq pièces, à des prix assez élevés.

Mais un ensemble de services communs, groupé au cœur de la résidence, sera offert aux propriétaires : de la banque d'accueil (sécurité, information) au bar, en passant par le coin-feu, la bibliothèque, la salle à manger pour réceptions, etc. Un service paramédical fonctionnera en permanence, et un circuit de télévision intérieur contrôlera les entrées, ce qui devrait assurer une sécurité quasi parfaite.

G. S.

Faits et projets

● *Le maire de Montgenèvre (Hautes-Alpes) révoqué pour ingérences graves.* — Le maire de la station de sports d'hiver de Montgenèvre, M. Jean-Michel Hurth, vient d'être révoqué par le ministre de l'intérieur pour « ingérences graves » dans le fonctionnement de la régie municipale des remontées mécaniques. L'administration lui reproche d'avoir *« usé de mesures dilatoires »* en vue de retarder la mise en place de cette régie, ainsi que d'avoir passé des commandes de matériel de téléportage sans y avoir été habilité et sans que le financement soit assuré. On lui reproche enfin des commandes ou des paiements de factures ne correspondant à aucune prestation de biens ou de services.

● *Feu vert pour le parc national de la Guadeloupe.* — Le Conseil national de la protection de la nature vient de donner un avis favorable à la création d'un parc national de 22 000 hectares à la Guadeloupe. Ce parc s'étendra à la fois sur terre — englobant le massif volcanique de la Soufrière — et sur mer. A ce titre, il protégera près de 5 000 hectares de zone marine et 1 000 hectares de mangrove (forêt de palétuviers poussant dans l'eau de mer, au fond des baies).

● *Les architectes de l'UNESCO.* — Dans l'article intitulé « L'UNESCO veut rester à Paris » publié le 18 décembre, nous avons omis de citer le nom de M. Bernard Zehrfuss (nous l'avions fait dans un premier article, le 16 décembre) parmi les auteurs, avec MM. Marcel Breuer et Pier Luigi Nervi, du « palais » édifié en 1955 place Fontenoy (7e). M. Zehrfuss a par la suite aménagé, seul, les salles et patios souterrains qui complètent le bâtiment en Y, et construit les annexes des rues Miollis et François-Bonvin (15e).

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

GRANDE BANQUE. Siège Parisien
RECHERCHE
UN ANIMATEUR POUR SON ÉQUIPE DE FORMATION EN RELATIONS HUMAINES
MINIMUM :
3 années d'expérience d'animation en entreprise. Solides bases en psychologie des relations et du management (si possible en Analyse Transactionnelle).
DÉPLACEMENTS PROVINCE
Ecrire avec CV, photo, prétentions à n° 6000 TELEX P.A. 34, Bd Haussmann 75009 Paris qui transmettra.

Institut de formation recherche
PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ
HORAIRE
Niveau DECS
PROFESSEUR DE SECRÉTARIAT
HORAIRE
BTS.
Expér. pédagogique souhaitée. Lieu de travail : RUNGIS 94. Tél. pour R.V. IFOCOP, Service Jeune au 687-24-05.

Centre J.-MOULIN (Essonne) réadapt. prof. handicapés, recrute
CHEF DE TRAVAUX
(ingénieur ou niveau) pr responsabil. de formation. Ecrire secrétaire général FNDIRP, 10, rue Leroux, 75116 PARIS.

LA REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE, GAVROCHE
recherche
Toute personne intéressée par l'Histoire des peuples (dont l'histoire contemporaine) et les coutumes populaires (reportages possibles). Pour toute collaboration rédactionnelle permanente ou occasionnelle (piges).
Ecrire à : EDITIONS FLOREAL 61, rue Franklin-Roosevelt, 27000 EVREUX.

ASSOC. AMITIÉ JEUNESSE CLUB DE PRÉVENTION recherche 2 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS. Env. C.V. à M. le directeur, 36, rue des Plantes, 91200 ATHIS-MONS.

secrétaires

SECRÉTAIRE BILINGUE
Français, anglais, préférence nationalité française pour aider une équipe de vente, dynamique dans une société dépendant d'un groupe international.
Bon salaire. Avantages sociaux. Adr. C.V., photo et prétentions : sous nº T 031.200 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

représentation offres

Importante société de produits réfractaires recherche VRP multicartes bien introduit toutes industries.
— Région parisienne.
— Départements 28, 45, 89, 41, 37, 36, 18, 59.
Adresser candidature M. TIEMPENCERS, B.P. nº 3, 78550 Bazainville.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 23 ans, excellentes références, très bonne présentation, cherche emploi réceptionniste, hôtesse.
Tél. : 261-12-59 apr. 18 h. 30.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX électricien, 34 ans, 7 ans d'exp., rech. poste à responsabilités France ou étranger.
Ecrire sous le nº 031192 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

Emplois et carrières de la Fonction Publique FRANCE-CARRIÈRES Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.
Princess van Den Plas 1300 Modèle 70, révisée entièrem., noire, intérieur cuir beige et bois. Prix : 17.000 F. Téléphone : 525-31-73.

de 8 à 11 C.V.
URGENT
CX PALLAS 2500 DIESEL Année 1979 - 80.000 km Bleu métallisé. PRIX : 40.000 F. M. AUDINOT - Tél. : 508-42-02 toute la journée.

divers

FLASH AUTO RADIO
SPECIALISTE C.B. 104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Tél. 836-16-36. Propose à des prix
SUPER DISCOUNT
avec garantie 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star. Crédit simplifié, montage 1 h. sa rendez-vous.

L'immobilier

REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

4e arrdt
Prox. Vosges, sol., 354-95-10 VILLA JARDIN 150 m², triplex, terrasse.

BASTILLE 180 m² S/2 étages, poutres, cheminée, poss. division, parkg. Téléphone : 272-40-19.

5e arrdt
PORT-ROYAL, 5e, ascenseur, 3 p., 73 m². 670.000 F. Urgt. MARNIER 222-69-50.

Broca/St-Médard 354-95-10 séj., 2 chbres, asc., soleil. TERRASSE DE 65 M2.

Me CENSIER, imm. récent, beau 3 p., cuis. équip., bains, terrasse sur jardin, cave, parkg. Px 885.000 F. T. 322-31-75.

6e arrdt
SAINT-BENOIT, caractère PLEIN CIEL, ASCENSEUR 140 m², calme, 354-95-10.

7e arrdt
VANEAU - DUROC 2 P. 32 m², 320.000 F. Urgent - MARNIER 222-69-50.

8e arrdt
ALMA 48 m² LUXUEUX studio, cuisine, bains. GARBI - 567-22-88.

8e PRÈS PARC MONCEAU Grand studio, stdg. 105.000 F cpt + 3.300 F mensuel. Viager libre de suite. 3e ét., asc. F. CRUZ - 266-19-00.

16e arrdt
RUE SPONTINI 7 p. cuis., 2 bains, 5e ét., 4 chambres service, parking. GARBI 567-22-88.

94 Val-de-Marne
VITRY limite VILLEJUIF Appt 3 p., tt cft, 63 m², cave, parkg. état impec. (donnant sur square), métro à 500 m., 420.000 F. 594-17-92 le matin et/ou 678-88-36 le soir.

Province
CANNES Bord de mer, devant la plage. Vue exceptionnelle. Splendides appartements très bon rapp. qual.-prix. Cannes Midi, bd du Midi, 06150 CANNES. Téléphone : (93) 47-00-55.

SAINT-TROPEZ 100 mètres mer et plage. STUDIOS tt cft, équipé, jardinet. Prix : 290.000 F. 2 et 3 p., caractère, tout confort, balcon ou jardin, 300.000, 560.000, 900.000 F. Pptaire (94) 97-39-93 (matin).

appartements achats

ACHÈTE 3-4 PIÈCES comptant Paris Bon quartier. URGENT. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

locations non meublées demandes

Paris
URGENT J.H. ch. 2 p. cft sur Paris, arrdt indiff. Loyer raisonnable. Tél. à Serge 239-03-00 de 12 h. à 14 h. et 668-67-05 de 21 h. à 24 h.

Rech. pr février 82 (de préf. loyer 48), 4 P. (3 ch. + séj. ou 2 ch., gd séj.), cft, asc., loyer 2.500/2.800 F c.c., ds 15e, 6e, 13e, 14e arr. Tél. : 954-36-62.

Région parisienne
Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans, 283-57-02.

locations meublées offres

Paris
Particulier à particulier, loue petit studio équipé, place d'Italie. 1.650 F par mois. Téléphone : 580-39.33.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

bureaux

Locations

1 à 10 BUREAUX tous quartiers depuis 550 F par mois MAILLOT 293-45-55. Spécialiste bureau depuis 1961.

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanence téléphonique 355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS Sièges de Stés av. secrétariat Tél., Télex toutes démarches pour créations d'entreprise ACTE S.A. 261-80-88 + BORDEAUX (56) 81-96-80. TOULOUSE (61) 42-14-40.

locaux commerciaux

A SAISIR EXCEPTIONNEL SANS COMMISSION BAIL A CÉDER
Loyer mensuel 10.300 F charges comprises. 170 m². 7 bureaux. Reprise installation téléphonique 7 postes, 3 lignes. Bail 9 ans expirant 31-12-83. Libre début février 1982. 24, rue Pierre-Sémard, 75009 PARIS, 1er étage Mº CADET ou POISSONNIÈRE. Tél. 280-61-98 10 à 17 h.

propriétés

SOLOGNE BELLE MAISON + MAISON GARDE Parc boisé 8 ha. Prix intéressant. VALOR-SOL. (38) 91-60-62.

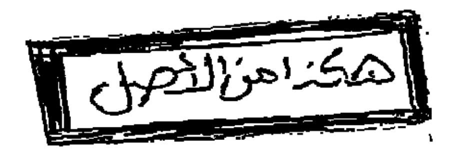
chalets

LES GETS (Haute-Savoie) Chalet récent, 3 niveaux sur 2.700 m² terrain, 8 pces ppales, tout confort. Prix à débattre. Tél. (16-50) 79-07-13, M. Buet.

terrains

Ch. immeubles et terrains, Paris et région parisienne. M. PHILIPPE 506-13-20 ou 842-07-42.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01



ILE-DE-FRANCE

Grands ensembles : le poids des ans

Cent mille familles d'Ile-de-France vivent dans les grands ensembles qui ont poussé au milieu des champs, dans les années 50. La spéculation immobilière chassant les plus pauvres du cœur des villes, la montée en cadence de l'industrie attirant de plus en plus de ruraux dans les grandes cités, il fallait construire, vite, beaucoup et au moindre coût.

Cette tâche a été menée à bien par les offices d'H.L.M. ou les organismes parapublics comme la Caisse des dépôts et consignations, dont la filiale, créée tout exprès en juin 1954, la S.C.I.C. (Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts), construisit douze mille logements dans ses dix-huit premiers mois d'existence. Mais aujourd'hui il faut payer le prix de la précipitation et de travaux faits à l'économie. Il est élevé.

Les procédures permettant de maîtriser l'urbanisation — ZAC (zone d'aménagement concerté), « villes nouvelles » — n'avaient pas encore été inventées. Pour aller vite, de gigantesques programmes de constructions furent confiés à un même promoteur, qui dut aussi se faire aménageur. Aujourd'hui, ce promoteur gouverne d'immenses parties de territoire communal, ville dans la ville. A Sarcelles (Val-d'Oise) et ailleurs, les maires l'acceptent difficilement.

Autre difficulté : un constructeur unique ne pouvait qu'engendrer l'uniformité. Les Français la supportent de moins en moins, d'autant qu'elle est souvent synonyme de promiscuité. De plus, ces logements, s'ils permettaient un réel progrès sur les taudis populaires du dix-neuvième siècle, ne correspondent plus au confort exigible aujourd'hui. Pis, ils ont si mal vieilli (le manque d'entretien aggravant une usure accélérée) qu'il faut parfois envisager d'en démolir, comme à Gagny (Seine-Saint-Denis). La misère attirant un grand nombre d'immigrés et de familles touchées de plein fouet par la crise, au pied d'immeubles délabrés traînent des jeunes sans formation et sans travail sous le regard apeuré de « petits Blancs » voulant préserver de maigres biens, déjà menacés par le manque d'emplois. Tout est en place pour une explosion sociale. Si elle ne fut vraiment brutale que dans la banlieue lyonnaise, c'est plus l'effet du hasard que de la prévoyance.

Le gouvernement est bien décidé à s'attaquer à ce fléau. Le conseil des ministres l'a confirmé le 23 décembre. L'objectif est ambitieux puisqu'il s'agit selon l'expression de M. Pierre Mauroy de « faire en sorte que l'urbanisation ne soit pas, comme au cours des vingt dernières années, l'inscription pure et simple dans l'espace des inégalités économiques et sociales ». Mais si l'État entend pour ce faire mettre en œuvre une action interministérielle, il souhaite aussi que les collectivités locales multiplient les initiatives en ce domaine. Déjà M. Lucien Vochel, préfet de la région Ile-de-France, a créé un groupe de travail pour ces « îlots sensibles ».

Mais le problème n'est pas simple à résoudre. L'argent ne peut suffire, et l'exemple de la Caisse des dépôts et consignations le montre suffisamment.

Cette caisse a rempli la mission que les gouvernements précédents lui avaient confiée. Aujourd'hui, plus de 2 % des Français vivent dans les quatre cent mille logements (dont cent quatre-vingt-dix mille en Ile-de-France) que ses filiales ont construits. Puisqu'il fallait faire œuvre sociale, elle a accepté de ne faire jouer l'indexation des loyers que sur 76 % de leur montant. Si, maintenant, ils sont sensiblement inférieurs à ceux d'organismes H.L.M. (de 375 F à 453 F pour un F 3 de la région parisienne contre 500 F à 600 F pour un même logement H.L.M.-B.), la Caisse n'a pu dégager les sommes nécessaires à un bon entretien.

Pour éviter d'apparaître comme un monstre tentaculaire, la S.C.I.C. s'efforce de décentraliser sa gestion sans perdre le bénéfice de l'effet de masse. Elle a ainsi donné sa pleine autonomie à la C.I.R.P. (Compagnie immobilière de la région parisienne), qui, à elle seule, construisit 16 734 logements en région parisienne, plus 5 923 à Sarcelles. Aujourd'hui, elle préfère les petites opérations — y compris dans les villes nouvelles — aux grosses promotions où elle se retrouve seule.

Les responsables de la S.C.I.C. peuvent afficher leur bonne conscience : « Nul n'aurait pu faire aussi bien que nous pour le même coût. » Probablement, mais aujourd'hui ce « bien » est insuffisant. — Th. B.

Sarcelles et ses ghettos

SARCELLES ne souffre plus de « sarcellite », en a-t-elle même jamais été atteinte ? Le grand ensemble, symbole de l'urbanisation mal maîtrisée des années 50, n'est plus tout à fait une cité-dortoir : zone industrielle et bureaux offrent quelques emplois sur place ; le commerce — même s'il n'a plus la superbe du temps des Flanades — anime sous les centres du quartier ; partout des enfants, balle au pied, courent sur les pelouses au milieu des arbres : Sarcelle la Boue a laissé place à Sarcelles la Verte. Les équipements poussent avec autant de vigueur que les logements dans les années héroïques. La municipalité d'union de la gauche a gagné son pari : la vie a droit de cité à Sarcelles.

Une vraie ville est née ; une ville avec ses plaisirs et ses ennuis ; mais ici ces ennuis sont plus sérieux qu'ailleurs, comme un adolescent trop souvent malade dans sa jeunesse a quelques difficultés à devenir adulte. Le promoteur — la Caisse des dépôts par l'intermédiaire de ses filiales — reste un père omniprésent dont la tutelle est de plus en plus mal supportée ; les communautés étrangères se renforcent sans se fondre et l'importance des israélites fait parfois peur aux autres. Sarcelles n'est pas encore un conglomérat de ghettos, mais...

Le tiers du territoire communal appartient à des filiales de la Caisse des dépôts qui logent 40 000 des 60 000 habitants de Sarcelles. Quelle municipalité accepterait de gaieté de cœur une telle situation ? D'autant qu'elle est souvent rendue responsable de la détérioration du cadre de vie : les rosiers ont été arrachés, les jeux d'enfants des squares ont été cassés, les papiers envahissent les pelouses. Mais tous les espaces verts du grand ensemble appartiennent encore aux promoteurs ; pour les entretenir, ils ne disposent que des ressources des charges locatives et, depuis la crise du pétrole, chauffage et eau chaude ont la priorité. Les bâtiments ont mal vieilli ; le béton prend vite de mauvaises odeurs ; les sveltes parois laissent passer, tour à tour, vent glacé ou air chaud... et toujours le bruit. Une vraie rénovation devient indispensable. Mais avec quel argent ? Le faible coût des loyers ne permet pas de dégager les sommes nécessaires.

Pourtant nombreux sont les jeunes Sarcellois qui aimeraient pouvoir rester dans leur cité, une fois venue l'heure de quitter le domicile familial. Mais il n'y a guère de petits appartements dans un grand ensemble construit pour des ménages avec enfants. Et la commune ne dispose, pour ses ressortissants, que de 6 % des logements, 60 % étant attribués aux entreprise ayant cotisé au « 1 % », et le reste aux « mal logés » de la préfecture, aux fonctionnaires de l'État ou au personnel d'entretien et de gardiennage.

Le souhait du conseil municipal — sur l'initiative de son maire, l'ancien député communiste Henry Canacos — de voir dévolu à la commune le patrimoine sarcellois de la Caisse des dépôts (*le Monde* du 1er décembre 1981) supprimerait cette difficulté.

Un tel transfert de propriété soulève de nombreuses questions. D'abord, contrairement à ce que dit M. Canacos, Sarcelles n'a pas été construit avec des fonds publics mais avec l'argent des entreprises cotisant au 1 % et grâce au fait que la Caisse des dépôts reçoit les fonds des caisses d'épargne, de la Sécurité sociale ou des caisses de retraite.

Faute de pénaliser épargnants et retraités, ces sommes doivent être rentabilisées. Or les logements ne sont pas encore amortis, et les biens sarcellois de la seule Caisse immobilière de la région parisienne (CIRP), qui à elle seule possède près de 6 000 appartements sur les 10 000 qui sont la propriété de filiales de la Caisse des dépôts, viennent d'être évalués à 600 millions de francs.

Ensuite, la puissance de la Caisse des dépôts rassure, autant qu'elle fait peur. Sa richesse, aiguillonnée, il est vrai, par la municipalité et les habitants, a permis d'améliorer considérablement ce grand ensemble. La ville, même aidée par des fonds publics, disposera-t-elle d'autant de ressources ? M. Amsallem, le président du conseil des résidents, en doute. De plus, un office municipal d'H.L.M. ne permettrait pas forcément de rapprocher la gestion des locataires eux-mêmes. C'est le principal souci des socialistes, qui ont voté la motion du conseil municipal. Mais ils espèrent bien, lors des prochaines élections communales, profiter de leur percée lors des scrutins du printemps dernier (dans sa ville même, M. Canacos n'a devancé le candidat socialiste que de 86 voix, mais il a été largement doublé sur l'ensemble de la circonscription).

L'affaire comporte, à l'évidence, des arrière-plans politiques. Le maire a besoin de redorer son blason, terni par son échec aux législatives, et de confirmer son image de bon gestionnaire. Pourtant, penser comme M. Raymond Lamontagne — le conseiller général (modéré) — que le parti communiste cherche avant tout à contrôler le choix des nouveaux habitants pour asseoir son influence dans la ville, c'est oublier qu'un réel problème se pose à Sarcelles.

La ville a changé. Ses premiers habitants ont parfois bien du mal à reconnaître la cité qu'ils ont tant aimée. Venus ici à la fin des années 50 parce que Paris rejetait les familles sans grands moyens, ils gardent de merveilleux souvenirs de l'aventure qu'ils ont vécue. Un nouveau monde s'est édifié sous leurs yeux ; ils en sont assez fiers et, même quand ils pouvaient déménager, la plupart sont restés à Sarcelles, certains y ont même acheté un appartement.

Aujourd'hui, l'esprit pionnier a disparu ; l'ambiance s'est modifiée. Ce qui semblait merveilleux comparé aux meublés sordides, aux chambres de bonne, aux logements insalubres des arrière-cours du Paris populaire, paraît bien triste à côté des logements des actuelles cités neuves. La boue pouvait être supportée, puisqu'elle n'était que provisoire. Mais les constructions à bon marché vieillissent mal ; la crasse est apparue, et nul ne sait quand elle disparaîtra. Sarcelles faisait figure de paradis ; s'il n'est pas (encore ?) l'enfer, il reste le purgatoire. Et puis si les arbres ont poussé, les enfants ont grandi. Les plus jeunes ont ici tout ce dont ils ont besoin, mais les adolescents sont plus exigeants et plus difficiles à satisfaire. Pour eux et pour leurs familles, la ville manque d'attraits et a perdu son âme.

Feu l'esprit pionnier

Sarcelles n'est plus la cité d'ouvriers et d'employés parisiens qu'elle fut à ces débuts. Nombreux y sont les travailleurs immigrés ou originaires des DOM-TOM : Guadeloupéens, Martiniquais, Asiatiques et même Turcs, entassés dans les tours des Flanades, où, en situation pas toujours régulière, ils font des travaux de couture en appartement.

Les habitants d'origine juive sont les plus nombreux. Les premiers arrivèrent d'Egypte au moment de l'affaire de Suez ; ils vinrent à Sarcelles simplement parce qu'il y avait de la place. Ils y formèrent vite une communauté vivante et dynamique qui attira, comme un aimant, leurs coreligionnaires de Tunisie et d'Algérie quand, à leur tour, ils durent quitter leur pays.

Tout exilé cherche à retrouver dans le pays d'accueil un peu de l'ambiance de sa terre natale ; pour ça ils se regroupent. Les israélites n'échappent pas à la règle, et Sarcelles devint vite un des principaux centres de regroupement en France des juifs orientaux. Combien ? Il n'y a pas — heureusement — de recensement précis, mais les estimations varient entre douze mille et dix-huit mille ; de toute façon ils constituent la principale communauté du grand ensemble, qui abrite quarante mille personnes. Ils y ont apporté leurs traditions orientales... et juives.

Le temps où, arrivant de Pologne, les juifs occidentaux s'efforçaient de se fondre dans la population française est bien fini. A Sarcelles on revendique haut la judaïcité. Fierté d'être juif depuis les victoires d'Israël, nécessité pour des exilés de retrouver des racines, tout s'est combiné pour créer un véritable renouveau religieux, les enfants entraînant les parents : finie l'hypocrisie, la religion juive est stricte, il faut observer ses prescriptions strictement. Le fils, en refusant de sortir sans sa calotte, fit honte à son père de sortir tête nue ; aujourd'hui l'un et l'autre attendent, stoïques sous la pluie, devant une porte fermée pour ne pas appuyer sur le bouton électrique un jour de sabbat. Au lycée on manifeste pour obtenir un menu casher.

La communauté juive ne veut plus se cacher. Sa synagogue est un des principaux lieux de rencontre de Sarcelles ; l'école qui lui est attenante est vite devenue trop petite, et un « lycée juif » a dû être construit à l'heure où l'Église catholique revendait à la ville deux de ses lieux de culte... Pour les plus pratiquants des israélites, pas question d'« assimilation », qui éloigne de la religion, mais au contraire volonté de cultiver leur « différence ».

Le choc est rude dans une société française tentée par l'uniformité et l'unité. Cette mère de famille — militante de gauche — s'étonne que, dans l'école de son fils de six ans, les enfants demandent : « *Qui est juif ?* », et elle affirme que, dans certaines tours, le système électrique d'ouverture de la porte est débranché le vendredi soir : tant pis pour ceux qui auront oublié leur clé. Cette jeune fille de dix-huit ans ne comprend pas qu'elle ait pu — sans difficultés — s'asseoir sur les mêmes bancs d'école avec des petits gosses noirs ou des petits Arabes, et qu'elle ait du mal à côtoyer des israélites au lycée : « *Ils vivent entre eux, rejettent les autres.* »

Du racisme ? Pas encore... Mais le poison s'infiltre. La France est-elle suffisamment mithridatisée ? Pour Sarcelles, la question est d'importance. Saura-t-elle éviter que chacune de ses communautés ne s'enferme dans son ghetto ? Chacune fera-t-elle profiter l'ensemble de sa spécificité, de ses richesses ou, au contraire, s'isolera-t-elle dans sa « différence » ? La ville réussira-t-elle à maintenir un certain mélange social, qui fut un de ses atouts, en freinant la fuite des plus riches hors d'une cité qui se paupérise ?

Sarcelles a su relever le premier défi de son histoire récente en faisant d'un grand ensemble, construit à la va-vite et à l'économie, une véritable ville. Mais celui auquel elle est confrontée maintenant sera plus difficile à gagner.

THIERRY BRÉHIER.



Lentilles de contact : téléphonez à Osiris, pour voir.

OSIRIS vous rendra un ensemble de services uniques en France. Lentilles du 1er fabricant mondial (Bausch et Lomb) : confort incomparable. Prix exceptionnellement bas (la paire) : 496 F, sans examen ; 596 F, examens compris.

OSIRIS : LES SPÉCIALISTES FRANÇAIS DES LENTILLES
5 centres spécialisés
Paris 1er : 233.00.20 — 20 quai de la Mégisserie.
Paris 8e : 563.55.99/562.94.96 — 21 avenue de Friedland.
Laboratoires OSIRIS
Paris 1er. Paris 8e. Bordeaux. Lille. Lyon.

ILC — COURS D'ANGLAIS TRIMESTRIELS

3 heures/sem.
2 j. : 17 h/18 h 30 ou 18 h 30/20 h
1 j. : lundi 15 h/18 h ou samedi 9 h 30/12 h 30

4 heures/sem.
2 j. : 14 h/16 h ou 18 h/20 h

Inscrivez-vous dès aujourd'hui
325.41.37
ILC-International Language Centre - 20, passage Dauphine - 75006 Paris

Chaque semaine
faites valider vos bulletins
chez tous les dépositaires
portant l'enseigne
LOTO
c'est facile
c'est pas cher
ça peut rapporter
gros
mais n'attendez pas
CLÔTURE DES JEUX
MARDI APRES-MIDI
1081

POINT DE VUE

Des P.M.E. pas comme les autres

par Ph. de ROTHSCHILD (*)

Le vin. *Wine. Wein. Vino.* Wijn. Quel que soit le point du globe, est-il un seul moment sensible ou exaltant de la vie, du tête-à-tête à la fête, qui puisse être conçu, réussi sans vin ? Bouteille, barrique, fût, foudre ou citerne, du cep aux lèvres, un trajet source de bien-être, d'emploi, de vitale prospérité, un élément fondamental de l'économie.

Un magazine italien a titré un reportage me concernant : « Meglio una cantina que una banca » (Mieux vaut une cave qu'une banque.) Oui mais !... Comment ne pas lancer un cri du cœur, plutôt un cri d'alarme. En ma qualité de viticulteur qui craint les mesures pouvant mettre la profession en péril. Comme Français, avec nombre d'autres, qui se considère comme responsable d'une image essentielle de la France.

En l'an de grâce 1922, j'avais vingt ans, la gestion de Mouton-Rothschild me fut confiée par mon père tant je répétais mon indignation à voir le domaine délabré, enfoui dans un hameau bouseux, piteux état inchangé depuis des siècles, le Moyen Age, comme le reste du Médoc. Conscient du prestige qu'apportent à la France les vins de qualité, qu'ils soient de Bordeaux ou des autres appellations, je me suis attaché d'abord à comprendre les vignerons, à tirer le domaine de sa misère, puis à lui donner lustre et punch qu'il mérite. Soixante ans d'opiniâtreté, plus d'un demi-siècle d'investissements, un cumul de temps, de travail, de fonds, d'amélioration de la vie dans tous les sens du terme. Mon cas est peut-être un des plus significatifs, mais il est loin d'être le seul. Si aujourd'hui je lance un appel au gouvernement, ce n'est pas seulement pour défendre une création personnelle, fût-elle à portée internationale, ni même pour mettre en évidence la valeur pour la France des soixante et un crus classés du Médoc avec, à leur tête, les quatre autres « premiers crus » : Haut-Brion, Lafite, Latour, Margaux, mais parce que mon ancienneté, ma position sur le plan national et international, me donnent le droit, et même m'obligent à parler au nom de tous les viticulteurs français producteurs d'appellations contrôlées, créateurs de vins estimables.

∴

Il apparaît clairement que beaucoup de Français et, parmi eux, certains membres du gouvernement, sont peu conscients de ce que nous apportons de positif dans la vie de la France, dans celle du monde. D'où le besoin, face aux événements, de faire publiquement un bilan, une appréciation de ce que sont, de ce que représentent, comme intérêt national et humain, les domaines, grands et petits, qui produisent les célèbres vins d'A.O.C., avec le négoce qui les distribue sur la planète.

Entreprises, ils sont, certes dans la catégorie des P.M.E. Mais entreprises artisanales d'un caractère spécial, spécifique, sans point de comparaison avec n'importe quelle autre. Pour de nombreuses raisons.

Notre production est issue de la terre de France. Terre rare. Unique au monde. Tous les autres pays producteurs en sont pénétrés de jalousie. Terre à rendement faible, à production annuelle : une récolte par an, aléatoire puisque fonction des caprices du ciel. Une mauvaise année, et les finances sont en difficulté. Terre à élaboration lente. Le baliveau planté, pour que, futur cep, il produise du raisin valable, il faut attendre cinq ans. Et pour qu'il fournisse un produit de haut niveau, ce sont quelques dix ans d'attente. Cela nous oblige, pour satisfaire le marché, à des stocks importants. Vrai dans toutes régions, le cas le plus patent étant peut-être celui de la Champagne.

Pour chacun de nous, à travers les aléas d'une succession de décennies, la rentabilité reste sans rapport avec l'ampleur et l'accumulation stratifiée de l'investissement, né d'un travail acharné. Qui, de mois en mois, chaque année, va de la taille aux labours, à la lutte contre les fléaux, mildiou, cochylis, araignées et autres, à l'écimage, de la vendange à la fermentation, au collage, à l'ouillage, à l'étiquetage, à la distribution.

Economiquement pour quel marché travaillons-nous ? Dans le cas des grands vins, les plus intéressés sont les amateurs étrangers. Nous n'avons besoin d'aucun encouragement pour exporter. Les vins de crus ont toujours été plutôt plus appréciés au-delà des frontières qu'en France. Au cours des vingt dernières années, ces crus ont réussi une percée spectaculaire sur les marchés étrangers, surtout aux Etats-Unis. Grâce au dynamisme des cadres, au brio d'une nouvelle génération de managers, nos produits atteignent à l'exportation les taux les plus élevés de toutes les industries agro-alimentaires. De 50 % à 80 % de leur production. Ce dernier chiffre est mon cas. Qu'on ne dise pas que, pour cela, nous sacrifions le marché intérieur ou encore que nous ne nous adressons qu'à une élite. Les vins de Bordeaux sont tous des produits de qualité dont les grands crus ne sont qu'un haut de gamme. Tel l'éventail des Renault, qui va des R 30 aux 4 L. A propos d'exportation ajoutons qu'elle se fait sans la moindre importation préalable : tout ce que nous manipulons est né chez nous... Pardon, erreur, sauf les bouchons !

∴

Pour les vins d'A.O.C., deux chiffres. France entière : 6 milliards de francs à l'exportation. Avec les eaux-de-vie : 9 milliards de francs. Vins de Bordeaux, 1 milliard et demi de francs.

Pour l'heure, si, en viticulture de qualité, les chefs d'entreprise sont angoissés, c'est devant les projets gouvernementaux. Impôt sur la fortune. Office du vin. Ah ! ce mot fortune, comme il convient mal à de telles exploitations.

En aucune façon des « fortunes ». Ce sont des outils de travail. Délicats et fragiles. Souvent la seule ressource de ceux qui les possèdent ou les dirigent, leur pain et leur vin quotidiens. Tous inquiets, quelle que soit l'importance de leur domaine, soucieux d'en arriver à la nécessité de le vendre, qui plus est, dans un marché qui se serait alors effondré.

Pour ces outils de travail, la notion fortune, abusive, ne serait-elle pas suscitée par le terme «château» ? En le prononçant, il ne faut pas appuyer sur l'accent circonflexe du «a». A Bordeaux, face au mot château, il est faux de penser : monument imposant, dès lors valeur immobilière. Non ! A Bordeaux, le château c'est la vigne. Il qualifie le vignoble sans autres bâtiments qu'un cuvier pour la fermentation du vin, et des chais où maître et hommes le soignent. Galbe des bâtiments ignoré, le terme « château, c'est la vigne. Il qualifie le « château d'eau ».

Sur trois mille cinq cents « châteaux-vignobles » en Gironde, il n'y en a guère qu'une vingtaine où l'on peut voir une demeure de style. Sur les trois mille quatre cent quatre-vingts autres, on ne trouve que de modestes maisons, de simples pavillons. Parfois même aucune habitation. Pour la vingtaine de constructions aux façades un peu plus architecturales, d'une valeur historique, elles sont de la plus appréciable utilité. Elles servent à recevoir les visiteurs, qu'ils soient de chez nous ou d'outre-mer. L'attraction qu'elles exercent sur les étrangers de tous pays, l'admiration qu'elles suscitent, sont «la» publicité pour toute la production de la région, notre unique instrument de prapagande. Tous les autres, médias, nous, vins de cru, nous devons les exclure. Par dignité. Par absence de moyens.

∴

Preuve du rayonnement des vignobles aux demeures accueillantes, les innombrables articles, reportages, photos de toutes sortes, publiés dans le monde entier par journaux et magazines. Et les nombreux films réalisées pour les télévisions étrangères. Surtout Etats-Unis, Canada, Angleterre.

Nul ne peut nous contester le droit aux qualifications suivante : porte-drapeau de la qualité française, force de frappe économique, valeur de prestige. Nous sommes peut-être les derniers à nous battre pour l'image d'une nation où l'homme et la nature associés sont créateurs d'un produit exceptionnel, porteur d'heureuses et pacifiques satisfactions, valeur onirique et sensuelle, qui transfigure la vie à tous les échelons, à tous les azimuts.

A propos de l'avenir qui nous est réservé, nous entendons sans cesse parler de «dialogue». J'ai entendu M. Delors dire : *« J'irai voir moi-même en province. »* Nous l'invitons à venir, à se rendre compte. Nombreux sont les discours où l'on nous parle d'aide, aux P.M.E. Pourquoi parler d'aide, alors qu'on se prépare à nous accabler de charges ? Les viticulteurs, producteurs de vins de qualité, ont toujours su faire face à nombre de vicissitudes. Mais, à l'aide éventuellement proposée, ils préfèrent ne pas voir leurs problèmes arbitrairement aggravés.

Deux soucis. Que la masse des impôts ne stérilise pas leurs moyens d'action. Qu'on ne les enrégimente pas, qu'on ne les incarcère pas dans un office du vin. Organisme pour eux pire que superflu, un anonymat destructeur. Nos méthodes très subtiles de commercialisation sur les marchés étrangers sont le résultat d'une longue pratique et surtout d'un doigté judicieusement personnalisé. Elles ont été, depuis plusieurs années, de façon patente, une réelle réussite.

Quelle est notre requête ? Qu'on agisse envers nous avec vigilance, qu'on reconnaisse nos qualités. Le gouvernement souhaite que nous investissions. Nous ne cessons de le faire. Mais avec la lenteur que nous impose une matière première à production annuelle. L'expansion est souhaitée. Nous ne cessons d'y travailler par la conquête de nouveaux marchés. Mais si la terre est vaste, les terres, elles, ne sont pas extensibles.

Quant à l'emploi, travailleurs de la vigne ou du négoce, plus de cinquante mille pour la Gironde, chacun peut les voir actifs, ardents au travail, apparemment satisfaits de leur condition, animés par un réel attachement à un produit dont ils sont fiers.

Pour conclure, on est en droit d'utiliser pour nos réalisations le terme d'œuvre d'art. Les grands vins de France sont, de tradition, par eux-mêmes, une œuvre d'art.

∴

Valeur à souligner, nous sommes aussi un réel actif pour le tourisme, qui, en Médoc, se développe de plus en plus chaque année. Est-il autre entreprise à la fois créatrice de main-d'œuvre et œuvre d'art abondamment visitée ?

Toutes ces notions indiscutables, manifestes, font des A.O.C. de prestige une activité d'exception. Elle mérite tous égards et toutes attentions. Si vraie que soit la valeur œuvre d'art, nous n'osons envisager l'exonération accordée aux œuvres d'art des autres disciplines, bien que ce serait justice. Nous admettons qu'il nous faut participer à l'effort national de solidarité. Mais, dans l'intérêt supérieur bien compris, nous nous estimons en droit de demander, grâce à une concertation au plus haut niveau, le traitement dont notre activité est digne, un régime fiscal qui permette de vivre, de persévérer dans nos initiatives d'expansion. Surtout qui ne porte pas ombrage, qui ne nuise pas à cette valeur de caractère divin : le vin. Le grand vin de France. Partout admiré. Aimé des uns et des autres, autant de toutes que de tous.

(*) Viticulteur.

NATIONALISATIONS

Quel rôle pour les syndicats ?

(Suite de la première page.)

● LE CHAMP DU SECTEUR PUBLIC : quel est le seuil de participation publique dans le capital à partir duquel une entreprise sera considérée comme relevant du secteur public et devra, de ce fait, se conformer aux nouvelles règles instituant la représentation des salariés dans ses organes dirigeants ? 100 % ? 51 % ? Qu'en est-il pour les filiales ; les filiales de filiales ?

Pour la C.G.T., le champ d'application doit être le plus large possible (ancien et nouveau secteur public) et concerner au moins toutes les entreprises contrôlées majoritairement (51 %) par une société entrant elle-même dans le champ du secteur public. La C.F.D.T. est également attachée à une application de la loi à partir du seuil de 51 %. F.O., pour sa part, souhaiterait que l'actuel secteur public ne soit pas concerné. A la C.G.C., on juge que la loi ne devrait s'appliquer qu'aux entreprises détenues à 100 %. Toutefois, la centrale ne serait pas opposée à ce que certaines filiales stratégiques, dont la liste pourrait être dressée, entrent dans le champ du secteur public.

Les pouvoirs publics, dont la religion n'est pas encore faite, n'en considèrent pas moins cette question du champ du secteur public comme « fondamentale ». Une définition trop large ou trop rigide ne risque-t-elle pas de figer les choses, d'obérer la marge de manœuvre des dirigeants des groupes nationalisés, notamment en matière de cession de sociétés ou de diminution de la participation des maisons mères ? Qu'adviendrait-il des administrateurs représentants des salariés au cas où une filiale sortirait du strict champ du secteur public ?

● LES CONSEILS D'ATELIER : La C.F.D.T., qui en a fait depuis longtemps son cheval de bataille, souhaite qu'ils aient un pouvoir de décision sur certains domaines intéressant la vie d'atelier. La C.G.T., également favorable au principe, préférerait que ces conseils soient représentés par des assemblées générales régulières du personnel concerné plutôt que par des délégués d'atelier élus. Très opposée aux conseils d'atelier — il ne faut pas *« confier les intérêts des travailleurs à des assemblées irresponsables »*. — F.O. se prononce, en revanche, pour un accroissement des moyens des organisations syndicales et des droits nouveaux pour les travailleurs. Ni franchement hostile ni vraiment favorable, la C.G.C. demande que, en tout état de cause, de tels conseils n'aient qu'un rôle consultatif et ne remettent pas en cause la hiérarchie.

Trois grandes questions se posent en fait aux pouvoirs publics. Les conseils d'atelier prendront-ils la forme d'une assemblée générale ou de délégués élus ? Auront-ils un rôle consultatif ou décisionnel ? Quels seront leurs compétences ? Avec des syndicats divisés sur la question et n'ayant pas toujours une idée bien précise du rôle de ces conseils, le gouvernement sera sans doute enclin à adopter une attitude pragmatique, en laissant aux entreprises et personnels concernés une certaine souplesse dans la définition et la mise en place des conseils d'atelier.

● LA REPRESENTATION DES SALARIES DANS LES CONSEILS : Les articles traitant de cette question dans le projet de loi actuellement soumis au Conseil constitutionnel ne sont, on le sait, que provisoires. C'est la loi sur l'organisation et la démocratisation du secteur public qui doit fixer définitivement les choses (nombre, rôle, mode de désignation des administrateurs salariés). Là aussi, les syndicats ont des positions fort différentes. Les uns — la C.G.C. et la C.F.D.T. — en tiennent toujour pour la formule du directoire - conseil de surveillance, les représentants des salariés ne siégeant que dans ce second organisme. La C.G.T. est plutôt favorable aux conseils d'administration, alors que F.O. souhaiterait que les administrateurs salariés n'aient que voix voix consultative.

On retrouve la même divergence quant au mode de désignation des représentants des salariés. F.O. est contre leur élection et veut qu'ils soient désignés, sur une base paritaire, par les cinq confédérations représentatives. La C.G.T. se prononce en faveur d'une élection à partir de listes établies par les syndicats des entreprises concernées représentatifs à l'échelon national. La C.F.D.T., hostile à une représentation de nature syndicale, est favorable à des élections *« libres »*, en dehors des syndicats, ceux-ci pouvant, bien sûr, soutenir telle ou telle candidature. Quant à la C.G.C., elle souhaite un mode d'élection qui prenne en compte — comme c'est le cas pour les comités d'entreprise — les divers collèges (ouvriers, employés, cadres).

Du côté du pouvoir public, on n'est pas loin de penser que le dilemme entre direction-conseil de surveillance et conseil d'administration n'est qu'apparent. La loi pourrait, par exemple, laisser aux entreprises la liberté de choix entre les deux formules.

Beaucoup plus fondamental est le débat sur le mode de désignation et le rôle des représentants des salariés dans les conseils, qu'ils soient d'administration ou de surveillance. Leur élection, leur fonction, sont-elles de nature syndicale ou non ? Sont-ils élus pour défendre les seuls intérêts des salariés ou pour participer à la gestion des entreprises du secteur public avec tout ce que cela implique ? Cette cogestion, qui s'inscrit en filigrane des projets gouvernementaux, pose à l'évidence quelques problèmes aux centrales syndicales. Si la C.G.T. se révèle favorable à la cogestion dans le secteur public à condition qu'elle n'échappe pas au contrôle des organisations syndicales, les deux syndicats que l'on baptise « réformistes » craignent, eux, de mettre le doigt dans l'engrenage, de « mélanger les genres ». D'où leurs réticences. Quant à la C.F.D.T., elle pense avoir trouvé la parade, en prônant des élections libres qui ne feraient pas porter directement sur les syndicats des responsabilités de gestion.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

SOCIAL

En Seine-Saint-Denis

ACCORD CHEZ DUROI-JACQUET ENTRE LA DIRECTION ET LES GRÉVISTES C.G.T.

Le travail devait reprendre le 28 novembre chez Duroi-Jacquet (pains et brioches, quatre cents salariés), au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), après deux semaines de grève, un accord étant intervenu entre la direction et le syndicat C.G.T. de l'entreprise. Pour l'union départementale des syndicats C.G.T.-93, ce « succès » démontre que, « par l'action, la politique antichangement du C.N.P.F. peut être mise en échec ».

A l'origine du conflit, il y avait quarante-cinq menaces de licenciement et des avertissements de la direction au délégué syndical C.G.T.

L'accord portant sur l'emploi et les salaires satisfait diverses revendications. Selon la C.G.T., en particulier, cinq travailleurs sous contrat seraient maintenus à leurs postes sans conditions. La direction versera un complément de salaire aux travailleurs blessés lors des incidents intervenus dans la nuit du 14 au 15 décembre, dans l'usine occupée (« le Monde » du 17 décembre). Enfin, la demande de licenciement de six délégués sera placée, selon la C.G.T., « sous l'arbitrage de l'inspection du travail et non à la discrétion de l'entreprise »

(Publicité)

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

MÉTRO DE MARSEILLE

LIGNE 2 « BOUGAINVILLE - DROMEL »

PHASE N° 3 : « CASTELLANE-DROMEL »

PHASE N° 4 : « BOUGAINVILLE-JOLIETTE »

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET DE DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX CONCOMITANTS DES PHASES 3 ET 4

LOTS 15, 16 ET 21

La Société du Métro de Marseille lance un appel d'offres restreint au nom et pour le compte de la Ville de Marseille.

OBJET : Exécution en trois lots distincts partiellement ou totalement regroupables d'ouvrages d'interstations et de trois stations ainsi que des déplacements de réseaux concomitants :

Les candidatures pourront porter sur un ou plusieurs lots pris isolément et sur le regroupement partiel ou total des trois lots.

Les lots 15 et 16 concernent la phase et le lot 21 la phase 3.

LOT 15 (ouvrages enterrés) : Station National, L = 72 m, l = 19 m, h = 15 m. Cadre adjacent : L = 365 m, l = 9 m. Ces ouvrages seront réalisés en totalité en tranchée couverte.

Station : palplanches et reprise en sous-œuvre.

Cadre : palplanches, fondations sur pieux (section adjacente à la station), berlinoise ; longueur des pieux de fondation (diamètre 1 000) : 630 m ; surface de palplanches (type V) : 2 250 m2.

LOT 16 : Canalisation du ruisseau des Aygalades sur 1 100 m environ dont 900 couverts ; largeur 8 m : fondations sur pieux (diamètre 1 200 en moyenne) L = 5 000 ml ; palplanches (type IV S essentiellement) : 55 000 m2 mis en œuvre.

— Ouvrages métro aériens, en grande partie en superposition de la canalisation :

● Ponts-dalle de 4 à 6 travées continues de 18 m de portée, en béton précontraint ; L = 800 m, l = 8,80 m.

● Station Bougainville : pont-dalle de 70 m de longueur et 15 m de largeur, en béton précontraint, portées de 18 m.

LOT 21 : Construction de 550 m de viaduc : ouvrages de 3 à 4 travées continues de 25 m de portée ; tablier (caisson avec encorbellements) en béton précontraint, l = 8,80 m.

— Station Dromel : viaduc en béton précontraint (2 travées), L = 70 m ; l = 15 m.

— Fondations sur pieux (diamètre 1 000 et 1 200) L = 2 000 ml

— Canalisation et couverture de l'Huveaune = L 165 m, l = 18 m.

A titre indicatif : délai d'exécution vingt et un mois ; début des travaux : janvier 1983.

— Date limite de réception des candidatures : 1 février 1982 à 12 heures.

— Les candidatures doivent être adressées à la **Société du Métro de Marseille**, 44, avenue Alexandre-Dumas, 13008 MARSEILLE (Tél (91) 77-68-82). L'enveloppe portera la mention : « Candidature travaux de génie civil des lots 15, 16 et 21 ».

— Seules les entreprises n'ayant pas répondu aux avis d'appels de candidatures pour la réalisation des autres travaux de génie civil de la ligne 2 sont tenues de fournir les renseignements prévus à l'article 251 du code des marchés publics premier et deuxième alinéas.

— Le Règlement particulier d'Appel d'Offres peut être fourni sur demande écrite.

— Renseignements auprès de M. NOMIKOSSOFF (adresse ci-dessus).

— Date de l'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 18 décembre 1981.

CORRESPONDANCE

Droits de l'homme et droit de propriété

M. Lucien Jégu, vétérinaire, demeurant à La Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir), nous adresse la lettre suivante :

Ce n'est pas à la Déclaration de 1789 que le peuple français a proclamé son attachement par le préambule de 1958, mais seulement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale qui y ont été définis.

Par exemple, la Déclaration de 1789 est résolument déiste alors que la Constitution de 1958 est purement laïque.

Le droit de propriété étant un droit des personnes n'est donc évidemment pas un des droits de l'homme garanti par la Constitution et il n'y a rien d'inviolable dans le droit des sociétés dirigeantes d'entreprises nationalisables, sociétés qui sont des personnes fictives dont le Parlement peut, à loisir, sans invoquer la nécessité, modifier la nationalité, l'état, la capacité, les régimes de propriété et les taux d'imposition.

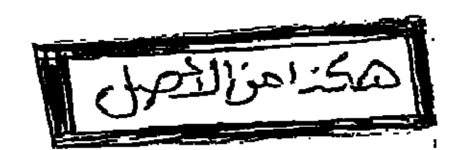
L'actionnaire reste propriétaire de son rectangle de papier et absolument libre de l'échanger contre un nouveau papier du nouveau régime s'il ne préfère pas le conserver jusqu'à ce qu'un de ces joyeux personnages qui nous ont promis de rétablir la peine de mort et de dénationaliser redevienne assez crédible pour que son papier vaille quelque chose sur un marché privé quelconque.

On ne peut pas superposer droit de l'homme et droit des personnes. Parfois identiques sur quelques points, ces droits diffèrent en fait sur beaucoup d'autres.

J'espère donc que *le Monde* saura expliquer aux gens, que cela n'intéressera pas du tout de le savoir, que le droit de propriété n'est pas, en vérité, un droit de l'homme. D'ailleurs, comme le collier d'une petite chienne en témoignait : *« Je m'appelle Charmante* (je ne suis pas sûr du nom) *et M. de Beaumarchais m'appartient »*, on s'aperçoit souvent que le droit de propriété s'exerce le plus souvent sur l'homme au profit de ce qui semble être à lui.







ÉTRANGER

UN AN ET DEMI APRÈS L'INDÉPENDANCE DU ZIMBABWE

Le régime entend construire le socialisme, tout en rassurant les milieux d'affaires

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Construire le socialisme, tout en stimulant, par l'investissement, la production industrielle et agricole : tel est le grand défi économique lancé au gouvernement de M. Mugabe, un an et demi après l'indépendance du Zimbabwe. Sa marge de manœuvre est étroite : il doit prendre en compte nombre d'impératifs, souvent contradictoires.

L'africanisation de l'encadrement dans le secteur privé comme dans la fonction publique, le souci légitime de maîtriser en toute souveraineté l'appareil économique, la volonté de mieux redistribuer les richesses par le biais de la fiscalité et surtout le désir de satisfaire une population qui piaffe d'impatience devant la stagnation de son niveau de vie, incitent les dirigeants à hâter la « socialisation » de l'économie.

Dans le même temps, le besoin de rassurer les milieux d'affaires, en majorité européens, l'envie de séduire les investisseurs étrangers, la nécessité de brider l'inflation, la crainte d'accélérer l'exode des cadres blancs indispensables au bon fonctionnement de la machine économique et le poids de la dépendance envers l'Afrique du Sud, notamment en matière de commerce extérieur et de transport, amènent le pouvoir à adopter un pragmatisme prudent. D'autant que M. Mugabe a hérité d'une réalité incontournable : le pouvoir politique est aux mains de la majorité noire, le pouvoir économique appartient encore pour l'essentiel à la minorité blanche.

Ces contradictions cohabitent au sein du budget. Le premier budget du Zimbabwe (1980-1981) se voulait transitoire et « apaisant ». Le second est résolument expansionniste, quoi qu'en dise M. Enos Nkala, ministre des finances. Conformément au double souci de privilégier le développement rural et d'accroître le rôle de l'Etat dans l'économie, les dépenses augmentent de 37 %, les recettes de 42 %. Cette hausse profite en priorité à l'action sociale : éducation, santé, subventions agro-alimentaires. Pour la première fois, le budget de l'éducation dépasse celui de la défense *stricto sensu ;* mais la « sécurité nationale », au sens large — armée, police, services spéciaux, — absorbe un quart des dépenses totales. Celles-ci avoisinent 40 % du produit national brut (P.N.B.).

Le déficit s'aggrave nettement. Il dépasse 10 % du P.N.B., selon les méthodes de calcul de la Banque mondiale. Or celle-ci juge inacceptable — au pire — un ratio de 5 %. M. Nkala assure avoir effectué des coupes dans les demandes de crédit. Mais l'action sociale se paie : le gouvernement a alourdi les impôts directs en introduisant des taxes sur les plus-values, les intérêts et les dividendes. La communauté blanche dénonce cette pression fiscale, dont elle supporte l'essentiel.

Les réserves de change ont diminué d'un tiers depuis l'indépendance. Elles correspondent à environ deux mois d'importation. Ce manque de devises entrave la volonté d'équipement et de modernisation. « *Entre la commande et la livraison d'une machine agricole, un producteur doit attendre dix-huit mois* », nous dit M. James Sinclair, président de l'Union des fermiers commerciaux. A ce rythme, il faudra vingt ans pour renouveler entièrement le parc de tracteurs du Zimbabwe.

Ce pays enclavé est, d'autre part, confronté à un difficile problème de transports. Plus de 80 % du commerce extérieur emprunte le réseau ferré sud-africain. La déficience du parc de locomotives, en provoquant de nombreux goulets d'étranglement, a coûté cette année à l'Etat, notamment en frais de stockage, quelque 80 millions de dollars. Une bonne partie de la récolte de maïs reste en souffrance.

Ainsi se conjuguent tous les facteurs d'inflation. Inflation « importée » du fait de l'ouverture sur le marché mondial, après une longue période d'autarcie, nourrie par un accroissement rapide de la masse monétaire du fait de la croissance des dépenses publiques. Inflation par les coûts : la pénurie de devises, la déficience des transports et le manque de techniciens qualifiés freinent les progrès de la productivité. Surtout, l'offre ne parvient pas à satisfaire une demande qui s'est emballée, de façon parfois spectaculaire.

Pour la première fois, le Zimbabwe connaît des pénuries de viande — dues en partie à la destruction pendant la guerre d'un million et demi de têtes de bétail — et de produits laitiers. A Salisbury, le beurre est devenu une denrée rare. « *Un dixième seulement de la production laitière parvient jusqu'aux usines,* explique M. Denis Norman, ministre de l'agriculture. *Tout le reste est consommé par les familles.* »

Profitant de certaines hausses de salaires, la population citadine est saisie d'une fièvre de consommation. Les appels à l'épargne lancés par le gouvernement la laissent insensible. Le secteur de la distribution bénéficie d'un « boom » sans précédent. Nombre d'industriels, orientés vers le marché intérieur, font de coquets profits qu'ils ne peuvent réinvestir, faute de devises. Un exemple parmi d'autres : une usine de Bulawayo, fabriquant des collants féminins Christian Dior, a vu décupler ses commandes et doit refuser des clients. Cette surchauffe de l'économie alimente encore une inflation qui devrait atteindre 20 % en 1981 (contre 9 % l'an dernier).

L'attente des Noirs

Et pourtant, sept millions de Noirs attendent les fruits du changement. Hormis une bourgeoisie urbaine, dont le pouvoir d'achat s'est sensiblement amélioré depuis l'indépendance, les conditions de vie de la majorité n'ont guère changé. Bien des revenus ont baissé en termes réels. Les salaires minima restent dérisoires : 100 dollars américains dans l'industrie, 40 dans l'agriculture (où les ouvriers sont logés et nourris). M. Sinclair admet de bonne grâce que les fermiers blancs ne souffriront pas trop en accordant une hausse mensuelle du salaire minimum de 10 dollars zimbabwéens, soit... 75 F. C'est le moins qu'on puisse dire.

La commission Riddell — du nom de son président — chargée par M. Mugabe d'étudier la progression des revenus et des prix, recommande le strict ajustement des hauts revenus sur la progression du coût de la vie et une hausse progressive des salaires minima leur permettant de rattraper en trois ans le seuil de pauvreté. Cette mesure légitime ne manquera pas, elle aussi, de nourrir l'inflation. Les contradictions sont tenaces...

La majorité noire espère aussi des emplois plus nombreux. Bien que le Zimbabwe manque de main-d'œuvre qualifiée — pénurie encore aggravée par le départ des techniciens blancs, — le climat économique est défavorable à une politique d'embauche intensive. On a créé plus de 30 000 nouveaux emplois cette année, mais il en aurait fallu presque trois fois plus. Le Zimbabwe devra dégager 750 000 emplois en cinq ans (soit les trois quarts des emplois existants). La forte poussée démographique — 3,6 % par an — ne peut qu'aggraver le chômage dans un pays où 57 % de la population a moins de dix-huit ans. Le gouvernement envisage d'ouvrir des camps de jeunesse réservés aux adolescents qui ne trouveront pas de travail après leurs études secondaires.

L'économie du Zimbabwe a connu en 1980 l'un des meilleurs taux de croissance au monde (14 %) grâce à la levée des sanctions internationales prises contre la Rhodésie blanche. Les prévisions officielles pour 1981 et 1982 (6 %) paraissent en revanche optimistes. Car plusieurs secteurs stagnent de façon inquiétante. Pour la première fois depuis dix-huit ans, la production minière a décliné en 1980. Du fait de la morosité des milieux d'affaires, le marché des valeurs de Salisbury traverse, selon l'expression de son président, une « *période traumatisante* ». Les indices industriel et minier sont en chute libre.

Ne pas casser la machine

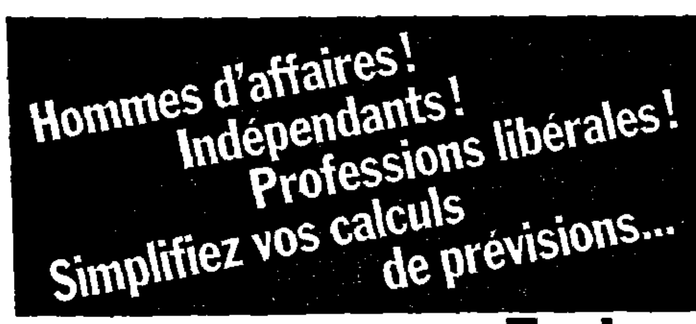
Au Zimbabwe comme ailleurs, la relance suppose l'investissement. Sur ce point, les espérances de M. Mugabe sont déçues. Le capital étranger n'a investi directement depuis l'indépendance que 25 millions de dollars. Au nom d'une certaine souplesse et surtout afin de pouvoir examiner chaque projet selon son mérite propre, le gouvernement refuse d'élaborer un code des investissements. D'où la réserve des hommes d'affaires étrangers qui aiment généralement savoir où ils mettent les pieds.

Il est sûr que les stimulants, précisés dans un code, deviennent secondaires là où règne un climat de confiance. Mais précisément ni les stimulants — notamment fiscaux, — ni la confiance n'existent vraiment au Zimbabwe. Celui-ci reste perçu, pour l'instant, comme un pays à « haut risque ». Les autorités se disent pourtant prêtes à accueillir tout investisseur qui acceptera de s'associer avec le secteur privé national ou de constituer des « *joint ventures* » avec l'Etat. M. Mugabe réaffirme régulièrement son hostilité aux nationalisations. « *Nous avons hérité de ce système économique,* déclarait-il récemment devant un parterre d'hommes d'affaires. *Nous le garderons. Ne craignez rien. Nos industries resteront privées.* »

L'aide publique étrangère, en revanche, n'a pas boudé le Zimbabwe. Lors d'une conférence internationale en mars, les bailleurs de fonds — occidentaux dans leur quasi-totalité — lui ont promis 1,7 milliard de dollars pour les trois prochaines années. Quoique le service de la dette représente déjà 15 % des dépenses budgétaires, le Zimbabwe négocie actuellement avec la Banque mondiale et le F.M.I. un nouveau prêt devant lui permettre de « tenir », en attendant le redressement de sa balance commerciale, déficitaire depuis cette année. Une équipe du F.M.I. est attendue à Salisbury en janvier.

L'agriculture est, en tout cas, l'atout maître du Zimbabwe. Outre d'excellentes conditions climatiques, une intelligente politique des prix au producteur — ceux-ci ont augmenté de 40 % en 1980 et sont parmi les plus élevés au monde — a permis une récolte de maïs exceptionnelle : près de 3 millions de tonnes, dont un tiers voué à l'exportation. Les fermes blanches contribuent pour 90 % à ces surplus agricoles. Néanmoins, rappelle M. Norman, les besoins du pays doubleront en douze ans. D'où la nécessité de développer intensément la production chez les paysans africains. Le ministre prévoit une réduction progressive des subventions gouvernementales aux produits de base : lait, farine, viande. Celles-ci coûtent chaque jour à l'Etat 700 000 dollars. Là aussi, le pouvoir est écartelé entre ses options socialistes et les impératifs d'une gestion plus rigoureuse.

Dans tous les domaines, M. Mugabe s'efforce de calmer l'impatience des uns, d'apaiser la crainte des autres. Son premier souci ? Ne pas casser la machine économique reçue en héritage. « *L'ennui,* résume un industriel, *c'est qu'on pilote un Mirage moins aisément qu'un Cessna. Notre économie est très sophistiquée, donc très vulnérable. En cette période de transition, cette sophistication est peut-être notre principale ennemie* ». — J.-P. L.



avec le micro-ordinateur Tandy



TRS-80 et son programme VisiCalc.®

Mettez de côté crayons, feuilles de papier, calculatrice. Venez assister au Computer Center Tandy, à une démonstration de VisiCalc : un programme de calcul rapide de prévisions de vente, budgets, impôts, rendements financiers, études de marché... avec lecture immédiate sur écran. Lorsqu'une donnée change, les calculs sont refaits automatiquement et le nouveau résultat apparaît immédiatement. C'est un merveilleux outil de gestion !

Venez le tester sans délai. Ou prenez rendez-vous par téléphone. Démonstrations permanentes et gratuites aux Computer Centers Tandy :

Paris : 25, rue de la Chaussée d'Antin (Galeries Lafayette), tél. 1/285.43.44 (Métro : Chaussée d'Antin)
Paris : 26, avenue du Maine, tél. 1/544.53.16 (Métro Montparnasse-Bienvenue)
Paris : 199 à 207, rue des Pyrénées, tél. 1/358.27.27 (Métro : Gambetta)
Neuilly-sur-Seine : 23, rue du Château, tél. 1/745.80.00 (Métro : Pont de Neuilly)

ainsi qu'à :
Caluire : 12, cours Aristide Briand, tél. 7/808.43.38
Nice : Galeries Lafayette 6, avenue Jean Médecin
Toulouse : 2, boulevard Michelet (Place Saint-Aubin), tél. 61/63.88.63

Tandy Computer Center

TCSF-M

LE JAPON PRÊTERA A LA CORÉE DU SUD 4 MILLIARDS DE DOLLARS AU LIEU DES 10 MILLIARDS DEMANDÉS.

Tokyo (*A.F.P.*). — Le gouvernement japonais a décidé de consentir à la Corée du Sud l'équivalent de quelque 4 milliards de dollars de prêts en yens et de concours financiers de la banque publique Export-Import, a annoncé, le 27 décembre, le journal *Yomiuri Shimbun*. Séoul avait demandé 6 milliards de dollars de prêts et 4 milliards de dollars de financement de l'Ex-Im Banque sur une période de cinq ans.

Selon le *Yomiuri*, le Japon accordera d'abord, l'an prochain, un crédit en yens de 1 250 millions de dollars pour aider à financer le plan quinquennal sud-coréen 1982-1986. Le Japon enverra à Séoul, en janvier, le chef de la section des affaires asiatiques du ministère des affaires étrangères, M. Akitane Kikuchi (1), pour expliquer la réponse japonaise aux énormes demandes financières de la Corée du Sud.

(1) Voir, dans *le Monde* daté 20-21 septembre, l'article de notre correspondant à Tokyo. Roland-Pierre Paringaux y expliquait que le Japon, en refusant d'accorder le prêt demandé, manifestait son désaccord avec la position de Séoul qui consistait grosso modo à dire : la Corée du Nord augmente ses capacités militaires et présente un danger pour le Japon et le monde libre ; Séoul garantit la sécurité du Japon qui doit payer cette « protection ».

● *Cent dix mille postes de travail* ont disparu en Pays basque depuis le second trimestre de 1976, a affirmé, le 27 décembre, le conseiller de l'économie du gouvernement basque espagnol autonome, M. Pedro Luis Uriarte, dans des déclarations au journal *Deia* de Bilbao. Pour M. Uriarte, la crise qui affecte le Pays basque est plus importante que celle qui frappe le reste de l'Espagne. D'après lui, le chômage touchait 17 % de la population active des provinces basques à la fin du troisième trimestre 1981 contre 14,6 % dans le reste du pays. — (*A.F.P.*)

AFFAIRES

Dans l'industrie électronique

MATSUSHITA CONFIRME SES NÉGOCIATIONS AVEC BOSCH

Matsushita, premier groupe japonais de l'électronique, a confirmé l'existence de négociations avec la société allemande Bosch (« le Monde » du 19 juin). M. Toshihiko Yamashita, président de la firme nippone, a fait part, à Tokyo, de son intention de créer avec Bosch une société commune destinée à fabriquer des magnétoscopes en Allemagne fédérale et à les commercialiser sur le marché européen. Les négociations entreront, selon M. Yamashita, dans une phase active dès janvier.

Premier fabricant européen d'équipements électriques et électroniques pour les véhicules automobiles, Bosch est également présent dans la radio-télévision à travers Blaupunkt, une filiale commune avec Siemens. Bosch vient aussi de prendre le contrôle des activités dans la téléphonie de A.E.G.-Telefunken. Il y a un an, la société s'était lancée dans la photo en reprenant les activités de Braun.

Matsushita, qui possède une filiale à 50 %, J.V.C., est à l'origine du système V.H.S. pour les magnétoscopes. Le V.H.S. représente plus des deux tiers des ventes dans le monde, le Betamax de Sony couvrant un peu plus de 20 %, alors que le Vidéo 2000 de Philips-Grundig commence seulement à percer en Europe.

● *L'Institut de droit des affaires de l'université de Paris-II et l'Institut européen des affaires* organisent un colloque le 14 janvier à l'hôtel Méridien, à Paris, sur les « *entreprises face aux nouvelles mesures fiscales et financières* ». M. Fabius, ministre du budget, participera au colloque (Renseignements : G.P. Conseil, tél. : 325-49-40).

● *Le conseil général du Vaucluse* a voté un crédit de 47 500 F afin de favoriser la reprise d'activité de la papeterie Chancel et Nabel à Saint-Saturnin-lès-Avignon sous forme de coopérative ouvrière. Cette entreprise, qui employait quatre-vingt-quatre personnes, avait cessé son activité depuis que la liquidation de ses biens avait été prononcée le 26 juin par le tribunal de commerce d'Avignon. — (*Corresp.*)

Atelier de poterie
« LE CRU ET LE CUIT »
accueille en groupe les amateurs de 3 à 83 ans
5, RUE LACEPEDE, PARIS-5e
Téléphon. (le soir) : 707-85-64

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Electricité de France projette l'aménagement d'une usine hydroélectrique pour utiliser la chute créée par le barrage de VILLEREST, sur la LOIRE, sur le territoire de la commune de COMMELLE-VERNAY.

Cet aménagement comprend :

— la construction d'une prise d'eau, située sur la rive droite de la Loire en amont du barrage de VILLEREST,

— la réalisation d'une usine hydroélectrique creusée dans le rocher, également en rive droite,

— la construction d'une conduite forcée reliant la prise d'eau à l'usine, et d'un canal de fuite rejetant les eaux à la LOIRE.

M. le Préfet de la LOIRE informe le public que, en application de la décision en date du 28 septembre 1981 de M. le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Industrie chargé de l'Energie autorisant l'ouverture de l'enquête réglementaire sur la demande de concession avec déclaration d'utilité publique des travaux présentée par Electricité de France pour l'aménagement et l'exploitation de la chute de VILLEREST, sera soumis à l'enquête publique, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le projet d'aménagement sur la LOIRE de la chute hydro-électrique de VILLEREST.

Le dossier soumis à l'enquête publique comportera une étude d'impact sur l'environnement conformément aux dispositions du décret du 12 octobre 1977, pris pour l'application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

1) L'enquête publique s'ouvrira à la préfecture de la Loire où sera déposé, du 18 janvier 1982 au 26 février 1982 inclus, le dossier d'enquête. Il sera joint un registre d'enquête à ce dossier, afin que le public puisse consigner ses observations.

Le dossier pourra être consulté tous les jours de 9 heures à 13 heures, et de 14 heures à 16 heures, samedis, dimanches et jours fériés exceptés, au bureau 335.

Il pourra également être consulté dans les mairies des communes de COMMELLE-VERNAY, VILLEREST, ROANNE et LE COTEAU, ainsi qu'à la sous-préfecture de ROANNE, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Dans chacun de ces lieux de consultation, un registre subsidiaire sur lequel le public pourra consigner ses observations sera joint au dossier.

2) Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être adressées par écrit au Président de la Commission d'enquête à la Préfecture de la LOIRE.

Les observations faites sur le projet pourront en outre être reçues par un des membres de la Commission d'enquête, dans les lieux et aux jours ci-après désignés :

— à la Sous-Préfecture de ROANNE, le 25 février 1982, de 14 heures à 16 heures ;

— à la Préfecture de la LOIRE, le 26 février 1982, de 14 heures à 16 heures.

La Commission d'enquête sera composée de trois membres :

— Président : **M. PILONCHERY.**

— Membres : **MM. GRANGER et VALETTE.**

3) Après la clôture de l'enquête, une copie du rapport de la Commission d'enquête, contenant ses conclusions motivées, sera déposée dans chacune des mairies des communes intéressées ainsi qu'à la Préfecture de la LOIRE et à la Sous-Préfecture de ROANNE.

La communication des conclusions de la Commission d'enquête pourra être faite à toute personne en faisant la demande au Préfet de la LOIRE.

AUTOMOBILE

Une étude de la chambre syndicale sur la recherche et l'innovation

L'industrie automobile française, qui avait pu contenir jusqu'à ces derniers mois la poussée des importations de voitures étrangères en France, a dû céder du terrain : durablement peut-être. Sur cent automobiles particulières immatriculées en 1981, environ vingt-huit porteront une marque étrangère (contre vingt-deux l'an dernier).

Comme pour se rassurer sur la pérennité de leurs activités, les constructeurs et les industriels des équipements pour véhicules viennent de publier une plaquette présentant leurs objectifs de « *recherche et d'innovation* » d'ici à l'an 2000.

L'industrie française, qui a « inventé » l'automobile, est l'une des premières dans le monde et ne renonce pas, affirment les auteurs de l'ouvrage. La construction automobile est arrivée à une « *époque-tournant* », à une « *époque de profonde remise en cause* ». Elle peut d'autant en accepter les risques que, depuis une dizaine d'années, des progrès technologiques lui offrent des possibilités renouvelées grâce à des matériaux nouveaux (notamment les matières plastiques) ; grâce aussi à l'électronique et à l'informatique. Environ quinze mille personnes (dont trois mille chercheurs-ingénieurs spécialisés) travaillent pour la recherche dans l'automobile, 5 milliards de francs lui sont annuellement consacrés, dont les trois quarts sont engagés dans les applications industrielles (développement).

Une voiture révolutionnaire circulera-t-elle à la fin de ce siècle ? Non, sans doute, mais par avances successives se prépare un véhicule proche de celui d'aujourd'hui mais pourtant différent. Il consommera moins d'énergie ; il sera plus sûr et plus confortable ; il sera moins bruyant et plus propre ; plus fiable. Les travailleurs auront moins de peine pour le construire.

Vieux refrain, dira-t-on. Certitude, répondent les auteurs, qui doutent de l'avenir de véhicules électriques, ne croient guère au développement de l'alcool-carburant et s'attardent sur les voitures expérimentales — Eve, de la régie Renault ; Vera, de Peugeot, — prototypes qui ne consommeront que 3 litres de carburant aux 100 kilomètres et, plus généralement, servent de banc d'essai aux applications de l'électronique, aux matériaux nouveaux, aux recherches et aux progrès en aérodynamisme...

Un document de cinquante-six pages, clair, grâce notamment à de nombreuses illustrations, et qui comprend aussi des interviews des responsables de la recherche des constructeurs.

A. T.

(*) Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles (C.S.C.A.), 2, rue de Presbourg, 75008 Paris.

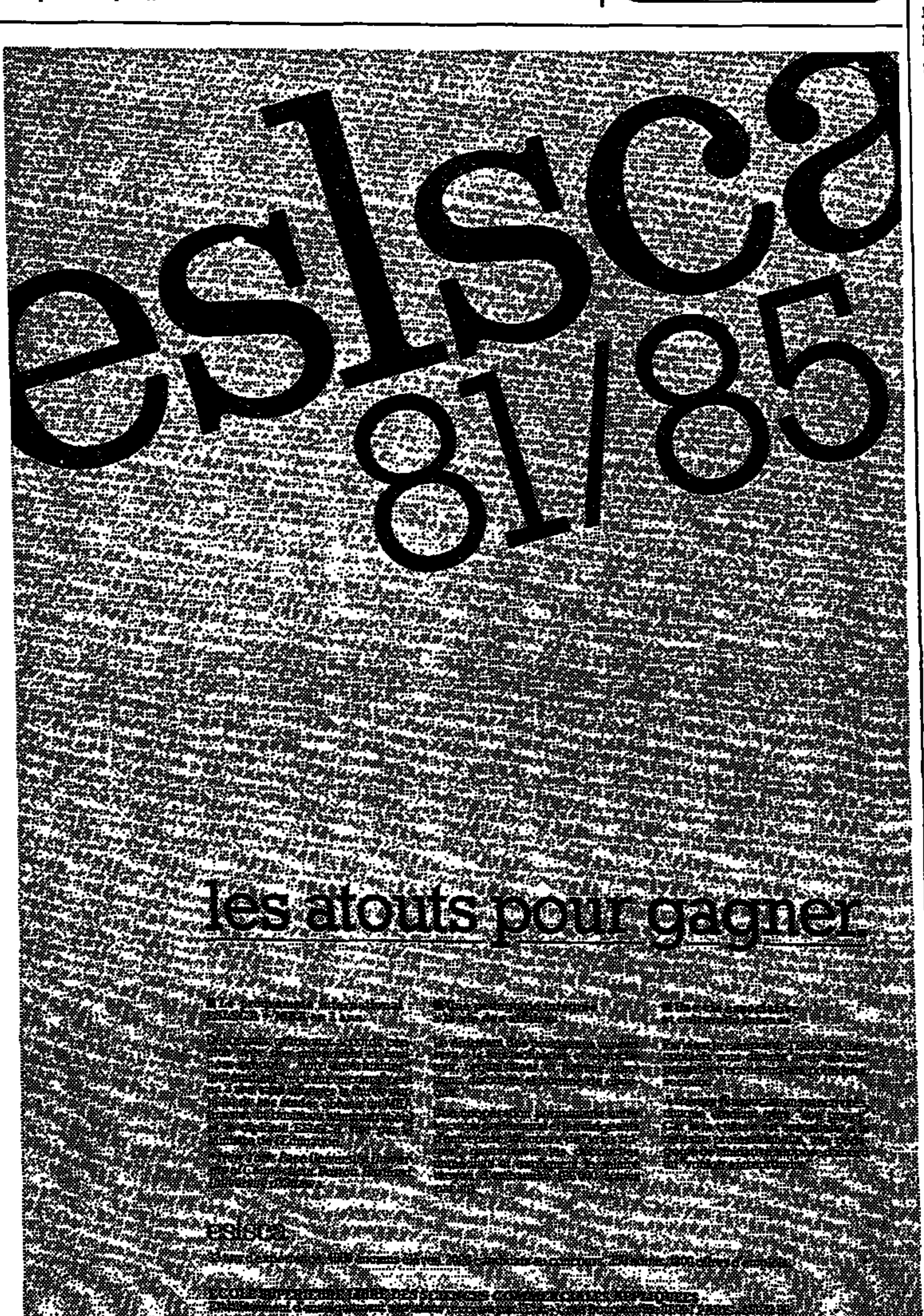
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour + bas	+ haut	UN MOIS Rep + ou Dep		DEUX MOIS Rep + ou Dep		SIX MOIS Rep + ou Dep	
$ E.-U. ..	5,7390	5,7510	+ 35	+ 75	+ 80	+ 135	+ 170	+ 310
$ can .								
Yen (100)	2,5900	2,5965	+ 170	+ 210	+ 330	+ 375	+1010	+1095
D.M.	2,5280	2,5370	+ 50	+ 90	+ 125	+ 175	+ 520	+ 610
Florin	2,2970	2,3060	+ 60	+ 90	+ 130	+ 165	+ 485	+ 565
F B (100)	14,9265	14,9965	—2000	—1168	—2840	—1580	—5195	—3390
F.S.	3,1640	3,1755	+ 80	+ 135	+ 220	+ 270	+ 820	+ 950
L. (1 000)	4,7447	4,7569	— 360	— 245	— 695	— 530	—1935	—1680
£	10,8300	10,8780	— 100	+ 25	— 180	— 40	— 160	+ 180

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 1/4	10 3/4	11 1/2	11 7/8	11	11 5/8	10 3/4	11 1/2
$ E.-U. ..	12 7/8	13 3/8	13 5/8	14	13 7/8	14 1/8	14 5/8	15
Florin ...	10 5/8	11 1/8	10 7/8	11 9/16	10 7/8	11 9/16	11	11 1/2
F B (100)	17	20	24 1/2	31 1/2	22	27 1/2	20 1/2	23 1/2
F.S.	1 1/2	3 1/2	10 3/8	10 3/4	9 7/8	10 1/4	9 3/4	10 1/8
L. (1 000)	17 1/2	19 1/2	21 1/2	24	22	24 1/2	23	24 7/8
£	14 3/4	15 1/4	15	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	16
F français	N.C.		N.C.		N.C.		N.C.	

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



PRESSE

Bibliographie

APPRENDRE A LIRE LE JOURNAL

Près de 40 % des Français ne lisent aucun quotidien. Plutôt que de se borner à cette triste constatation, Jacques Douël entend cerner les causes de cette désaffection. *Le Journal tel qu'il est lu*, tel est le titre de son ouvrage, pose d'emblée le problème : « *l'information écrite coûte le prix du journal plus l'effort de le lire* ». C'est cet effort de lecture qui est ici solidement analysé et testé.

On apprend par exemple que, pour la majorité, un article est trop long à partir de trois cents mots puisqu'il perd ultérieurement les deux tiers de ses lecteurs.

Cette analyse claire et précise est illustrée de nombreux exemples et, notamment, d'un « vu » extrait du *Monde*, composé, comme une charge, d'une seule phrase de cinquante-cinq lignes sans un seul point !

(1) *Le Journal tel qu'il est lu*, 112 pages, 48 F, édité et vendu par le C.F.P.J., 33, rue du Louvres, 75002 Paris.

● *M. Raymond Marcellin*, (U.D.F.), demande au ministre de la communication s'il n'estime pas nécessaire d'exonérer les entreprises de presse et leurs journalistes de la taxe de 30 % sur les frais généraux. « *Les frais généraux engagés pour les grands reportages et, d'une façon plus large, pour la recherche de l'information, constituent, à l'évidence, un élément essentiel du bon exercice de cette profession* », écrit le député du Morbihan.

● « *Convergence* », nouveau mensuel du Secours populaire français, fait paraître son premier numéro, daté novembre 1981. *Convergence*, qui a été tiré à 520 000 exemplaires, prend la relève de *la Défense*, journal fondé il y a cinquantre-cinq ans.

Vendu 3 francs, ce nouveau « mensuel de la solidarité » se trouve dans les kiosques importants de Paris-banlieue et dans vingt et une villes de province. Abonnement : 30 francs par an.

★ Convergence, 9, rue Froissart, 75003 Paris.

Listes de Mariage
AUX TROIS QUARTIERS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

USINOR

Les actionnaires d'USINOR, réunis le 22 décembre 1981 en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Claude Etchegaray, président-directeur général, ont décidé :

— De supprimer les avantages accordés dans la répartition des bénéfices aux actions de priorité et d'assimiler en conséquence ces actions de priorité aux actions ordinaires ;

— D'augmenter le capital social de 7 023 320 650 F pour le porter de 1 979 268 875 F à 9 002 589 325 F par émission au pair de 280 932 826 actions de 25 F nominal chacune, ces actions devant être souscrites par l'Etat et libérées par compensation avec le montant des prêts consentis par l'Etat à USINOR au titre du Fonds de développement économique et social ;

— D'affecter la totalité des réserves figurant au bilan au 31 décembre 1980, et se montant à 2 127 920 477,47 F, à l'apurement partiel des pertes cumulées des exercices antérieurs ;

— De réduire le capital de moitié pour le ramener à 4 501 294 662,50 F par réduction de 25 F à 12,50 F de la valeur nominale des actions, le montant de cette réduction de capital étant affecté à l'apurement du solde des pertes cumulées constatées au 31 décembre 1980, soit 1 112 122 875,49 F et à la constitution d'un compte de réserve intitulé « réserve spéciale provenant de la réduction du capital » d'un montant de 3 389 171 787,01 F ;

— D'augmenter le capital social de 225 000 000 F pour le porter de 4 501 294 662,50 F à 4 726 294 662,50 F par émission au pair de 18 000 000 d'actions de 12,50 F nominal chacune, ces actions devant être souscrites par la Société Financière de Valeurs Métallurgiques VALMETAL et libérées par compensation de créance ;

— De modifier le texte des statuts en conséquence des résolutions adoptées.

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire ont été prises sous réserve de :

— L'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des propriétaires d'actions de priorité, étant précisé que cette assemblée, réunie à l'issue de l'assemblée des actionnaires, a approuvé la suppression des avantages accordés aux actions de priorité et leur assimilation aux actions ordinaires ;

— L'homologation définitive de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs d'obligations de l'emprunt 7,50 % 1972 de renoncer à la possibilité de conversion de leurs obligations en actions.

Le rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée avait indiqué que la perte prévisible de l'exercice 1981 serait de l'ordre de 3,4 milliards de francs, les augmentations des prix de vente décidées en 1981 n'ayant pu compenser une réduction de 11 % du chiffre d'affaires et une augmentation du coût des facteurs d'environ 16 %.

Dans son allocution à l'assemblée, le président a rappelé qu'au premier semestre 1980, lorsque les prix des produits sidérurgiques pouvaient être considérés comme normaux, USINOR avait obtenu des résultats positifs et il a marqué son espoir, étant donné la remontée des prix de vente, qu'USINOR pourrait avoir des résultats proches de l'équilibre en 1982. Il a indiqué toutefois que le rétablissement définitif de la situation d'USINOR passait par une restructuration financière lui permettant d'alléger ses frais financiers et par la restructuration de l'activité des produits longs dans le cadre d'une politique industrielle globale à définir avec le nouvel actionnaire majoritaire.

CHARGEURS RÉUNIS

Pour l'exercice 1981, le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du groupe issu de la fusion entre Pricel et Chargeurs réunis, devrait avoisiner 9,5 milliards de francs et le bénéfice net consolidé pourrait dépasser sensiblement 230 millions de francs, soit 56 francs par action contre 46,30 francs en 1980. Au 31 décembre 1981, le nombre des actions émises devrait atteindre 4 125 000 contre 2 295 000 à fin 1980.

Tous les secteurs d'activité du groupe — transports maritimes et aériens, industrie — ont contribué à ce résultat ; la conjoncture a été meilleure au quatrième trimestre 1981, en particulier pour l'U.T.A. et les sociétés textiles.

Les investissements — à l'exclusion des achats de titres — se sont élevés pour l'année 1981 à 900 millions de francs environ ; ils devraient dépasser 1,1 milliard de francs en 1982.

COMPAGNIE OPTORG

Conformément aux dispositions statutaires, les fonctions de président de la compagnie Optorg, exercées par M. Xavier Torre depuis 1969, prendront fin le 31 décembre 1981.

Lors de sa réunion du 23 décembre, le conseil d'administration l'a nommé président d'honneur et a confirmé sa décision de désigner pour lui succéder à la présidence, M. Jean-Pierre Prouteau.

M. Guy Baudais demande à être déchargé de ses fonctions de directeur général à compter du 31 décembre. Le conseil, sur proposition de M. Prouteau, a confirmé M. Bernard Binoche dans lesdites fonctions qu'il assumait jusqu'alors conjointement avec M. Baudais.

Le conseil d'administration a exprimé à M. Torre et à M. Baudais, qui devient conseiller de la société, ses remerciements pour les services rendus par eux à la compagnie.

EUROPE N° 1 - IMAGES ET SON

La Société EUROPE N° 1 - IMAGES ET SON a réuni son conseil d'administration le 17 décembre dernier. A l'issue des démissions et cooptations enregistrées, la composition de ce conseil est désormais la suivante :

Président d'Honneur : M. Sylvain FLOIRAT
Président Délégué : M. Pierre BARRET
Administrateur Délégué : M. Michel CASTE
Administrateurs : M. Jacques ABERGEL (Directeur général)
M. Raymond ABECASSIS
M. Jean-Pierre CABOUAT
M. Jérôme CLEMENT
M. Jacques MACHUROT
M. Robert MARCHISIO
M. René MASSING
M. Michel MAY
M. André ROUSSELET
M. Yves SABOURET

M. Pierre BARRET, nouveau Président Délégué, a indiqué à cette occasion que les comptes du groupe seraient définitivement arrêtés le 26 janvier 1982 et portés aussitôt à la connaissance des actionnaires. Le conseil, auquel a été communiqué une première estimation du résultat, recommandera la distribution d'un dividende global qui sera du même ordre que celui de l'exercice précédent. Pour l'exercice 1979/1980, la distribution s'était élevée à 41 984 000 F.

RÉSILIATION CESSATION DE GARANTIE

Par suite de résiliation de caution, l'Ascobatt — Association pour la caution par les banques et les assurances des entreprises de travail temporaire — 26, rue Vernet, 75008 Paris, fait savoir que la garantie conférée depuis le 13 mars 1981, par le Crédit du Nord — succursale de Maubeuge — 1, rue Lazare-Carnot 59600 Maubeuge, pour le compte de la Société Kinco Services — siège social : 6, rue de l'Abattoir à Hautmont (59330) — et au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales, et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, prendra fin dans un délai de deux jours, suivant la présente publication.

LOCATEL

L'assemblée générale ordinaire de Locatel, qui s'est réunie le 22 décembre 1981 sous la présidence de M. Jacques Guggenheim, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1981.

Après dotation aux amortissements de 76,9 millions de francs contre 63,1 millions de francs, après dotation à la provision pour impôt sur les sociétés de 9,9 millions de francs contre 7,5 millions de francs, et diverses autres provisions, le bénéfice de l'exercice s'établit à 12 797 557,13 F contre 13 719 593,72 F. Le revenu global afférent à chacune des 533 250 actions s'élèvera à 18,75 F ; ce montant comprenant un dividende de 12,50 F et le droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 6,25 F.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire pour statuer sur un projet de distribution d'actions aux salariés de l'entreprise dans le cadre de la loi du 24 octobre 1980, n'ayant pas réuni le quorum de présence requis, n'a pu délibérer valablement.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration de la société a renouvelé M. Jacques Guggenheim dans ses fonctions de Président-Directeur Général, M. Christian Valensi dans ses fonctions de vice-président et M. Pierre Juglar, Directeur Général Adjoint, dans celles de Secrétaire du Conseil.

Il a, d'autre part, décidé que le dividende voté par l'assemblée sera mis en paiement dès le 30 décembre 1981 contre présentation du coupon n° 26.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. OBLIGATIONS 10,20 % 1975

Les intérêts courus du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981 seront payables à partir du 1er janvier 1982 à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon n° 6 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 15,29 F soit un net de 76,51 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels ainsi qu'aux caisses des comptables du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste et au siège de la *C.N.T.*, 3, rue de l'Arrivée, Paris (15e).

Il est rappelé :

— D'une part, que les délais de prescription des coupons sont les délais de droit commun en la matière (prescription quinquennale) ;

— D'autre part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

SLIVINTER

Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs Internationales - SICAV

Exercice 1980-1981

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société s'est réunie le 17 décembre 1981 sous la présidence de Monsieur Georges SMOLARSKI. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1980/1981 d'une durée exceptionnelle de 18 mois.

Les produits distribuables s'élèvent à F. 11416 761,76. L'Assemblée a décidé d'attribuer à partir du 18 décembre 1981 un revenu global de F. 12,37 composé d'un dividende net de F. 11,59 et d'un impôt déjà payé au Trésor (crédit d'impôt) de F. 0,78.

Ce dividende matérialisé par le paiement du coupon n° 22 comprend :

- les produits de l'emprunt 4,50 % 1973, les lots et primes de remboursement d'obligations françaises pour un montant de F. 0,71. Ces revenus sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et donnent droit, pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, à un crédit d'impôt de F. 0,08 ;
- les produits des obligations françaises non indexées à concurrence de F. 3,85 assortis d'un crédit d'impôt de F. 0,14 ;
- les revenus de l'emprunt 8,80 % 1977 qui bénéficient d'un abattement complémentaire de F. 1000 pour un montant de F. 0,08 ;
- les produits des actions françaises pour un montant de F. 0,09 (avoir fiscal de F. 0,05) ;
- les autres produits pour un montant de F. 6,86 assortis d'un crédit d'impôt de F. 0,59 ;

Comme les années précédentes, le montant du dividende pourra être réinvesti en actions de la Société, en franchise de droit d'entrée, pendant une durée de trois mois à compter de la date de mise en distribution.

L'Assemblée a, d'autre part, renouvelé les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean CHEROUX et du CRÉDIT LYONNAIS pour une durée de six années.

PROFILS ECONOMIQUES trimestriel 36 F abon. : 120 F/an.
DOSSIERS d'HISTOIRE et de GEOGRAPHIE
L'ECONOMIE FRANÇAISE
■ Une formule vivante pour mieux comprendre les mécanismes économiques.
■ Des fascicules de 128 pages, présentant des études de fond réalisées par des spécialistes, des analyses statistiques, des documents.
■ Une présentation synthétique de la France contemporaine sous ses aspects historiques, géographiques et économiques.
■ Une parution trimestrielle permettant une actualisation permanente des dossiers proposés, un remaniement en fonction des événements marquants...
en vente dans les librairies universitaires — 32, rue Bargue 75015 PARIS tél. 567 74 19

A. F. E. R.
74, rue St-Lazare, 75009
Retraites complémentaires par versements libres
Avantages fiscaux
Tél. : 285-72-12

Didier Neveur
Maison fondée en 1878
Spécialistes
Rasoirs électriques et mécaniques
Coutellerie - Brosserie fine
ELECTRO-MENAGER
Cafetières électriques françaises, italiennes
Sèche-cheveux, miroirs
Cadeaux, gadgets utiles
39, rue Marbeuf, 8e - 225.61.70
20, rue de la Paix, Paris-2e
Ouvert du lundi au samedi, de 9 à 19 heures

(Publicité)
ECOLE DE NAVIGATION DE PLAISANCE
23, bd Vital-Bouhot, île de la Jatte, 92-Neuilly
Tél. 747-61-35
Alain GOUTHIER
Centre officiel d'examen - Marine marchande
TOUS PERMIS MER (A, B, C) ET RIVIERE

LES MARCHÉS FINANCIERS

LA COMMISSION SUR L'OR N'A PAS DE POSITION UNANIME

Washington (*Agefi*). – « Il nous est apparu, au cours de nos délibérations, que nous ne serions pas capables de parvenir à un ensemble de recommandations unanime », *écrivent les membres de la Commission sur l'or constituée sous l'égide du F.M.I., dans le projet d'introduction au rapport final qu'ils doivent remettre en mars prochain.*

L'ardeur qui avait marqué les premières séances de travail des dix-sept experts a en effet aujourd'hui cédé la place à la « coexistence pacifique » de points de vue difficilement conciliables et de convictions inflexibles. Aucun vote en bonne et due forme n'a encore eu lieu ; le premier devrait intervenir le 8 janvier. La séance de février sera l'occasion de nouveaux scrutins avant le vote définitif en mars.

Selon M. Jelle Zijlstra, gouverneur de la Banque centrale des Pays-Bas, il s'agirait non pas de rétablir un prix officiel fixe du prix du métal jaune, mais « d'envisager les moyens d'une régulation du cours de l'or, dans des limites assez larges, afin de créer les conditions permettant de faire des ventes et achats d'or entre banques centrales les intruments d'une gestion et d'une ventilation plus rationnelles de leurs réserves ».

La proposition qu'Arthur Laffer et le représentant Jack Kemp comptent présenter bientôt au président Reagan n'impliquerait que les Etats-Unis : le chef de l'exécutif donnerait instruction aux services du Trésor de maintenir le prix de l'or sur les marchés internationaux dans une marge déterminée, ce qui reviendrait à un rétablissement de facto *de l'étalon d'or.*

LA VIE DES SOCIÉTÉS

USINOR-SACILOR. – Interrompue depuis le 9 septembre dernier, la cotation au comptant et à terme des actions de la société Sacilor et des actions et obligations convertibles de la société Usinor reprendra le 29 décembre 1981 (leurs derniers cours étaient respectivement de 10,50 F et 7,50 F pour les actions inscrites sur le marché à terme). Cette reprise de cotation intervient après que les actionnaires eurent entériné, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, le 22 décembre dernier, la prise de contrôle exercée par l'Etat sur 98,8 % du capital de Sacilor et de 90,06 % d'Usinor.

GARDINIER-POMMERY GRENO. – M. Xavier Gardinier, l'un des frères Gardinier, dont l'entreprise du même nom est devenue en mars 1978 filiale de Rhône-Poulenc et de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, a informé la Chambre syndicale des agents de change qu'il avait acquis plus de 10 % du capital de la société de champagne Pommery et Greno. Les frères Gardinier s'étaient déjà assuré le contrôle de l'entreprise champenoise en août 1979, en prenant une participation de 40 % environ dans Pommery et Greno, après avoir acquis les 22 % et 17 % que détenaient respectivement Rémy Martin et la famille Polignac, cette dernière conservant 10 % environ de Pommery et Greno. Rappelons que l'entreprise Gardinier, spécialisée dans les engrais, détient des intérêts dans des installations d'extraction de phosphates aux Etats-Unis notamment.

FRAISSINET. – La société devrait enregistrer en 1981 un chiffre d'affaires consolidé de 500 millions de francs environ, en progression de plus de 22 % sur le précédent exercice.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	23 déc.	24 déc.
Valeurs françaises	88,8	90,1
Valeurs étrangères	133,1	133,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	92,4	93,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 déc.	15 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26/12	28/12
1 dollar (en yens)	221,80	221,55

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	18 déc.	24 déc.
Valeurs franç. à revenu variable	768,5	783,8
Valeurs étrangères	1667,4	1714,0
Base 100 : 29 décembre 1972		
Indice général	110,9	113,1
Assurances	232,7	232,2
Banques et soc. fin.	73,4	75,5
Sociétés foncières	102,1	104,1
Soc. investissem. portef.	113,5	112,3
Agriculture	147,6	145,2
Alimentat., brasser., distill.	158,4	161,0
Automob., cycles et leurs équipem.	51,6	52,5
Bâtim., mat. constr., trav. publics	193,3	197,6
Caoutchouc (industr. et comm.)	44,6	48,5
Carrièr., salines, charb.	116,6	124,7
Constr. mécan. et navales	86,8	89,1
Hôtels, casinos, thermal.	172,5	177,5
Imprimeries, papiers, cartons	114,5	116,5
Magasins, comptoirs d'exportation	108,8	111,1
Matériel électrique	93,2	95,3
Métallurgie con. des prod. métall.	33,8	35,2
Mines métalliques	110,7	112,4
Pétroles et carburants	110,2	111,0
Produits chim. et électro-métall.	136,5	140,2
Services publics et transp.	103,7	109,5
Textiles	77,6	77,3
Divers	135,9	138,6
Valeurs étrangères	236,6	231,9
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés	83,3	83,2
Sociétés	88,3	88,9
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe	93,3	93,2
Emprunts d'Etat	94,6	94,2
Emprunts garantis et assimilés	93,5	93,4
Sociétés	92,2	92,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	91,7	93,4
Produits de base	75,8	76,6
Construction	165,6	169,2
Biens d'équipement	74,0	75,5
Biens de consomm. durables	58,3	59,7
Biens de consomm. non durables	74,5	78,5
Biens de consomm. alimentaires	121,7	124,8
Services	158,0	160,5
Sociétés financières	100,0	102,8
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	217,6	217,8
Valeurs industrielles	79,8	81,3

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	124,3	126,6

BOURSE DE PARIS 24 DECEMBRE COMPTANT

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Étrangères

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 787	....	5 610	5 870
Allemagne (100 DM)	253 480	....	246	258
Belgique (100 F)	15 029	....	73	13 800
Pays-Bas (100 fl.)	230 320	....	225	236
Danemark (100 krd)	78 070	....	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 790	....	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 940	....	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	10	....	....	....
Italie (1 000 lires)	4 766	....	4 600	5
Suisse (100 fr.)	318 150	....	310	323
Suède (100 krs)	103	....	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 230	....	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	6 922	....	5 550	5 950
Portugal (100 esc.)	8 830	....	8	9
Canada ($ can 1)	4 800	....	4 720	4 950
Japon (100 yens)	2 825	....	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/12
Or fin (kilo en barre)	75400	75500
Or fin (en lingot)	74505	76600
Pièce française (20 fr)	700 10	709
Pièce française (10 fr)	549 90	549
Pièce suisse (20 fr)	600 10	610
Pièce latine (20 fr)	550	565
Souverain	875	881
Pièce de 20 dollars	3052	3100
Pièce de 10 dollars	1470	1600
Pièce de 5 dollars	800	825
Pièce de 50 pesos	3328	3485
Pièce de 10 florins	600	585

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 27-28 décembre 1981 a été tiré à 492 263 exemplaires.



A B C D E F G

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS EN FRANCE

Cinq personnalités de l'opposition dénoncent les « analyses confuses » et les « démarches hésitantes » du gouvernement

Cinq personnalités de l'opposition — MM. Jean-François Poncet, ancien ministre des affaires étrangères, Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, Adolphe Chauvin, président du groupe de l'U.C.D.P. du Sénat, et Marcel Bigeard, député (app. ancien secrétaire d'État — ont U.D.F.) de Meurthe-et-Moselle, publié, dimanche 27 décembre, une déclaration demandant au gouvernement de « *condamner l'injustice du traitement infligé au peuple polonais* ». Dans le texte, ils indiquent notamment :

« *Le drame polonais exige de nos dirigeants autre chose que les déclarations contradictoires, les analyses confuses et les démarches hésitantes dont ils donnent depuis deux semaines le navrant spectacle. Même s'il n'est pas facile de condamner le communisme à Varsovie quand on a choisi d'en faire son allié à Paris, il est grand temps qu'ils s'élèvent au-dessus des préoccupations partisanes et des arrière-pensées tactiques. Il est grand temps qu'ils fassent entendre haut et clair la voix de la France. Il est grand temps qu'ils définissent une politique nette et ferme.* »

Après avoir souligné que l'aide humanitaire à la Pologne doit être maintenue « *aussi longtemps qu'elle pourra être apportée dans des conditions qui garantissent qu'elle parvient à ceux à qui elle est destinée* », les signataires de cette déclaration demandent également au gouvernement de seconder les efforts de l'Église. Ils ajoutent : « *Il ne s'agit pas de dénoncer les engagements pris à Helsinki, mais bien de dénoncer leur brutale violation.* » « *Qu'attend le gouvernement pour demander une réunion immédiate des signataires de l'Acte final d'Helsinki et pour faire savoir, dès maintenant, qu'à défaut d'une amélioration substantielle de la situation en Pologne, la France jugera sans objet la reprise de la réunion de Madrid et qu'elle s'abstiendra en conséquence d'y prendre part ? Qu'attend-il pour dire que la France tirera dans ses relations avec l'ensemble des pays de l'Est les conséquences d'une violatioon inacceptable des engagements pris en 1975 ?* »

● *M. Pierre Mauroy* a reçu, samedi 26 décembre, à l'hôtel de ville de Lille, une délégation du congrès des Polonais en France (Polonia), qui avait organisé dans la matinée une manifestation de soutien au peuple polonais.

M. Henri Adamczewski, professeur à la Sorbonne, qui conduisait cette délégation, s'est déclaré « *très satisfait de l'entretien* ». « *Nous avons exprimé notre satisfaction sur la fermeté et la solidarité active du gouvernement français* », a précisé M. Adamczwski ; « *le premier ministre nous a donné des assurances concernant l'aide alimentaire, l'accueil des réfugiés.* »

Interrogé par les journalistes, M. Pierre Mauroy a affirmé que « *au niveau concret, le gouvernement a parlé haut et clair* » ; « *mes interlocuteurs ont approuvé cette position* », a-t-il dit.

Evoquant une aide européenne, il a indiqué : « *La Commission de Bruxelles soutient la France ; d'autres pays pourraient s'associer à nous pour aider la Pologne.* »

● *Une délégation du Mouvement de la jeunesse socialiste* (M.J.S.), conduite par M. Alain Barrau, membre adjoint du secrétariat national du P.S., a été reçue, samedi 26 décembre, par le secrétaire de l'ambassade de Pologne à Paris, M. Jerzy Ademusinzki.

Cette audience a été annoncée par une déclaration du M.J.S., qui précise : « *Après avoir rappelé les positions adoptées depuis dimanche 13 décembre par le P.S. et le M.J.S., à la suite des événements dramatiques survenus en Pologne, les délégués ont insisté sur la nécessité de l'arrêt de la répression et de l'état de guerre, de la libération immédiate des militants emprisonnés et de la reprise du processus de renouveau démocratique engagé en août 1980.* »

● *M. Charles Hernu*, ministre de la défense, a déclaré dimanche 27 décembre, à Villeurbanne : « *Quelques-uns de l'opposition souhaiteraient précipiter la Pologne dans un drame encore plus grave dont elle ne se relèverait pas. Et de surcroît, s'ils pouvaient rompre la solidarité gouvernementale en France, ils en seraient ravis. Mais (...) la majorité gouvernementale existe et elle donne toute son originalité à notre société.* »

Un sondage IFRES - « la Vie française »

LE DÉPART DES COMMUNISTES DU GOUVERNEMENT N'EST PAS SOUHAITÉ PAR 48 % CONTRE 42 %

« La Vie française » datée du 28 décembre publie un sondage réalisé du 19 au 23 décembre par l'IFRES auprès d'un échantillon de mille quarante-quatre personnes.

42 % des personnes interrogées estiment que « suite aux événements de Pologne » les ministres communistes doivent quitter le gouvernement, mais 48 % sont d'un avis contraire, 10 % n'ayant pas d'opinion. 41 % pensent que « les socialistes devraient prendre l'initiative de rompre avec les communistes », mais 49 % sont d'un avis contraire.

Dans l'hypothèse où les ministres communistes devraient quitter le gouvernement, 61 % accepteraient « que François Mitterrand fasse appel à des personnalités de l'opposition », 30 % ne l'accepteraient pas, 9 % n'ayant pas d'opinion.

(Publicité)
PRIX FABULEUX
TELEVISIONS
● Magnifiques T.V. N./B. 3 ch., à partir de .... 150 F
● Magnifiques T.V. couleur RADIOLA ou THOMSON, à partir de .... 850 F
Reprise des anciens téléviseurs
Garantie totale pièces et main-d'œuvre jusqu'à 6 mois.
Tél. : 681-48-92

En Afghanistan

TROIS PERSONNES TUÉES PAR L'EXPLOSION D'UNE BOMBE A KABOUL

Islamabad (A.F.P.). — Trois personnes ont été tuées par l'explosion d'une bombe au centre de Kaboul, vendredi 25 décembre, à la veille du deuxième anniversaire de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, a annoncé dimanche Radio Kaboul, captée à Islamabad.

La radio, qui a attribué cet attentat aux « fauteurs de troubles » (terme officiel pour désigner les rebelles anti-communistes), n'a pas donné de précisions sur les dommages matériels.

L'explosion s'est produite dans une maison appartenant à un employé d'un collège de Kaboul, M. Mohammed Anwar, qui s'est enfui pour rejoindre les « contre-révolutionnaires », a indiqué la radio, citant un porte-parole de l'armée afghane. Cet homme a toutefois été arrêté, a poursuivi Radio Kaboul, ajoutant qu : trois autres bombes avaient été découvertes dans sa maison.

UN SONDAGE IFRES-LE JOURNAL DU DIMANCHE SUR LA TÉLÉVISION

Christine Ockrent sort gagnante du sondage IFRES réalisé pour « le Journal du dimanche » auprès d'un échantillon national représentatif de mille quarante-quatre personnes, et publié le dimanche 27 décembre. Avec 36 % des suffrages, elle est bien, parmi les nouveaux présentateurs des journaux télévisés, la plus populaire, devant Jean-Claude Narcy (32 %), Philippe Labro (25 %), Jean-Pierre Berthet (22 %), Bernard Langlois (19 %) et Jean-Louis Deminieux (17 %). Les « anciens » ne sont pas pris en compte dans ce sondage, mais Patrick Poivre d'Arvor, par exemple, arrivait en tête d'une autre enquête, récemment publiée par « Télé-7 jours », avant Christine Ockrent. En revanche, dans leurs réactions face au départ de Guy Lux, les Français sont partagés : 48 % d'entre eux ne regrettent pas le départ de la vedette d'Antenne 2 contre 46 % à qui il manquera.

A propos des films de cinéma à la télévision, 58 % des personnes interrogées sont favorables à la décision de programmer moins de films américains (contre 31 %), mais, surtout, une très large majorité (76 %) souhaite la programmation d'un grand film le dimanche après-midi, comme cela se faisait il y a dix ans, à 17 h. 30, sur TF 1.

Enfin, l'expérience lancée par Jacques Chancel pour la nuit du 1er janvier d'une nuit de cinéma non stop donne plutôt satisfaction : 31 % sont pour le renouvellement fréquent d'une telle opération, 51 % y seraient favorables « de temps en temps ».

En ce qui concerne la soirée du samedi soir, les téléspectateurs souhaitent avant tout « une grande émission de variétés » (33 % des réponses) — ou un film (31 %), ce qui n'est pas envisageable en raison des accords télévision-cinéma —. Ils ne sont que 12 % à désirer une création télévisée française ce soir-là. Ils approuvent, d'autre part (48 %), le projet de programmer l'émission sportive de TF 1 le dimanche à 12 heures et non plus le samedi soir, à 22 h. 30. Pour ce qui est du dimanche après-midi, jour où les Français déclarent regarder le plus volontiers la télévision (44 %) — contre 30 % le samedi et 13 % le mardi — 48 % sont satisfaits des programmes d'Antenne 2, tandis que 43 % critiquent ceux de TF 1.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE A MOSCOU A PRIS CONGÉ DE M. GROMYKO

Moscou (*A.F.P.*). — L'ambassadeur de France à Moscou, M. Henri Froment-Meurice, a été reçu le lundi matin 28 décembre par M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères.

L'entrevue avait été sollicitée par l'ambassadeur, qui prenait ainsi congé des autorités soviétiques. M. Froment-Meurice, qui avait présenté ses lettres de créance au Kremlin le 7 juin 1979, a été nommé ambassadeur à Bonn (*le Monde* du 25 décembre).

[En dépit de son caractère apparemment protocolaire, l'entretien n'a certainement pas pu ignorer le fond des relations franco-soviétiques, qui se détériorent en particulier depuis la crise polonaise, et l'ensemble des relations Est-Ouest. M. Froment-Meurice, qui avait demandé à s'entretenir avec M. Gromyko l'avant-dernière semaine pour lui préciser la position française, avait été reçu le 18 décembre par le vice-ministre des affaires étrangères soviétique, M. Kovalev (« le Monde » du 24 décembre).]

● *Le conseil municipal de Manso* (Haute-Corse) s'est réuni, dimanche 27 décembre, pour élire, après le décès de M. Camille Spinosi, un nouveau maire. M. Lucien Costa (M.R.G.) a obtenu six voix contre quatre à M. Ange Spinosi, frère du maire défunt.

Un double suicide dans un village de Vendée

La mort de Claude et de Martine

Le village a appris la nouvelle par le journal : les trois mille habitants de La Châtaigneraie (Vendée) ont lu, ce lundi 28 décembre, dans Ouest-France *qu'un jeune couple, Claude Solivet, trente-trois ans et Martine Cougneau, vingt-huit ans, s'était donné la mort, par pendaison, sur le territoire de la commune.*

Personne, ou presque, ne les connaissait. Les voisins de l'appartement qu'ils avaient loué dans une maison n'ont rien à dire d'eux, sinon qu'ils étaient polis et bien élevés. L'information tient tout entière en une phrase : ils se sont pendus, sans doute ensemble, vendredi, le jour de Noël, et leurs corps n'ont été découverts que dimanche dans le grenier de la maison, dimanche parce qu'on n'avait aucune raison de rencontrer les jeunes gens pendant le week-end de Noël.

Sur les raisons de ce suicide, les habitants de La Châtaigneraie, bien sûr, n'ont aucune précision, mais ils se doutent un peu. Claude était originaire de Paris. Il y avait rencontré Martine, une jeune Vendéenne, veuve très tôt, qui s'était exilée pour un travail en banlieue. La vie avait dû être décevante, puisqu'ils étaient arrivés le 3 décembre au village. Espéraient-ils y trouver un emploi ? Voulaient-ils se rapprocher de la famille de Martine ? On sait simplement que la région souffre du chômage, que décembre est un mauvais mois pour commencer une nouvelle existence dans un village replié sur ses propres problèmes. Et que Noël aggrave parfois les découragements.

Les raisons d'en finir sont les mêmes partout, et les habitants de La Châtaigneraie savent aussi que l'explication de cette double mort est à chercher entre quelques hypothèses simples. L'histoire d'un « déracinement », *dit le maire, d'* « inconnus qui vivent leur drame sans se confier, sans que les autres s'en rendent compte », *estime le curé. Une histoire banale, mais troublante.* « Respectons leur mémoire. N'en disons pas trop », *explique-t-on au village.* — Ph. Bg.

En R.F.A.

NOUVEL EXCÉDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE

Wiesbaden (*A.F.P.*). — La balance des paiements courants de la R.F.A. a, pour le second mois consécutif, enregistré un excédent en novembre, soit 1,2 milliard de marks. En octobre, pour la première fois depuis deux ans et demi, l'excédent avait atteint 2,9 milliards de DM. En novembre, l'excédent commercial important (3,9 milliards de DM) fait suite à un solde positif record de 5,3 milliards le mois précédent.

Toutefois, sur les onze premiers mois de 1981, le déficit courant atteint 22,5 milliards de DM. L'excédent commercial, qui s'est élevé à 22,7 milliards, n'a pas permis de compenser le solde négatif des services et transferts.

● *Les faillites ont augmenté de 23,4 % pendant les dix premiers mois de l'année en R.F.A.*, par rapport à la même période de 1980, pour atteindre neuf mille trois cent quatre-vingt dix-sept. Les chiffres fournis par l'Office fédéral de statistiques montrent que, de janvier à octobre 1981, les faillites ont été plus nombreuses que pendant toute l'année 1980. Pour le seul mois d'octobre, mille soixante-quinze faillites ont été dénombrées, ce qui représente une augmentation de 24,6 % par rapport à octobre 1980. Les branches les plus touchées sont le commerce, le bâtiment et l'industrie de transformation.

● *Un comité pour la sauvegarde de la culture juive en U.R.S.S.* vient de se créer à Paris. Ses fondateurs sont les écrivains Raymond Aron, Simone de Beauvoir, Samuel Beckett, Edmond Jabès, Pierre Emmanuel, Michel Leiris et Elie Wiesel, le philosophe Wladimir Jankélévitch, les avocats Daniel Jacoby et Louis Pettiti, le journaliste Jean Cathala et le professeur Jean-Pierre Vernant. Les membres de ce nouveau comité ont adressé au ministre de la culture de l'U.R.S.S., M. Piotr Demitchev, une lettre protestant contre « *les persécutions, interrogatoires et menaces de procès dont sont victimes des juifs qui ont demandé à émigrer en Israël et qui se voient notamment interdire l'étude et l'enseignement de l'hébreu* ».

Les signatures et adhésions sont recueillies chez M. Daniel Jacoby, 31, avenue d'Eylau, 75016 Paris.

En Autriche

NOMBRE RECORD DE FAILLITES

Les services officiels autrichiens auront enregistré en 1981 un nombre record de faillites : les procédures ouvertes ont augmenté de 20 % sur 1980 pour atteindre plus de mille quatre cents cas. Le montant des faillites s'est chiffré à quelque 17 milliards de schillings, ce qui représente une augmentation supérieure à 100 % par rapport à l'an dernier. Ces faillites ont entraîné la suppression de seize mille emplois, chiffre supérieur de 60 % à celui de 1980. Cependant, entre 1971 et 1980, l'endettement de l'Autriche vis-à-vis de l'étranger a quintuplé, passant de 39,3 milliards de schillings à 196,3 milliards, soit de 9,4 % à 19,7 % du PIB, indique la Banque nationale. L'institut d'émission estime en outre que l'endettement de l'Autriche aura dépassé en 1981 la barre des 250 milliards de schillings, l'État fédéral se révélant de loin le principal débiteur de l'étranger. — (*Agefi*.)

OPERATION SPECIALE
3 costumes (2 pièces) 1 500 F
1 costume à partir de 500 F
3 pantalons 350 F
3 chemises 140 F
polyester et coton
TOUT LE PRÊT-A-PORTER MASCULIN
CLUB DX 131
131, rue du Fg-St-Honoré 75008
Mo St-Philippe-du-Roule
ouvert tous les jours, sauf dimanche, de 10 h à 18 h 30

EXPRESSION ORALE & MAÎTRISE DE SOI
documentation sans engagement
COURS LE FÉAL
387 25 00
30, rue des Dames Paris 17ème

aramis
Chemisier-Habilleur
SOLDE
sa collection de grand luxe
36 rue du Faubourg St Honoré Paris

DERNIERS JOURS
JOSEPH GIBERT
25 % DE REMISE sur les prix marqués (*) (livres neufs) du 3-12 au 31-12-1981
● LA PLÉIADE
● BANDES DESSINÉES (enfants-adultes)
● ASSIMIL (livres, enregistrements)
26, BOULEVARD St-Michel, 6e
Métro : ODÉON - R.E.R. : LUXEMBOURG

5 JOURS DE FOLIE
-20 % SUR LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE
DU 26 AU 31 DECEMBRE
JACQUES TOUR
9, BD DES CAPUCINES - PLACE DE L'OPERA - 266.55.18